

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Cluses du 21 avril 2026

Le 21 avril 2026, à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Cluses s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Philippe MAS, Maire.

Présents

MAS JP, Maire
SALOU N, PASQUIER D, DELACQUIS A,
HEMISSI S, BOURRET M, NOIZET-MARET M,
THABUIS H, GUEBEY D, GUILLEN F,
DEBRABANT J, REDONDO M, VOISEY P,
DUCRETTET E, GENOVESE D, LÉVEILLÉ N,
EVERAERE J, LOUNIS A, TOUBIA Lili,
PASQUIER C, QUINTELA N, GUERBAA F,
PLATIAU-VASSET M, POULET C, DURAND S,
GREVAZ M, SENNEGON C,
NGUYEN-DINH S, DUPONT B.

Absent(s) :

BENEDETTI T procuration à HEMISSI S
TOUBIA Lamita procuration à DELACQUIS A
SCRUFARI F procuration à VOISEY P
BUFFET N procuration à SALOU N

Date de convocation et d'affichage : 14 avril 2026

Secrétaire de séance : GUILLEN Françoise

Nombre de conseillers :

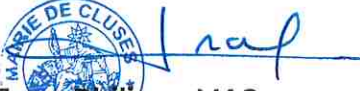
En exercice :	33
Présents :	29
Votants :	33

Vote :

Pour :	33
Contre :	-
Abstention :	-
Ne Participe au Vote :	-

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par son envoi dématérialisé en Sous-Préfecture de Bonneville et sa publication sur le site internet de la commune le : **28/04/26**.

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**


Jean-Philippe MAS

26-34 : Adoption du règlement budgétaire et financier de la commune de Cluses pour la mandature 2026-2032

Rapporteur : Monsieur Christian POULET, conseiller

Annexe : règlement budgétaire et financier

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-1, L.1612-2, L.1612-26, L.1612-30 et L.1612-31 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ;

Vu l'ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025 relative à la généralisation du compte financier unique ;

Vu la délibération du 7 juin 2022 portant adoption de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 ;

Vu le projet de règlement budgétaire et financier annexé à la présente délibération ;

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-34-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Considérant qu'avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement, le conseil municipal doit établir son règlement budgétaire et financier ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal intervenu en mars 2026, il y a lieu d'adopter un nouveau règlement budgétaire et financier pour la mandature 2026-2032 ;

Considérant que ce règlement a vocation à s'appliquer au budget principal de la commune et au budget annexe des structures gérontologiques, soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant que le règlement budgétaire et financier adopté en 2022 doit, en conséquence, être abrogé et remplacé ;

Le règlement budgétaire et financier constitue le cadre de référence de la commune pour la préparation, le vote, l'exécution et le suivi de ses budgets soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57. Il fixe les règles applicables au cycle budgétaire annuel, à la gestion pluriannuelle des crédits et aux principes généraux d'organisation financière retenus par la commune.

Le projet annexé à la présente délibération reprend les obligations issues des textes en vigueur et précise, dans un cadre simple et directement applicable, les règles utiles au bon déroulement de la gestion budgétaire et financière de la commune pour la durée de la mandature 2026-2032.

Après exposé et en avoir débattu et délibéré,

Le Conseil Municipal

- **Adopte le règlement budgétaire et financier de la commune de Cluses, annexé à la présente délibération, pour la durée de la mandature 2026-2032 ;**
- **Dit que ce règlement s'applique au budget principal de la commune et au budget annexe des structures gérontologiques, soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 ;**
- **Abroge la délibération n°22-141 du 20 décembre 2022 portant adoption du règlement budgétaire et financier, à compter de l'entrée en vigueur du règlement annexé à la présente délibération ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré, le 21 avril 2026,

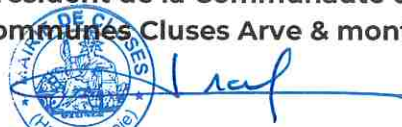
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance



GUILLEN Françoise

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**



Jean-Philippe MAS

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble (Le TA peut être saisi par « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ») ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La date de réception en préfecture est : 28/04/2026

Adressé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-34-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception en préfecture : 28/04/2026

COMMUNE DE CLUSES

RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Mandature 2026-2032

Préambule

Le présent règlement budgétaire et financier est adopté en application de l'article L.1612-30 du code général des collectivités territoriales.

Il fixe, pour le budget principal de la commune de Cluses et pour le budget annexe des structures gérontologiques, soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57, les règles internes relatives au cycle budgétaire annuel, à la gestion pluriannuelle des crédits et aux principes généraux d'organisation financière retenus par la commune.

Il a pour objet de donner un cadre commun aux élus et aux services, dans le respect des textes en vigueur et sans préjudice des compétences respectives de l'ordonnateur et du comptable public.

Titre 1 – Champ d'application et principes généraux

Article 1 – Budgets concernés

Le présent règlement s'applique au budget principal de la commune de Cluses et au budget annexe des structures gérontologiques, soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57.

Article 2 – Durée

Le présent règlement est adopté pour la durée de la mandature 2026-2032. Il pourra être modifié par délibération du conseil municipal en cas d'évolution des textes ou des besoins de la collectivité.

Article 3 – Principes budgétaires

La préparation, le vote et l'exécution du budget s'inscrivent dans le respect des principes d'annualité, d'unité, d'universalité, de spécialité, de sincérité et d'équilibre réel. Les prévisions budgétaires sont établies dans une logique de soutenabilité financière et de lisibilité pour l'assemblée délibérante.

Titre 2 – Le cycle budgétaire annuel

Article 4 – Préparation budgétaire

La préparation du budget est conduite sous l'autorité du Maire, avec l'appui du service chargé des finances et la participation des services concernés. Le projet de budget présenté au conseil municipal est préparé dans le respect des textes en vigueur et des arbitrages arrêtés par l'exécutif.

Article 5 – Rapport d'orientations budgétaires

Le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport fait l'objet d'une transmission au représentant de l'État dans le département, d'une publication, d'un débat au conseil municipal dont il est pris acte par une délibération spécifique, ainsi que d'une transmission au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre.

Article 6 – Communication du projet de budget

Le projet de budget est communiqué aux membres du conseil municipal avec les rapports correspondants douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à son examen.

Article 7 – Vote et modification du budget

Le budget primitif est voté dans les délais prévus par les textes en vigueur. Il peut être modifié en cours d'exercice par budget supplémentaire ou décision modificative, dans les conditions prévues par la réglementation applicable.

Titre 3 – Gestion pluriannuelle des crédits

Article 8 – Autorisations de programme, autorisations d'engagement et crédits de paiement

La commune peut recourir aux autorisations de programme et crédits de paiement pour les dépenses d'investissement et, lorsque la nature des dépenses le justifie, aux autorisations d'engagement et crédits de paiement pour certaines dépenses de fonctionnement.

Les autorisations de programme et les autorisations d'engagement sont créées, modifiées ou supprimées par délibération du conseil municipal. Les délibérations correspondantes précisent l'objet et le montant de l'autorisation. Les crédits de paiement sont inscrits au budget de chaque exercice pour assurer l'exécution des engagements pris dans ce cadre.

Les autorisations de programme et les autorisations d'engagement peuvent être révisées, annulées ou déclarées caduques par délibération du conseil municipal lorsque l'opération est abandonnée, reconfigurée ou devenue sans objet.

Article 9 – Information du conseil municipal

Le conseil municipal est informé de la gestion des engagements pluriannuels à l'occasion du rapport d'orientations budgétaires, du vote du budget primitif et, le cas échéant, des décisions modificatives.

Un état récapitulatif des autorisations de programme et des autorisations d'engagement en cours est tenu par le service chargé des finances. Il permet de suivre, pour chaque autorisation, son montant, les révisions éventuelles, les crédits mandatés au cours de l'exercice et le reste à financer.

Afin de faciliter l'information de l'assemblée délibérante et le suivi des financements attendus sur plusieurs exercices, une annexe de suivi des engagements pluriannuels en recettes peut être tenue par le service chargé des finances. Cette annexe retrace les subventions, fonds de concours, participations et avances remboursables attendus, attribués ou notifiés, ainsi que leur calendrier prévisionnel d'encaissement et, le cas échéant, le solde restant à percevoir. Elle est établie à titre d'information et de suivi et ne vaut pas autorisation budgétaire pluriannuelle en recettes.

Titre 4 – Organisation financière et règles de gestion

Article 10 – Rôle du service chargé des finances

Le service chargé des finances assure la centralisation des données budgétaires, la préparation des documents budgétaires et le suivi de leur exécution. Il accompagne les services dans l'application des règles budgétaires et comptables et veille à la cohérence d'ensemble des inscriptions proposées.

Article 11 – Traçabilité et pièces justificatives

Les opérations budgétaires et comptables sont appuyées sur les pièces justificatives prévues par les textes en vigueur. Les services veillent à la traçabilité des décisions, des engagements et des opérations ayant une incidence financière.

Article 12 – Contrôles de cohérence

Dans le cadre de ses attributions, le service chargé des finances exerce un contrôle de cohérence sur les propositions budgétaires transmises par les services, sur l'imputation des opérations et sur le suivi global des autorisations de programme et des autorisations d'engagement.

Ces contrôles ont pour objet de sécuriser la qualité des inscriptions budgétaires et l'information financière soumise à l'assemblée délibérante. Ils ne se substituent ni à la responsabilité des services gestionnaires, ni aux contrôles exercés par le comptable public.

Article 13 – Comptabilité d'engagement et suivi de l'exécution

Le suivi de l'exécution budgétaire repose sur une comptabilité d'engagement tenue conformément aux règles applicables. Les services et le service chargé des finances veillent, dans le cadre de leurs attributions respectives, à la mise à jour de ce suivi.

Titre 5 – Exécution budgétaire et fin d'exercice

Article 14 – Exécution avant le vote du budget

En l'absence d'adoption du budget avant le 1er janvier, l'exécutif met en œuvre les dispositions prévues par l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Article 15 – Restes à réaliser et rattachements

Les restes à réaliser et les rattachements sont établis dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Le service chargé des finances en assure la coordination en lien avec les services concernés.

Titre 6 – Clôture et approbation des comptes

Article 16 – Compte financier unique

Les comptes de l'exercice 2025 demeurent approuvés selon les règles applicables à cet exercice.

À compter de l'exercice budgétaire 2026, l'approbation des comptes de la commune est constituée par le vote du compte financier unique, dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

En conséquence, le compte administratif 2025 est approuvé en 2026 selon le régime antérieurement applicable et le compte financier unique de l'exercice 2026 est approuvé au plus tard le 30 juin 2027.

Titre 7 – Dispositions finales

Article 17 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur à compter de son caractère exécutoire. Il se substitue au règlement budgétaire et financier précédemment adopté par le conseil municipal.

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Cluses du 21 avril 2026

Le 21 avril 2026, à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Cluses s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Philippe MAS, Maire.

Présents

MAS JP, Maire
SALOU N, PASQUIER D, DELACQUIS A,
HEMISSI S, BOURRET M, NOIZET-MARET M,
THABUIS H, GUEBEY D, GUILLEN F,
DEBRABANT J, REDONDO M, VOISEY P,
DUCRETTET E, GENOVESE D, LÉVEILLÉ N,
EVERAERE J, LOUNIS A, TOUBIA Lili,
PASQUIER C, QUINTELA N, GUERBAA F,
PLATIAU-VASSET M, POULET C, DURAND S,
GREVAZ M, SENNEGON C,
NGUYEN-DINH S, DUPONT B.

Absent(s) :

BENEDETTI T procuration à HEMISSI S
TOUBIA Lamita procuration à DELACQUIS A
SCRUFARI F procuration à VOISEY P
BUFFET N procuration à SALOU N

Date de convocation et d'affichage : 14 avril 2026

Secrétaire de séance : GUILLEN Françoise

Nombre de conseillers :

En exercice :	33
Présents :	29
Votants :	33

Vote :

Pour :	33
Contre :	-
Abstention :	-
Ne Participe au Vote :	-

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par son envoi dématérialisé en Sous-Préfecture de Bonneville et sa publication sur le site internet de la commune le : 28/04/26

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**


Jean-Philippe MAS

26-35 : Vote des taux de fiscalité 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29, relatif aux attributions du Conseil municipal ;

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts, relatif à la notification, avant le 15 avril de chaque année et, l'année du renouvellement des conseils municipaux, avant le 30 avril, des décisions relatives aux taux ou aux produits des impositions directes locales perçues à leur profit ;

Vu l'article 1379 du Code Général des Impôts, relatif aux impositions perçues au profit des communes ;

Vu l'article 1407 du Code Général des Impôts, relatif à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire présenté et débattu le 7 avril 2026 ;

Vu le Budget Primitif de la Commune de Cluses du 21 avril 2026 ;

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-35-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, pour l'exercice 2026, les taux des impôts directs locaux perçus au profit de la commune ;

Considérant que la commune de Cluses, après analyse de sa situation budgétaire et de ses besoins financiers pour l'année 2026, souhaite préserver le pouvoir d'achat des ménages ;

Considérant que les recettes attendues au titre des impôts directs locaux, combinées aux autres ressources de la commune, permettent d'assurer l'équilibre du budget primitif 2026 sans évolution des taux ;

Considérant que les taux votés au titre de l'année 2026 seraient maintenus par rapport aux exercices précédents de la manière suivante :

- Pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 18,89%, la majoration de 30% instituée par délibération spécifique du 28 septembre 2023 continuant de s'appliquer ;
- Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,00% ;
- Pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 28,84%.

Après exposé et en avoir débattu et délibéré,

Le Conseil Municipal

- **Approuve le maintien des taux municipaux pour 2026 comme suit :**
 - **Pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 18,89%, la majoration de 30% instituée par délibération spécifique du 28 septembre 2023 continuant de s'appliquer.**
 - **Pour la taxe sur le foncier bâti : 30,00%**
 - **Pour la taxe sur le foncier non bâti : 28,84%.**
- **Autorise Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à transmettre l'état 1259 dûment complété et visé à la direction générale des finances publiques et aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.**

Ainsi délibéré, le 21 avril 2026,

Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance



GUILLEN Françoise

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**

Jean-Philippe MAS

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble (Le TA peut être saisi par « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ») ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-35-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Cluses du 21 avril 2026

Le 21 avril 2026, à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Cluses s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Philippe MAS, Maire.

Présents

MAS JP, Maire
SALOU N, PASQUIER D, DELACQUIS A,
HEMISSI S, BOURRET M, NOIZET-MARET M,
THABUIS H, GUEBEY D, GUILLEN F,
DEBRABANT J, REDONDO M, VOISEY P,
DUCRETTET E, GENOVESE D, LÉVEILLÉ N,
EVERAERE J, LOUNIS A, TOUBIA Lili,
PASQUIER C, QUINTELA N, GUERBAA F,
PLATIAU-VASSET M, POULET C, DURAND S,
GREVAZ M, SENNEGON C,
NGUYEN-DINH S, DUPONT B.

Absent(s) :

BENEDETTI T procuration à HEMISSI S
TOUBIA Lamita procuration à DELACQUIS A
SCRUFARI F procuration à VOISEY P
BUFFET N procuration à SALOU N

Date de convocation et d'affichage : 14
avril 2026

Secrétaire de séance : GUILLEN Françoise

Nombre de conseillers :

En exercice :	33
Présents :	29
Votants :	33

Vote :

Pour :	33
Contre :	-
Abstention :	-
Ne Participe au Vote :	-

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par son envoi dématérialisé en Sous-Préfecture de Bonneville et sa publication sur le site internet de la commune le : 28/04/26

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**



Jean-Philippe MAS

26-36 : Reprise anticipée des résultats 2025 et affectation provisoire 2026 – Budget principal

Rapporteur : Monsieur Christian POULET, conseiller

Annexe : rapport de présentation

*Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2311-5,
Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et à
leurs établissements publics administratifs,
Vu les tableaux de calcul du résultat prévisionnel 2025 établi par l'ordonnateur et
intégrés dans la présente délibération,
Vu l'état des restes à réaliser arrêté au 31 décembre 2025,
Vu les résultats 2025 estimés du budget principal,
Vu les résultats 2025 estimés du budget annexe eau potable,
Vu les résultats 2025 estimés du budget annexe aménagement économique,
Vu le projet de budget primitif 2026,*

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-36-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Considérant qu'il y a lieu, avant le vote du budget primitif 2026, de reprendre par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2025 ainsi que la prévision de leur affectation,

Considérant que cette reprise doit être justifiée par le tableau de calcul du résultat prévisionnel et par l'état des restes à réaliser arrêté au 31 décembre 2025,

Considérant que l'affectation en section d'investissement est prioritaire à hauteur du besoin de financement constaté,

Considérant que les budgets eau potable et aménagement économique ont été clôturés au 31 décembre 2025 et que leurs résultats doivent être repris distinctement dans le budget principal 2026, dans le contexte de la reprise de compétences à compter du 1er janvier 2026 par la Communauté de communes Cluses Arve & montagnes,

Il convient, préalablement au vote du budget primitif 2026, de reprendre par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2025 du budget principal et d'en arrêter la prévision d'affectation. Cette démarche permet d'inscrire dès le projet de budget primitif 2026 le résultat de fonctionnement, le solde d'investissement et les restes à réaliser arrêtés au 31 décembre 2025.

Les montants à reprendre au budget principal 2026 doivent en outre intégrer, de manière distincte et parfaitement traçable, les résultats issus des budgets eau potable et aménagement économique clôturés au 31 décembre 2025. Les calculs de fonctionnement et d'investissement de ces deux budgets, ainsi que leur incidence sur les inscriptions aux comptes 001 et 002, sont détaillés ci-après.

Cette reprise et cette affectation demeurent provisoires. Elles pourront, le cas échéant, être ajustées dans le cadre du budget supplémentaire voté au cours de l'exercice 2026 après adoption du compte administratif et du compte de gestion arrêtant définitivement les résultats 2025.

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-36-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Détermination provisoire des résultats 2025

Budget principal			
Code	Nature	Calcul	Montant
A1-BP	Dépenses de fonctionnement réalisées 2025 du budget principal (hors 002)	A1-BP	27 467 562,76
A2-BP	Recettes de fonctionnement réalisées 2025 du budget principal (hors 002)	A2-BP	30 893 137,36
A3-BP	Excédents de fonctionnement 2024 réalisés en 2025 du budget principal (002)	A3-BP	1 419 733,53
A-BP	Résultat de fonctionnement 2025 du budget principal	A3-BP + A2-BP - A1-BP	+4 845 308,13
B1-BP	Dépenses d'investissement réalisées 2025 du budget principal (hors 001)	B1-BP	12 431 897,38
B2-BP	Déficits d'investissement 2024 réalisés en 2025 du budget principal (001)	B2-BP	1 430 480,30
B3-BP	Recettes d'investissement réalisées 2025 du budget principal (hors 001)	B3-BP	9 647 230,96
B-BP	Résultat d'investissement 2025 du budget principal	B3-BP - B2-BP - B1-BP	-4 215 146,72
C1-BP	Restes à réaliser en dépenses d'investissement du budget principal	C1-BP	1 015 140,69
C2-BP	Restes à réaliser en recettes d'investissement du budget principal	C2-BP	1 082 737,20
C-BP	Solde net des restes à réaliser d'investissement du budget principal	C2-BP - C1-BP	+67 596,51
D-BP	Besoin de financement de la section d'investissement du budget principal (si négatif)	C-BP + B-BP	-4 147 550,21

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-36-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Budget annexe eau potable (clôturé au 31/12/2025)			
Code	Nature	Calcul	Montant
A1-EP	Dépenses d'exploitation réalisées 2025 du budget eau potable (hors 002)	A1-EP	401 807,33
A2-EP	Recettes d'exploitation réalisées 2025 du budget eau potable (hors 002)	A2-EP	1 172 979,17
A3-EP	Excédents d'exploitation 2024 réalisés en 2025 du budget eau potable (002)	A3-EP	1 593 418,78
A-EP	Résultat d'exploitation 2025 du budget eau potable	A3-EP + A2-EP - A1-EP	+2 364 590,62
B1-EP	Dépenses d'investissement réalisées 2025 du budget eau potable (hors 001)	B1-EP	334 357,33
B2-EP	Déficits d'investissement 2024 réalisés en 2025 du budget eau potable (001)	B2-EP	390 254,54
B3-EP	Recettes d'investissement réalisées 2025 du budget eau potable (hors 001)	B3-EP	730 298,22
B-EP	Résultat d'investissement 2025 du budget eau potable	B3-EP - B2-EP - B1-EP	+5 686,35
* Reprise automatique des résultats n-1 des budgets annexes clôturés en 001 et 002 (Instruction M57)			

Budget annexe aménagement économique (clôturé au 31/12/2025)			
Code	Nature	Calcul	Montant
A1-AE	Dépenses de fonctionnement réalisées 2025 du budget aménagement économique (hors 002)	A1-AE	347 000,00
A2-AE	Déficit de fonctionnement 2024 réalisés en 2025 du budget aménagement économique (002)	A2-AE	30 245,00
A3	Recettes de fonctionnement réalisées 2025 du budget aménagement économique (hors 002)	A3-AE	776 900,00
A-AE	Résultat de fonctionnement 2025 du budget aménagement économique	A3-AE - A2-AE - A1-AE	+399 655,00
B1-AE	Dépenses d'investissement réalisées 2025 du budget aménagement économique (hors 001)	B1-AE	137 000,00
B2-AE	Déficits d'investissement 2024 réalisés en 2025 du budget aménagement économique (001)	B2-AE	461 019,49
B3-AE	Recettes d'investissement réalisées 2025 du budget aménagement économique (hors 001)	B3-AE	210 000,00
B-AE	Résultat d'investissement 2025 du budget aménagement économique	B3-AE - B2-AE - B1-AE	-388 019,49
* Reprise automatique des résultats n-1 des budgets annexes clôturés en 001 et 002 (Instruction M57)			

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-36-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Reprise anticipée et affectation provisoire en 2026

Code	Nature	Calcul	Montant
A-BP	Résultat de fonctionnement 2025 du budget principal	A-BP	4 845 308,13
D-BP	Besoin de financement de la section d'investissement du budget principal (si négatif)	D-BP	-4 147 550,21
002-BP	Solde du budget principal après couverture du besoin de financement (excédent)	A-BP + D-BP	697 757,92
002-EP	Résultat d'exploitation 2025 du budget eau potable (excédent)	A-EP	2 364 590,62
002-AE	Résultat de fonctionnement 2025 du budget aménagement économique (excédent)	A-AE	399 655,00
002R	Reprise anticipée et affectation provisoire au compte 002 (recettes) en 2026 du budget principal	002-BP + 002-EP + 002-AE	+3 462 003,54
001-BP	Résultat d'investissement 2025 du budget principal (déficit)	- B-BP	4 215 146,72
001-EP	Résultat d'investissement 2025 du budget eau potable (excédent)	- B-EP	-5 686,35
001-AE	Résultat d'investissement 2025 du budget aménagement économique (déficit)	- B-AE	388 019,49
001D	Reprise anticipée et affectation provisoire au compte 001 (dépenses) en 2026 du budget principal	001-BP + 001-EP + 001-AE	+4 597 479,86
1068R	Reprise anticipée et affectation provisoire au compte 1068 (recettes) en 2026 du budget principal	- D-BP	+4 147 550,21

Après exposé et en avoir débattu et délibéré,

Le Conseil Municipal

- **Arrête les résultats provisoires 2025 du budget principal tels qu'ils ressortent des tableaux ci-dessus ;**
- **Approuve la reprise anticipée des résultats 2025 et leur affectation provisoire au budget principal 2026 ;**
- **Constate que les reprises issues des budgets eau potable et aménagement économique clôturés au 31 décembre 2025 sont intégrées aux comptes 002 et 001 du budget principal ;**
- **Décide d'inscrire au budget principal 2026 la somme de 4 597 479,86 € au compte 001 en dépenses d'investissement, la somme de 3 462 003,54 € au compte 002 en recettes de fonctionnement et la somme de 4 147 550,21 € au compte 1068 en recettes d'investissement ;**
- **Précise que l'inscription au compte 1068 conserve le caractère d'une affectation provisoire jusqu'à la constatation définitive des résultats 2025 ;**
- **Dit que les montants repris par anticipation seront, le cas échéant, régularisés dans le cadre du budget supplémentaire 2026 après adoption du compte administratif et du compte de gestion arrêtant définitivement les résultats 2025.**

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-36-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Ainsi délibéré, le 21 avril 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance



GUILLEN Françoise

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**



Jean-Philippe MAS

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble (Le TA peut être saisi par « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ») ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-36-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Mardi 21 Avril 2026

Vote du

BUDGET

PRIMITIF 2026

Présentation
au Conseil Municipal

Avis de réception en préfecture
07400811-20260421-260426-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Préambule

Le budget Primitif 2026 a été élaboré conformément aux **règles comptables applicables** et aux principes d'annualité, de sincérité et de prudence budgétaire. Il reprend tous les éléments obligatoires et permet un vote éclairé du budget.

Les hypothèses travaillées avec les services tiennent compte :

- du **Rapport d'Orientation Budgétaire** 2026 ;
- du niveau de **réalisation des dépenses et des recettes** des exercices précédents ;
- de l'analyse des **dépenses et recettes courantes et ponctuelles** qui peuvent impacter l'exercice 2026 ;
- des **tendances d'évolution connues ou estimées** pour l'année 2026 dont la loi de finances, les éléments conjoncturels d'inflation, les indices de révision des prix, les prévisions effectuées par les organismes nationaux et européens.

Les **dépenses de fonctionnement ont été optimisées** au maximum afin de limiter le recours à l'emprunt, tout en préservant une capacité d'investissement répondant aux besoins de la population communale.

Suivie de l'évolution des compétences entre la 2CCAM et la commune de Cluses, les budgets annexes Eau potable et Aménagement économique ont été clôturés au 31 décembre 2025 et transférés au 1^{er} janvier 2026.

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal
Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 Charges à caractère général

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	011 - Charges à caractère général En 2026, les principales charges de gestion des services restent stables par rapport au réalisé estimé 2025. Elles sont principalement composées par les charges de fluides (électricité, eau, gaz, chauffage urbain), par les contrats de prestation de service (notamment les coûts des repas à destination des enfants), les honoraires (dont frais de portages fonciers), la fourniture de petits équipements, les dépenses d'entretien et de maintenance des bâtiments et matériels publics.
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-36-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	012 - Charges de personnel et frais assimilés
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	Les charges de personnel en 2026 se stabilisent par rapport à 2025 avec une très légère hausse de 0,53%. Cette évolution est détaillée dans la diapositive suivante.
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-36-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal
Dépenses de fonctionnement

Au 1^{er} janvier 2026, la commune de Cluses comptabilise 246 postes occupés pour 251 postes ouverts.

Filière	Catégorie	Postes ouverts 2025	Postes occupés 2025	Postes ouverts 2026	Postes occupés 2026
Administrative	A	15	12	13	12
	B	6	6	10	10
	C	31	31	30	30
Animation	A	0	0	0	0
	B	10	9	8	8
	C	30	29	33	31
Culture	A	1	1	1	1
	B	5	6	6	6
	C	3	3	4	4
Médico-Sociale	A	0	0	0	0
	B	1	1	1	1
	C	22	24	22	22
Police Municipale	A	0	0	0	0
	B	1	1	1	1
	C	15	12	14	12
Sociale	A	1	1	0	0
	B	1	1	0	0
	C	2	2	2	2
Sport	A	0	0	0	0
	B	2	2	2	2
	C	0	0	0	0
Technique	A	1	1	1	1
	B	9	9	12	12
	C	97	98	91	91
		253	249	251	246

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421_26-36-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Focus sur les charges de personnel

	BP 2025	BP 2026	Evolution %
Traitement indiciaire du personnel titulaire	4 791 662	4 558 937	-4,86%
Complément de rémunération titulaire	1 709 969	1 704 108	-0,34%
Traitement indiciaire du personnel contractuel	1 689 208	1 919 011	+13,60%
Complément de rémunération contractuel	370 051	440 451	+19,02%
SFT	65 667	69 218	+5,41%
NBI	80 576	76 032	-5,64%
Cotisations patronales	3 650 082	3 772 395	+3,35%
Rémunération des apprentis	22 000	10 500	-52,27%
Personnel mis à disposition	192 785	111 475	-42,18%
Autres charges diverses	493 000	472 000	-4,26%
	13 065 000	13 134 127	+0,53%

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 014 Atténuations de produits

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	014 - Atténuations de produits
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	Le prélèvement du FPIC est prévu en diminution par rapport à 2025 pour s'établir à 665 K€,
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	notamment en raison de la décision prise par la 2CCAM de prendre à sa charge 30% de FPIC en plus. En outre, il n'y aura pas de DILICO en 2026.
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-36-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

65 - Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante correspondent principalement aux subventions au CCAS, aux associations, à l'EPCC, au GIP, à la contribution au SDIS et aux frais de fonctionnement de l'assemblée locale (formation, indemnités élus, cotisations, ...). Elles augmentent d'environ 2% entre 2025 et 2026, principalement du fait de la hausse de la subvention au CCAS (+ 100 K€).

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 66 Charges financières

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

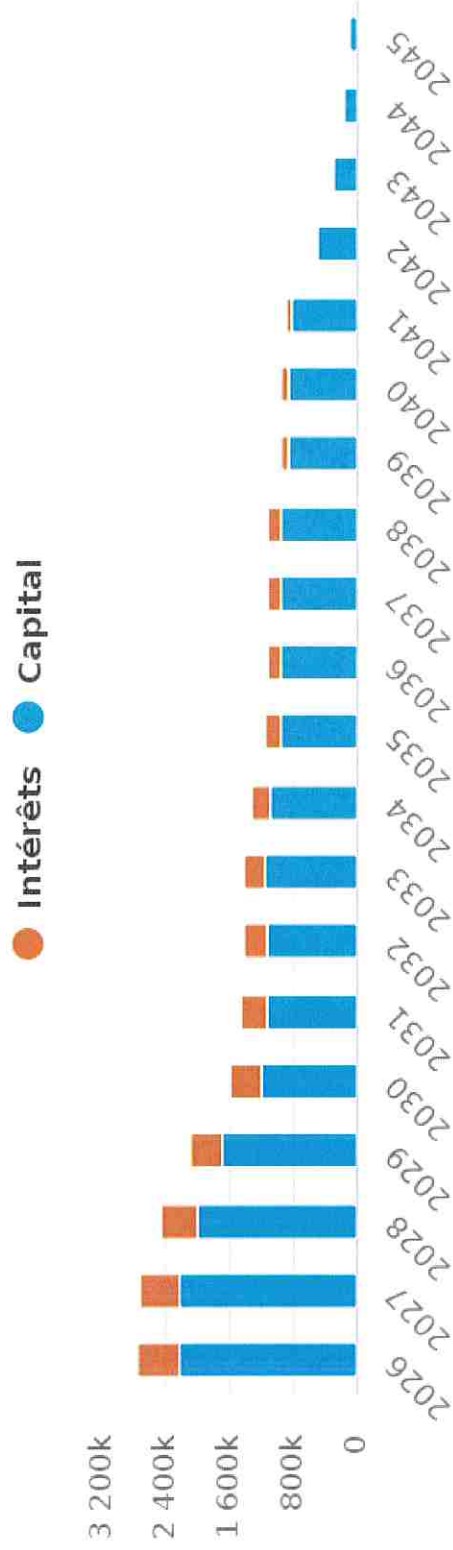
66 - Charges financières

Avec un nouvel emprunt 2024 inférieur au remboursement du capital de la dette, la commune s'est désendettée sur l'exercice 2025. Le niveau des intérêts de la dette a ainsi diminué de 7,43% en 2025, puis de 2,74% en 2026.

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses de fonctionnement

Focus sur la dette



Accusé de réception en préfecture
074-2026-0421-26-36-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception en préfecture : 28/04/2026

Le Conseil Général de la commune comptabilise 20 emprunts au 1^{er} janvier 2026, contractés auprès de la Caisse d'Épargne, le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Banque Populaire et la Société de Financement Local.

Le taux moyen est de 2,6%.

Le Capital restant dû au 1^{er} janvier 2026 est 21 344 288 €.

La commune de Cluses cherche à se désendetter depuis plusieurs années. C'est pourquoi, les intérêts des emprunts bancaires diminuent pour atteindre, 547 000 € en 2026.

Sans nouvel emprunt, la dette bancaire s'éteindrait en 2045.

Les années 2028, 2029 et 2030 marqueront une évolution importante pour la commune avec la fin du remboursement d'une partie des emprunts restructurés et l'extinction de l'emprunt revolving.

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 67 Charges spécifiques et 68 Dotations aux provisions

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

67 - Charges spécifiques

Il s'agit d'une provision de 6 000 € pour permettre, si besoin, l'annulation de titres sur exercices antérieurs.

68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations

Il s'agit d'une provision pour créances douteuses.

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Les contributions et subventions prévues sur le Budget Général

Objet	Tiers	Montant
Contribution annuelle	Syane	10 000,00
Contribution annuelle	SDIS	778 936,00
Contribution annuelle	OGEC	203 000,00
Contribution annuelle	Sydeval	110 000,00
Contribution annuelle	GIP Conciergerie	39 000,00
TOTAL DES CONTRIBUTIONS		1 140 936,00
Subvention de fonctionnement	CCAS	1 200 000,00
Subvention de fonctionnement	EPCC	275 000,00
Subventions aux associations (Cf. Délibérations du 17 décembre 2025)	Associations	645 464,05
TOTAL DES SUBVENTIONS		2 120 464,05
TOTAL DES CONTRIBUTIONS ET DES SUBVENTIONS		3 261 400,05

Accusé de réception en préfecture
 074-217400811-20260421-26-36-DE
 Date de télétransmission : 28/04/2026
 Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Recettes de fonctionnement

Chapitre 002 Résultat de fonctionnement reporté

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	002 - Résultat de fonctionnement reporté Le résultat de fonctionnement reporté correspond à l'excédent dégagé par la section de fonctionnement l'année antérieure (recettes - dépenses), diminué du montant réservé en investissement pour couvrir le déficit antérieur d'investissement et les RAR. Il augmente en 2026 pour atteindre 3,46 M€ car il intègre les résultats de fonctionnement du budget principal (698 K€) et des budgets clôturés fin 2025, le budget de l'eau potable (2,34M€) et le budget zones d'aménagements économiques (400 K€).
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

Accusé de réception en préfecture
 074-217400811-20260421-26-36-DE
 Date de télétransmission : 28/04/2026
 Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Recettes de fonctionnement

Chapitre 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses

Section de fonctionnement	Budget total vote 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total vote 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	70 - Produits des services du domaine et ventes diverses Les recettes du chapitre 70 correspondent principalement aux produits des services enfance / jeunesse (centre de loisir, périscolaire, ...) et des services culturels et sportifs (Les Allos, l'Atelier, les équipements sportifs, ...). La diminution sur ce chapitre s'explique par la baisse d'autres recettes qui le composent, notamment celles de refacturation de personnel entre collectivité, aux budgets annexes (notamment le budget de l'eau potable) ou à des associations.
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Recettes de fonctionnement

Chapitre 73 Impôts et taxes & 731 Fiscalité locale

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	73 - Impôts et taxes 731 - Fiscalité locale Ces deux chapitres intègrent principalement les produits de fiscalités (FB, FNB, THRS) qui augmentent de +0,8% environ en 2026. Ils comprennent aussi le FNGIR (compensation suite à la suppression de la taxe professionnelle) qui est fixe et s'élève à 3,2 M€. La principale diminution s'explique par la baisse des AC de 125 K€ entre 2025 et 2026 et par l'évaluation prudente de la DSC contrat de ville (-54 K€ par rapport à 2025). Les autres recettes (610 K€ DMTO, 332 K€ taxe sur l'électricité, 155 K€, droits de place 50 K€) restent stables en 2026. Le reversement du DILICO pour 22 K€ est à souligner en 2026.
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-36-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal
Recettes de fonctionnement

Chapitre 74 Dotations et participations

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	74 - Dotations et participations Ce chapitre regroupe principalement les dotations versées par l'Etat (DCRTP & allocations compensatrices). C'est là que les recettes diminuent le plus fortement en 2026 avec 583 K€ de ponction par l'Etat suite à la loi de finances 2026. Dans le même temps les recettes de la CAF pour les services enfance/jeunesse diminuent de 115 K€ du fait de régularisations et d'encaissements en 2025 de recettes 2024. Les diverses subventions de fonctionnement sont également en recul mais le niveau du fonds genevois reste stable à 1,035 M€.
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	199 700,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	2 063 911,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	8 500 429,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	11 376 700,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	4 033 933,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	566 200,00	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	345 035,42	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-36-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Recettes de fonctionnement

Chapitre 013 Atténuations de charges – 75 Autres produits de gestion courante
– 76 Produits financiers – 77 Produits spécifiques – 78 Reprises sur provisions

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	013 - Atténuations de charges 75 - Autres produits de gestion courante 76 - Produits financiers 77 - Produits spécifiques 78 - Reprises sur provisions En 2026, les recettes de ces chapitres diminuent fortement. En effet, en 2025 la commune a reçu 2,19 M€ d'indemnités liées à des contentieux. Par ailleurs, il est prévu 50 K€ de reversement du budget annexe parkings en 2026 contre 124 K€ en 2025. Les revenus des loyers diminuent de 6% quand les autres recettes de ces chapitres restent stables, notamment les remboursements d'indemnités journalières et du fonds de soutien versé par l'Etat concernant la sortie des emprunts toxiques.
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 988,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 582,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-36-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses et recettes d'investissement

Thématique	N°	PROJET	AP/CP	DEPENSES		RECETTES		Reste à charge BP 2026 et RàR
				BP2026	RàR 2025	BP2026	RàR 2025	
Entretien de la voirie	1	Plan lumière (reste à charge commune, participation SYANE)	AP/CP	18 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 300,00 €
	2	Voirie et mobilité douce	AP/CP	641 700,00 €	206 191,17 €	380 950,00 €	0,00 €	466 941,17 €
	4	Accessibilité PMR voirie		50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
PPI Voirie	8	PPI Voirie : Travaux rue des îles		100 000,00 €	32 000,00 €	100 000,00 €	65 000,00 €	-33 000,00 €
	45	Stationnement	AP/CP	65 320,00 €	65 150,77 €	0,00 €	0,00 €	130 470,77 €
Politique de la ville	11	Requalification transversale des Ewües	AP/CP	209 474,22 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	209 474,22 €
	12	Salle de motricité Ewües 2		0,00 €	13 320,00 €	0,00 €	0,00 €	13 320,00 €
	13	Travaux bâtiments communaux		443 000,00 €	97 943,69 €	5 323,00 €	189 790,00 €	345 830,69 €
Rénovation des bâtiments communaux	14	Entretien des équipements sportifs		0,00 €	48 836,28 €	40 000,00 €	48 000,00 €	-39 163,72 €
	15	Rénovation énergétique des bâtiments communaux		0,00 €	6 480,00 €	0,00 €	0,00 €	6 480,00 €
	39	Rénovation énergétique Groupe Scolaire Messy	AP/CP	350 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €
	43	Transformation du terrain en terrain synthétique		114 440,00 €	54 203,24 €	595 000,00 €	75 000,00 €	-501 356,76 €
	16	Développement des classes numériques		22 000,00 €	8 505,71 €	0,00 €	0,00 €	30 505,71 €
Développement du numérique	17	Systèmes d'information		84 300,00 €	28 385,77 €	0,00 €	0,00 €	112 685,77 €
	18	Vidéo-protection		130 000,00 €	42 199,36 €	24 000,00 €	0,00 €	148 199,36 €
Gestion foncière et planification	19	Opérations immobilières		2 021 000,00 €	24 548,62 €	-38 984,15 €	349 734,15 €	1 734 798,62 €
	20	Autres opérations Urbanisme		24 000,00 €	37 215,93 €	0,00 €	0,00 €	61 215,93 €
Équipements culturels	21	Acquisition d'équipements culturels		13 700,00 €	1 078,31 €	0,00 €	0,00 €	14 778,31 €
	22	Entretien et renouvellement parc automobile		100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €
Équipements des services	23	Autres investissements divers		428 891,56 €	113 248,79 €	0,00 €	0,00 €	542 140,35 €
	24	Carrefours Maladière		608 400,00 €	191 840,32 €	54 900,00 €	0,00 €	745 340,32 €
Aménagements structurants	29	Pôle culturel (friches Bretton, Depéry, Marty)		0,00 €	11 512,40 €	0,00 €	0,00 €	11 512,40 €
	30	Requalification de la place Charles de Gaulle		0,00 €	0,00 €	31 269,25 €	0,00 €	-31 269,25 €
	33	Extension du groupe scolaire du Noiret		0,00 €	2 520,00 €	0,00 €	0,00 €	2 520,00 €
	35	Réhabilitation du camping		150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
	37	Autres aménagements structurants		144 600,00 €	22 980,00 €	0,00 €	0,00 €	167 580,00 €
	38	Construction du Médipole	AP/CP	180 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	180 000,00 €
	40	Renaturation des cours d'école		0,00 €	0,00 €	15 557,00 €	0,00 €	-15 557,00 €
	41	Aménagement des halles alimentaires	AP/CP	1 380 000,00 €	6 980,33 €	0,00 €	132 500,00 €	1 254 480,33 €
	42	Aménagement du nouveau poste de police municipale	AP/CP	914 000,00 €	0,00 €	176 330,45 €	222 713,05 €	514 956,50 €
		TOTAL		8 193 125,78 €	1 015 140,69 €	1 534 345,55 €	1 082 737,20 €	6 591 183,72 €

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-36-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses et recettes d'investissement

Thématique	Autres éléments d'investissement	AP/CP	DEPENSES		RECETTES		Reste à charge BP 2026 et RàR
			BP2026	RàR 2025	BP2026	RàR 2025	
Chap. 27 - Autres immobilisations financières	Créances sur transfert de droits à déduction de la TVA				49 822,00 €		-49 822,00 €
Chap. 024 - Produits des cessions	Vente des terrains ZAE à la 2CCAM				660 000,00 €		-660 000,00 €
	Autres cessions				500 000,00 €		-500 000,00 €
Chap. 10 - Dotations, fonds divers et réserves	Taxe d'aménagement		45 000,00 €		113 575,50 €		-68 575,50 €
	FCTVA				443 000,00 €		-443 000,00 €
	1068 - Excédents de fonctionnement				4 147 550,21 €		-4 147 550,21 €
Chap. 16 - Emprunts et dettes assimilées	Emprunt		2 251 000,00 €		2 693 989,82 €		-442 989,82 €
	Dépôts et cautionnements				2 000,00 €		-2 000,00 €
	Versement de rentes viagère		52 000,00 €				52 000,00 €
	Déficit d'investissement du budget Principal		4 215 146,72 €				4 215 146,72 €
Chap. 001 - Solde d'exécution de la section d'invest	Déficit d'investissement du B.A ZAE		388 019,49 €				388 019,49 €
	Excédent d'investissement du B.A Eau potable		-5 686,35 €				-5 686,35 €
	TOTAL autres éléments d'investissement		6 945 479,86 €	0,00 €	8 609 937,53 €	0,00 €	-1 664 457,67 €
	TOTAL investissement réel		15 138 605,64 €	1 015 140,69 €	10 144 283,08 €	1 082 737,20 €	4 926 726,05 €

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-36-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Présentation générale de la section d'investissement

Section d'investissement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement r	1 430 480,30	1 430 480,30	4 597 479,86	0,00	4 597 479,86
10 - Dotations, fonds divers et réserves	15 000,00	1 636,39	45 000,00	0,00	45 000,00
13 - Subventions d'investissement	14 400,00	0,00	0,00	14 400,00	14 400,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 718 000,00	2 272 560,25	2 303 000,00	0,00	2 303 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	505 491,03	352 712,99	106 800,00	92 937,69	199 737,69
204 - Subventions d'équipement versées	843 838,32	658 919,68	731 900,00	184 918,64	916 818,64
21 - Immobilisations corporelles	2 636 208,60	1 770 537,81	2 365 891,56	613 001,12	2 978 892,68
23 - Immobilisations en cours	2 904 086,65	2 293 652,84	3 463 534,22	109 883,24	3 573 417,46
26 - Participations et créances rattachées à des partic	38 546,00	38 546,00	0,00	0,00	0,00
27 - Autres immobilisations financières	1 009 438,52	1 009 011,78	1 425 000,00	0,00	1 425 000,00
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
Total REEL	12 115 489,42	9 828 058,04	15 138 605,64	1 015 140,69	16 153 746,33
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00
041 - Opérations patrimoniales	6 100 000,00	3 962 002,64	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
Total ORDRE	6 176 287,00	4 034 319,64	3 089 809,00	0,00	3 089 809,00
Total DEPENSES	18 291 776,42	13 862 377,68	18 228 414,64	1 015 140,69	19 243 555,33
024 - Produits des cessions d'immobilisations	212 000,00	0,00	1 160 000,00	0,00	1 160 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 976 213,82	1 985 071,43	4 704 125,71	0,00	4 704 125,71
13 - Subventions d'investissement	2 325 381,15	182 475,00	1 434 345,55	1 082 737,20	2 517 082,75
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 145 216,10	1 696 300,00	2 695 989,82	0,00	2 695 989,82
23 - Immobilisations en cours	0,00	54 932,78	0,00	0,00	0,00
27 - Autres immobilisations financières	0,00	0,00	49 822,00	0,00	49 822,00
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	32 000,00	33 855,08	100 000,00	0,00	100 000,00
Total REEL	6 690 811,07	3 952 634,29	10 144 283,08	1 082 737,20	11 227 020,28
021 - Virement de la section de fonctionnement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00
041 - Opérations patrimoniales	6 100 000,00	3 962 002,64	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
Total ORDRE	11 600 965,35	5 694 596,67	8 016 535,05	0,00	8 016 535,05
Total RECETTES	18 291 776,42	9 647 230,96	18 160 818,13	1 082 737,20	19 243 555,33

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-36-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement

n° AP	Autorisation de programme					Crédits de paiement			
	Montant de l'AP avant BP2026	AP Ajustement BP2026	Montant de l'AP après BP	Montant déjà engagé sur AP	Disponible pour engager sur AP	Total CP déjà consommés	CP Budgeté 2026	Prévisionnel CP 2027	Prévisionnel CP 2028
AP19-A Plan Lumière	1 300 000,00 €		1 300 000,00 €	956 387,44 €	343 612,56 €	944 290,82 €	18 300,00 €	337 409,18 €	
AP19-B Requalification rue des îles	2 500 000,00 €		2 500 000,00 €	1 549 694,43 €	950 305,57 €	1 546 694,43 €	0,00 €	953 305,57 €	
AP19-C Construction Gymnase Ewues	4 000 000,00 €		4 000 000,00 €	3 639 378,70 €	360 621,30 €	3 639 378,70 €	0,00 €	360 621,30 €	
AP23PV06 Requalification transversale des Ewues	2 370 000,00 €		2 370 000,00 €	1 310 035,82 €	1 059 964,18 €	1 092 730,47 €	209 474,22 €	1 067 795,31 €	
AP25GS Rénovation énergétique Groupe Scolaire Messy	2 700 000,00 €		2 700 000,00 €	203 105,21 €	2 496 894,79 €	42 723,78 €	350 000,00 €	1 200 000,00 €	1 107 276,22 €
AP25PARK02 Aménagements parking Claude Anthoine	100 800,00 €		100 800,00 €	100 800,00 €	0,00 €	0,00 €	65 320,00 €	35 480,00 €	
AP25MEDI02 Médipôle 2	500 000,00 €		500 000,00 €	440 256,72 €	59 743,28 €	49 500,00 €	180 000,00 €	270 500,00 €	
AP25HALLES Halles Gourmandes	1 100 000,00 €	579 194,91 €	1 679 194,91 €	1 061 981,48 €	617 213,43 €	299 194,91 €	1 380 000,00 €	0,00 €	
AP25PM01 Transfert de la PM	1 600 000,00 €	15 000,00 €	1 615 000,00 €	1 398 264,32 €	216 735,68 €	698 595,25 €	914 000,00 €	2 404,75 €	
AP26VOI01 Travaux rue Raoul Follereau	0,00 €	156 000,00 €	156 000,00 €		156 000,00 €		0,00 €	156 000,00 €	
AP26GER Travaux de rénovation SSI	0,00 €	456 000,00 €	456 000,00 €	0,00 €	456 000,00 €		170 000,00 €	286 000,00 €	

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-36-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Parkings

Focus et rappel sur l'évolution du budget

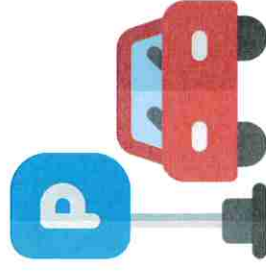
Le budget 2025 a marqué une évolution importante du budget annexe Stationnement Payant.

Conformément aux Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le stationnement sur voirie a été rebasculé sur le budget principal de la commune.

En effet, le stationnement sur voirie n'est pas assimilé à un service public industriel et commercial (SPIC), devant être financé exclusivement par les recettes des usagers. Il est classé dans la catégorie des services publics administratifs (SPA) comme c'est le cas pour la gestion des voiries communales. Ces recettes, comme celles liées aux droits de terrasses et aux marchés, sont donc intégrées au budget principal de la commune.

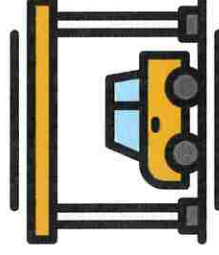
Seuls les parkings en ouvrages (bâtiments et parkings souterrains) et en enclos (barrière d'entrée) doivent être intégrés au sein d'un budget annexe SPIC. Pour Cluses c'est le parking souterrain de la Place de Breilzter.

C'est pourquoi en 2026, il est proposé de dénommer ce budget annexe « Parkings » au lieu de « Stationnement ».



Stationnement sur voirie
au Budget Général

- Gestion, maintenance et renouvellement des horodateurs ;
- Personnel affecté à la gestion et à la surveillance du stationnement par parc-mètre ;
- Redevances de stationnement en centre-ville / Forfait post-stationnement (FPS) ;
- Abonnements de stationnement en centre-ville.



Budget annexe Parkings
(ouvrages et enclos)

- Gestion, maintenance et renouvellement du parking couvert ;
- Recettes des usagers pour l'occupation des places de parking.

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Parkings
Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 Charges à caractère général

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	13 500,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	
67 - Charges exceptionnelles	123 991,63	123 991,63	50 000,00	0,00	50 000,00	
Total REEL	137 491,63	123 991,63	60 000,00	0,00	60 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	50 000,00	0,00	12 695,00	0,00	12 695,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	
Total ORDRE	50 000,00	0,00	17 695,00	0,00	17 695,00	
Total DEPENSES	187 491,63	123 991,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
002 - Résultat d'exploitation reporté	173 991,63	173 991,63	62 695,00	0,00	62 695,00	
75 - Autres produits de gestion courante	13 500,00	21 245,00	15 000,00	0,00	15 000,00	
Total REEL	187 491,63	195 236,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
Total RECETTES	187 491,63	195 236,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
						011 - Charges à caractère général Provision pour maintenance des équipements

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Parkings

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 67 Charges exceptionnelles

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	13 500,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	
67 - Charges exceptionnelles	123 991,63	123 991,63	50 000,00	0,00	50 000,00	
Total REEL	137 491,63	123 991,63	60 000,00	0,00	60 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	50 000,00	0,00	12 695,00	0,00	12 695,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	
Total ORDRE	50 000,00	0,00	17 695,00	0,00	17 695,00	
Total DEPENSES	187 491,63	123 991,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
002 - Résultat d'exploitation reporté	173 991,63	173 991,63	62 695,00	0,00	62 695,00	
75 - Autres produits de gestion courante	13 500,00	21 245,00	15 000,00	0,00	15 000,00	
Total REEL	187 491,63	195 236,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
Total RECETTES	187 491,63	195 236,63	77 695,00	0,00	77 695,00	67 - Charges exceptionnelles Reversement de l'excédent 2025 au budget principal (suite au transfert du stationnement sur voirie au budget principal)

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Parkings
Recettes de fonctionnement

Chapitre 002 Résultat d'exploitation reporté

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	13 500,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	002 Résultat d'exploitation reporté Excédents 2025 reportés en 2026
67 - Charges exceptionnelles	123 991,63	123 991,63	50 000,00	0,00	50 000,00	
Total REEL	137 491,63	123 991,63	60 000,00	0,00	60 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	50 000,00	0,00	12 695,00	0,00	12 695,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	
Total ORDRE	50 000,00	0,00	17 695,00	0,00	17 695,00	
Total DEPENSES	187 491,63	123 991,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
002 - Résultat d'exploitation reporté	173 991,63	173 991,63	62 695,00	0,00	62 695,00	
75 - Autres produits de gestion courante	13 500,00	21 245,00	15 000,00	0,00	15 000,00	
Total REEL	187 491,63	195 236,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
Total RECETTES	187 491,63	195 236,63	77 695,00	0,00	77 695,00	

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-36-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Parkings

Recettes de fonctionnement

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	13 500,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	75 - Autres produits de gestion courante Recettes des usagers
67 - Charges exceptionnelles	123 991,63	123 991,63	50 000,00	0,00	50 000,00	
Total REEL	137 491,63	123 991,63	60 000,00	0,00	60 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	50 000,00	0,00	12 695,00	0,00	12 695,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	
Total ORDRE	50 000,00	0,00	17 695,00	0,00	17 695,00	
Total DEPENSES	187 491,63	123 991,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
002 - Résultat d'exploitation reporté	173 991,63	173 991,63	62 695,00	0,00	62 695,00	
75 - Autres produits de gestion courante	13 500,00	21 245,00	15 000,00	0,00	15 000,00	
Total REEL	187 491,63	195 236,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
Total RECETTES	187 491,63	195 236,63	77 695,00	0,00	77 695,00	

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Parkings
Dépenses et recettes d'investissement

Projets d'investissements	AP/CP	DEPENSES		RECETTES		Reste à charge BP 2026 et RàR
		BP2026	RàR 2025	BP2026	RàR 2025	
Provisions pour nouveaux projets (Chap 21)		17 695,00 €				17 695,00 €
Parking Place Schweitzer			8 550,00 €			8 550,00 €
TOTAL Projets d'investissement		17 695,00 €	8 550,00 €	0,00 €	0,00 €	26 245,00 €
Excédent de fonctionnement				8 550,00 €		-8 550,00 €
TOTAL autres éléments d'investissement		0,00 €	0,00 €	8 550,00 €	0,00 €	-8 550,00 €
TOTAL investissement réel		17 695,00 €	8 550,00 €	8 550,00 €	0,00 €	17 695,00 €

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception en préfecture : 29/04/2026

Aucun projet n'est spécifiquement prévu en 2026 sur le budget annexe Parkings.

Un montant de 17 695 € est provisionné en cas de travaux imprévus.

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Parkings

Présentation générale de la section d'investissement

Section d'investissement	Budget total vote 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total vote 2026
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement r	75 265,34	75 265,34			
21 - Immobilisations corporelles	50 000,00	0,00	17 695,00	8 550,00	26 245,00
Total REEL	125 265,34	75 265,34	17 695,00	8 550,00	26 245,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00			
041 - Opérations patrimoniales	50 000,00	0,00			
Total ORDRE	50 000,00	0,00			
Total DEPENSES	175 265,34	75 265,34	17 695,00	8 550,00	26 245,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	75 265,34	75 265,34	8 550,00	0,00	8 550,00
Total REEL	75 265,34	75 265,34	8 550,00	0,00	8 550,00
021 - Virement de la section d'exploitation	50 000,00	0,00	12 695,00	0,00	12 695,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
041 - Opérations patrimoniales	50 000,00	0,00			
Total ORDRE	100 000,00	0,00	17 695,00	0,00	17 695,00
Total RECETTES	175 265,34	75 265,34	26 245,00	0,00	26 245,00

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-36-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

* Résultats provisoires dans l'attente du vote du compte administratif

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Structures gérontologiques
Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 Charges à caractère général

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	92 606,75	8 166,32	20 000,00	0,00	20 000,00	011 - Charges à caractère général Diverses études et entretien du bâtiment, notamment pour le système de sécurité incendie
66 - Charges financières	1 900,00	1 427,21			20 000,00	
Total REEL	94 506,75	9 593,53	20 000,00	0,00	226 518,13	
023 - Virement à la section d'investissement	206 964,00	0,00	226 518,13	0,00	30 000,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 800,00	0,00	30 000,00	0,00	256 518,13	
Total ORDRE	209 764,00	0,00	256 518,13	0,00	276 518,13	
Total DEPENSES	304 270,75	9 593,53	276 518,13	0,00	196 518,13	
002 - Résultat d'exploitation reporté	124 270,75	124 270,75	196 518,13	0,00	80 000,00	
75 - Autres produits de gestion courante	180 000,00	180 000,00	80 000,00	0,00	276 518,13	
Total REEL	304 270,75	304 270,75	276 518,13	0,00	276 518,13	
Total RECETTES	304 270,75	304 270,75	276 518,13	0,00	276 518,13	

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-36-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Structures g rontologiques
Recettes de fonctionnement

Chapitre 002 R sultat d'exploitation report 

Section de fonctionnement	Budget total vot� 2025	R�alis� 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total vot� 2026	Commentaires
011 - Charges � caract�re g�n�ral	92 606,75	8 166,32	20 000,00	0,00	20 000,00	
66 - Charges financi�res	1 900,00	1 427,21				
Total REEL	94 506,75	9 593,53	20 000,00	0,00	20 000,00	
023 - Virement � la section d'investissement	206 964,00	0,00	226 518,13	0,00	226 518,13	
042 - Op�rations d'ordre de transfert entre sections	2 800,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	
Total ORDRE	209 764,00	0,00	256 518,13	0,00	256 518,13	
Total DEPENSES	304 270,75	9 593,53	276 518,13	0,00	276 518,13	002 R�sultat d'exploitation report�
002 - R�sultat d'exploitation report�	124 270,75	124 270,75	196 518,13	0,00	196 518,13	Exc�dents 2025 report�s en 2026
75 - Autres produits de gestion courante	180 000,00	180 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	
Total REEL	304 270,75	304 270,75	276 518,13	0,00	276 518,13	
Total RECETTES	304 270,75	304 270,75	276 518,13	0,00	276 518,13	

Accus  de r ception en pr fecture
074-217400811-20260421-26-36-DE
Date de t l transmission : 28/04/2026
Date de r ception pr fecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Structures g rontologiques
Recettes de fonctionnement

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante

Section de fonctionnement	Budget total vot� 2025	R�alis� 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total vot� 2026	Commentaires
011 - Charges � caract�re g�n�ral	92 606,75	8 166,32	20 000,00	0,00	20 000,00	
66 - Charges financi�res	1 900,00	1 427,21				
Total REEL	94 506,75	9 593,53	20 000,00	0,00	20 000,00	
023 - Virement � la section d'investissement	206 964,00	0,00	226 518,13	0,00	226 518,13	
042 - Op�rations d'ordre de transfert entre sections	2 800,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	
Total ORDRE	209 764,00	0,00	256 518,13	0,00	256 518,13	
Total DEPENSES	304 270,75	9 593,53	276 518,13	0,00	276 518,13	
002 - R�sultat d'exploitation report�	124 270,75	124 270,75	196 518,13	0,00	196 518,13	
75 - Autres produits de gestion courante	180 000,00	180 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	75 - Autres produits de gestion courante
Total REEL	304 270,75	304 270,75	276 518,13	0,00	276 518,13	Recettes du loyer de l'EHPAD
Total RECETTES	304 270,75	304 270,75	276 518,13	0,00	276 518,13	

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Structures g rontologiques

D penses et recettes d'investissement

Projets d'investissements	AP/CP	DEPENSES		RECETTES		Reste � charge BP 2026 et R�R
		BP2026	R�R 2025	BP2026	R�R 2025	
Etudes diverses		63 000,00 �	4 752,00 �			67 752,00 �
Travaux ascenseurs et portail		0,00 �	16 735,43 �			16 735,43 �
Provision pour nouveaux projets (Chap 21)		11 930,13 �	0,00 �			11 930,13 �
Travaux pour le syst�me de s�curit� et d'incendie		170 000,00 �	0,00 �			170 000,00 �
Provision pour nouveaux projets (Chap 23)		11 588,00 �	0,00 �			11 588,00 �
�quipement de la cuisine	AP/CP				31 086,32 �	-31 086,32 �
Climatisation					27 823,00 �	-27 823,00 �
TOTAL Projets d'investissement		256 518,13 �	21 487,43 �	0,00 �	58 909,32 �	219 096,24 �
D�ficit d'investissement		135 580,98 �				135 580,98 �
Exc�dent de fonctionnement				98 159,09 �		-98 159,09 �
TOTAL autres �l�ments d'investissement		135 580,98 �	0,00 �	98 159,09 �	0,00 �	37 421,89 �
TOTAL investissement r�el		392 099,11 �	21 487,43 �	98 159,09 �	58 909,32 �	256 518,13 �

Accus  de r ception en pr fecture
 074-217400811-2026042106-36-DE
 Date de t l transmission : 28/04/2026
 Date de r ception pr fecture : 28/04/2026

La commune  tant propri taire du b timent de l' HPAD, elle est tenue de r aliser les gros travaux de maintien du b timent et de mise en conformit  de celui-ci.

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Structures gérontologiques

Présentation générale de la section d'investissement

Section d'investissement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement r	92 931,78	92 931,78	135 580,98	0,00	135 580,98
16 - Emprunts et dettes assimilées	71 422,48	71 211,24			
20 - Immobilisations incorporelles	29 752,00	0,00	63 000,00	4 752,00	67 752,00
21 - Immobilisations corporelles	114 521,77	57 515,96	11 930,13	16 735,43	28 665,56
23 - Immobilisations en cours	40 800,00	0,00	181 588,00	0,00	181 588,00
Total REEL	349 428,03	221 658,98	392 099,11	21 487,43	413 586,54
Total DEPENSES	349 428,03	221 658,98	392 099,11	21 487,43	413 586,54
10 - Dotations, fonds divers et réserves	86 077,71	86 078,00	98 159,09	0,00	98 159,09
13 - Subventions d'investissement	53 586,32	0,00	0,00	58 909,32	58 909,32
Total REEL	139 664,03	86 078,00	98 159,09	58 909,32	157 068,41
021 - Virement de la section d'exploitation	206 964,00	0,00	226 518,13	0,00	226 518,13
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 800,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
Total ORDRE	209 764,00	0,00	256 518,13	0,00	256 518,13
Total RECETTES	349 428,03	86 078,00	354 677,22	58 909,32	413 586,54

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-36-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

* Résultats provisoires dans l'attente du vote du compte administratif

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Structures gériatologiques

Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement

n° AP	Autorisation de programme					Crédits de paiement			
	Montant de l'AP avant BP2026	AP Ajustement BP2026	Montant de l'AP après BP	Montant déjà engagé sur AP	Disponible pour engager sur AP	Total CP déjà consommés	Cp Budgété 2026	Prévisionnel CP 2027	Prévisionnel CP 2028
AP26GER Travaux de rénovation SSI	0,00 €	456 000,00 €	456 000,00 €	0,00 €	456 000,00 €		170 000,00 €	286 000,00 €	

Accusé de réception en préfecture
 074-217400811-20260421-26-36-DE
 Date de télétransmission : 28/04/2026
 Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – LEXIQUE

2CCAM	Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes
AC	Attributions de compensation
CCAS	Centre Communal d’Action Sociale
DCRTP	Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
DILICO	DIspositif de Llissage COnjoncturel
DMTO	Droit de Mutation à Titre Onéreux
DSC	Dotation de Solidarité Communautaire
EPCC	Etablissement Public de Coopération Culturelle
FB	Foncier Bâti
FNB	Foncier non bâti
FNGIR	Fonds national de garantie individuelle de ressources
FPIC	Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales
GIP	Groupeement d’Intérêt Public
INRS	Nouvelle Bonification Indiciaire
IR	Restes À réaliser
IFRS	Supplément Familial de Traitement
IRS	Taxe d’Habitatation sur les Résidences Secondaires

Actusé de réception en préfecture
 07/01/1740811120260421-26-36-DE
 Date de télétransmission : 28/04/2026
 Date de réception préfecture : 28/04/2026

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Cluses du 21 avril 2026

Le 21 avril 2026, à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Cluses s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Philippe MAS, Maire.

Présents

MAS JP, Maire
SALOU N, PASQUIER D, DELACQUIS A,
HEMISSI S, BOURRET M, NOIZET-MARET M,
THABUIS H, GUEBEY D, GUILLEN F,
DEBRABANT J, REDONDO M, VOISEY P,
DUCRETTET E, GENOVESE D, LÉVEILLÉ N,
EVERAERE J, LOUNIS A, TOUBIA Lili,
PASQUIER C, QUINTELA N, GUERBAA F,
PLATIAU-VASSET M, POULET C, DURAND S,
GREVAZ M, SENNEGON C,
NGUYEN-DINH S, DUPONT B.

Absent(s) :

BENEDETTI T procuration à HEMISSI S
TOUBIA Lamita procuration à DELACQUIS A
SCRUFARI F procuration à VOISEY P
BUFFET N procuration à SALOU N

Date de convocation et d'affichage : 14 avril 2026

Secrétaire de séance : GUILLEN Françoise

Nombre de conseillers :

En exercice :	33
Présents :	29
Votants :	33

Vote :

Pour :	33
Contre :	-
Abstention :	-
Ne Participe au Vote :	-

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par son envoi dématérialisé en Sous-Préfecture de Bonneville et sa publication sur le site internet de la commune le : 28/04/26 .

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**


Jean-Philippe MAS

26-37 : Reprise anticipée des résultats 2025 et affectation provisoire 2026 – Budget annexe structures gérontologiques

Rapporteur : Monsieur Christian POULET, conseiller

Annexe : rapport de présentation

*Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2311-5,
Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et à leurs établissements publics administratifs,
Vu le tableau de calcul du résultat prévisionnel 2025 établi par l'ordonnateur et intégré dans la présente délibération,
Vu l'état des restes à réaliser arrêté au 31 décembre 2025,
Vu le projet de budget primitif 2026,*

Considérant qu'il y a lieu, avant le vote du budget primitif 2026, de reprendre par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2025 ainsi que la prévision de leur affectation,

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-37-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Considérant que cette reprise doit être justifiée par le tableau de calcul du résultat prévisionnel et par l'état des restes à réaliser arrêté au 31 décembre 2025,
 Considérant que l'affectation en section d'investissement est prioritaire à hauteur du besoin de financement constaté,

Il convient, préalablement au vote du budget primitif 2026, de reprendre par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2025 du budget annexe structures gérontologiques et d'en arrêter la prévision d'affectation. Cette démarche permet d'inscrire dès le projet de budget primitif 2026 le résultat de fonctionnement, le solde d'investissement et les restes à réaliser arrêtés au 31 décembre 2025.

Cette reprise et cette affectation demeurent provisoires. Elles pourront, le cas échéant, être ajustées dans le cadre du budget supplémentaire voté au cours de l'exercice 2026 après adoption du compte administratif et du compte de gestion arrêtant définitivement les résultats 2025.

Détermination provisoire des résultats 2025

Budget annexe Structures gérontologiques			
Code	Nature	Calcul	Montant
A1	Dépenses de fonctionnement réalisées 2025 du budget annexe structures gérontologiques (hors 002)	A1	9 593,53
A2	Recettes de fonctionnement réalisées 2025 du budget annexe structures gérontologiques (hors 002)	A2	180 000,00
A3	Excédents de fonctionnement 2024 réalisés en 2025 du budget annexe structures gérontologiques (002)	A3	124 270,75
A	Résultat de fonctionnement 2025 du budget annexe structures gérontologiques	A3 + A2 - A1	+294 677,22
B1	Dépenses d'investissement réalisées 2025 du budget annexe structures gérontologiques (hors 001)	B1	128 727,20
B2	Déficits d'investissement 2024 réalisés en 2025 du budget annexe structures gérontologiques (001)	B2	92 931,78
B3	Recettes d'investissement réalisées 2025 du budget annexe structures gérontologiques (hors 001)	B3	86 078,00
B	Résultat d'investissement 2025 du budget annexe structures gérontologiques	B3 - B2 - B1	-135 580,98
C1	Restes à réaliser en dépenses d'investissement du budget annexe structures gérontologiques	C1	21 487,43
C2	Restes à réaliser en recettes d'investissement du budget annexe structures gérontologiques	C2	58 909,32
C	Solde net des restes à réaliser d'investissement du budget annexe structures gérontologiques	C2 - C1	+37 421,89
D	Besoin de financement de la section d'investissement du budget annexe structures gérontologiques (si négatif)	C + B	-98 159,09

Accusé de réception en préfecture
 074-217400811-20260421-26-37-DE
 Date de télétransmission : 28/04/2026
 Date de réception préfecture : 28/04/2026

Reprise anticipée et affectation provisoire en 2026

Code	Nature	Calcul	Montant
A	Résultat de fonctionnement 2025 du budget annexe structures gérontologiques	A	294 677,22
D	Besoin de financement de la section d'investissement du budget annexe structures gérontologiques (si négatif)	D	-98 159,09
002R	Reprise anticipée et affectation provisoire du résultat de fonctionnement au compte 002 (recettes) en 2026 du budget annexe structures gérontologiques après couverture du besoin de financement	A + D	+196 518,13
001D	Reprise anticipée et affectation provisoire du résultat d'investissement au compte 001 (dépenses) en 2026 du budget annexe structures gérontologiques	- B	+135 580,98
1068R	Reprise anticipée et affectation provisoire au compte 1068 (recettes) en 2026 du budget annexe structures gérontologiques	- D	+98 159,09

Après exposé et en avoir débattu et délibéré,

Le Conseil Municipal

- *Arrête les résultats provisoires 2025 du budget annexe structures gérontologiques tels qu'ils ressortent du tableau ci-dessus ;*
- *Approuve la reprise anticipée des résultats 2025 et leur affectation provisoire au budget annexe structures gérontologiques 2026 ;*
- *Décide d'inscrire au budget annexe structures gérontologiques 2026 la somme de 135 580,98 € au compte 001 en dépenses d'investissement, la somme de 196 518,13 € au compte 002 en recettes de fonctionnement et la somme de 98 159,09 € au compte 1068 en recettes d'investissement ;*
- *Précise que l'inscription au compte 1068 conserve le caractère d'une affectation provisoire jusqu'à la constatation définitive des résultats 2025 ;*
- *Dit que les montants repris par anticipation seront, le cas échéant, régularisés dans le cadre du budget supplémentaire 2026 après adoption du compte administratif et du compte de gestion arrêtant définitivement les résultats 2025.*

Ainsi délibéré, le 21 avril 2026,

Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance



GUILLEN Françoise

Le Maire,

**Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**

Jean-Philippe MAS

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble (Le TA peut être saisi par « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ») ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-37-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Mardi 21 Avril 2026

Vote du

BUDGET

PRIMITIF 2026

Présentation
au Conseil Municipal

Avis de réception en préfecture
07400811-20260421-260421-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Préambule

Le budget Primitif 2026 a été élaboré conformément aux **règles comptables applicables** et aux principes d'annualité, de sincérité et de prudence budgétaire. Il reprend tous les éléments obligatoires et permet un vote éclairé du budget.

Les hypothèses travaillées avec les services tiennent compte :

- du **Rapport d'Orientation Budgétaire** 2026 ;
- du niveau de **réalisation des dépenses et des recettes** des exercices précédents ;
- de l'analyse des **dépenses et recettes courantes et ponctuelles** qui peuvent impacter l'exercice 2026 ;
- des **tendances d'évolution connues ou estimées** pour l'année 2026 dont la loi de finances, les éléments conjoncturels d'inflation, les indices de révision des prix, les prévisions effectuées par les organismes nationaux et européens.

Les **dépenses de fonctionnement ont été optimisées** au maximum afin de limiter le recours à l'emprunt, tout en préservant une capacité d'investissement répondant aux besoins de la population communale.

Suivant l'évolution des compétences entre la 2CCAM et la commune de Cluses, les budgets annexes Eau potable et Aménagement économique ont été clôturés au 31 décembre 2025 et transférés au 1^{er} janvier 2026.

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal
Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 Charges à caractère général

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	011 - Charges à caractère général En 2026, les principales charges de gestion des services restent stables par rapport au réalisé estimé 2025. Elles sont principalement composées par les charges de fluides (électricité, eau, gaz, chauffage urbain), par les contrats de prestation de service (notamment les coûts des repas à destination des enfants), les honoraires (dont frais de portages fonciers), la fourniture de petits équipements, les dépenses d'entretien et de maintenance des bâtiments et matériels publics.
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-37-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	012 - Charges de personnel et frais assimilés
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	Les charges de personnel en 2026 se stabilisent par rapport à 2025 avec une très légère hausse de 0,53%. Cette évolution est détaillée dans la diapositive suivante.
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-37-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses de fonctionnement

Au 1^{er} janvier 2026, la commune de Cluses comptabilise 246 postes occupés pour 251 postes ouverts.

Focus sur les charges de personnel

Filière	Catégorie	Postes ouverts 2025	Postes occupés 2025	Postes ouverts 2026	Postes occupés 2026
Administrative	A	15	12	13	12
	B	6	6	10	10
	C	31	31	30	30
Animation	A	0	0	0	0
	B	10	9	8	8
	C	30	29	33	31
Culture	A	1	1	1	1
	B	5	6	6	6
	C	3	3	4	4
Médico-Sociale	A	0	0	0	0
	B	1	1	1	1
	C	22	24	22	22
Police Municipale	A	0	0	0	0
	B	1	1	1	1
	C	15	12	14	12
Sociale	A	1	1	0	0
	B	1	1	0	0
	C	2	2	2	2
Sport	A	0	0	0	0
	B	2	2	2	2
	C	0	0	0	0
Technique	A	1	1	1	1
	B	9	9	12	12
	C	97	98	91	91
		253	249	251	246

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421_26-37-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

	BP 2025	BP 2026	Evolution %
Traitement indiciaire du personnel titulaire	4 791 662	4 558 937	-4,86%
Complément de rémunération titulaire	1 709 969	1 704 108	-0,34%
Traitement indiciaire du personnel contractuel	1 689 208	1 919 011	+13,60%
Complément de rémunération contractuel	370 051	440 451	+19,02%
SFT	65 667	69 218	+5,41%
NBI	80 576	76 032	-5,64%
Cotisations patronales	3 650 082	3 772 395	+3,35%
Rémunération des apprentis	22 000	10 500	-52,27%
Personnel mis à disposition	192 785	111 475	-42,18%
Autres charges diverses	493 000	472 000	-4,26%
	13 065 000	13 134 127	+0,53%

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 014 Atténuations de produits

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	014 - Atténuations de produits Le prélèvement du FPIC est prévu en diminution par rapport à 2025 pour s'établir à 665 K€, notamment en raison de la décision prise par la 2CCAM de prendre à sa charge 30% de FPIC en plus. En outre, il n'y aura pas de DILICO en 2026.
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-37-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante

Section de fonctionnement	Budget total vote 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total vote 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	65 - Autres charges de gestion courante Les autres charges de gestion courante correspondent principalement aux subventions au CCAS, aux associations, à l'EPCC, au GIP, à la contribution au SDIS et aux frais de fonctionnement de l'assemblée locale (formation, indemnités élus, cotisations, ...). Elles augmentent d'environ 2% entre 2025 et 2026, principalement du fait de la hausse de la subvention au CCAS (+ 100 K€).
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-37-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 66 Charges financières

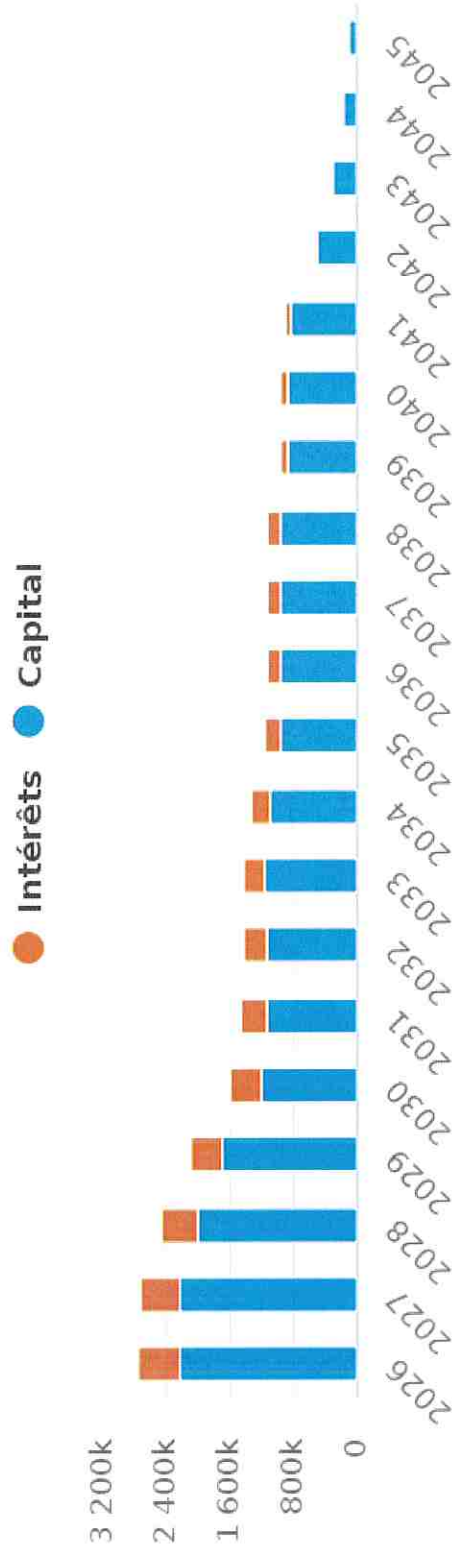
Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	66 - Charges financières Avec un nouvel emprunt 2024 inférieur au remboursement du capital de la dette, la commune s'est désendettée sur l'exercice 2025. Le niveau des intérêts de la dette a ainsi diminué de 7,43% en 2025, puis de 2,74% en 2026.
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-37-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses de fonctionnement

Focus sur la dette



Accusé de réception en préfecture
074-2026-0421-26-37-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception en préfecture : 28/04/2026

Le Conseil Général de la commune comptabilise 20 emprunts au 1^{er} janvier 2026, contractés auprès de la Caisse d'Épargne, le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Banque Populaire et la Société de Financement Local.

Le taux moyen est de 2,6%.

Le Capital restant dû au 1^{er} janvier 2026 est 21 344 288 €.

La commune de Cluses cherche à se désendetter depuis plusieurs années. C'est pourquoi, les intérêts des emprunts bancaires diminuent pour atteindre, 547 000 € en 2026.

Sans nouvel emprunt, la dette bancaire s'éteindrait en 2045.

Les années 2028, 2029 et 2030 marqueront une évolution importante pour la commune avec la fin du remboursement d'une partie des emprunts restructurés et l'extinction de l'emprunt revolving.

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 67 Charges spécifiques et 68 Dotations aux provisions

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	67 - Charges spécifiques
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	Il s'agit d'une provision de 6 000 € pour permettre, si besoin, l'annulation de titres sur exercices antérieurs.
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-37-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Les contributions et subventions prévues sur le Budget Général

Objet	Tiers	Montant
Contribution annuelle	Syane	10 000,00
Contribution annuelle	SDIS	778 936,00
Contribution annuelle	OGEC	203 000,00
Contribution annuelle	Sydeval	110 000,00
Contribution annuelle	GIP Conciergerie	39 000,00
TOTAL DES CONTRIBUTIONS		1 140 936,00
Subvention de fonctionnement	CCAS	1 200 000,00
Subvention de fonctionnement	EPCC	275 000,00
Subventions aux associations (Cf. Délibérations du 17 décembre 2025)	Associations	645 464,05
TOTAL DES SUBVENTIONS		2 120 464,05
TOTAL DES CONTRIBUTIONS ET DES SUBVENTIONS		3 261 400,05

Accusé de réception en préfecture
 074-217400811-20260421-26-37-DE
 Date de télétransmission : 28/04/2026
 Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal
Recettes de fonctionnement

Chapitre 002 Résultat de fonctionnement reporté

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	002 - Résultat de fonctionnement reporté Le résultat de fonctionnement reporté correspond à l'excédent dégagé par la section de fonctionnement l'année antérieure (recettes - dépenses), diminué du montant réservé en investissement pour couvrir le déficit antérieur d'investissement et les RAR. Il augmente en 2026 pour atteindre 3,46 M€ car il intègre les résultats de fonctionnement du budget principal (698 K€) et des budgets clôturés fin 2025, le budget de l'eau potable (2,34M€) et le budget zones d'aménagements économiques (400 K€).
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-37-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Recettes de fonctionnement

Chapitre 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

70 - Produits des services du domaine et ventes diverses

Les recettes du chapitre 70 correspondent principalement aux produits des services enfance jeunesse (centre de loisir, périscolaire, ...) et des services culturels et sportifs (Les Allos, l'Atelier, les équipements sportifs, ...).

La diminution sur ce chapitre s'explique par la baisse d'autres recettes qui le composent, notamment celles de refacturation de personnel entre collectivité, aux budgets annexes (notamment le budget de l'eau potable) ou à des associations.

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Recettes de fonctionnement

Chapitre 73 Impôts et taxes & 731 Fiscalité locale

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	73 - Impôts et taxes 731 - Fiscalité locale Ces deux chapitres intègrent principalement les produits de fiscalités (FB, FNB, THRS) qui augmentent de +0,8% environ en 2026. Ils comprennent aussi le FNGIR (compensation suite à la suppression de la taxe professionnelle) qui est fixe et s'élève à 3,2 M€. La principale diminution s'explique par la baisse des AC de 125 K€ entre 2025 et 2026 et par l'évaluation prudente de la DSC contrat de ville (-54 K€ par rapport à 2025). Les autres recettes (610 K€ DMTO, 332 K€ taxe sur l'électricité, 155 K€, droits de place 50 K€) restent stables en 2026. Le reversement du DILICO pour 22 K€ est à souligner en 2026.
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-37-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Recettes de fonctionnement

Chapitre 74 Dotations et participations

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	74 - Dotations et participations Ce chapitre regroupe principalement les dotations versées par l'Etat (DCRTP & allocations compensatoires). C'est là que les recettes diminuent le plus fortement en 2026 avec 583 K€ de ponction par l'Etat suite à la loi de finances 2026. Dans le même temps les recettes de la CAF pour les services enfance/jeunesse diminuent de 115 K€ du fait de régularisations et d'encaissements en 2025 de recettes 2024. Les diverses subventions de fonctionnement sont également en recul mais le niveau du fonds genevois reste stable à 1,035 M€.
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	199 700,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	2 063 911,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	2 063 911,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	8 500 429,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	11 376 700,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	4 033 933,00	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	566 200,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	345 035,42	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

Accusé de réception en préfecture
 074-217400811-20260421-26-37-DE
 Date de télétransmission : 28/04/2026
 Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Recettes de fonctionnement

Chapitre 013 Atténuations de charges – 75 Autres produits de gestion courante
– 76 Produits financiers – 77 Produits spécifiques – 78 Reprises sur provisions

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	013 - Atténuations de charges 75 - Autres produits de gestion courante 76 - Produits financiers 77 - Produits spécifiques 78 - Reprises sur provisions En 2026, les recettes de ces chapitres diminuent fortement. En effet, en 2025 la commune a reçu 2,19 M€ d'indemnités liées à des contentieux. Par ailleurs, il est prévu 50 K€ de reversement du budget annexe parkings en 2026 contre 124 K€ en 2025. Les revenus des loyers diminuent de 6% quand les autres recettes de ces chapitres restent stables, notamment les remboursements d'indemnités journalières et du fonds de soutien versé par l'Etat concernant la sortie des emprunts toxiques.
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses et recettes d'investissement

Thématique	N°	PROJET	DEPENSES		RECETTES		Reste à charge BP 2026 et RàR
			BP2026	RàR 2025	BP2026	RàR 2025	
Entretien de la voirie	1	Plan lumière (reste à charge commune, participation SYVANE)	18 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 300,00 €
	2	Voirie et mobilité douce	641 700,00 €	206 191,17 €	380 950,00 €	0,00 €	466 941,17 €
	4	Accessibilité PMR voirie	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
PPI Voirie	8	PPI Voirie : Travaux rue des îles	100 000,00 €	32 000,00 €	100 000,00 €	65 000,00 €	-33 000,00 €
	45	Stationnement	65 320,00 €	65 150,77 €	0,00 €	0,00 €	130 470,77 €
Politique de la ville	11	Requalification transversale des Ewües	209 474,22 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	209 474,22 €
	12	Salle de motricité Ewües 2	0,00 €	13 320,00 €	0,00 €	0,00 €	13 320,00 €
	13	Travaux bâtiments communaux	443 000,00 €	97 943,69 €	5 323,00 €	189 790,00 €	345 830,69 €
Rénovation des bâtiments communaux	14	Entretien des équipements sportifs	0,00 €	48 836,28 €	40 000,00 €	48 000,00 €	-39 163,72 €
	15	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	0,00 €	6 480,00 €	0,00 €	0,00 €	6 480,00 €
	39	Rénovation énergétique Groupe Scolaire Messy	350 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €
	43	Transformation du terrain en terrain synthétique	114 440,00 €	54 203,24 €	595 000,00 €	75 000,00 €	-501 356,76 €
Développement du numérique	16	Développement des classes numériques	22 000,00 €	8 505,71 €	0,00 €	0,00 €	30 505,71 €
	17	Systèmes d'information	84 300,00 €	28 385,77 €	0,00 €	0,00 €	112 685,77 €
	18	Vidéo-protection	130 000,00 €	42 199,36 €	24 000,00 €	0,00 €	148 199,36 €
Gestion foncière et planification	19	Opérations immobilières	2 021 000,00 €	24 548,62 €	-38 984,15 €	349 734,15 €	1 734 798,62 €
	20	Autres opérations Urbanisme	24 000,00 €	37 215,93 €	0,00 €	0,00 €	61 215,93 €
Équipements culturels	21	Acquisition d'équipements culturels	13 700,00 €	1 078,31 €	0,00 €	0,00 €	14 778,31 €
	22	Entretien et renouvellement parc automobile	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €
Équipements des services	23	Autres investissements divers	428 891,56 €	113 248,79 €	0,00 €	0,00 €	542 140,35 €
	24	Carrefours Maladière	608 400,00 €	191 840,32 €	54 900,00 €	0,00 €	745 340,32 €
Aménagements structurants	29	Pôle culturel (friches Bretton, Depéry, Marty)	0,00 €	11 512,40 €	0,00 €	0,00 €	11 512,40 €
	30	Requalification de la place Charles de Gaulle	0,00 €	0,00 €	31 269,25 €	0,00 €	-31 269,25 €
	33	Extension du groupe scolaire du Noiret	0,00 €	2 520,00 €	0,00 €	0,00 €	2 520,00 €
	35	Réhabilitation du camping	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
	37	Autres aménagements structurants	144 600,00 €	22 980,00 €	0,00 €	0,00 €	167 580,00 €
	38	Construction du Médipole	180 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	180 000,00 €
	40	Renaturation des cours d'école	0,00 €	0,00 €	15 557,00 €	0,00 €	-15 557,00 €
	41	Aménagement des halles alimentaires	1 380 000,00 €	6 980,33 €	0,00 €	132 500,00 €	1 254 480,33 €
	42	Aménagement du nouveau poste de police municipale	914 000,00 €	0,00 €	176 330,45 €	222 713,05 €	514 956,50 €
		TOTAL	8 193 125,78 €	1 015 140,69 €	1 534 345,55 €	1 082 737,20 €	6 591 183,72 €

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-37-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses et recettes d'investissement

Thématique	Autres éléments d'investissement	AP/CP	DEPENSES		RECETTES		Reste à charge BP 2026 et RàR
			BP2026	RàR 2025	BP2026	RàR 2025	
Chap. 27 - Autres immobilisations financières	Créances sur transfert de droits à déduction de la TVA				49 822,00 €		-49 822,00 €
Chap. 024 - Produits des cessions	Vente des terrains ZAE à la 2CCAM				660 000,00 €		-660 000,00 €
	Autres cessions				500 000,00 €		-500 000,00 €
Chap. 10 - Dotations, fonds divers et réserves	Taxe d'aménagement		45 000,00 €		113 575,50 €		-68 575,50 €
	FCTVA				443 000,00 €		-443 000,00 €
	1068 - Excédents de fonctionnement				4 147 550,21 €		-4 147 550,21 €
Chap. 16 - Emprunts et dettes assimilées	Emprunt		2 251 000,00 €		2 693 989,82 €		-442 989,82 €
	Dépôts et cautionnements				2 000,00 €		-2 000,00 €
	Versement de rentes viagère		52 000,00 €				52 000,00 €
	Déficit d'investissement du budget Principal		4 215 146,72 €				4 215 146,72 €
Chap. 001 - Solde d'exécution de la section d'invest	Déficit d'investissement du B.A ZAE		388 019,49 €				388 019,49 €
	Excédent d'investissement du B.A Eau potable		-5 686,35 €				-5 686,35 €
	TOTAL autres éléments d'investissement		6 945 479,86 €	0,00 €	8 609 937,53 €	0,00 €	-1 664 457,67 €
	TOTAL investissement réel		15 138 605,64 €	1 015 140,69 €	10 144 283,08 €	1 082 737,20 €	4 926 726,05 €

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-37-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Présentation générale de la section d'investissement

Section d'investissement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement r	1 430 480,30	1 430 480,30	4 597 479,86	0,00	4 597 479,86
10 - Dotations, fonds divers et réserves	15 000,00	1 636,39	45 000,00	0,00	45 000,00
13 - Subventions d'investissement	14 400,00	0,00	0,00	14 400,00	14 400,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 718 000,00	2 272 560,25	2 303 000,00	0,00	2 303 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	505 491,03	352 712,99	106 800,00	92 937,69	199 737,69
204 - Subventions d'équipement versées	843 838,32	658 919,68	731 900,00	184 918,64	916 818,64
21 - Immobilisations corporelles	2 636 208,60	1 770 537,81	2 365 891,56	613 001,12	2 978 892,68
23 - Immobilisations en cours	2 904 086,65	2 293 652,84	3 463 534,22	109 883,24	3 573 417,46
26 - Participations et créances rattachées à des partic	38 546,00	38 546,00	0,00	0,00	0,00
27 - Autres immobilisations financières	1 009 438,52	1 009 011,78	1 425 000,00	0,00	1 425 000,00
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
Total REEL	12 115 489,42	9 828 058,04	15 138 605,64	1 015 140,69	16 153 746,33
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00
041 - Opérations patrimoniales	6 100 000,00	3 962 002,64	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
Total ORDRE	6 176 287,00	4 034 319,64	3 089 809,00	0,00	3 089 809,00
Total DEPENSES	18 291 776,42	13 862 377,68	18 228 414,64	1 015 140,69	19 243 555,33
024 - Produits des cessions d'immobilisations	212 000,00	0,00	1 160 000,00	0,00	1 160 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 976 213,82	1 985 071,43	4 704 125,71	0,00	4 704 125,71
13 - Subventions d'investissement	2 325 381,15	182 475,00	1 434 345,55	1 082 737,20	2 517 082,75
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 145 216,10	1 696 300,00	2 695 989,82	0,00	2 695 989,82
23 - Immobilisations en cours	0,00	54 932,78	0,00	0,00	0,00
27 - Autres immobilisations financières	0,00	0,00	49 822,00	0,00	49 822,00
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	32 000,00	33 855,08	100 000,00	0,00	100 000,00
Total REEL	6 690 811,07	3 952 634,29	10 144 283,08	1 082 737,20	11 227 020,28
021 - Virement de la section de fonctionnement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00
041 - Opérations patrimoniales	6 100 000,00	3 962 002,64	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
Total ORDRE	11 600 965,35	5 694 596,67	8 016 535,05	0,00	8 016 535,05
Total RECETTES	18 291 776,42	9 647 230,96	18 160 818,13	1 082 737,20	19 243 555,33

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-37-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement

n° AP	Autorisation de programme					Crédits de paiement			
	Montant de l'AP avant BP2026	AP Ajustement BP2026	Montant de l'AP après BP	Montant déjà engagé sur AP	Disponible pour engager sur AP	Total CP déjà consommés	CP Budgété 2026	Prévisionnel CP 2027	Prévisionnel CP 2028
AP19-A Plan Lumière	1 300 000,00 €		1 300 000,00 €	956 387,44 €	343 612,56 €	944 290,82 €	18 300,00 €	337 409,18 €	
AP19-B Requalification rue des îles	2 500 000,00 €		2 500 000,00 €	1 549 694,43 €	950 305,57 €	1 546 694,43 €	0,00 €	953 305,57 €	
AP19-C Construction Gymnase Ewues	4 000 000,00 €		4 000 000,00 €	3 639 378,70 €	360 621,30 €	3 639 378,70 €	0,00 €	360 621,30 €	
AP23PV06 Requalification transversale des Ewües	2 370 000,00 €		2 370 000,00 €	1 310 035,82 €	1 059 964,18 €	1 092 730,47 €	209 474,22 €	1 067 795,31 €	
AP25GS Rénovation énergétique Groupe Scolaire Messy	2 700 000,00 €		2 700 000,00 €	203 105,21 €	2 496 894,79 €	42 723,78 €	350 000,00 €	1 200 000,00 €	1 107 276,22 €
AP25PARK02 Aménagements parking Claude Anthoine	100 800,00 €		100 800,00 €	100 800,00 €	0,00 €	0,00 €	65 320,00 €	35 480,00 €	
AP25MEDI02 Médipôle 2	500 000,00 €		500 000,00 €	440 256,72 €	59 743,28 €	49 500,00 €	180 000,00 €	270 500,00 €	
AP25HALLES Halles Gourmandes	1 100 000,00 €	579 194,91 €	1 679 194,91 €	1 061 981,48 €	617 213,43 €	299 194,91 €	1 380 000,00 €	0,00 €	
AP25PM01 Transfert de la PM	1 600 000,00 €	15 000,00 €	1 615 000,00 €	1 398 264,32 €	216 735,68 €	698 595,25 €	914 000,00 €	2 404,75 €	
AP25VOI01 Travaux rue Raoul Follereau	0,00 €	156 000,00 €	156 000,00 €		156 000,00 €		0,00 €	156 000,00 €	
AP25GER Travaux de rénovation SSI	0,00 €	456 000,00 €	456 000,00 €	0,00 €	456 000,00 €		170 000,00 €	286 000,00 €	

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-37-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Parkings

Focus et rappel sur l'évolution du budget

Le budget 2025 a marqué une évolution importante du budget annexe Stationnement Payant.

Conformément aux Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le stationnement sur voirie a été rebasculé sur le budget principal de la commune.

En effet, le stationnement sur voirie n'est pas assimilé à un service public industriel et commercial (SPIC), devant être financé exclusivement par les recettes des usagers. Il est classé dans la catégorie des services publics administratifs (SPA) comme c'est le cas pour la gestion des voiries communales. Ces recettes, comme celles liées aux droits de terrasses et aux marchés, sont donc intégrées au budget principal de la commune.

Seuls les parkings en ouvrages (bâtiments et parkings souterrains) et en enclos (barrière d'entrée) doivent être intégrés au sein d'un budget annexe SPIC. Pour Cluses c'est le parking souterrain de la Place de Breilzter.

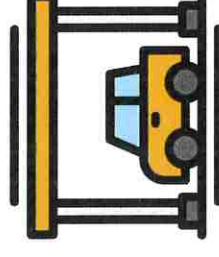
C'est pourquoi en 2026, il est proposé de dénommer ce budget annexe « Parkings » au lieu de « Stationnement ».

Activités comptabilisées dans chacun des budgets :



Stationnement sur voirie au Budget Général

- Gestion, maintenance et renouvellement des horodateurs ;
- Personnel affecté à la gestion et à la surveillance du stationnement par parc-mètre ;
- Redevances de stationnement en centre-ville / Forfait post-stationnement (FPS) ;
- Abonnements de stationnement en centre-ville.



Budget annexe Parkings (ouvrages et enclos)

- Gestion, maintenance et renouvellement du parking couvert ;
- Recettes des usagers pour l'occupation des places de parking.

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Parkings
Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 Charges à caractère général

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	13 500,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	
67 - Charges exceptionnelles	123 991,63	123 991,63	50 000,00	0,00	50 000,00	
Total REEL	137 491,63	123 991,63	60 000,00	0,00	60 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	50 000,00	0,00	12 695,00	0,00	12 695,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	
Total ORDRE	50 000,00	0,00	17 695,00	0,00	17 695,00	
Total DEPENSES	187 491,63	123 991,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
002 - Résultat d'exploitation reporté	173 991,63	173 991,63	62 695,00	0,00	62 695,00	
75 - Autres produits de gestion courante	13 500,00	21 245,00	15 000,00	0,00	15 000,00	
Total REEL	187 491,63	195 236,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
Total RECETTES	187 491,63	195 236,63	77 695,00	0,00	77 695,00	011 - Charges à caractère général Provision pour maintenance des équipements

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Parkings

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 67 Charges exceptionnelles

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	13 500,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	
67 - Charges exceptionnelles	123 991,63	123 991,63	50 000,00	0,00	50 000,00	
Total REEL	137 491,63	123 991,63	60 000,00	0,00	60 000,00	67 - Charges exceptionnelles
023 - Virement à la section d'investissement	50 000,00	0,00	12 695,00	0,00	12 695,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	
Total ORDRE	50 000,00	0,00	17 695,00	0,00	17 695,00	Reversement de l'excédent 2025 au budget principal (suite au transfert du stationnement sur voirie au budget principal)
Total DEPENSES	187 491,63	123 991,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
002 - Résultat d'exploitation reporté	173 991,63	173 991,63	62 695,00	0,00	62 695,00	
75 - Autres produits de gestion courante	13 500,00	21 245,00	15 000,00	0,00	15 000,00	
Total REEL	187 491,63	195 236,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
Total RECETTES	187 491,63	195 236,63	77 695,00	0,00	77 695,00	

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Parkings

Recettes de fonctionnement

Chapitre 002 Résultat d'exploitation reporté

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	13 500,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	002 Résultat d'exploitation reporté Excédents 2025 reportés en 2026
67 - Charges exceptionnelles	123 991,63	123 991,63	50 000,00	0,00	50 000,00	
Total REEL	137 491,63	123 991,63	60 000,00	0,00	60 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	50 000,00	0,00	12 695,00	0,00	12 695,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	
Total ORDRE	50 000,00	0,00	17 695,00	0,00	17 695,00	
Total DEPENSES	187 491,63	123 991,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
002 - Résultat d'exploitation reporté	173 991,63	173 991,63	62 695,00	0,00	62 695,00	
75 - Autres produits de gestion courante	13 500,00	21 245,00	15 000,00	0,00	15 000,00	
Total REEL	187 491,63	195 236,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
Total RECETTES	187 491,63	195 236,63	77 695,00	0,00	77 695,00	

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-37-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Parkings

Recettes de fonctionnement

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	13 500,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	
67 - Charges exceptionnelles	123 991,63	123 991,63	50 000,00	0,00	50 000,00	
Total REEL	137 491,63	123 991,63	60 000,00	0,00	60 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	50 000,00	0,00	12 695,00	0,00	12 695,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	
Total ORDRE	50 000,00	0,00	17 695,00	0,00	17 695,00	
Total DEPENSES	187 491,63	123 991,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
002 - Résultat d'exploitation reporté	173 991,63	173 991,63	62 695,00	0,00	62 695,00	
75 - Autres produits de gestion courante	13 500,00	21 245,00	15 000,00	0,00	15 000,00	
Total REEL	187 491,63	195 236,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
Total RECETTES	187 491,63	195 236,63	77 695,00	0,00	77 695,00	75 - Autres produits de gestion courante Recettes des usagers

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-37-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Parkings
Dépenses et recettes d'investissement

Projets d'investissements	AP/CP	DEPENSES		RECETTES		Reste à charge BP 2026 et RàR
		BP2026	RàR 2025	BP2026	RàR 2025	
Provisions pour nouveaux projets (Chap 21) Parking Place Schweitzer		17 695,00 €	8 550,00 €			17 695,00 €
TOTAL Projets d'investissement		17 695,00 €	8 550,00 €	0,00 €	0,00 €	8 550,00 €
Excédent de fonctionnement				8 550,00 €		26 245,00 €
TOTAL autres éléments d'investissement		0,00 €	0,00 €	8 550,00 €	0,00 €	-8 550,00 €
TOTAL investissement réel		17 695,00 €	8 550,00 €	8 550,00 €	0,00 €	17 695,00 €

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception en préfecture : 29/04/2026

Aucun projet n'est spécifiquement prévu en 2026 sur le budget annexe Parkings.

Un montant de 17 695 € est provisionné en cas de travaux imprévus.

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Parkings

Présentation générale de la section d'investissement

Section d'investissement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement r	75 265,34	75 265,34			
21 - Immobilisations corporelles	50 000,00	0,00	17 695,00	8 550,00	26 245,00
Total REEL	125 265,34	75 265,34	17 695,00	8 550,00	26 245,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00			
041 - Opérations patrimoniales	50 000,00	0,00			
Total ORDRE	50 000,00	0,00			
Total DEPENSES	175 265,34	75 265,34	17 695,00	8 550,00	26 245,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	75 265,34	75 265,34	8 550,00	0,00	8 550,00
Total REEL	75 265,34	75 265,34	8 550,00	0,00	8 550,00
021 - Virement de la section d'exploitation	50 000,00	0,00	12 695,00	0,00	12 695,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
041 - Opérations patrimoniales	50 000,00	0,00			
Total ORDRE	100 000,00	0,00	17 695,00	0,00	17 695,00
Total RECETTES	175 265,34	75 265,34	26 245,00	0,00	26 245,00

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-37-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

* Résultats provisoires dans l'attente du vote du compte administratif

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Structures gérontologiques

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 Charges à caractère général

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	92 606,75	8 166,32	20 000,00	0,00	20 000,00	
66 - Charges financières	1 900,00	1 427,21				
Total REEL	94 506,75	9 593,53	20 000,00	0,00	20 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	206 964,00	0,00	226 518,13	0,00	226 518,13	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 800,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	
Total ORDRE	209 764,00	0,00	256 518,13	0,00	256 518,13	
Total DEPENSES	304 270,75	9 593,53	276 518,13	0,00	276 518,13	
002 - Résultat d'exploitation reporté	124 270,75	124 270,75	196 518,13	0,00	196 518,13	
75 - Autres produits de gestion courante	180 000,00	180 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	
Total REEL	304 270,75	304 270,75	276 518,13	0,00	276 518,13	
Total RECETTES	304 270,75	304 270,75	276 518,13	0,00	276 518,13	
						011 - Charges à caractère général
						Diverses études et entretien du bâtiment, notamment pour le système de sécurité incendie

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Structures g rontologiques

Recettes de fonctionnement

Chapitre 002 R sultat d'exploitation report 

Section de fonctionnement	Budget total vot� 2025	R�alis� 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total vot� 2026	Commentaires
011 - Charges � caract�re g�n�ral	92 606,75	8 166,32	20 000,00	0,00	20 000,00	002 R�sultat d'exploitation report� Exc�dents 2025 report�s en 2026
66 - Charges financi�res	1 900,00	1 427,21				
Total REEL	94 506,75	9 593,53	20 000,00	0,00	20 000,00	
023 - Virement � la section d'investissement	206 964,00	0,00	226 518,13	0,00	226 518,13	
042 - Op�rations d'ordre de transfert entre sections	2 800,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	
Total ORDRE	209 764,00	0,00	256 518,13	0,00	256 518,13	
Total DEPENSES	304 270,75	9 593,53	276 518,13	0,00	276 518,13	
002 - R�sultat d'exploitation report�	124 270,75	124 270,75	196 518,13	0,00	196 518,13	
75 - Autres produits de gestion courante	180 000,00	180 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	
Total REEL	304 270,75	304 270,75	276 518,13	0,00	276 518,13	
Total RECETTES	304 270,75	304 270,75	276 518,13	0,00	276 518,13	

Accus  de r ception en pr fecture
074-217400811-20260421-26-37-DE
Date de t l transmission : 28/04/2026
Date de r ception pr fecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Structures g rontologiques
Recettes de fonctionnement

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante

Section de fonctionnement	Budget total vot� 2025	R�alis� 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total vot� 2026	Commentaires
011 - Charges � caract�re g�n�ral	92 606,75	8 166,32	20 000,00	0,00	20 000,00	
66 - Charges financi�res	1 900,00	1 427,21				
Total REEL	94 506,75	9 593,53	20 000,00	0,00	20 000,00	
023 - Virement � la section d'investissement	206 964,00	0,00	226 518,13	0,00	226 518,13	
042 - Op�rations d'ordre de transfert entre sections	2 800,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	
Total ORDRE	209 764,00	0,00	256 518,13	0,00	256 518,13	
Total DEPENSES	304 270,75	9 593,53	276 518,13	0,00	276 518,13	
002 - R�sultat d'exploitation report�	124 270,75	124 270,75	196 518,13	0,00	196 518,13	
75 - Autres produits de gestion courante	180 000,00	180 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	
Total REEL	304 270,75	304 270,75	276 518,13	0,00	276 518,13	
Total RECETTES	304 270,75	304 270,75	276 518,13	0,00	276 518,13	
						75 - Autres produits de gestion courante
						Recettes du loyer de l'EHPAD

Accus  de r ception en pr fecture
074-217400811-20260421-26-37-DE
Date de t l transmission : 28/04/2026
Date de r ception pr fecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Structures g rontologiques

D penses et recettes d'investissement

Projets d'investissements	AP/CP	DEPENSES		RECETTES		Reste � charge BP 2026 et R�R
		BP2026	R�R 2025	BP2026	R�R 2025	
Etudes diverses		63 000,00 �	4 752,00 �			67 752,00 �
Travaux ascenseurs et portail		0,00 �	16 735,43 �			16 735,43 �
Provision pour nouveaux projets (Chap 21)		11 930,13 �	0,00 �			11 930,13 �
Travaux pour le syst�me de s�curit� et d'incendie		170 000,00 �	0,00 �			170 000,00 �
Provision pour nouveaux projets (Chap 23)		11 588,00 �	0,00 �			11 588,00 �
�quipement de la cuisine	AP/CP				31 086,32 �	-31 086,32 �
Climatisation					27 823,00 �	-27 823,00 �
TOTAL Projets d'investissement		256 518,13 �	21 487,43 �	0,00 �	58 909,32 �	219 096,24 �
D�ficit d'investissement		135 580,98 �				135 580,98 �
Exc�dent de fonctionnement				98 159,09 �		-98 159,09 �
TOTAL autres �l�ments d'investissement		135 580,98 �	0,00 �	98 159,09 �	0,00 �	37 421,89 �
TOTAL investissement r�el		392 099,11 �	21 487,43 �	98 159,09 �	58 909,32 �	256 518,13 �

Accus  de r ception en pr fecture
 074-217400811-2026042106-37-DE
 Date de t l transmission : 28/04/2026
 Date de r ception pr fecture : 28/04/2026

La commune  tant propri taire du b timent de l'EHPAD, elle est tenue de r aliser les gros travaux de maintien du b timent et de mise en conformit  de celui-ci.

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Structures gérontologiques

Présentation générale de la section d'investissement

Section d'investissement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement r	92 931,78	92 931,78	135 580,98	0,00	135 580,98
16 - Emprunts et dettes assimilées	71 422,48	71 211,24			
20 - Immobilisations incorporelles	29 752,00	0,00	63 000,00	4 752,00	67 752,00
21 - Immobilisations corporelles	114 521,77	57 515,96	11 930,13	16 735,43	28 665,56
23 - Immobilisations en cours	40 800,00	0,00	181 588,00	0,00	181 588,00
Total REEL	349 428,03	221 658,98	392 099,11	21 487,43	413 586,54
Total DEPENSES	349 428,03	221 658,98	392 099,11	21 487,43	413 586,54
10 - Dotations, fonds divers et réserves	86 077,71	86 078,00	98 159,09	0,00	98 159,09
13 - Subventions d'investissement	53 586,32	0,00	0,00	58 909,32	58 909,32
Total REEL	139 664,03	86 078,00	98 159,09	58 909,32	157 068,41
021 - Virement de la section d'exploitation	206 964,00	0,00	226 518,13	0,00	226 518,13
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 800,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
Total ORDRE	209 764,00	0,00	256 518,13	0,00	256 518,13
Total RECETTES	349 428,03	86 078,00	354 677,22	58 909,32	413 586,54

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-37-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

* Résultats provisoires dans l'attente du vote du compte administratif

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Structures gériatologiques ***Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement***

n° AP	Autorisation de programme					Crédits de paiement			
	Montant de l'AP avant BP2026	AP Ajustement BP2026	Montant de l'AP après BP	Montant déjà engagé sur AP	Disponible pour engager sur AP	Total CP déjà consommés	CP Budgété 2026	Prévisionnel CP 2027	Prévisionnel CP 2028
AP26GER Travaux de rénovation SSI	0,00 €	456 000,00 €	456 000,00 €	0,00 €	456 000,00 €		170 000,00 €	286 000,00 €	

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-37-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – LEXIQUE

2CCAM	Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes
AC	Attributions de compensation
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
DCRTP	Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
DILICO	Dispositif de Lissage Conjoncturel
DMTO	Droit de Mutation à Titre Onéreux
DSC	Dotation de Solidarité Communautaire
EPCC	Etablissement Public de Coopération Culturelle
FB	Foncier Bâti
FNB	Foncier non bâti
FNGIR	Fonds national de garantie individuelle de ressources
FPIC	Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales
GIP	Groupeement d'Intérêt Public
INB	Nouvelle Bonification Indiciaire
IRAR	Restes À réaliser
IFRS	Supplément Familial de Traitement
IRS	Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Cluses du 21 avril 2026

Le 21 avril 2026, à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Cluses s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Philippe MAS, Maire.

Présents

MAS JP, Maire
SALOU N, PASQUIER D, DELACQUIS A,
HEMISSI S, BOURRET M, NOIZET-MARET M,
THABUIS H, GUEBEY D, GUILLEN F,
DEBRABANT J, REDONDO M, VOISEY P,
DUCRETTET E, GENOVESE D, LÉVEILLÉ N,
EVERAERE J, LOUNIS A, TOUBIA Lili,
PASQUIER C, QUINTELA N, GUERBAA F,
PLATIAU-VASSET M, POULET C, DURAND S,
GREVAZ M, SENNEGON C,
NGUYEN-DINH S, DUPONT B.

Absent(s) :

BENEDETTI T procuration à HEMISSI S
TOUBIA Lamita procuration à DELACQUIS A
SCRUFARI F procuration à VOISEY P
BUFFET N procuration à SALOU N

Date de convocation et d'affichage : 14 avril 2026

Secrétaire de séance : GUILLEN Françoise

Nombre de conseillers :

En exercice :	33
Présents :	29
Votants :	33

Vote :

Pour :	33
Contre :	-
Abstention :	-
Ne Participe au Vote :	-

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par son envoi dématérialisé en Sous-Préfecture de Bonneville et sa publication sur le site internet de la commune le : 28/04/26 .

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**



Jean-Philippe MAS

26-38 : Reprise anticipée des résultats 2025 et affectation provisoire 2026 – Budget annexe parkings

Rapporteur : Monsieur Christian POULET, conseiller

Annexe : rapport de présentation

*Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2371-5,
Vu le référentiel budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux,
Vu le tableau de calcul du résultat prévisionnel 2025 établi par l'ordonnateur et intégré dans la présente délibération,
Vu l'état des restes à réaliser arrêté au 31 décembre 2025,
Vu le projet de budget primitif 2026,*

Considérant qu'il y a lieu, avant le vote du budget primitif 2026, de reprendre par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2025 ainsi que la prévision de leur affectation,

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-38-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Considérant que cette reprise doit être justifiée par le tableau de calcul du résultat prévisionnel et par l'état des restes à réaliser arrêté au 31 décembre 2025,
 Considérant que l'affectation en section d'investissement est prioritaire à hauteur du besoin de financement constaté,

Monsieur le Maire expose qu'il convient, préalablement au vote du budget primitif 2026, de reprendre par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2025 du budget annexe parkings et d'en arrêter la prévision d'affectation. Cette démarche permet d'inscrire dès le projet de budget primitif 2026 le résultat de fonctionnement, le solde d'investissement et les restes à réaliser arrêtés au 31 décembre 2025.

Cette reprise et cette affectation demeurent provisoires. Elles pourront, le cas échéant, être ajustées dans le cadre du budget supplémentaire voté au cours de l'exercice 2026 après adoption du compte administratif et du compte de gestion arrêtant définitivement les résultats 2025.

Détermination provisoire des résultats 2025

Budget annexe Parkings			
Code	Nature	Calcul	Montant
A1	Dépenses d'exploitation réalisées 2025 du budget annexe parkings (hors 002)	A1	123 991,63
A2	Recettes d'exploitation réalisées 2025 du budget annexe parkings (hors 002)	A2	21 245,00
A3	Excédents d'exploitation 2024 réalisés en 2025 du budget annexe parkings (002)	A3	173 991,63
A	Résultat d'exploitation 2025 du budget annexe parkings	A3 + A2 - A1	+71 245,00
B1	Dépenses d'investissement réalisées 2025 du budget annexe parkings (hors 001)	B1	0,00
B2	Déficits d'investissement 2024 réalisés en 2025 du budget annexe parkings (001)	B2	75 265,34
B3	Recettes d'investissement réalisées 2025 du budget annexe parkings (hors 001)	B3	75 265,34
B	Résultat d'investissement 2025 du budget annexe parkings	B3 - B2 - B1	-
C1	Restes à réaliser en dépenses d'investissement du budget annexe parkings	C1	8 550,00
C2	Restes à réaliser en recettes d'investissement du budget annexe parkings	C2	0,00
C	Solde net des restes à réaliser d'investissement du budget annexe parkings	C2 - C1	-8 550,00
D	Besoin de financement de la section d'investissement du budget annexe parkings (si négatif)	C + B	-8 550,00

Accusé de réception en préfecture
 074-217400811-20260421-26-38-DE
 Date de télétransmission : 28/04/2026
 Date de réception préfecture : 28/04/2026

Reprise anticipée et affectation provisoire en 2026

Code	Nature	Calcul	Montant
A	Résultat d'exploitation 2025 du budget annexe parkings	A	71 245,00
D	Besoin de financement de la section d'investissement du budget annexe parkings (si négatif)	D	-8 550,00
002R	Reprise anticipée et affectation provisoire du résultat d'exploitation au compte 002 (recettes) en 2026 du budget annexe parkings après couverture du besoin de financement	A + D	+62 695,00
1068R	Reprise anticipée et affectation provisoire au compte 1068 (recettes) en 2026 du budget annexe parkings	- D	+8 550,00

Après exposé et en avoir débattu et délibéré,

Le Conseil Municipal

- **Arrête les résultats provisoires 2025 du budget annexe parkings tels qu'ils ressortent du tableau ci-dessus ;**
- **Approuve la reprise anticipée des résultats 2025 et leur affectation provisoire au budget annexe parkings 2026 ;**
- **Décide d'inscrire au budget annexe parkings 2026 la somme de 62 695,00 € au compte 002 en recettes d'exploitation et la somme de 8 550,00 € au compte 1068 en recettes d'investissement ;**
- **Précise que l'inscription au compte 1068 conserve le caractère d'une affectation provisoire jusqu'à la constatation définitive des résultats 2025 ;**
- **Dit que les montants repris par anticipation seront, le cas échéant, régularisés dans le cadre du budget supplémentaire 2026 après adoption du compte administratif et du compte de gestion arrêtant définitivement les résultats 2025.**

Ainsi délibéré, le 27 avril 2026,

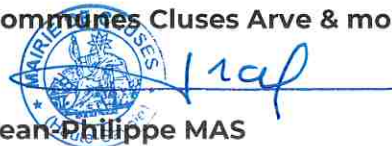
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance



GUILLEN Françoise

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**



Jean-Philippe MAS

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble (Le TA peut être saisi par « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ») ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-38-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Mardi 21 Avril 2026

Vote du

BUDGET

PRIMITIF 2026

Présentation
au Conseil Municipal

Avis de réception en préfecture
07400811-20260421-26048-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Préambule

Le budget Primitif 2026 a été élaboré conformément aux **règles comptables applicables** et aux principes d'annualité, de sincérité et de prudence budgétaire. Il reprend tous les éléments obligatoires et permet un vote éclairé du budget.

Les hypothèses travaillées avec les services tiennent compte :

- du **Rapport d'Orientation Budgétaire** 2026 ;
- du niveau de **réalisation des dépenses et des recettes** des exercices précédents ;
- de l'analyse des **dépenses et recettes courantes et ponctuelles** qui peuvent impacter l'exercice 2026 ;
- des **tendances d'évolution connues ou estimées** pour l'année 2026 dont la loi de finances, les éléments conjoncturels d'inflation, les indices de révision des prix, les prévisions effectuées par les organismes nationaux et européens.

Les **dépenses de fonctionnement ont été optimisées** au maximum afin de limiter le recours à l'emprunt, tout en préservant une capacité d'investissement répondant aux besoins de la population communale.

Suite à l'évolution des compétences entre la 2CCAM et la commune de Cluses, les budgets annexes Eau potable et Aménagement économique ont été clôturés au 31 décembre 2025 et transférés au 1^{er} janvier 2026.

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 Charges à caractère général

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	011 - Charges à caractère général En 2026, les principales charges de gestion des services restent stables par rapport au réalisé estimé 2025. Elles sont principalement composées par les charges de fluides (électricité, eau, gaz, chauffage urbain), par les contrats de prestation de service (notamment les coûts des repas à destination des enfants), les honoraires (dont frais de portages fonciers), la fourniture de petits équipements, les dépenses d'entretien et de maintenance des bâtiments et matériels publics.
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

Accusé de réception en préfecture
 074-217400811-20260421-26-38-DE
 Date de télétransmission : 28/04/2026
 Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal
Dépenses de fonctionnement

Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	012 - Charges de personnel et frais assimilés Les charges de personnel en 2026 se stabilisent par rapport à 2025 avec une très légère hausse de 0,53%. Cette évolution est détaillée dans la diapositive suivante.
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-38-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses de fonctionnement

Au 1^{er} janvier 2026, la commune de Cluses comptabilise 246 postes occupés pour 251 postes ouverts.

Focus sur les charges de personnel

Filière	Catégorie	Postes ouverts 2025	Postes occupés 2025	Postes ouverts 2026	Postes occupés 2026
Administrative	A	15	12	13	12
	B	6	6	10	10
	C	31	31	30	30
Animation	A	0	0	0	0
	B	10	9	8	8
	C	30	29	33	31
Culture	A	1	1	1	1
	B	5	6	6	6
	C	3	3	4	4
Médico-Sociale	A	0	0	0	0
	B	1	1	1	1
	C	22	24	22	22
Police Municipale	A	0	0	0	0
	B	1	1	1	1
	C	15	12	14	12
Sociale	A	1	1	0	0
	B	1	1	0	0
	C	2	2	2	2
Sport	A	0	0	0	0
	B	2	2	2	2
	C	0	0	0	0
Technique	A	1	1	1	1
	B	9	9	12	12
	C	97	98	91	91
		253	249	251	246

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-38-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

	BP 2025	BP 2026	Evolution %
Traitement indiciaire du personnel titulaire	4 791 662	4 558 937	-4,86%
Complément de rémunération titulaire	1 709 969	1 704 108	-0,34%
Traitement indiciaire du personnel contractuel	1 689 208	1 919 011	+13,60%
Complément de rémunération contractuel	370 051	440 451	+19,02%
SFT	65 667	69 218	+5,41%
NBI	80 576	76 032	-5,64%
Cotisations patronales	3 650 082	3 772 395	+3,35%
Rémunération des apprentis	22 000	10 500	-52,27%
Personnel mis à disposition	192 785	111 475	-42,18%
Autres charges diverses	493 000	472 000	-4,26%
	13 065 000	13 134 127	+0,53%

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 014 Atténuations de produits

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

014 - Atténuations de produits

Le prélèvement du FPIC est prévu en diminution par rapport à 2025 pour s'établir à 665 K€, notamment en raison de la décision prise par la 2CCAM de prendre à sa charge 30% de FPIC en plus. En outre, il n'y aura pas de DILICO en 2026.

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante

Section de fonctionnement	Budget total vote 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total vote 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	65 - Autres charges de gestion courante
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	Les autres charges de gestion courante
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	correspondent principalement aux subventions au CCAS, aux associations, à l'EPCC, au GIP, à la contribution au SDIS et aux frais de fonctionnement de l'assemblée locale (formation, indemnités élus, cotisations, ...). Elles augmentent d'environ 2% entre 2025 et 2026, principalement du fait de la hausse de la subvention au CCAS (+ 100 K€).
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 66 Charges financières

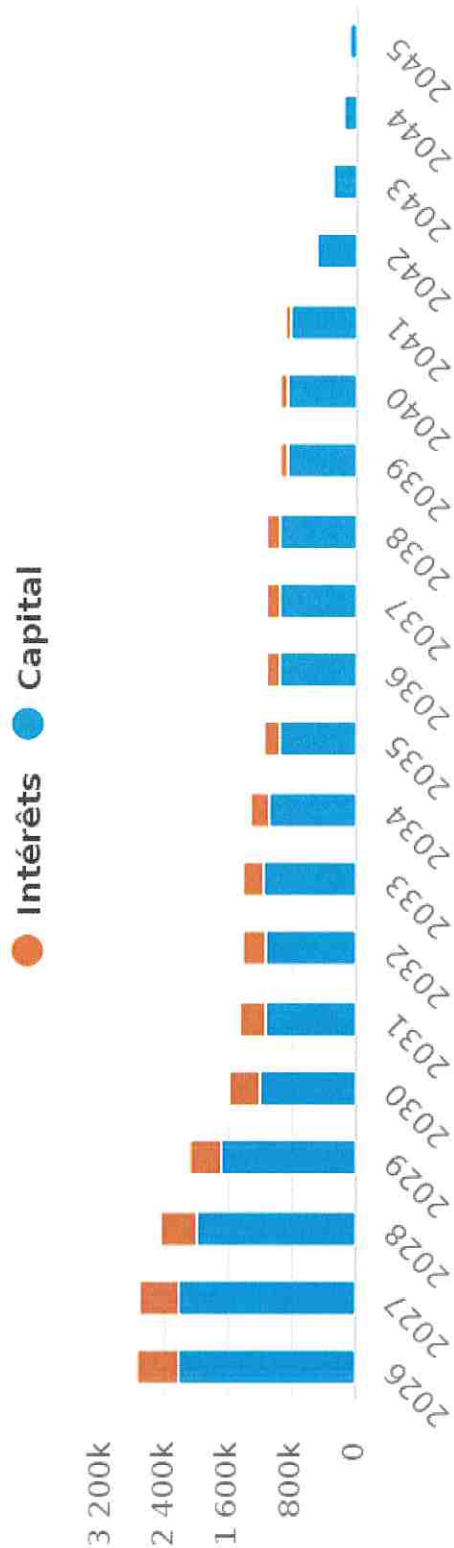
Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	66 - Charges financières Avec un nouvel emprunt 2024 inférieur au remboursement du capital de la dette, la commune s'est désendettée sur l'exercice 2025. Le niveau des intérêts de la dette a ainsi diminué de 7,43% en 2025, puis de 2,74% en 2026.
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
013 - Atténuations de charges	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
731 - Fiscalité locale	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
74 - Dotations et participations	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
75 - Autres produits de gestion courante	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
76 - Produits financiers	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
77 - Produits spécifiques	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-38-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses de fonctionnement

Focus sur la dette



Le Conseil Général de la commune comptabilise 20 emprunts au 1^{er} janvier 2026, contractés auprès de la Caisse d'Épargne, le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Banque Populaire et la Société de Financement Local.

Le taux moyen est de 2,6%.

Le Capital restant dû au 1^{er} janvier 2026 est 21 344 288 €.

La commune de Cluses cherche à se désendetter depuis plusieurs années. C'est pourquoi, les intérêts des emprunts bancaires diminuent pour atteindre, 547 000 € en 2026.

Sans nouvel emprunt, la dette bancaire s'éteindrait en 2045.

Les années 2028, 2029 et 2030 marqueront une évolution importante pour la commune avec la fin du remboursement d'une partie des emprunts restructurés et l'extinction de l'emprunt revolving.

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 67 Charges spécifiques et 68 Dotations aux provisions

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

67 - Charges spécifiques

Il s'agit d'une provision de 6 000 € pour permettre, si besoin, l'annulation de titres sur exercices antérieurs.

68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations

Il s'agit d'une provision pour créances douteuses.

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-38-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Les contributions et subventions prévues sur le Budget Général

Objet	Tiers	Montant
Contribution annuelle	Syane	10 000,00
Contribution annuelle	SDIS	778 936,00
Contribution annuelle	OGEC	203 000,00
Contribution annuelle	Sydeval	110 000,00
Contribution annuelle	GIP Conciergerie	39 000,00
TOTAL DES CONTRIBUTIONS		1 140 936,00
Subvention de fonctionnement	CCAS	1 200 000,00
Subvention de fonctionnement	EPCC	275 000,00
Subventions aux associations (Cf. Délibérations du 17 décembre 2025)	Associations	645 464,05
TOTAL DES SUBVENTIONS		2 120 464,05
TOTAL DES CONTRIBUTIONS ET DES SUBVENTIONS		3 261 400,05

Accusé de réception en préfecture
 074-217400811-20260421-26-38-DE
 Date de télétransmission : 28/04/2026
 Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Recettes de fonctionnement

Chapitre 002 Résultat de fonctionnement reporté

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	002 - Résultat de fonctionnement reporté Le résultat de fonctionnement reporté correspond à l'excédent dégagé par la section de fonctionnement l'année antérieure (recettes - dépenses), diminué du montant réservé en investissement pour couvrir le déficit antérieur d'investissement et les RAR. Il augmente en 2026 pour atteindre 3,46 M€ car il intègre les résultats de fonctionnement du budget principal (698 K€) et des budgets clôturés fin 2025, le budget de l'eau potable (2,34M€) et le budget zones d'aménagements économiques (400 K€).
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

Accusé de réception en préfecture
 074-217400811-20260421-26-38-DE
 Date de télétransmission : 28/04/2026
 Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Recettes de fonctionnement

Chapitre 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses

Section de fonctionnement	Budget total vote 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total vote 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

70 - Produits des services du domaine et ventes diverses

Les recettes du chapitre 70 correspondent principalement aux produits des services enfance / jeunesse (centre de loisir, périscolaire, ...) et des services culturels et sportifs (Les Allos, l'Atelier, les équipements sportifs, ...).

La diminution sur ce chapitre s'explique par la baisse d'autres recettes qui le composent, notamment celles de refacturation de personnel entre collectivité, aux budgets annexes (notamment le budget de l'eau potable) ou à des associations.

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Recettes de fonctionnement

Chapitre 73 Impôts et taxes & 731 Fiscalité locale

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	73 - Impôts et taxes 731 - Fiscalité locale Ces deux chapitres intègrent principalement les produits de fiscalités (FB, FNB, THRS) qui augmentent de +0,8% environ en 2026. Ils comprennent aussi le FNGIR (compensation suite à la suppression de la taxe professionnelle) qui est fixe et s'élève à 3,2 M€. La principale diminution s'explique par la baisse des AC de 125 K€ entre 2025 et 2026 et par l'évaluation prudente de la DSC contrat de ville (-54 K€ par rapport à 2025). Les autres recettes (610 K€ DMT0, 332 K€ taxe sur l'électricité, 155 K€, droits de place 50 K€) restent stables en 2026. Le reversement du DILICO pour 22 K€ est à souligner en 2026.
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-38-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal
Recettes de fonctionnement

Chapitre 74 Dotations et participations

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	74 - Dotations et participations Ce chapitre regroupe principalement les dotations versées par l'Etat (DCRTP & allocations compensatrices). C'est là que les recettes diminuent le plus fortement en 2026 avec 583 K€ de ponction par l'Etat suite à la loi de finances 2026. Dans le même temps les recettes de la CAF pour les services enfance/jeunesse diminuent de 115 K€ du fait de régularisations et d'encaissements en 2025 de recettes 2024. Les diverses subventions de fonctionnement sont également en recul mais le niveau du fonds genevois reste stable à 1,035 M€.
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	199 700,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	2 063 911,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	8 500 429,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	11 376 700,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	4 033 933,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	566 200,00	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	345 035,42	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-38-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Recettes de fonctionnement

Chapitre 013 Atténuations de charges – 75 Autres produits de gestion courante
– 76 Produits financiers – 77 Produits spécifiques – 78 Reprises sur provisions

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

013 - Atténuations de charges
75 - Autres produits de gestion courante
76 - Produits financiers
77 - Produits spécifiques
78 - Reprises sur provisions

En 2026, les recettes de ces chapitres diminuent fortement. En effet, en 2025 la commune a reçu 2,19 M€ d'indemnités liées à des contentieux. Par ailleurs, il est prévu 50 K€ de reversement du budget annexe parkings en 2026 contre 124 K€ en 2025. Les revenus des loyers diminuent de 6% quand les autres recettes de ces chapitres restent stables, notamment les remboursements d'indemnités journalières et du fonds de soutien versé par l'Etat concernant la sortie des emprunts toxiques.

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses et recettes d'investissement

Thématique	N°	PROJET	AP/CP	DEPENSES		RECETTES		Reste à charge BP 2026 et RàR
				BP2026	RàR 2025	BP2026	RàR 2025	
Entretien de la voirie	1	Plan lumière (reste à charge commune, participation SYANE)	AP/CP	18 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 300,00 €
	2	Voirie et mobilité douce	AP/CP	641 700,00 €	206 191,17 €	380 950,00 €	0,00 €	466 941,17 €
	4	Accessibilité PMR voirie		50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
PPI Voirie	8	PPI Voirie : Travaux rue des îles		100 000,00 €	32 000,00 €	100 000,00 €	65 000,00 €	-33 000,00 €
	45	Stationnement	AP/CP	65 320,00 €	65 150,77 €	0,00 €	0,00 €	130 470,77 €
Politique de la ville	11	Requalification transversale des Ewües	AP/CP	209 474,22 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	209 474,22 €
	12	Salle de motricité Ewües 2		0,00 €	13 320,00 €	0,00 €	0,00 €	13 320,00 €
	13	Travaux bâtiments communaux		443 000,00 €	97 943,69 €	5 323,00 €	189 750,00 €	345 830,69 €
Rénovation des bâtiments communaux	14	Entretien des équipements sportifs		0,00 €	48 836,28 €	40 000,00 €	48 000,00 €	-39 163,72 €
	15	Rénovation énergétique des bâtiments communaux		0,00 €	6 480,00 €	0,00 €	0,00 €	6 480,00 €
	39	Rénovation énergétique Groupe Scolaire Messy		350 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €
	43	Transformation du terrain en terrain synthétique	AP/CP	114 440,00 €	54 203,24 €	595 000,00 €	75 000,00 €	-501 356,76 €
	16	Développement des classes numériques		22 000,00 €	8 505,71 €	0,00 €	0,00 €	30 505,71 €
Développement du numérique	17	Systèmes d'information		84 300,00 €	28 385,77 €	0,00 €	0,00 €	112 685,77 €
	18	Vidéo-protection		130 000,00 €	42 199,36 €	24 000,00 €	0,00 €	148 199,36 €
Gestion foncière et planification	19	Opérations immobilières		2 021 000,00 €	24 548,62 €	-38 984,15 €	349 734,15 €	1 734 798,62 €
	20	Autres opérations Urbanisme		24 000,00 €	37 215,93 €	0,00 €	0,00 €	61 215,93 €
Équipements culturels	21	Acquisition d'équipements culturels		13 700,00 €	1 078,31 €	0,00 €	0,00 €	14 778,31 €
	22	Entretien et renouvellement parc automobile		100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €
Équipements des services	23	Autres investissements divers		428 891,56 €	113 248,79 €	0,00 €	0,00 €	542 140,35 €
	24	Carrefours Maladière		608 400,00 €	191 840,32 €	54 900,00 €	0,00 €	745 340,32 €
Aménagements structurants	29	Pôle culturel (friches Bretton, Depéry, Marty)		0,00 €	11 512,40 €	0,00 €	0,00 €	11 512,40 €
	30	Requalification de la place Charles de Gaulle		0,00 €	0,00 €	31 269,25 €	0,00 €	-31 269,25 €
	33	Extension du groupe scolaire du Noiret		0,00 €	2 520,00 €	0,00 €	0,00 €	2 520,00 €
	35	Réhabilitation du camping		150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
	37	Autres aménagements structurants		144 600,00 €	22 980,00 €	0,00 €	0,00 €	167 580,00 €
	38	Construction du Médipole	AP/CP	180 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	180 000,00 €
	40	Renaturation des cours d'école		0,00 €	0,00 €	15 557,00 €	0,00 €	-15 557,00 €
	41	Aménagement des halles alimentaires	AP/CP	1 380 000,00 €	6 980,33 €	0,00 €	132 500,00 €	1 254 480,33 €
	42	Aménagement du nouveau poste de police municipale	AP/CP	914 000,00 €	0,00 €	176 330,45 €	222 713,05 €	514 956,50 €
		TOTAL		8 193 125,78 €	1 015 140,69 €	1 534 345,55 €	1 082 737,20 €	6 591 183,72 €

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-38-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses et recettes d'investissement

Thématique	Autres éléments d'investissement	AP/CP	DEPENSES		RECETTES		Reste à charge
			BP2026	RàR 2025	BP2026	RàR 2025	BP 2026 et RàR
Chap. 27 - Autres immobilisations financières	Créances sur transfert de droits à déduction de la TVA				49 822,00 €		-49 822,00 €
Chap. 024 - Produits des cessions	Vente des terrains ZAE à la ZCCAM				660 000,00 €		-660 000,00 €
	Autres cessions				500 000,00 €		-500 000,00 €
Chap. 10 - Dotations, fonds divers et réserves	Taxe d'aménagement		45 000,00 €		113 575,50 €		-68 575,50 €
	FCTVA				443 000,00 €		-443 000,00 €
	1068 - Excédents de fonctionnement				4 147 550,21 €		-4 147 550,21 €
Chap. 16 - Emprunts et dettes assimilées	Emprunt		2 251 000,00 €		2 693 989,82 €		-442 989,82 €
	Dépôts et cautionnements				2 000,00 €		-2 000,00 €
	Versement de rentes viagère		52 000,00 €				52 000,00 €
	Déficit d'investissement du budget Principal		4 215 146,72 €				4 215 146,72 €
Chap. 001 - Solde d'exécution de la section d'invest	Déficit d'investissement du B.A ZAE		388 019,49 €				388 019,49 €
	Excédent d'investissement du B.A Eau potable		-5 686,35 €				-5 686,35 €
	TOTAL autres éléments d'investissement		6 945 479,86 €	0,00 €	8 609 937,53 €	0,00 €	-1 664 457,67 €
	TOTAL investissement réel		15 138 605,64 €	1 015 140,69 €	10 144 283,08 €	1 082 737,20 €	4 926 726,05 €

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-38-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Présentation générale de la section d'investissement

Section d'investissement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement r	1 430 480,30	1 430 480,30	4 597 479,86	0,00	4 597 479,86
10 - Dotations, fonds divers et réserves	15 000,00	1 636,39	45 000,00	0,00	45 000,00
13 - Subventions d'investissement	14 400,00	0,00	0,00	14 400,00	14 400,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 718 000,00	2 272 560,25	2 303 000,00	0,00	2 303 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	505 491,03	352 712,99	106 800,00	92 937,69	199 737,69
204 - Subventions d'équipement versées	843 838,32	658 919,68	731 900,00	184 918,64	916 818,64
21 - Immobilisations corporelles	2 636 208,60	1 770 537,81	2 365 891,56	613 001,12	2 978 892,68
23 - Immobilisations en cours	2 904 086,65	2 293 652,84	3 463 534,22	109 883,24	3 573 417,46
26 - Participations et créances rattachées à des partic	38 546,00	38 546,00	0,00	0,00	0,00
27 - Autres immobilisations financières	1 009 438,52	1 009 011,78	1 425 000,00	0,00	1 425 000,00
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
Total REEL	12 115 489,42	9 828 058,04	15 138 605,64	1 015 140,69	16 153 746,33
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00
041 - Opérations patrimoniales	6 100 000,00	3 962 002,64	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
Total ORDRE	6 176 287,00	4 034 319,64	3 089 809,00	0,00	3 089 809,00
Total DEPENSES	18 291 776,42	13 862 377,68	18 228 414,64	1 015 140,69	19 243 555,33
024 - Produits des cessions d'immobilisations	212 000,00	0,00	1 160 000,00	0,00	1 160 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 976 213,82	1 985 071,43	4 704 125,71	0,00	4 704 125,71
13 - Subventions d'investissement	2 325 381,15	182 475,00	1 434 345,55	1 082 737,20	2 517 082,75
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 145 216,10	1 696 300,00	2 695 989,82	0,00	2 695 989,82
23 - Immobilisations en cours	0,00	54 932,78	0,00	0,00	0,00
27 - Autres immobilisations financières	0,00	0,00	49 822,00	0,00	49 822,00
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	32 000,00	33 855,08	100 000,00	0,00	100 000,00
Total REEL	6 690 811,07	3 952 634,29	10 144 283,08	1 082 737,20	11 227 020,28
021 - Virement de la section de fonctionnement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00
041 - Opérations patrimoniales	6 100 000,00	3 962 002,64	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
Total ORDRE	11 600 965,35	5 694 596,67	8 016 535,05	0,00	8 016 535,05
Total RECETTES	18 291 776,42	9 647 230,96	18 160 818,13	1 082 737,20	19 243 555,33

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-38-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

* Résultats provisoires dans l'attente du vote du compte administratif

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement

n° AP	Autorisation de programme					Crédits de paiement			
	Montant de l'AP avant BP2026	AP Ajustement BP2026	Montant de l'AP après BP	Montant déjà engagé sur AP	Disponible pour engager sur AP	Total CP déjà consommés	CP Budgeté 2026	Prévisionnel CP 2027	Prévisionnel CP 2028
AP19-A Plan Lumière	1 300 000,00 €		1 300 000,00 €	956 387,44 €	343 612,56 €	944 290,82 €	18 300,00 €	337 409,18 €	
AP19-B Requalification rue des îles	2 500 000,00 €		2 500 000,00 €	1 549 694,43 €	950 305,57 €	1 546 694,43 €	0,00 €	953 305,57 €	
AP19-C Construction Gymnase Ewues	4 000 000,00 €		4 000 000,00 €	3 639 378,70 €	360 621,30 €	3 639 378,70 €	0,00 €	360 621,30 €	
AP23PV06 Requalification transversale des Ewues	2 370 000,00 €		2 370 000,00 €	1 310 035,82 €	1 059 964,18 €	1 092 730,47 €	209 474,22 €	1 067 795,31 €	
AP25GS Rénovation énergétique Groupe Scolaire Messy	2 700 000,00 €		2 700 000,00 €	203 105,21 €	2 496 894,79 €	42 723,78 €	350 000,00 €	1 200 000,00 €	1 107 276,22 €
AP25PARK02 Aménagements parking Claude Anthoine	100 800,00 €		100 800,00 €	100 800,00 €	0,00 €	0,00 €	65 320,00 €	35 480,00 €	
AP25MEDI02 Médipôle 2	500 000,00 €		500 000,00 €	440 256,72 €	59 743,28 €	49 500,00 €	180 000,00 €	270 500,00 €	
AP25HALLES Halles Gourmandes	1 100 000,00 €	579 194,91 €	1 679 194,91 €	1 061 981,48 €	617 213,43 €	299 194,91 €	1 380 000,00 €	0,00 €	
AP25PM01 Transfert de la PM	1 600 000,00 €	15 000,00 €	1 615 000,00 €	1 398 264,32 €	216 735,68 €	698 595,25 €	914 000,00 €	2 404,75 €	
AP26VOI01 Travaux rue Raoul Follereau	0,00 €	156 000,00 €	156 000,00 €		156 000,00 €		0,00 €	156 000,00 €	
AP26GER Travaux de rénovation SSI	0,00 €	456 000,00 €	456 000,00 €	0,00 €	456 000,00 €		170 000,00 €	286 000,00 €	

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-38-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Parkings

Focus et rappel sur l'évolution du budget

Le budget 2025 a marqué une évolution importante du budget annexe Stationnement Payant.

Conformément aux Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le stationnement sur voirie a été rebasculé sur le budget principal de la commune.

En effet, le stationnement sur voirie n'est pas assimilé à un service public industriel et commercial (SPIC), devant être financé exclusivement par les recettes des usagers. Il est classé dans la catégorie des services publics administratifs (SPA) comme c'est le cas pour la gestion des voiries communales. Ces recettes, comme celles liées aux droits de terrasses et aux marchés, sont donc intégrées au budget principal de la commune.

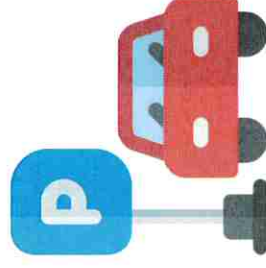
Seuls les parkings en ouvrages (bâtiments et parkings souterrains) et en enclos (barrière d'entrée) doivent être intégrés au sein d'un budget annexe SPIC. Pour Cluses c'est le parking souterrain de la Place de l'Avellizer.

C'est pourquoi en 2026, il est proposé de dénommer ce budget annexe « Parkings » au lieu de « Stationnement ».

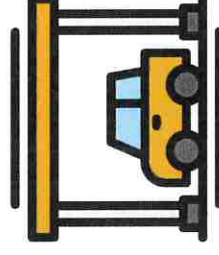
Accusé de réception en préfecture
74-1746811-20260421-26-38-DE
Date de transmission : 28/04/2026
Date de réception en préfecture : 28/04/2026

Activités comptabilisées dans chacun des budgets :

- Gestion, maintenance et renouvellement des horodateurs ;
- Personnel affecté à la gestion et à la surveillance du stationnement par parc-mètre ;
- Redevances de stationnement en centre-ville / Forfait post-stationnement (FPS) ;
- Abonnements de stationnement en centre-ville.



Stationnement sur voirie
au Budget Général



Budget annexe Parkings
(ouvrages et enclos)

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Parkings
Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 Charges à caractère général

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	13 500,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	011 - Charges à caractère général Provision pour maintenance des équipements
67 - Charges exceptionnelles	123 991,63	123 991,63	50 000,00	0,00	50 000,00	
Total REEL	137 491,63	123 991,63	60 000,00	0,00	60 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	50 000,00	0,00	12 695,00	0,00	12 695,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	
Total ORDRE	50 000,00	0,00	17 695,00	0,00	17 695,00	
Total DEPENSES	187 491,63	123 991,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
002 - Résultat d'exploitation reporté	173 991,63	173 991,63	62 695,00	0,00	62 695,00	
75 - Autres produits de gestion courante	13 500,00	21 245,00	15 000,00	0,00	15 000,00	
Total REEL	187 491,63	195 236,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
Total RECETTES	187 491,63	195 236,63	77 695,00	0,00	77 695,00	

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Parkings

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 67 Charges exceptionnelles

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	13 500,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	
67 - Charges exceptionnelles	123 991,63	123 991,63	50 000,00	0,00	50 000,00	
Total REEL	137 491,63	123 991,63	60 000,00	0,00	60 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	50 000,00	0,00	12 695,00	0,00	12 695,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	
Total ORDRE	50 000,00	0,00	17 695,00	0,00	17 695,00	
Total DEPENSES	187 491,63	123 991,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
002 - Résultat d'exploitation reporté	173 991,63	173 991,63	62 695,00	0,00	62 695,00	
75 - Autres produits de gestion courante	13 500,00	21 245,00	15 000,00	0,00	15 000,00	
Total REEL	187 491,63	195 236,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
Total RECETTES	187 491,63	195 236,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
						67 - Charges exceptionnelles
						Reversement de l'excédent 2025 au budget principal (suite au transfert du stationnement sur voirie au budget principal)

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Parkings
Recettes de fonctionnement

Chapitre 002 Résultat d'exploitation reporté

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	13 500,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	002 Résultat d'exploitation reporté Excédents 2025 reportés en 2026
67 - Charges exceptionnelles	123 991,63	123 991,63	50 000,00	0,00	50 000,00	
Total REEL	137 491,63	123 991,63	60 000,00	0,00	60 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	50 000,00	0,00	12 695,00	0,00	12 695,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	
Total ORDRE	50 000,00	0,00	17 695,00	0,00	17 695,00	
Total DEPENSES	187 491,63	123 991,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
002 - Résultat d'exploitation reporté	173 991,63	173 991,63	62 695,00	0,00	62 695,00	
75 - Autres produits de gestion courante	13 500,00	21 245,00	15 000,00	0,00	15 000,00	
Total REEL	187 491,63	195 236,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
Total RECETTES	187 491,63	195 236,63	77 695,00	0,00	77 695,00	

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Parkings

Recettes de fonctionnement

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	13 500,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	
67 - Charges exceptionnelles	123 991,63	123 991,63	50 000,00	0,00	50 000,00	
Total REEL	137 491,63	123 991,63	60 000,00	0,00	60 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	50 000,00	0,00	12 695,00	0,00	12 695,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	
Total ORDRE	50 000,00	0,00	17 695,00	0,00	17 695,00	
Total DEPENSES	187 491,63	123 991,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
002 - Résultat d'exploitation reporté	173 991,63	173 991,63	62 695,00	0,00	62 695,00	
75 - Autres produits de gestion courante	13 500,00	21 245,00	15 000,00	0,00	15 000,00	75 - Autres produits de gestion courante
Total REEL	187 491,63	195 236,63	77 695,00	0,00	77 695,00	Recettes des usagers
Total RECETTES	187 491,63	195 236,63	77 695,00	0,00	77 695,00	

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Parkings

Dépenses et recettes d'investissement

Projets d'investissements	AP/CP	DEPENSES		RECETTES		Reste à charge BP 2026 et RàR
		BP2026	RàR 2025	BP2026	RàR 2025	
Provisions pour nouveaux projets (Chap 21)		17 695,00 €	8 550,00 €			17 695,00 €
Parking Place Schweitzer						8 550,00 €
TOTAL Projets d'investissement		17 695,00 €	8 550,00 €	0,00 €	0,00 €	26 245,00 €
Excédent de fonctionnement				8 550,00 €		-8 550,00 €
TOTAL autres éléments d'investissement		0,00 €	0,00 €	8 550,00 €	0,00 €	-8 550,00 €
TOTAL investissement réel		17 695,00 €	8 550,00 €	8 550,00 €	0,00 €	17 695,00 €

Accusé de réception en préfecture
 074-217400811-20260421-26-DE
 Date de télétransmission : 28/04/2026
 Date de réception en préfecture : 29/04/2026

Aucun projet n'est spécifiquement prévu en 2026 sur le budget annexe Parkings.

Un montant de 17 695 € est provisionné en cas de travaux imprévus.

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Parkings

Présentation générale de la section d'investissement

Section d'investissement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement r	75 265,34	75 265,34			
21 - Immobilisations corporelles	50 000,00	0,00	17 695,00	8 550,00	26 245,00
Total REEL	125 265,34	75 265,34	17 695,00	8 550,00	26 245,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00			
041 - Opérations patrimoniales	50 000,00	0,00			
Total ORDRE	50 000,00	0,00			
Total DEPENSES	175 265,34	75 265,34	17 695,00	8 550,00	26 245,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	75 265,34	75 265,34	8 550,00	0,00	8 550,00
Total REEL	75 265,34	75 265,34	8 550,00	0,00	8 550,00
021 - Virement de la section d'exploitation	50 000,00	0,00	12 695,00	0,00	12 695,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
041 - Opérations patrimoniales	50 000,00	0,00			
Total ORDRE	100 000,00	0,00	17 695,00	0,00	17 695,00
Total RECETTES	175 265,34	75 265,34	26 245,00	0,00	26 245,00

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-38-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Structures gérontologiques
Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 Charges à caractère général

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	92 606,75	8 166,32	20 000,00	0,00	20 000,00	
66 - Charges financières	1 900,00	1 427,21				
Total REEL	94 506,75	9 593,53	20 000,00	0,00	20 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	206 964,00	0,00	226 518,13	0,00	226 518,13	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 800,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	
Total ORDRE	209 764,00	0,00	256 518,13	0,00	256 518,13	
Total DEPENSES	304 270,75	9 593,53	276 518,13	0,00	276 518,13	
002 - Résultat d'exploitation reporté	124 270,75	124 270,75	196 518,13	0,00	196 518,13	
75 - Autres produits de gestion courante	180 000,00	180 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	
Total REEL	304 270,75	304 270,75	276 518,13	0,00	276 518,13	
Total RECETTES	304 270,75	304 270,75	276 518,13	0,00	276 518,13	
						011 - Charges à caractère général Diverses études et entretien du bâtiment, notamment pour le système de sécurité incendie

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Structures gérontologiques

Recettes de fonctionnement

Chapitre 002 Résultat d'exploitation reporté

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	92 606,75	8 166,32	20 000,00	0,00	20 000,00	
66 - Charges financières	1 900,00	1 427,21				
Total REEL	94 506,75	9 593,53	20 000,00	0,00	20 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	206 964,00	0,00	226 518,13	0,00	226 518,13	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 800,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	
Total ORDRE	209 764,00	0,00	256 518,13	0,00	256 518,13	
Total DEPENSES	304 270,75	9 593,53	276 518,13	0,00	276 518,13	002 Résultat d'exploitation reporté
002 - Résultat d'exploitation reporté	124 270,75	124 270,75	196 518,13	0,00	196 518,13	Excédents 2025 reportés en 2026
75 - Autres produits de gestion courante	180 000,00	180 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	
Total REEL	304 270,75	304 270,75	276 518,13	0,00	276 518,13	
Total RECETTES	304 270,75	304 270,75	276 518,13	0,00	276 518,13	

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Structures gériatologiques
Recettes de fonctionnement

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	92 606,75	8 166,32	20 000,00	0,00	20 000,00	
66 - Charges financières	1 900,00	1 427,21				
Total REEL	94 506,75	9 593,53	20 000,00	0,00	20 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	206 964,00	0,00	226 518,13	0,00	226 518,13	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 800,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	
Total ORDRE	209 764,00	0,00	256 518,13	0,00	256 518,13	
Total DEPENSES	304 270,75	9 593,53	276 518,13	0,00	276 518,13	
002 - Résultat d'exploitation reporté	124 270,75	124 270,75	196 518,13	0,00	196 518,13	
75 - Autres produits de gestion courante	180 000,00	180 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	75 - Autres produits de gestion courante Recettes du loyer de l'EHPAD
Total REEL	304 270,75	304 270,75	276 518,13	0,00	276 518,13	
Total RECETTES	304 270,75	304 270,75	276 518,13	0,00	276 518,13	

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-38-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Structures gériatologiques

Dépenses et recettes d'investissement

Projets d'investissements	AP/CP	DEPENSES		RECETTES		Reste à charge BP 2026 et RàR
		BP2026	RàR 2025	BP2026	RàR 2025	
Etudes diverses		63 000,00 €	4 752,00 €			67 752,00 €
Travaux ascenseurs et portail		0,00 €	16 735,43 €			16 735,43 €
Provision pour nouveaux projets (Chap 21)		11 930,13 €	0,00 €			11 930,13 €
Travaux pour le système de sécurité et d'incendie		170 000,00 €	0,00 €			170 000,00 €
Provision pour nouveaux projets (Chap 23)		11 588,00 €	0,00 €			11 588,00 €
Équipement de la cuisine	AP/CP				31 086,32 €	-31 086,32 €
Climatisation					27 823,00 €	-27 823,00 €
TOTAL Projets d'investissement		256 518,13 €	21 487,43 €	0,00 €	58 909,32 €	219 096,24 €
Déficit d'investissement		135 580,98 €				135 580,98 €
Excédent de fonctionnement				98 159,09 €		-98 159,09 €
TOTAL autres éléments d'investissement		135 580,98 €	0,00 €	98 159,09 €	0,00 €	37 421,89 €
TOTAL investissement réel		392 099,11 €	21 487,43 €	98 159,09 €	58 909,32 €	256 518,13 €

Accusé de réception en préfecture
 074-217400811-20260421-38-DE
 Date de télétransmission : 28/04/2026
 Date de réception préfecture : 28/04/2026

La commune étant propriétaire du bâtiment de l'EHPAD, elle est tenue de réaliser les gros travaux de maintien du bâtiment et de mise en conformité de celui-ci

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Structures gérontologiques

Présentation générale de la section d'investissement

Section d'investissement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement r	92 931,78	92 931,78	135 580,98	0,00	135 580,98
16 - Emprunts et dettes assimilées	71 422,48	71 211,24			
20 - Immobilisations incorporelles	29 752,00	0,00	63 000,00	4 752,00	67 752,00
21 - Immobilisations corporelles	114 521,77	57 515,96	11 930,13	16 735,43	28 665,56
23 - Immobilisations en cours	40 800,00	0,00	181 588,00	0,00	181 588,00
Total REEL	349 428,03	221 658,98	392 099,11	21 487,43	413 586,54
Total DEPENSES	349 428,03	221 658,98	392 099,11	21 487,43	413 586,54
10 - Dotations, fonds divers et réserves	86 077,71	86 078,00	98 159,09	0,00	98 159,09
13 - Subventions d'investissement	53 586,32	0,00	0,00	58 909,32	58 909,32
Total REEL	139 664,03	86 078,00	98 159,09	58 909,32	157 068,41
021 - Virement de la section d'exploitation	206 964,00	0,00	226 518,13	0,00	226 518,13
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 800,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
Total ORDRE	209 764,00	0,00	256 518,13	0,00	256 518,13
Total RECETTES	349 428,03	86 078,00	354 677,22	58 909,32	413 586,54

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-38-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

* Résultats provisoires dans l'attente du vote du compte administratif

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Structures gériatologiques *Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement*

		Autorisation de programme					Crédits de paiement			
n° AP	Montant de l'AP avant BP2026	AP Ajustement BP2026	Montant de l'AP après BP	Montant déjà engagé sur AP	Disponible pour engager sur AP	Total CP déjà consommés	CP Budgété 2026	Prévisionnel CP 2027	Prévisionnel CP 2028	
AP26GER Travaux de rénovation SSI	0,00 €	456 000,00 €	456 000,00 €	0,00 €	456 000,00 €		170 000,00 €	286 000,00 €		

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-38-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – LEXIQUE

2CCAM	Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes
AC	Attributions de compensation
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
DCRTP	Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
DILICO	Dispositif de Lissage Conjoncturel
DMTO	Droit de Mutation à Titre Onéreux
DSC	Dotation de Solidarité Communautaire
EPCC	Etablissement Public de Coopération Culturelle
FB	Foncier Bâti
FNB	Foncier non bâti
FNGIR	Fonds national de garantie individuelle de ressources
FPIC	Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales
GIP	Groupeement d'Intérêt Public
INB	Nouvelle Bonification Indiciaire
IRAR	Restes À réaliser
IFRS	Supplément Familial de Traitement
IRS	Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires

Accusé de réception en préfecture
07/17400811-20260411-26-38-DE
Date de rétrotransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Cluses du 21 avril 2026

Le 21 avril 2026, à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Cluses s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Philippe MAS, Maire.

Présents

MAS JP, Maire
SALOU N, PASQUIER D, DELACQUIS A,
HEMISSI S, BOURRET M, NOIZET-MARET M,
THABUIS H, GUEBEY D, GUILLEN F,
DEBRABANT J, REDONDO M, VOISEY P,
DUCRETTET E, GENOVESE D, LÉVEILLÉ N,
EVERAERE J, LOUNIS A, TOUBIA Lili,
PASQUIER C, QUINTELA N, GUERBAA F,
PLATIAU-VASSET M, POULET C, DURAND S,
GREVAZ M, SENNEGON C,
NGUYEN-DINH S, DUPONT B.

Absent(s) :

BENEDETTI T procuration à HEMISSI S
TOUBIA Lamita procuration à DELACQUIS A
SCRUFARI F procuration à VOISEY P
BUFFET N procuration à SALOU N

Date de convocation et d'affichage : 14 avril 2026

Secrétaire de séance : GUILLEN Françoise

Nombre de conseillers :

En exercice :	33
Présents :	29
Votants :	33

Vote :

Pour :	33
Contre :	-
Abstention :	-
Ne Participe au Vote :	-

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par son envoi dématérialisé en Sous-Préfecture de Bonneville et sa publication sur le site internet de la commune le : 28/04/26

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**



Jean-Philippe MAS

26-39 : Examen et vote du Budget Primitif 2026 du Budget Principal

Rapporteur : Monsieur le Maire et Madame Nathalie LÉVEILLÉ, conseillère

Annexes : rapport de présentation et document synthétique

*Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-1 à L.1612-41 relatifs à l'adoption, à l'équilibre et à la transmission des budgets ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal ;
Vu le rapport d'orientation budgétaire (ROB) présenté et débattu le 7 avril 2026, fixant les grandes orientations financières et budgétaires de l'exercice 2026 ;
Vu l'article L.1612-26 du CGCT relatif aux obligations préalables au vote du budget, notamment la tenue du débat d'orientations budgétaires dans les dix semaines précédant l'examen du budget et la communication du projet de budget aux membres de l'assemblée délibérante au moins douze jours avant la première réunion consacrée à son examen ;*

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-39-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

*Vu les délais de convocation prévus aux articles L.2121-11 et L.2121-12 du CGCT ;
Vu l'article L.1612-28 du CGCT autorisant, dans la limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;*

Considérant que, conformément à l'article L.1612-26 du CGCT, le projet de budget a été communiqué aux membres de l'assemblée douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à son examen ; que la convocation, accompagnée de la note explicative de synthèse, a été adressée dans le respect du délai de cinq jours francs prévu à l'article L.2121-12 du CGCT ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur l'adoption du budget primitif 2026 du budget principal et de voter les sections de fonctionnement et d'investissement équilibrées en recettes et en dépenses, par chapitre.

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-39-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Présentation du projet de budget 2026 :

Section de fonctionnement :

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00
67 - Charges exceptionnelles	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96
002 - Résultat d'exploitation reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de servi	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00
74 - Subventions d'exploitation	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42
77 - Produits exceptionnels	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-39-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Section d'investissement :

Section d'investissement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement r	1 430 480,30	1 430 480,30	4 597 479,86	0,00	4 597 479,86
10 - Dotations, fonds divers et réserves	15 000,00	1 636,39	45 000,00	0,00	45 000,00
13 - Subventions d'investissement	14 400,00	0,00	0,00	14 400,00	14 400,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 718 000,00	2 272 560,25	2 303 000,00	0,00	2 303 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	505 491,03	352 712,99	106 800,00	92 937,69	199 737,69
204 - Subventions d'équipement versées	843 838,32	658 919,68	731 900,00	184 918,64	916 818,64
21 - Immobilisations corporelles	2 636 208,60	1 770 537,81	2 365 891,56	613 001,12	2 978 892,68
23 - Immobilisations en cours	2 904 086,65	2 293 652,84	3 463 534,22	109 883,24	3 573 417,46
26 - Participations et créances rattachées à des partic	38 546,00	38 546,00	0,00	0,00	0,00
27 - Autres immobilisations financières	1 009 438,52	1 009 011,78	1 425 000,00	0,00	1 425 000,00
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
Total REEL	12 115 489,42	9 828 058,04	15 138 605,64	1 015 140,69	16 153 746,33
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00
041 - Opérations patrimoniales	6 100 000,00	3 962 002,64	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
Total ORDRE	6 176 287,00	4 034 319,64	3 089 809,00	0,00	3 089 809,00
Total DEPENSES	18 291 776,42	13 862 377,68	18 228 414,64	1 015 140,69	19 243 555,33
024 - Produits des cessions d'immobilisations	212 000,00	0,00	1 160 000,00	0,00	1 160 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 976 213,82	1 985 071,43	4 704 125,71	0,00	4 704 125,71
13 - Subventions d'investissement	2 325 381,15	182 475,00	1 434 345,55	1 082 737,20	2 517 082,75
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 145 216,10	1 696 300,00	2 695 989,82	0,00	2 695 989,82
23 - Immobilisations en cours	0,00	54 932,78	0,00	0,00	0,00
27 - Autres immobilisations financières	0,00	0,00	49 822,00	0,00	49 822,00
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	32 000,00	33 855,08	100 000,00	0,00	100 000,00
Total REEL	6 690 811,07	3 952 634,29	10 144 283,08	1 082 737,20	11 227 020,28
021 - Virement de la section d'exploitation	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00
041 - Opérations patrimoniales	6 100 000,00	3 962 002,64	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
Total ORDRE	11 600 965,35	5 694 596,67	8 016 535,05	0,00	8 016 535,05
Total RECETTES	18 291 776,42	9 647 230,96	18 160 818,13	1 082 737,20	19 243 555,33

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-39-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Après exposé et en avoir débattu et délibéré,

Le Conseil Municipal

- **Approuve le budget primitif 2026 du budget principal, en dépenses et en recettes, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, par chapitre, tels que présentés en annexes réglementaires ;**
- **Autorise, en application de l'article L.1612-28 du CGCT, l'exécutif à procéder, pour l'exercice 2026, à des virements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exception des crédits relatifs aux dépenses de personnel), dans la limite maximale de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, cette autorisation étant matérialisée dans la maquette budgétaire (état « Informations générales – Modalités de vote du budget ») ;**
- **Précise que les crédits sont ouverts par chapitre conformément aux règles de l'instruction M57 et que l'exécution se fera dans le respect des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) votés.**

Ainsi délibéré, le 21 avril 2026,

Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance



GUILLEN Françoise

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**



Jean-Philippe MAS

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble (Le TA peut être saisi par « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ») ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-39-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Mardi 21 Avril 2026

Vote du

BUDGET

PRIMITIF 2026

Présentation
au Conseil Municipal

Avis de réception en préfecture
07400811-20260421-26039-DE
Date de télétransmission : 28/03/2026
Date de réception préfecture : 23/04/2026

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Préambule

Le budget Primitif 2026 a été élaboré conformément aux **règles comptables applicables** et aux principes d'annualité, de sincérité et de prudence budgétaire. Il reprend tous les éléments obligatoires et permet un vote éclairé du budget.

Les hypothèses travaillées avec les services tiennent compte :

- du **Rapport d'Orientation Budgétaire** 2026 ;
- du niveau de **réalisation des dépenses et des recettes** des exercices précédents ;
- de l'analyse des **dépenses et recettes courantes et ponctuelles** qui peuvent impacter l'exercice 2026 ;
- des **tendances d'évolution connues ou estimées** pour l'année 2026 dont la loi de finances, les éléments conjoncturels d'inflation, les indices de révision des prix, les prévisions effectuées par les organismes nationaux et européens.

Les **dépenses de fonctionnement ont été optimisées** au maximum afin de limiter le recours à l'emprunt, tout en préservant une capacité d'investissement répondant aux besoins de la population communale.

Suivie de l'évolution des compétences entre la 2CCAM et la commune de Cluses, les budgets annexes Eau potable et Aménagement économique ont été clôturés au 31 décembre 2025 et transférés au 1^{er} janvier 2026.

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal
Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 Charges à caractère général

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	011 - Charges à caractère général En 2026, les principales charges de gestion des services restent stables par rapport au réalisé estimé 2025. Elles sont principalement composées par les charges de fluides (électricité, eau, gaz, chauffage urbain), par les contrats de prestation de service (notamment les coûts des repas à destination des enfants), les honoraires (dont frais de portages fonciers), la fourniture de petits équipements, les dépenses d'entretien et de maintenance des bâtiments et matériels publics.
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-39-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal
Dépenses de fonctionnement

Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	012 - Charges de personnel et frais assimilés Les charges de personnel en 2026 se stabilisent par rapport à 2025 avec une très légère hausse de 0,53%. Cette évolution est détaillée dans la diapositive suivante.
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses de fonctionnement

Au 1^{er} janvier 2026, la commune de Cluses comptabilise 246 postes occupés pour 251 postes ouverts.

Focus sur les charges de personnel

Filière	Catégorie	Postes ouverts 2025	Postes occupés 2025	Postes ouverts 2026	Postes occupés 2026
Administrative	A	15	12	13	12
	B	6	6	10	10
	C	31	31	30	30
Animation	A	0	0	0	0
	B	10	9	8	8
	C	30	29	33	31
Culture	A	1	1	1	1
	B	5	6	6	6
	C	3	3	4	4
Médico-Sociale	A	0	0	0	0
	B	1	1	1	1
	C	22	24	22	22
Police Municipale	A	0	0	0	0
	B	1	1	1	1
	C	15	12	14	12
Sociale	A	1	1	0	0
	B	1	1	0	0
	C	2	2	2	2
Sport	A	0	0	0	0
	B	2	2	2	2
	C	0	0	0	0
Technique	A	1	1	1	1
	B	9	9	12	12
	C	97	98	91	91
		253	249	251	246

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-39-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

	BP 2025	BP 2026	Evolution %
Traitement indiciaire du personnel titulaire	4 791 662	4 558 937	-4,86%
Complément de rémunération titulaire	1 709 969	1 704 108	-0,34%
Traitement indiciaire du personnel contractuel	1 689 208	1 919 011	+13,60%
Complément de rémunération contractuel	370 051	440 451	+19,02%
SFT	65 667	69 218	+5,41%
NBI	80 576	76 032	-5,64%
Cotisations patronales	3 650 082	3 772 395	+3,35%
Rémunération des apprentis	22 000	10 500	-52,27%
Personnel mis à disposition	192 785	111 475	-42,18%
Autres charges diverses	493 000	472 000	-4,26%
	13 065 000	13 134 127	+0,53%

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 014 Atténuations de produits

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	014 - Atténuations de produits Le prélèvement du FPIC est prévu en diminution par rapport à 2025 pour s'établir à 665 K€, notamment en raison de la décision prise par la 2CCAM de prendre à sa charge 30% de FPIC en plus. En outre, il n'y aura pas de DILICO en 2026.
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-39-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante

Section de fonctionnement	Budget total vote 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total vote 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

65 - Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante correspondent principalement aux subventions au CCAS, aux associations, à l'EPCC, au GIP, à la contribution au SDIS et aux frais de fonctionnement de l'assemblée locale (formation, indemnités élus, cotisations, ...). Elles augmentent d'environ 2% entre 2025 et 2026, principalement du fait de la hausse de la subvention au CCAS (+ 100 K€).

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 66 Charges financières

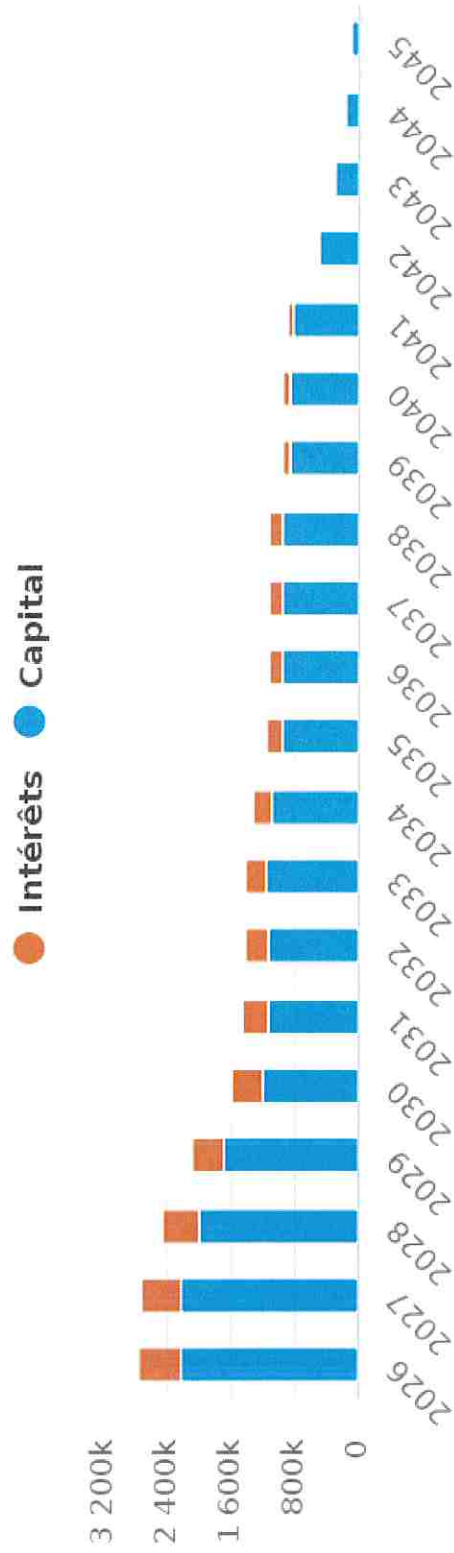
Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	66 - Charges financières Avec un nouvel emprunt 2024 inférieur au remboursement du capital de la dette, la commune s'est désendettée sur l'exercice 2025. Le niveau des intérêts de la dette a ainsi diminué de 7,43% en 2025, puis de 2,74% en 2026.
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
013 - Atténuations de charges	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
731 - Fiscalité locale	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
74 - Dotations et participations	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
75 - Autres produits de gestion courante	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
76 - Produits financiers	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
77 - Produits spécifiques	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-39-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses de fonctionnement

Focus sur la dette



Accusé de réception en préfecture
074-2026-0421-26-39-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de dépôt en préfecture : 28/04/2026

Le Conseil Général de la commune comptabilise 20 emprunts au 1^{er} janvier 2026, contractés auprès de la Caisse d'Épargne, le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Banque Populaire et la Société de Financement Local.

Le taux moyen est de 2,6%.

Le Capital restant dû au 1^{er} janvier 2026 est 21 344 288 €.

La commune de Cluses cherche à se désendetter depuis plusieurs années. C'est pourquoi, les intérêts des emprunts bancaires diminuent pour atteindre, 547 000 € en 2026.

Sans nouvel emprunt, la dette bancaire s'éteindrait en 2045.

Les années 2028, 2029 et 2030 marqueront une évolution importante pour la commune avec la fin du remboursement d'une partie des emprunts restructurés et l'extinction de l'emprunt revolving.

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 67 Charges spécifiques et 68 Dotations aux provisions

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

67 - Charges spécifiques

Il s'agit d'une provision de 6 000 € pour permettre, si besoin, l'annulation de titres sur exercices antérieurs.

68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations

Il s'agit d'une provision pour créances douteuses.

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Les contributions et subventions prévues sur le Budget Général

Objet	Tiers	Montant
Contribution annuelle	Syane	10 000,00
Contribution annuelle	SDIS	778 936,00
Contribution annuelle	OGEC	203 000,00
Contribution annuelle	Sydeval	110 000,00
Contribution annuelle	GLP Conciergerie	39 000,00
TOTAL DES CONTRIBUTIONS		1 140 936,00
Subvention de fonctionnement	CCAS	1 200 000,00
Subvention de fonctionnement	EPCC	275 000,00
Subventions aux associations (Cf. Délibérations du 17 décembre 2025)	Associations	645 464,05
TOTAL DES SUBVENTIONS		2 120 464,05
TOTAL DES CONTRIBUTIONS ET DES SUBVENTIONS		3 261 400,05

Accusé de réception en préfecture
 074-217400811-20260421-26-39-DE
 Date de télétransmission : 28/04/2026
 Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Recettes de fonctionnement

Chapitre 002 Résultat de fonctionnement reporté

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	002 - Résultat de fonctionnement reporté Le résultat de fonctionnement reporté correspond à l'exécédent dégagé par la section de fonctionnement l'année antérieure (recettes - dépenses), diminué du montant réservé en investissement pour couvrir le déficit antérieur d'investissement et les RAR. Il augmente en 2026 pour atteindre 3,46 M€ car il intègre les résultats de fonctionnement du budget principal (698 K€) et des budgets clôturés fin 2025, le budget de l'eau potable (2,34M€) et le budget zones d'aménagements économiques (400 K€).
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

Accusé de réception en préfecture
 074-217400811-20260421-26-39-DE
 Date de télétransmission : 28/04/2026
 Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Recettes de fonctionnement

Chapitre 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses

Section de fonctionnement	Budget total vote 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total vote 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
						70 - Produits des services du domaine et ventes diverses
						Les recettes du chapitre 70 correspondent principalement aux produits des services enfance / jeunesse (centre de loisir, périscolaire, ...) et des services culturels et sportifs (Les Allos, l'Atelier, les équipements sportifs, ...).
						La diminution sur ce chapitre s'explique par la baisse d'autres recettes qui le composent, notamment celles de refacturation de personnel entre collectivité, aux budgets annexes (notamment le budget de l'eau potable) ou à des associations.

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Recettes de fonctionnement

Chapitre 73 Impôts et taxes & 731 Fiscalité locale

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	73 - Impôts et taxes 731 - Fiscalité locale Ces deux chapitres intègrent principalement les produits de fiscalités (FB, FNB, THRS) qui augmentent de +0,8% environ en 2026. Ils comprennent aussi le FNGIR (compensation suite à la suppression de la taxe professionnelle) qui est fixe et s'élève à 3,2 M€. La principale diminution s'explique par la baisse des AC de 125 K€ entre 2025 et 2026 et par l'évaluation prudente de la DSC contrat de ville (-54 K€ par rapport à 2025). Les autres recettes (610 K€ DMT0, 332 K€ taxe sur l'électricité, 155 K€, droits de place 50 K€) restent stables en 2026. Le reversement du DILICO pour 22 K€ est à souligner en 2026.
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-39-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal
Recettes de fonctionnement

Chapitre 74 Dotations et participations

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	74 - Dotations et participations Ce chapitre regroupe principalement les dotations versées par l'Etat (DCRTP & allocations compensatrices). C'est là que les recettes diminuent le plus fortement en 2026 avec 583 K€ de ponction par l'Etat suite à la loi de finances 2026. Dans le même temps les recettes de la CAF pour les services enfance/jeunesse diminuent de 115 K€ du fait de régularisations et d'encaissements en 2025 de recettes 2024. Les diverses subventions de fonctionnement sont également en recul mais le niveau du fonds genevois reste stable à 1,035 M€.
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 988,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 582,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	199 700,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	2 063 911,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	2 063 911,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	8 500 429,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	11 376 700,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	4 033 933,00	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	566 200,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	345 035,42	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	0,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	30 547 911,96	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	89 809,00	

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-39-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Recettes de fonctionnement

Chapitre 013 Atténuations de charges – 75 Autres produits de gestion courante
– 76 Produits financiers – 77 Produits spécifiques – 78 Reprises sur provisions

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	013 - Atténuations de charges 75 - Autres produits de gestion courante 76 - Produits financiers 77 - Produits spécifiques 78 - Reprises sur provisions En 2026, les recettes de ces chapitres diminuent fortement. En effet, en 2025 la commune a reçu 2,19 M€ d'indemnités liées à des contentieux. Par ailleurs, il est prévu 50 K€ de reversement du budget annexe parkings en 2026 contre 124 K€ en 2025. Les revenus des loyers diminuent de 6% quand les autres recettes de ces chapitres restent stables, notamment les remboursements d'indemnités journalières et du fonds de soutien versé par l'Etat concernant la sortie des emprunts toxiques.
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses et recettes d'investissement

Thématique	N°	PROJET	AP/CP	DEPENSES		RECETTES		Reste à charge BP 2026 et RàR
				BP2026	RàR 2025	BP2026	RàR 2025	
Entretien de la voirie	1	Plan lumière (reste à charge commune, participation SYANE)	AP/CP	18 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 300,00 €
	2	Voirie et mobilité douce	AP/CP	641 700,00 €	206 191,17 €	380 950,00 €	0,00 €	466 941,17 €
	4	Accessibilité PMR voirie		50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
PPI Voirie	8	PPI Voirie : Travaux rue des îles		100 000,00 €	32 000,00 €	100 000,00 €	65 000,00 €	-33 000,00 €
	45	Stationnement	AP/CP	65 320,00 €	65 150,77 €	0,00 €	0,00 €	130 470,77 €
Politique de la ville	11	Requalification transversale des Ewües	AP/CP	209 474,22 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	209 474,22 €
	12	Salle de motricité Ewües 2		0,00 €	13 320,00 €	0,00 €	0,00 €	13 320,00 €
Rénovation des bâtiments communaux	13	Travaux bâtiments communaux		443 000,00 €	97 943,69 €	5 323,00 €	189 790,00 €	345 830,69 €
	14	Entretien des équipements sportifs		0,00 €	48 836,28 €	40 000,00 €	48 000,00 €	-39 163,72 €
	15	Rénovation énergétique des bâtiments communaux		0,00 €	6 480,00 €	0,00 €	0,00 €	6 480,00 €
	39	Rénovation énergétique Groupe Scolaire Messy		350 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €
	43	Transformation du terrain en terrain synthétique	AP/CP	114 440,00 €	54 203,24 €	595 000,00 €	75 000,00 €	-501 356,76 €
Développement du numérique	16	Développement des classes numériques		22 000,00 €	8 505,71 €	0,00 €	0,00 €	30 505,71 €
	17	Systèmes d'information		84 300,00 €	28 385,77 €	0,00 €	0,00 €	112 685,77 €
Gestion foncière et planification	18	Vidéo-protection		130 000,00 €	42 199,36 €	24 000,00 €	0,00 €	148 199,36 €
	19	Opérations immobilières		2 021 000,00 €	24 548,62 €	-38 984,15 €	349 734,15 €	1 734 798,62 €
Équipements culturels	20	Autres opérations Urbanisme		24 000,00 €	37 215,93 €	0,00 €	0,00 €	61 215,93 €
	21	Acquisition d'équipements culturels		13 700,00 €	1 078,31 €	0,00 €	0,00 €	14 778,31 €
Équipements des services	22	Entretien et renouvellement parc automobile		100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €
	23	Autres investissements divers		428 891,56 €	113 248,79 €	0,00 €	0,00 €	542 140,35 €
Aménagements structurants	24	Carrefours Maladière		608 400,00 €	191 840,32 €	54 900,00 €	0,00 €	745 340,32 €
	29	Pôle culturel (friches Bretton, Depéry, Marty)		0,00 €	11 512,40 €	0,00 €	0,00 €	11 512,40 €
	30	Requalification de la place Charles de Gaulle		0,00 €	0,00 €	31 269,25 €	0,00 €	-31 269,25 €
	33	Extension du groupe scolaire du Noiret		0,00 €	2 520,00 €	0,00 €	0,00 €	2 520,00 €
	35	Réhabilitation du camping		150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
	37	Autres aménagements structurants		144 600,00 €	22 980,00 €	0,00 €	0,00 €	167 580,00 €
	38	Construction du Médipole	AP/CP	180 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	180 000,00 €
	40	Renaturation des cours d'école		0,00 €	0,00 €	15 557,00 €	0,00 €	-15 557,00 €
	41	Aménagement des halles alimentaires	AP/CP	1 380 000,00 €	6 980,33 €	0,00 €	132 500,00 €	1 254 480,33 €
	42	Aménagement du nouveau poste de police municipale	AP/CP	914 000,00 €	0,00 €	176 330,45 €	222 713,05 €	514 956,50 €
TOTAL				8 193 125,78 €	1 015 140,69 €	1 534 345,55 €	1 082 737,20 €	6 591 183,72 €

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-39-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses et recettes d'investissement

Thématique	Autres éléments d'investissement	AP/CP	DEPENSES		RECETTES		Reste à charge
			BP2026	RàR 2025	BP2026	RàR 2025	BP 2026 et RàR
Chap. 27 - Autres immobilisations financières	Créances sur transfert de droits à déduction de la TVA				49 822,00 €		-49 822,00 €
Chap. 024 - Produits des cessions	Vente des terrains ZAE à la 2CCAM				660 000,00 €		-660 000,00 €
	Autres cessions				500 000,00 €		-500 000,00 €
Chap. 10 - Dotations, fonds divers et réserves	Taxe d'aménagement		45 000,00 €		113 575,50 €		-68 575,50 €
	FCTVA				443 000,00 €		-443 000,00 €
	1068 - Excédents de fonctionnement				4 147 550,21 €		-4 147 550,21 €
Chap. 16 - Emprunts et dettes assimilées	Emprunt		2 251 000,00 €		2 693 989,82 €		-442 989,82 €
	Dépôts et cautionnements				2 000,00 €		-2 000,00 €
	Versement de rentes viagère		52 000,00 €				52 000,00 €
	Déficit d'investissement du budget Principal		4 215 146,72 €				4 215 146,72 €
Chap. 001 - Solde d'exécution de la section d'invest	Déficit d'investissement du B.A ZAE		388 019,49 €				388 019,49 €
	Excédent d'investissement du B.A Eau potable		-5 686,35 €				-5 686,35 €
	TOTAL autres éléments d'investissement		6 945 479,86 €	0,00 €	8 609 937,53 €	0,00 €	-1 664 457,67 €
	TOTAL investissement réel		15 138 605,64 €	1 015 140,69 €	10 144 283,08 €	1 082 737,20 €	4 926 726,05 €

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-39-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Présentation générale de la section d'investissement

Section d'investissement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement r	1 430 480,30	1 430 480,30	4 597 479,86	0,00	4 597 479,86
10 - Dotations, fonds divers et réserves	15 000,00	1 636,39	45 000,00	0,00	45 000,00
13 - Subventions d'investissement	14 400,00	0,00	0,00	14 400,00	14 400,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 718 000,00	2 272 560,25	2 303 000,00	0,00	2 303 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	505 491,03	352 712,99	106 800,00	92 937,69	199 737,69
204 - Subventions d'équipement versées	843 838,32	658 919,68	731 900,00	184 918,64	916 818,64
21 - Immobilisations corporelles	2 636 208,60	1 770 537,81	2 365 891,56	613 001,12	2 978 892,68
23 - Immobilisations en cours	2 904 086,65	2 293 652,84	3 463 534,22	109 883,24	3 573 417,46
26 - Participations et créances rattachées à des partic	38 546,00	38 546,00	0,00	0,00	0,00
27 - Autres immobilisations financières	1 009 438,52	1 009 011,78	1 425 000,00	0,00	1 425 000,00
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
Total REEL	12 115 489,42	9 828 058,04	15 138 605,64	1 015 140,69	16 153 746,33
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00
041 - Opérations patrimoniales	6 100 000,00	3 962 002,64	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
Total ORDRE	6 176 287,00	4 034 319,64	3 089 809,00	0,00	3 089 809,00
Total DEPENSES	18 291 776,42	13 862 377,68	18 228 414,64	1 015 140,69	19 243 555,33
024 - Produits des cessions d'immobilisations	212 000,00	0,00	1 160 000,00	0,00	1 160 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 976 213,82	1 985 071,43	4 704 125,71	0,00	4 704 125,71
13 - Subventions d'investissement	2 325 381,15	182 475,00	1 434 345,55	1 082 737,20	2 517 082,75
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 145 216,10	1 696 300,00	2 695 989,82	0,00	2 695 989,82
23 - Immobilisations en cours	0,00	54 932,78	0,00	0,00	0,00
27 - Autres immobilisations financières	0,00	0,00	49 822,00	0,00	49 822,00
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	32 000,00	33 855,08	100 000,00	0,00	100 000,00
Total REEL	6 690 811,07	3 952 634,29	10 144 283,08	1 082 737,20	11 227 020,28
021 - Virement de la section de fonctionnement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00
041 - Opérations patrimoniales	6 100 000,00	3 962 002,64	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
Total ORDRE	11 600 965,35	5 694 596,67	8 016 535,05	0,00	8 016 535,05
Total RECETTES	18 291 776,42	9 647 230,96	18 160 818,13	1 082 737,20	19 243 555,33

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-39-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement

n° AP	Autorisation de programme					Crédits de paiement			
	Montant de l'AP avant BP2026	AP Ajustement BP2026	Montant de l'AP après BP	Montant déjà engagé sur AP	Disponible pour engager sur AP	Total CP déjà consommés	CP Budgeté 2026	Prévisionnel CP 2027	Prévisionnel CP 2028
AP19-A Plan Lumière	1 300 000,00 €		1 300 000,00 €	956 387,44 €	343 612,56 €	944 290,82 €	18 300,00 €	337 409,18 €	
AP19-B Requalification rue des îles	2 500 000,00 €		2 500 000,00 €	1 549 694,43 €	950 305,57 €	1 546 694,43 €	0,00 €	953 305,57 €	
AP19-C Construction Gymnase Ewues	4 000 000,00 €		4 000 000,00 €	3 639 378,70 €	360 621,30 €	3 639 378,70 €	0,00 €	360 621,30 €	
AP23PV06 Requalification transversale des Ewues	2 370 000,00 €		2 370 000,00 €	1 310 035,82 €	1 059 964,18 €	1 092 730,47 €	209 474,22 €	1 067 795,31 €	
AP25GS Rénovation énergétique Groupe Scolaire Messy	2 700 000,00 €		2 700 000,00 €	203 105,21 €	2 496 894,79 €	42 723,78 €	350 000,00 €	1 200 000,00 €	1 107 276,22 €
AP25PARK02 Aménagements parking Claude Anthoine	100 800,00 €		100 800,00 €	100 800,00 €	0,00 €	0,00 €	65 320,00 €	35 480,00 €	
AP25MEDI02 Médiopôle 2	500 000,00 €		500 000,00 €	440 256,72 €	59 743,28 €	49 500,00 €	180 000,00 €	270 500,00 €	
AP25HALLES Halles Gourmandes	1 100 000,00 €	579 194,91 €	1 679 194,91 €	1 061 981,48 €	617 213,43 €	299 194,91 €	1 380 000,00 €	0,00 €	
AP25PM01 Transfert de la PM	1 600 000,00 €	15 000,00 €	1 615 000,00 €	1 398 264,32 €	216 735,68 €	698 595,25 €	914 000,00 €	2 404,75 €	
AP26VOI01 Travaux rue Raoul Follereau	0,00 €	156 000,00 €	156 000,00 €		156 000,00 €		0,00 €	156 000,00 €	
AP26GER Travaux de rénovation SSI	0,00 €	456 000,00 €	456 000,00 €	0,00 €	456 000,00 €		170 000,00 €	286 000,00 €	

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-39-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Parkings

Focus et rappel sur l'évolution du budget

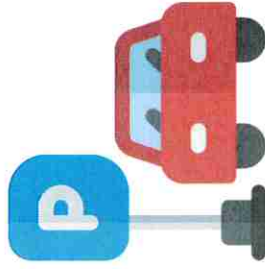
Le budget 2025 a marqué une évolution importante du budget annexe Stationnement Payant.

Conformément aux Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le stationnement sur voirie a été rebasculé sur le budget principal de la commune.

En effet, le stationnement sur voirie n'est pas assimilé à un service public industriel et commercial (SPIC), devant être financé exclusivement par les recettes des usagers. Il est classé dans la catégorie des services publics administratifs (SPA) comme c'est le cas pour la gestion des voiries communales. Ces recettes, comme celles liées aux droits de terrasses et aux marchés, sont donc intégrées au budget principal de la commune.

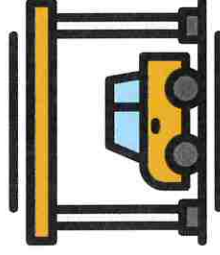
Seuls les parkings en ouvrages (bâtiments et parkings souterrains) et en enclos (barrière d'entrée) doivent être intégrés au sein d'un budget annexe SPIC. Pour Cluses c'est le parking souterrain de la Place du Bachelier.

C'est pourquoi en 2026, il est proposé de dénommer ce budget annexe « Parkings » au lieu de « Stationnement ».



Stationnement sur voirie
au Budget Général

- Gestion, maintenance et renouvellement des horodateurs ;
- Personnel affecté à la gestion et à la surveillance du stationnement par parcimètre ;
- Redevances de stationnement en centre-ville / Forfait post-stationnement (FPS) ;
- Abonnements de stationnement en centre-ville.



Budget annexe Parkings
(ouvrages et enclos)

Accusé de réception en préfecture
7441746811-20260421-26-39-DE
Date de transmission : 28/04/2026
Date de réception en préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Parkings
Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 Charges à caractère général

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	13 500,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	
67 - Charges exceptionnelles	123 991,63	123 991,63	50 000,00	0,00	50 000,00	
Total REEL	137 491,63	123 991,63	60 000,00	0,00	60 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	50 000,00	0,00	12 695,00	0,00	12 695,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	
Total ORDRE	50 000,00	0,00	17 695,00	0,00	17 695,00	
Total DEPENSES	187 491,63	123 991,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
002 - Résultat d'exploitation reporté	173 991,63	173 991,63	62 695,00	0,00	62 695,00	
75 - Autres produits de gestion courante	13 500,00	21 245,00	15 000,00	0,00	15 000,00	
Total REEL	187 491,63	195 236,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
Total RECETTES	187 491,63	195 236,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
						011 - Charges à caractère général Provision pour maintenance des équipements

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Parkings

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 67 Charges exceptionnelles

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	13 500,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	
67 - Charges exceptionnelles	123 991,63	123 991,63	50 000,00	0,00	50 000,00	
Total REEL	137 491,63	123 991,63	60 000,00	0,00	60 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	50 000,00	0,00	12 695,00	0,00	12 695,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	
Total ORDRE	50 000,00	0,00	17 695,00	0,00	17 695,00	
Total DEPENSES	187 491,63	123 991,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
002 - Résultat d'exploitation reporté	173 991,63	173 991,63	62 695,00	0,00	62 695,00	
75 - Autres produits de gestion courante	13 500,00	21 245,00	15 000,00	0,00	15 000,00	
Total REEL	187 491,63	195 236,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
Total RECETTES	187 491,63	195 236,63	77 695,00	0,00	77 695,00	67 - Charges exceptionnelles Reversement de l'excédent 2025 au budget principal (suite au transfert du stationnement sur voirie au budget principal)

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Parkings

Recettes de fonctionnement

Chapitre 002 Résultat d'exploitation reporté

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	13 500,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	
67 - Charges exceptionnelles	123 991,63	123 991,63	50 000,00	0,00	50 000,00	
Total REEL	137 491,63	123 991,63	60 000,00	0,00	60 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	50 000,00	0,00	12 695,00	0,00	12 695,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	
Total ORDRE	50 000,00	0,00	17 695,00	0,00	17 695,00	
Total DEPENSES	187 491,63	123 991,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
002 - Résultat d'exploitation reporté	173 991,63	173 991,63	62 695,00	0,00	62 695,00	002 Résultat d'exploitation reporté
75 - Autres produits de gestion courante	13 500,00	21 245,00	15 000,00	0,00	15 000,00	Excédents 2025 reportés en 2026
Total REEL	187 491,63	195 236,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
Total RECETTES	187 491,63	195 236,63	77 695,00	0,00	77 695,00	

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Parkings
Recettes de fonctionnement

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	13 500,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	75 - Autres produits de gestion courante Recettes des usagers
67 - Charges exceptionnelles	123 991,63	123 991,63	50 000,00	0,00	50 000,00	
Total REEL	137 491,63	123 991,63	60 000,00	0,00	60 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	50 000,00	0,00	12 695,00	0,00	12 695,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	
Total ORDRE	50 000,00	0,00	17 695,00	0,00	17 695,00	
Total DEPENSES	187 491,63	123 991,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
002 - Résultat d'exploitation reporté	173 991,63	173 991,63	62 695,00	0,00	62 695,00	
75 - Autres produits de gestion courante	13 500,00	21 245,00	15 000,00	0,00	15 000,00	
Total REEL	187 491,63	195 236,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
Total RECETTES	187 491,63	195 236,63	77 695,00	0,00	77 695,00	

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Parkings
Dépenses et recettes d'investissement

Projets d'investissements	AP/CP	DEPENSES		RECETTES		Reste à charge BP 2026 et RàR
		BP2026	RàR 2025	BP2026	RàR 2025	
Provisions pour nouveaux projets (Chap 21)		17 695,00 €				17 695,00 €
Parking Place Schweitzer			8 550,00 €			8 550,00 €
TOTAL Projets d'investissement		17 695,00 €	8 550,00 €	0,00 €	0,00 €	26 245,00 €
Excédent de fonctionnement				8 550,00 €		-8 550,00 €
TOTAL autres éléments d'investissement		0,00 €	0,00 €	8 550,00 €	0,00 €	-8 550,00 €
TOTAL investissement réel		17 695,00 €	8 550,00 €	8 550,00 €	0,00 €	17 695,00 €

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception en préfecture : 28/04/2026

Aucun projet n'est spécifiquement prévu en 2026 sur le budget annexe Parkings.

Un montant de 17 695 € est provisionné en cas de travaux imprévus.

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Parkings

Présentation générale de la section d'investissement

Section d'investissement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement r	75 265,34	75 265,34			
21 - Immobilisations corporelles	50 000,00	0,00	17 695,00	8 550,00	26 245,00
Total REEL	125 265,34	75 265,34	17 695,00	8 550,00	26 245,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00			
041 - Opérations patrimoniales	50 000,00	0,00			
Total ORDRE	50 000,00	0,00			
Total DEPENSES	175 265,34	75 265,34	17 695,00	8 550,00	26 245,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	75 265,34	75 265,34	8 550,00	0,00	8 550,00
Total REEL	75 265,34	75 265,34	8 550,00	0,00	8 550,00
021 - Virement de la section d'exploitation	50 000,00	0,00	12 695,00	0,00	12 695,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
041 - Opérations patrimoniales	50 000,00	0,00			
Total ORDRE	100 000,00	0,00	17 695,00	0,00	17 695,00
Total RECETTES	175 265,34	75 265,34	26 245,00	0,00	26 245,00

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-39-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Structures gérontologiques
Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 Charges à caractère général

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	92 606,75	8 166,32	20 000,00	0,00	20 000,00	
66 - Charges financières	1 900,00	1 427,21				
Total REEL	94 506,75	9 593,53	20 000,00	0,00	20 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	206 964,00	0,00	226 518,13	0,00	226 518,13	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 800,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	
Total ORDRE	209 764,00	0,00	256 518,13	0,00	256 518,13	
Total DEPENSES	304 270,75	9 593,53	276 518,13	0,00	276 518,13	
002 - Résultat d'exploitation reporté	124 270,75	124 270,75	196 518,13	0,00	196 518,13	
75 - Autres produits de gestion courante	180 000,00	180 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	
Total REEL	304 270,75	304 270,75	276 518,13	0,00	276 518,13	
Total RECETTES	304 270,75	304 270,75	276 518,13	0,00	276 518,13	
						011 - Charges à caractère général Diverses études et entretien du bâtiment, notamment pour le système de sécurité incendie

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Structures gérontologiques

Recettes de fonctionnement

Chapitre 002 Résultat d’exploitation reporté

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	92 606,75	8 166,32	20 000,00	0,00	20 000,00	002 Résultat d'exploitation reporté Excédents 2025 reportés en 2026
66 - Charges financières	1 900,00	1 427,21				
Total REEL	94 506,75	9 593,53	20 000,00	0,00	20 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	206 964,00	0,00	226 518,13	0,00	226 518,13	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 800,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	
Total ORDRE	209 764,00	0,00	256 518,13	0,00	256 518,13	
Total DEPENSES	304 270,75	9 593,53	276 518,13	0,00	276 518,13	
002 - Résultat d'exploitation reporté	124 270,75	124 270,75	196 518,13	0,00	196 518,13	
75 - Autres produits de gestion courante	180 000,00	180 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	
Total REEL	304 270,75	304 270,75	276 518,13	0,00	276 518,13	
Total RECETTES	304 270,75	304 270,75	276 518,13	0,00	276 518,13	

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-39-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Structures gériatologiques
Recettes de fonctionnement

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	92 606,75	8 166,32	20 000,00	0,00	20 000,00	
66 - Charges financières	1 900,00	1 427,21				
Total REEL	94 506,75	9 593,53	20 000,00	0,00	20 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	206 964,00	0,00	226 518,13	0,00	226 518,13	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 800,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	
Total ORDRE	209 764,00	0,00	256 518,13	0,00	256 518,13	
Total DEPENSES	304 270,75	9 593,53	276 518,13	0,00	276 518,13	
002 - Résultat d'exploitation reporté	124 270,75	124 270,75	196 518,13	0,00	196 518,13	
75 - Autres produits de gestion courante	180 000,00	180 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	75 - Autres produits de gestion courante Recettes du loyer de l'EHPAD
Total REEL	304 270,75	304 270,75	276 518,13	0,00	276 518,13	
Total RECETTES	304 270,75	304 270,75	276 518,13	0,00	276 518,13	

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-39-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Structures gériantologiques
Dépenses et recettes d'investissement

Projets d'investissements	AP/CP	DEPENSES		RECETTES		Reste à charge BP 2026 et RàR
		BP2026	RàR 2025	BP2026	RàR 2025	
Etudes diverses		63 000,00 €	4 752,00 €			67 752,00 €
Travaux ascenseurs et portail		0,00 €	16 735,43 €			16 735,43 €
Provision pour nouveaux projets (Chap 21)		11 930,13 €	0,00 €			11 930,13 €
Travaux pour le système de sécurité et d'incendie		170 000,00 €	0,00 €			170 000,00 €
Provision pour nouveaux projets (Chap 23)		11 588,00 €	0,00 €			11 588,00 €
Équipement de la cuisine	AP/CP				31 086,32 €	-31 086,32 €
Climatisation					27 823,00 €	-27 823,00 €
TOTAL Projets d'investissement		256 518,13 €	21 487,43 €	0,00 €	58 909,32 €	219 096,24 €
Déficit d'investissement		135 580,98 €				135 580,98 €
Excédent de fonctionnement				98 159,09 €		-98 159,09 €
TOTAL autres éléments d'investissement		135 580,98 €	0,00 €	98 159,09 €	0,00 €	37 421,89 €
TOTAL investissement réel		392 099,11 €	21 487,43 €	98 159,09 €	58 909,32 €	256 518,13 €

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421_0039-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

La commune étant propriétaire du bâtiment de l'EHPAD, elle est tenue de réaliser les gros travaux de maintien du bâtiment et de mise en conformité de celui-ci.

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Structures gérontologiques

Présentation générale de la section d'investissement

Section d'investissement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement r	92 931,78	92 931,78	135 580,98	0,00	135 580,98
16 - Emprunts et dettes assimilées	71 422,48	71 211,24			
20 - Immobilisations incorporelles	29 752,00	0,00	63 000,00	4 752,00	67 752,00
21 - Immobilisations corporelles	114 521,77	57 515,96	11 930,13	16 735,43	28 665,56
23 - Immobilisations en cours	40 800,00	0,00	181 588,00	0,00	181 588,00
Total REEL	349 428,03	221 658,98	392 099,11	21 487,43	413 586,54
Total DEPENSES	349 428,03	221 658,98	392 099,11	21 487,43	413 586,54
10 - Dotations, fonds divers et réserves	86 077,71	86 078,00	98 159,09	0,00	98 159,09
13 - Subventions d'investissement	53 586,32	0,00	0,00	58 909,32	58 909,32
Total REEL	139 664,03	86 078,00	98 159,09	58 909,32	157 068,41
021 - Virement de la section d'exploitation	206 964,00	0,00	226 518,13	0,00	226 518,13
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 800,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
Total ORDRE	209 764,00	0,00	256 518,13	0,00	256 518,13
Total RECETTES	349 428,03	86 078,00	354 677,22	58 909,32	413 586,54

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-39-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

* Résultats provisoires dans l'attente du vote du compte administratif

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Structures gérontologiques

Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement

n° AP	Autorisation de programme					Crédits de paiement			
	Montant de l'AP avant BP2026	AP Ajustement BP2026	Montant de l'AP après BP	Montant déjà engagé sur AP	Disponible pour engager sur AP	Total CP déjà consommés	CP Budgété 2026	Prévisionnel CP 2027	Prévisionnel CP 2028
AP26GER Travaux de rénovation SSI	0,00 €	456 000,00 €	456 000,00 €	0,00 €	456 000,00 €		170 000,00 €	286 000,00 €	

Accusé de réception en préfecture
 074-217400811-20260421-26-39-DE
 Date de télétransmission : 28/04/2026
 Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – LEXIQUE

2CCAM	Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes
AC	Attributions de compensation
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
DCRTP	Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
DILICO	Dispositif de Lissage Conjoncturel
DMTO	Droit de Mutation à Titre Onéreux
DSC	Dotation de Solidarité Communautaire
EPCC	Etablissement Public de Coopération Culturelle
FB	Foncier Bâti
FNB	Foncier non bâti
FNGIR	Fonds national de garantie individuelle de ressources
FPIC	Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales
GIP	Groupeement d'Intérêt Public
INPI	Nouvelle Bonification Indiciaire
IRAR	Restes À réaliser
IFRS	Supplément Familial de Traitement
	Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Cluses du 21 avril 2026

Le 21 avril 2026, à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Cluses s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Philippe MAS, Maire.

Présents

MAS JP, Maire
SALOU N, PASQUIER D, DELACQUIS A,
HEMISSI S, BOURRET M, NOIZET-MARET M,
THABUIS H, GUEBEY D, GUILLEN F,
DEBRABANT J, REDONDO M, VOISEY P,
DUCRETTET E, GENOVESE D, LÉVEILLÉ N,
EVERAERE J, LOUNIS A, TOUBIA Lili,
PASQUIER C, QUINTELA N, GUERBAA F,
PLATIAU-VASSET M, POULET C, DURAND S,
GREVAZ M, SENNEGON C,
NGUYEN-DINH S, DUPONT B.

Absent(s) :

BENEDETTI T procuration à HEMISSI S
TOUBIA Lamita procuration à DELACQUIS A
SCRUFARI F procuration à VOISEY P
BUFFET N procuration à SALOU N

Date de convocation et d'affichage : 14 avril 2026

Secrétaire de séance : GUILLEN Françoise

Nombre de conseillers :

En exercice :	33
Présents :	29
Votants :	33

Vote :

Pour :	33
Contre :	-
Abstention :	-
Ne Participe au Vote :	-

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par son envoi dématérialisé en Sous-Préfecture de Bonneville et sa publication sur le site internet de la commune le : 28/04/26

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**



Jean-Philippe MAS

26-40 : Actualisation des autorisations de programmes et crédits de paiements du Budget Principal

Rapporteur : Monsieur Christian POULET, conseiller

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment les articles L.1612-21 à L.1612-41, applicables à compter de l'exercice 2026 ;

Vu l'article L.2311-3 du CGCT relatif aux autorisations de programme/engagement et aux crédits de paiement ;

Vu l'article R.2311-9 du CGCT relatif aux modalités de présentation, de vote et de révision des autorisations de programme et d'engagement ;

Vu la délibération du conseil municipal du 21 avril 2026 relative à l'approbation du budget primitif 2026 du budget principal.

Vu l'instruction codificatrice M57 ;

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-40-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Considérant que la présente délibération a pour objectif d'actualiser les autorisations de programme et les crédits de paiement afin d'être en cohérence avec le budget primitif 2026.

Il est proposé au Conseil municipal de voter les autorisations de programme et les crédits de paiement de la manière suivante :

• **Autorisations de programmes :**

Autorisation de programme					
n° AP	Montant de l'AP avant BP2026	AP Ajustement BP2026	Montant de l'AP après BP	Montant déjà engagé sur AP	Disponible pour engager sur AP
AP19-A Plan Lumière	1 300 000,00 €		1 300 000,00 €	956 387,44 €	343 612,56 €
AP19-B Requalification rue des îles	2 500 000,00 €		2 500 000,00 €	1 549 694,43 €	950 305,57 €
AP19-C Construction Gymnase Ewues	4 000 000,00 €		4 000 000,00 €	3 639 378,70 €	360 621,30 €
AP23PV06 Requalification transversale des Ewües	2 370 000,00 €		2 370 000,00 €	1 310 035,82 €	1 059 964,18 €
AP25GS Rénovation énergétique Groupe Scolaire Messy	2 700 000,00 €		2 700 000,00 €	203 105,21 €	2 496 894,79 €
AP25PARK02 Aménagements parking Claude Anthoine	100 800,00 €		100 800,00 €	100 800,00 €	0,00 €
AP25MEDI02 Médipôle 2	500 000,00 €		500 000,00 €	440 256,72 €	59 743,28 €
AP25HALLES Halles Gourmandes	1 100 000,00 €	579 194,91 €	1 679 194,91 €	1 061 981,48 €	617 213,43 €
AP25PM01 Transfert de la PM	1 600 000,00 €	15 000,00 €	1 615 000,00 €	1 398 264,32 €	216 735,68 €
AP26VOI01 Travaux rue Raoul Follereau	0,00 €	156 000,00 €	156 000,00 €		156 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-40-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

• **Crédits de paiements :**

n° AP	Crédits de paiement			
	Total CP déjà consommés	CP Budgété 2026	Prévisionnel CP 2027	Prévisionnel CP 2028
AP19-A Plan Lumière	944 290,82 €	18 300,00 €	337 409,18 €	
AP19-B Requalification rue des îles	1 546 694,43 €	0,00 €	953 305,57 €	
AP19-C Construction Gymnase Ewues	3 639 378,70 €	0,00 €	360 621,30 €	
AP23PV06 Requalification transversale des Ewües	1 092 730,47 €	209 474,22 €	1 067 795,31 €	
AP25GS Rénovation énergétique Groupe Scolaire Messy	42 723,78 €	350 000,00 €	1 200 000,00 €	1 107 276,22 €
AP25PARK02 Aménagements parking Claude Anthoine	0,00 €	65 320,00 €	35 480,00 €	
AP25MEDI02 Médipôle 2	49 500,00 €	180 000,00 €	270 500,00 €	
AP25HALLES Halles Gourmandes	299 194,91 €	1 380 000,00 €	0,00 €	
AP25PM01 Transfert de la PM	698 595,25 €	914 000,00 €	2 404,75 €	
AP26VOI01 Travaux rue Raoul Follereau		0,00 €	156 000,00 €	

Après exposé et en avoir débattu et délibéré,

Le Conseil Municipal

- **Actualise les autorisations de programme et les crédits de paiement du Budget principal tels que présentés ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2026 selon l'échéancier prévisionnel indiqué.**

Ainsi délibéré, le 21 avril 2026,

Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance



GUILLEN Françoise

Le Maire,

**Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**



Jean-Philippe MAS

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble (Le TA peut être saisi par « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ») ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. À défaut de réponse dans ce délai, la décision fait l'objet d'une décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être attaquée dans un délai de deux mois.

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-40-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Cluses du 21 avril 2026

Le 21 avril 2026, à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Cluses s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Philippe MAS, Maire.

Présents

MAS JP, Maire
SALOU N, PASQUIER D, DELACQUIS A,
HEMISSI S, BOURRET M, NOIZET-MARET M,
THABUIS H, GUEBEY D, GUILLEN F,
DEBRABANT J, REDONDO M, VOISEY P,
DUCRETTET E, GENOVESE D, LÉVEILLÉ N,
EVERAERE J, LOUNIS A, TOUBIA Lili,
PASQUIER C, QUINTELA N, GUERBAA F,
PLATIAU-VASSET M, POULET C, DURAND S,
GREVAZ M, SENNEGON C,
NGUYEN-DINH S, DUPONT B.

Absent(s) :

BENEDETTI T procuration à HEMISSI S
TOUBIA Lamita procuration à DELACQUIS A
SCRUFARI F procuration à VOISEY P
BUFFET N procuration à SALOU N

Date de convocation et d'affichage : 14 avril 2026

Secrétaire de séance : GUILLEN Françoise

Nombre de conseillers :

En exercice :	33
Présents :	29
Votants :	33

Vote :

Pour :	33
Contre :	-
Abstention :	-
Ne Participe au Vote :	-

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par son envoi dématérialisé en Sous-Préfecture de Bonneville et sa publication sur le site internet de la commune le : 28/04/26

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**



Jean-Philippe MAS

26-41: Examen et vote du Budget Primitif 2026 du Budget annexe Structures Gérontologiques

Rapporteur : Monsieur le Maire

Annexes : rapport de présentation et document synthétique

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-1 à L.1612-41 relatifs à l'adoption, à l'équilibre et à la transmission des budgets ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget annexe Structures Gérontologiques ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire (ROB) présenté et débattu le 7 avril 2026, fixant les grandes orientations financières et budgétaires de l'exercice 2026 ;

Vu l'article L.1612-26 du CGCT relatif aux obligations préalables au vote du budget, notamment la tenue du débat d'orientations budgétaires dans les dix semaines précédant l'examen du budget et la communication du projet de budget aux membres de l'assemblée délibérante au moins douze jours avant la première réunion consacrée à son examen ;

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-41-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

*Vu les délais de convocation prévus aux articles L.2121-11 et L.2121-12 du CGCT ;
Vu l'article L.1612-28 du CGCT autorisant, dans la limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;*

Considérant que, conformément à l'article L.1612-26 du CGCT, le projet de budget a été communiqué aux membres de l'assemblée douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à son examen ; que la convocation, accompagnée de la note explicative de synthèse, a été adressée dans le respect du délai de cinq jours francs prévu à l'article L.2121-12 du CGCT ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur l'adoption du budget primitif 2026 du budget annexe Structures Gériatriques et de voter les sections de fonctionnement et d'investissement équilibrées en recettes et en dépenses, par chapitre.

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-41-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Présentation du projet de budget 2026 :

Section de fonctionnement :

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026
011 - Charges à caractère général	92 606,75	8 166,32	20 000,00	0,00	20 000,00
66 - Charges financières	1 900,00	1 427,21			
Total REEL	94 506,75	9 593,53	20 000,00	0,00	20 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	206 964,00	0,00	226 518,13	0,00	226 518,13
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 800,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
Total ORDRE	209 764,00	0,00	256 518,13	0,00	256 518,13
Total DEPENSES	304 270,75	9 593,53	276 518,13	0,00	276 518,13
002 - Résultat d'exploitation reporté	124 270,75	124 270,75	196 518,13	0,00	196 518,13
75 - Autres produits de gestion courante	180 000,00	180 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00
Total REEL	304 270,75	304 270,75	276 518,13	0,00	276 518,13
Total RECETTES	304 270,75	304 270,75	276 518,13	0,00	276 518,13

Section d'investissement :

Section d'investissement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement r	92 931,78	92 931,78	135 580,98	0,00	135 580,98
16 - Emprunts et dettes assimilées	71 422,48	71 211,24			
20 - Immobilisations incorporelles	29 752,00	0,00	63 000,00	4 752,00	67 752,00
21 - Immobilisations corporelles	114 521,77	57 515,96	11 930,13	16 735,43	28 665,56
23 - Immobilisations en cours	40 800,00	0,00	181 588,00	0,00	181 588,00
Total REEL	349 428,03	221 658,98	392 099,11	21 487,43	413 586,54
Total DEPENSES	349 428,03	221 658,98	392 099,11	21 487,43	413 586,54
10 - Dotations, fonds divers et réserves	86 077,71	86 078,00	98 159,09	0,00	98 159,09
13 - Subventions d'investissement	53 586,32	0,00	0,00	58 909,32	58 909,32
Total REEL	139 664,03	86 078,00	98 159,09	58 909,32	157 068,41
021 - Virement de la section d'exploitation	206 964,00	0,00	226 518,13	0,00	226 518,13
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 800,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
Total ORDRE	209 764,00	0,00	256 518,13	0,00	256 518,13
Total RECETTES	349 428,03	86 078,00	354 677,22	58 909,32	413 586,54

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-41-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Après exposé et en avoir débattu et délibéré,

Le Conseil Municipal

- **Approuve le budget primitif 2026 du budget annexe Structures Gérontologiques, en dépenses et en recettes, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, par chapitre, tels que présentés en annexes réglementaires ;**
- **Autorise, en application de l'article L.1612-28 du CGCT, l'exécutif à procéder, pour l'exercice 2026, à des virements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exception des crédits relatifs aux dépenses de personnel), dans la limite maximale de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, cette autorisation étant matérialisée dans la maquette budgétaire (état « Informations générales – Modalités de vote du budget ») ;**
- **Précise que les crédits sont ouverts par chapitre conformément aux règles de l'instruction M57 et que l'exécution se fera dans le respect des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) votés.**

Ainsi délibéré, le 21 avril 2026,

Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance



GUILLEN Françoise

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**



Jean-Philippe MAS

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble (Le TA peut être saisi par « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ») ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-41-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Mardi 21 Avril 2026

Vote du

BUDGET

PRIMITIF 2026

Présentation
au Conseil Municipal

Avis de réception en préfecture
07400811-20260421-2604-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Préambule

Le budget Primitif 2026 a été élaboré conformément aux **règles comptables applicables** et aux principes d'annualité, de sincérité et de prudence budgétaire. Il reprend tous les éléments obligatoires et permet un vote éclairé du budget.

Les hypothèses travaillées avec les services tiennent compte :

- du **Rapport d'Orientation Budgétaire** 2026 ;
- du niveau de **réalisation des dépenses et des recettes** des exercices précédents ;
- de l'analyse des **dépenses et recettes courantes et ponctuelles** qui peuvent impacter l'exercice 2026 ;
- des **tendances d'évolution connues ou estimées** pour l'année 2026 dont la loi de finances, les éléments conjoncturels d'inflation, les indices de révision des prix, les prévisions effectuées par les organismes nationaux et européens.

Les **dépenses de fonctionnement ont été optimisées** au maximum afin de limiter le recours à l'emprunt, tout en préservant une capacité d'investissement répondant aux besoins de la population communale.

Suivant l'évolution des compétences entre la 2CCAM et la commune de Cluses, les budgets annexes Eau potable et Aménagement économique ont été clôturés au 31 décembre 2025 et transférés au 1^{er} janvier 2026.

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 Charges à caractère général

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	011 - Charges à caractère général En 2026, les principales charges de gestion des services restent stables par rapport au réalisé estimé 2025. Elles sont principalement composées par les charges de fluides (électricité, eau, gaz, chauffage urbain), par les contrats de prestation de service (notamment les coûts des repas à destination des enfants), les honoraires (dont frais de portages fonciers), la fourniture de petits équipements, les dépenses d'entretien et de maintenance des bâtiments et matériels publics.
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-41-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	012 - Charges de personnel et frais assimilés
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	Les charges de personnel en 2026 se stabilisent par rapport à 2025 avec une très légère hausse de 0,53%. Cette évolution est détaillée dans la diapositive suivante.
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses de fonctionnement

Focus sur les charges de personnel

Au 1^{er} janvier 2026, la commune de Cluses comptabilise 246 postes occupés pour 251 postes ouverts.

Filière	Catégorie	Postes ouverts 2025	Postes occupés 2025	Postes ouverts 2026	Postes occupés 2026
Administrative	A	15	12	13	12
	B	6	6	10	10
	C	31	31	30	30
Animation	A	0	0	0	0
	B	10	9	8	8
	C	30	29	33	31
Culture	A	1	1	1	1
	B	5	6	6	6
	C	3	3	4	4
Médico-Sociale	A	0	0	0	0
	B	1	1	1	1
	C	22	24	22	22
Police Municipale	A	0	0	0	0
	B	1	1	1	1
	C	15	12	14	12
Sociale	A	1	1	0	0
	B	1	1	0	0
	C	2	2	2	2
Sport	A	0	0	0	0
	B	2	2	2	2
	C	0	0	0	0
Technique	A	1	1	1	1
	B	9	9	12	12
	C	97	98	91	91
		253	249	251	246

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421_26-41-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

	BP 2025	BP 2026	Evolution %
Traitement indiciaire du personnel titulaire	4 791 662	4 558 937	-4,86%
Complément de rémunération titulaire	1 709 969	1 704 108	-0,34%
Traitement indiciaire du personnel contractuel	1 689 208	1 919 011	+13,60%
Complément de rémunération contractuel	370 051	440 451	+19,02%
SFT	65 667	69 218	+5,41%
NBI	80 576	76 032	-5,64%
Cotisations patronales	3 650 082	3 772 395	+3,35%
Rémunération des apprentis	22 000	10 500	-52,27%
Personnel mis à disposition	192 785	111 475	-42,18%
Autres charges diverses	493 000	472 000	-4,26%
	13 065 000	13 134 127	+0,53%

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 014 Atténuations de produits

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

014 - Atténuations de produits

Le prélèvement du FPIC est prévu en diminution par rapport à 2025 pour s'établir à 665 K€, notamment en raison de la décision prise par la 2CCAM de prendre à sa charge 30% de FPIC en plus. En outre, il n'y aura pas de DILICO en 2026.

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

65 - Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante correspondent principalement aux subventions au CCAS, aux associations, à l'EPC, au GIP, à la contribution au SDIS et aux frais de fonctionnement de l'assemblée locale (formation, indemnités élus, cotisations, ...). Elles augmentent d'environ 2% entre 2025 et 2026, principalement du fait de la hausse de la subvention au CCAS (+ 100 K€).

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 66 Charges financières

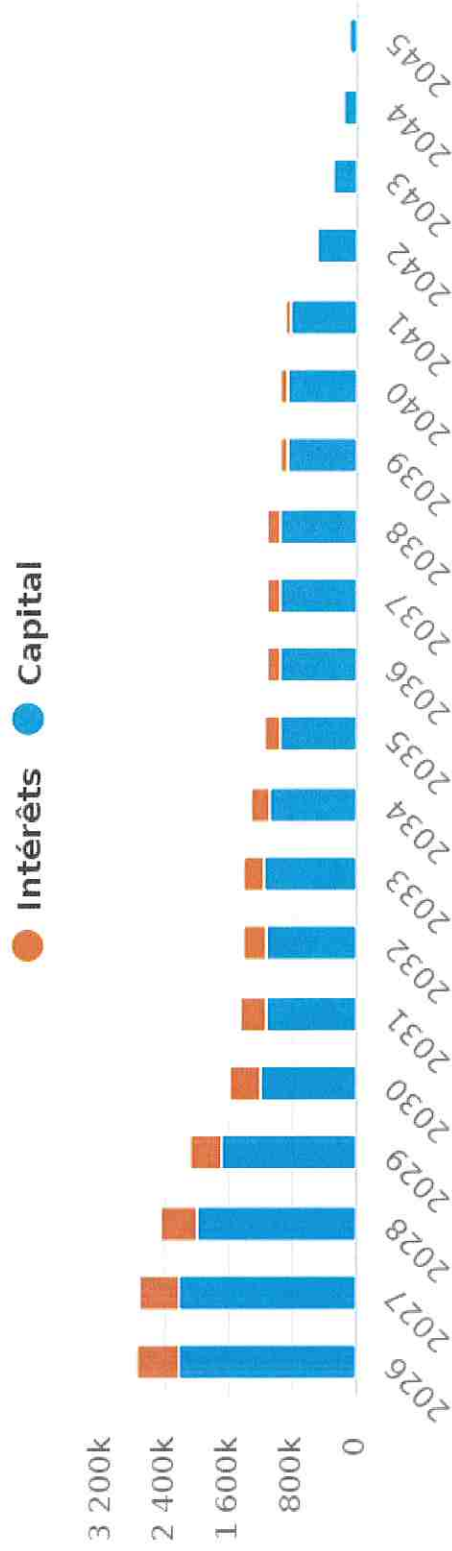
Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	66 - Charges financières Avec un nouvel emprunt 2024 inférieur au remboursement du capital de la dette, la commune s'est désendettée sur l'exercice 2025. Le niveau des intérêts de la dette a ainsi diminué de 7,43% en 2025, puis de 2,74% en 2026.
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
013 - Atténuations de charges	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
731 - Fiscalité locale	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
74 - Dotations et participations	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
75 - Autres produits de gestion courante	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
76 - Produits financiers	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
77 - Produits spécifiques	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-41-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses de fonctionnement

Focus sur la dette



Le Conseil Général de la commune comptabilise 20 emprunts au 1^{er} janvier 2026, contractés auprès de la Caisse d'Épargne, le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Banque Populaire et la Société de Financement Local.

Le taux moyen est de 2,6%.

Le Capital restant dû au 1^{er} janvier 2026 est 21 344 288 €.

La commune de Cluses cherche à se désendetter depuis plusieurs années. C'est pourquoi, les intérêts des emprunts bancaires diminuent pour atteindre, 547 000 € en 2026.

Sans nouvel emprunt, la dette bancaire s'éteindrait en 2045.

Les années 2028, 2029 et 2030 marqueront une évolution importante pour la commune avec la fin du remboursement d'une partie des emprunts restructurés et l'extinction de l'emprunt revolving.

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 67 Charges spécifiques et 68 Dotations aux provisions

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

67 - Charges spécifiques

Il s'agit d'une provision de 6 000 € pour permettre, si besoin, l'annulation de titres sur exercices antérieurs.

68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations

Il s'agit d'une provision pour créances douteuses.

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Les contributions et subventions prévues sur le Budget Général

Objet	Tiers	Montant
Contribution annuelle	Syane	10 000,00
Contribution annuelle	SDIS	778 936,00
Contribution annuelle	OGEC	203 000,00
Contribution annuelle	Sydeval	110 000,00
Contribution annuelle	GLP Conciergerie	39 000,00
TOTAL DES CONTRIBUTIONS		1 140 936,00
Subvention de fonctionnement	CCAS	1 200 000,00
Subvention de fonctionnement	EPCC	275 000,00
Subventions aux associations (Cf. Délibérations du 17 décembre 2025)	Associations	645 464,05
TOTAL DES SUBVENTIONS		2 120 464,05
TOTAL DES CONTRIBUTIONS ET DES SUBVENTIONS		3 261 400,05

Accusé de réception en préfecture
 074-217400811-20260421-26-41-DE
 Date de télétransmission : 28/04/2026
 Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal
Recettes de fonctionnement

Chapitre 002 Résultat de fonctionnement reporté

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	002 - Résultat de fonctionnement reporté Le résultat de fonctionnement reporté correspond à l'excédent dégagé par la section de fonctionnement l'année antérieure (recettes - dépenses), diminué du montant réservé en investissement pour couvrir le déficit antérieur d'investissement et les RAR. Il augmente en 2026 pour atteindre 3,46 M€ car il intègre les résultats de fonctionnement du budget principal (698 K€) et des budgets clôturés fin 2025, le budget de l'eau potable (2,34M€) et le budget zones d'aménagements économiques (400 K€).
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-41-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Recettes de fonctionnement

Chapitre 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses

Section de fonctionnement	Budget total vote 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total vote 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

70 - Produits des services du domaine et ventes diverses

Les recettes du chapitre 70 correspondent principalement aux produits des services enfance / jeunesse (centre de loisir, périscolaire, ...) et des services culturels et sportifs (Les Allos, l'Atelier, les équipements sportifs, ...).

La diminution sur ce chapitre s'explique par la baisse d'autres recettes qui le composent, notamment celles de refacturation de personnel entre collectivité, aux budgets annexes (notamment le budget de l'eau potable) ou à des associations.

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Recettes de fonctionnement

Chapitre 73 Impôts et taxes & 731 Fiscalité locale

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	73 - Impôts et taxes 731 - Fiscalité locale Ces deux chapitres intègrent principalement les produits de fiscalités (FB, FNB, THRS) qui augmentent de +0,8% environ en 2026. Ils comprennent aussi le FNGIR (compensation suite à la suppression de la taxe professionnelle) qui est fixe et s'élève à 3,2 M€. La principale diminution s'explique par la baisse des AC de 125 K€ entre 2025 et 2026 et par l'évaluation prudente de la DSC contrat de ville (-54 K€ par rapport à 2025). Les autres recettes (610 K€ DMTO, 332 K€ taxe sur l'électricité, 155 K€, droits de place 50 K€) restent stables en 2026. Le reversement du DILICO pour 22 K€ est à souligner en 2026.
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-41-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Recettes de fonctionnement

Chapitre 74 Dotations et participations

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	74 - Dotations et participations Ce chapitre regroupe principalement les dotations versées par l'Etat (DCRTP & allocations compensatrices). C'est là que les recettes diminuent le plus fortement en 2026 avec 583 K€ de ponction par l'Etat suite à la loi de finances 2026. Dans le même temps les recettes de la CAF pour les services enfance/jeunesse diminuent de 115 K€ du fait de régularisations et d'encaissements en 2025 de recettes 2024. Les diverses subventions de fonctionnement sont également en recul mais le niveau du fonds genevois reste stable à 1,035 M€.
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	199 700,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	2 063 911,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	8 500 429,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	11 376 700,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	4 033 933,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	566 200,00	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	345 035,42	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-41-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Recettes de fonctionnement

Chapitre 013 Atténuations de charges – 75 Autres produits de gestion courante
– 76 Produits financiers – 77 Produits spécifiques – 78 Reprises sur provisions

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	013 - Atténuations de charges 75 - Autres produits de gestion courante 76 - Produits financiers 77 - Produits spécifiques 78 - Reprises sur provisions En 2026, les recettes de ces chapitres diminuent fortement. En effet, en 2025 la commune a reçu 2,19 M€ d'indemnités liées à des contentieux. Par ailleurs, il est prévu 50 K€ de reversement du budget annexe parkings en 2026 contre 124 K€ en 2025. Les revenus des loyers diminuent de 6% quand les autres recettes de ces chapitres restent stables, notamment les remboursements d'indemnités journalières et du fonds de soutien versé par l'Etat concernant la sortie des emprunts toxiques.
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
013 - Atténuations de charges	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
731 - Fiscalité locale	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
74 - Dotations et participations	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
75 - Autres produits de gestion courante	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
76 - Produits financiers	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
77 - Produits spécifiques	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-41-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses et recettes d'investissement

Thématique	N°	PROJET	AP/CP	DEPENSES		RECETTES		Reste à charge BP 2026 et RàR
				BP2026	RàR 2025	BP2026	RàR 2025	
Entretien de la voirie	1	Plan lumière (reste à charge commune, participation SYANE)	AP/CP	18 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 300,00 €
	2	Voirie et mobilité douce	AP/CP	641 700,00 €	206 191,17 €	380 950,00 €	0,00 €	466 941,17 €
	4	Accessibilité PMR voirie		50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
PPI Voirie	8	PPI Voirie : Travaux rue des îles		100 000,00 €	32 000,00 €	100 000,00 €	65 000,00 €	-33 000,00 €
	45	Stationnement	AP/CP	65 320,00 €	65 150,77 €	0,00 €	0,00 €	130 470,77 €
Politique de la ville	11	Requalification transversale des Ewües	AP/CP	209 474,22 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	209 474,22 €
	12	Salle de motricité Ewües 2		0,00 €	13 320,00 €	0,00 €	0,00 €	13 320,00 €
	13	Travaux bâtiments communaux		443 000,00 €	97 943,69 €	5 323,00 €	189 790,00 €	345 830,69 €
Rénovation des bâtiments communaux	14	Entretien des équipements sportifs		0,00 €	48 836,28 €	40 000,00 €	48 000,00 €	-39 163,72 €
	15	Rénovation énergétique des bâtiments communaux		0,00 €	6 480,00 €	0,00 €	0,00 €	6 480,00 €
	39	Rénovation énergétique Groupe Scolaire Messy	AP/CP	350 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €
	43	Transformation du terrain en terrain synthétique		114 440,00 €	54 203,24 €	595 000,00 €	75 000,00 €	-501 356,76 €
	16	Développement des classes numériques		22 000,00 €	8 505,71 €	0,00 €	0,00 €	30 505,71 €
Développement du numérique	17	Systèmes d'information		84 300,00 €	28 385,77 €	0,00 €	0,00 €	112 685,77 €
	18	Vidéo-protection		130 000,00 €	42 199,36 €	24 000,00 €	0,00 €	148 199,36 €
Gestion foncière et planification	19	Opérations immobilières		2 021 000,00 €	24 548,62 €	-38 984,15 €	349 734,15 €	1 734 798,62 €
	20	Autres opérations Urbanisme		24 000,00 €	37 215,93 €	0,00 €	0,00 €	61 215,93 €
Équipements culturels	21	Acquisition d'équipements culturels		13 700,00 €	1 078,31 €	0,00 €	0,00 €	14 778,31 €
	22	Entretien et renouvellement parc automobile		100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €
Équipements des services	23	Autres investissements divers		428 891,56 €	113 248,79 €	0,00 €	0,00 €	542 140,35 €
	24	Carrefours Maladière		608 400,00 €	191 840,32 €	54 900,00 €	0,00 €	745 340,32 €
Aménagements structurants	29	Pôle culturel (friches Bretton, Depéry, Marty)		0,00 €	11 512,40 €	0,00 €	0,00 €	11 512,40 €
	30	Requalification de la place Charles de Gaulle		0,00 €	0,00 €	31 269,25 €	0,00 €	-31 269,25 €
	33	Extension du groupe scolaire du Noiret		0,00 €	2 520,00 €	0,00 €	0,00 €	2 520,00 €
	35	Réhabilitation du camping		150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
	37	Autres aménagements structurants		144 600,00 €	22 980,00 €	0,00 €	0,00 €	167 580,00 €
	38	Construction du Mèdipole	AP/CP	180 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	180 000,00 €
	40	Renaturation des cours d'école		0,00 €	0,00 €	15 557,00 €	0,00 €	-15 557,00 €
	41	Aménagement des halles alimentaires	AP/CP	1 380 000,00 €	6 980,33 €	0,00 €	132 500,00 €	1 254 480,33 €
	42	Aménagement du nouveau poste de police municipale	AP/CP	914 000,00 €	0,00 €	176 330,45 €	222 713,05 €	514 956,50 €
		TOTAL		8 193 125,78 €	1 015 140,69 €	1 534 345,55 €	1 082 737,20 €	6 591 183,72 €

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-41-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses et recettes d'investissement

Thématique	Autres éléments d'investissement	AP/CP	DEPENSES		RECETTES		Reste à charge BP 2026 et RàR
			BP2026	RàR 2025	BP2026	RàR 2025	
Chap. 27 - Autres immobilisations financières	Créances sur transfert de droits à déduction de la TVA				49 822,00 €		-49 822,00 €
Chap. 024 - Produits des cessions	Vente des terrains ZAE à la 2CCAM				660 000,00 €		-660 000,00 €
	Autres cessions				500 000,00 €		-500 000,00 €
Chap. 10 - Dotations, fonds divers et réserves	Taxe d'aménagement		45 000,00 €		113 575,50 €		-68 575,50 €
	FCTVA				443 000,00 €		-443 000,00 €
	1068 - Excédents de fonctionnement				4 147 550,21 €		-4 147 550,21 €
Chap. 16 - Emprunts et dettes assimilées	Emprunt		2 251 000,00 €		2 693 989,82 €		-442 989,82 €
	Dépôts et cautionnements				2 000,00 €		-2 000,00 €
	Versement de rentes viagère		52 000,00 €				52 000,00 €
	Déficit d'investissement du budget Principal		4 215 146,72 €				4 215 146,72 €
Chap. 001 - Solde d'exécution de la section d'invest	Déficit d'investissement du B.A ZAE		388 019,49 €				388 019,49 €
	Excédent d'investissement du B.A Eau potable		-5 686,35 €				-5 686,35 €
	TOTAL autres éléments d'investissement		6 945 479,86 €	0,00 €	8 609 937,53 €	0,00 €	-1 664 457,67 €
	TOTAL investissement réel		15 138 605,64 €	1 015 140,69 €	10 144 283,08 €	1 082 737,20 €	4 926 726,05 €

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-41-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Présentation générale de la section d'investissement

Section d'investissement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement r	1 430 480,30	1 430 480,30	4 597 479,86	0,00	4 597 479,86
10 - Dotations, fonds divers et réserves	15 000,00	1 636,39	45 000,00	0,00	45 000,00
13 - Subventions d'investissement	14 400,00	0,00	0,00	14 400,00	14 400,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 718 000,00	2 272 560,25	2 303 000,00	0,00	2 303 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	505 491,03	352 712,99	106 800,00	92 937,69	199 737,69
204 - Subventions d'équipement versées	843 838,32	658 919,68	731 900,00	184 918,64	916 818,64
21 - Immobilisations corporelles	2 636 208,60	1 770 537,81	2 365 891,56	613 001,12	2 978 892,68
23 - Immobilisations en cours	2 904 086,65	2 293 652,84	3 463 534,22	109 883,24	3 573 417,46
26 - Participations et créances rattachées à des partic	38 546,00	38 546,00	0,00	0,00	0,00
27 - Autres immobilisations financières	1 009 438,52	1 009 011,78	1 425 000,00	0,00	1 425 000,00
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
Total REEL	12 115 489,42	9 828 058,04	15 138 605,64	1 015 140,69	16 153 746,33
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00
041 - Opérations patrimoniales	6 100 000,00	3 962 002,64	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
Total ORDRE	6 176 287,00	4 034 319,64	3 089 809,00	0,00	3 089 809,00
Total DEPENSES	18 291 776,42	13 862 377,68	18 228 414,64	1 015 140,69	19 243 555,33
024 - Produits des cessions d'immobilisations	212 000,00	0,00	1 160 000,00	0,00	1 160 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 976 213,82	1 985 071,43	4 704 125,71	0,00	4 704 125,71
13 - Subventions d'investissement	2 325 381,15	182 475,00	1 434 345,55	1 082 737,20	2 517 082,75
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 145 216,10	1 696 300,00	2 695 989,82	0,00	2 695 989,82
23 - Immobilisations en cours	0,00	54 932,78	0,00	0,00	0,00
27 - Autres immobilisations financières	0,00	0,00	49 822,00	0,00	49 822,00
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	32 000,00	33 855,08	100 000,00	0,00	100 000,00
Total REEL	6 690 811,07	3 952 634,29	10 144 283,08	1 082 737,20	11 227 020,28
021 - Virement de la section de fonctionnement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00
041 - Opérations patrimoniales	6 100 000,00	3 962 002,64	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
Total ORDRE	11 600 965,35	5 694 596,67	8 016 535,05	0,00	8 016 535,05
Total RECETTES	18 291 776,42	9 647 230,96	18 160 818,13	1 082 737,20	19 243 555,33

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-41-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement

n° AP	Autorisation de programme					Crédits de paiement			
	Montant de l'AP avant BP2026	AP Ajustement BP2026	Montant de l'AP après BP	Montant déjà engagé sur AP	Disponible pour engager sur AP	Total CP déjà consommés	CP Budgété 2026	Prévisionnel CP 2027	Prévisionnel CP 2028
AP19-A Plan Lumière	1 300 000,00 €		1 300 000,00 €	956 387,44 €	343 612,56 €	944 290,82 €	18 300,00 €	337 409,18 €	
AP19-B Requalification rue des îles	2 500 000,00 €		2 500 000,00 €	1 549 694,43 €	950 305,57 €	1 546 694,43 €	0,00 €	953 305,57 €	
AP19-C Construction Gymnase Ewues	4 000 000,00 €		4 000 000,00 €	3 639 378,70 €	360 621,30 €	3 639 378,70 €	0,00 €	360 621,30 €	
AP23PV06 Requalification transversale des Ewües	2 370 000,00 €		2 370 000,00 €	1 310 035,82 €	1 059 964,18 €	1 092 730,47 €	209 474,22 €	1 067 795,31 €	
AP25GS Rénovation énergétique Groupe Scolaire Messy	2 700 000,00 €		2 700 000,00 €	203 105,21 €	2 496 894,79 €	42 723,78 €	350 000,00 €	1 200 000,00 €	1 107 276,22 €
AP25PARK02 Aménagements parking Claude Anthoine	100 800,00 €		100 800,00 €	100 800,00 €	0,00 €	0,00 €	65 320,00 €	35 480,00 €	
AP25MEDI02 Médiopôle 2	500 000,00 €		500 000,00 €	440 256,72 €	59 743,28 €	49 500,00 €	180 000,00 €	270 500,00 €	
AP25HALLES Halles Gourmandes	1 100 000,00 €	579 194,91 €	1 679 194,91 €	1 061 981,48 €	617 213,43 €	299 194,91 €	1 380 000,00 €	0,00 €	
AP25PM01 Transfert de la PM	1 600 000,00 €	15 000,00 €	1 615 000,00 €	1 398 264,32 €	216 735,68 €	698 595,25 €	914 000,00 €	2 404,75 €	
AP26VOI01 Travaux rue Raoul Follereau	0,00 €	156 000,00 €	156 000,00 €		156 000,00 €		0,00 €	156 000,00 €	
AP26GER Travaux de rénovation SSI	0,00 €	456 000,00 €	456 000,00 €	0,00 €	456 000,00 €		170 000,00 €	286 000,00 €	

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-41-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Parkings

Focus et rappel sur l'évolution du budget

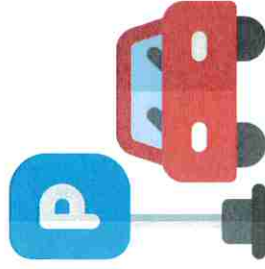
Le budget 2025 a marqué une évolution importante du budget annexe Stationnement Payant.

Conformément aux Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le stationnement sur voirie a été rebasculé sur le budget principal de la commune.

En effet, le stationnement sur voirie n'est pas assimilé à un service public industriel et commercial (SPIC), devant être financé exclusivement par les recettes des usagers. Il est classé dans la catégorie des services publics administratifs (SPA) comme c'est le cas pour la gestion des voiries communales. Ces recettes, comme celles liées aux droits de terrasses et aux marchés, sont donc intégrées au budget principal de la commune.

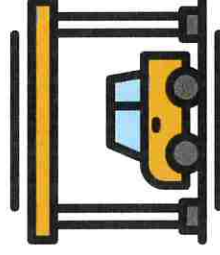
Seuls les parkings en ouvrages (bâtiments et parkings souterrains) et en enclous (barrière d'entrée) doivent être intégrés au sein d'un budget annexe SPIC. Pour Cluses c'est le parking souterrain de la Place de l'Avellizer.

C'est pourquoi en 2026, il est proposé de dénommer ce budget annexe « Parkings » au lieu de « Stationnement ».



Stationnement sur voirie au Budget Général

- Gestion, maintenance et renouvellement des horodateurs ;
- Personnel affecté à la gestion et à la surveillance du stationnement par parcimètre ;
- Redevances de stationnement en centre-ville / Forfait post-stationnement (FPS) ;
- Abonnements de stationnement en centre-ville.



Budget annexe Parkings (ouvrages et enclous)

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Parkings
Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 Charges à caractère général

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	13 500,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	
67 - Charges exceptionnelles	123 991,63	123 991,63	50 000,00	0,00	50 000,00	
Total REEL	137 491,63	123 991,63	60 000,00	0,00	60 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	50 000,00	0,00	12 695,00	0,00	12 695,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	
Total ORDRE	50 000,00	0,00	17 695,00	0,00	17 695,00	
Total DEPENSES	187 491,63	123 991,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
002 - Résultat d'exploitation reporté	173 991,63	173 991,63	62 695,00	0,00	62 695,00	
75 - Autres produits de gestion courante	13 500,00	21 245,00	15 000,00	0,00	15 000,00	
Total REEL	187 491,63	195 236,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
Total RECETTES	187 491,63	195 236,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
						011 - Charges à caractère général Provision pour maintenance des équipements

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Parkings
Dépenses de fonctionnement

Chapitre 67 Charges exceptionnelles

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	13 500,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	
67 - Charges exceptionnelles	123 991,63	123 991,63	50 000,00	0,00	50 000,00	
Total REEL	137 491,63	123 991,63	60 000,00	0,00	60 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	50 000,00	0,00	12 695,00	0,00	12 695,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	
Total ORDRE	50 000,00	0,00	17 695,00	0,00	17 695,00	
Total DEPENSES	187 491,63	123 991,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
002 - Résultat d'exploitation reporté	173 991,63	173 991,63	62 695,00	0,00	62 695,00	
75 - Autres produits de gestion courante	13 500,00	21 245,00	15 000,00	0,00	15 000,00	
Total REEL	187 491,63	195 236,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
Total RECETTES	187 491,63	195 236,63	77 695,00	0,00	77 695,00	67 - Charges exceptionnelles Reversement de l'excédent 2025 au budget principal (suite au transfert du stationnement sur voirie au budget principal)

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Parkings
Recettes de fonctionnement

Chapitre 002 Résultat d'exploitation reporté

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	13 500,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	
67 - Charges exceptionnelles	123 991,63	123 991,63	50 000,00	0,00	50 000,00	
Total REEL	137 491,63	123 991,63	60 000,00	0,00	60 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	50 000,00	0,00	12 695,00	0,00	12 695,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	
Total ORDRE	50 000,00	0,00	17 695,00	0,00	17 695,00	
Total DEPENSES	187 491,63	123 991,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
002 - Résultat d'exploitation reporté	173 991,63	173 991,63	62 695,00	0,00	62 695,00	002 Résultat d'exploitation reporté
75 - Autres produits de gestion courante	13 500,00	21 245,00	15 000,00	0,00	15 000,00	Excédents 2025 reportés en 2026
Total REEL	187 491,63	195 236,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
Total RECETTES	187 491,63	195 236,63	77 695,00	0,00	77 695,00	

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Parkings

Recettes de fonctionnement

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	13 500,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	75 - Autres produits de gestion courante Recettes des usagers
67 - Charges exceptionnelles	123 991,63	123 991,63	50 000,00	0,00	50 000,00	
Total REEL	137 491,63	123 991,63	60 000,00	0,00	60 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	50 000,00	0,00	12 695,00	0,00	12 695,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	
Total ORDRE	50 000,00	0,00	17 695,00	0,00	17 695,00	
Total DEPENSES	187 491,63	123 991,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
002 - Résultat d'exploitation reporté	173 991,63	173 991,63	62 695,00	0,00	62 695,00	
75 - Autres produits de gestion courante	13 500,00	21 245,00	15 000,00	0,00	15 000,00	
Total REEL	187 491,63	195 236,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
Total RECETTES	187 491,63	195 236,63	77 695,00	0,00	77 695,00	

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Parkings
Dépenses et recettes d'investissement

Projets d'investissements	AP/CP	DEPENSES		RECETTES		Reste à charge BP 2026 et RàR
		BP2026	RàR 2025	BP2026	RàR 2025	
Provisions pour nouveaux projets (Chap 21)		17 695,00 €				17 695,00 €
Parking Place Schweitzer			8 550,00 €			8 550,00 €
TOTAL Projets d'investissement		17 695,00 €	8 550,00 €	0,00 €	0,00 €	26 245,00 €
Excédent de fonctionnement				8 550,00 €		-8 550,00 €
TOTAL autres éléments d'investissement		0,00 €	0,00 €	8 550,00 €	0,00 €	-8 550,00 €
TOTAL investissement réel		17 695,00 €	8 550,00 €	8 550,00 €	0,00 €	17 695,00 €

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception en préfecture : 28/04/2026

Aucun projet n'est spécifiquement prévu en 2026 sur le budget annexe Parkings.

Un montant de 17 695 € est provisionné en cas de travaux imprévus.

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Parkings

Présentation générale de la section d'investissement

Section d'investissement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement r	75 265,34	75 265,34			
21 - Immobilisations corporelles	50 000,00	0,00	17 695,00	8 550,00	26 245,00
Total REEL	125 265,34	75 265,34	17 695,00	8 550,00	26 245,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00			
041 - Opérations patrimoniales	50 000,00	0,00			
Total ORDRE	50 000,00	0,00			
Total DEPENSES	175 265,34	75 265,34	17 695,00	8 550,00	26 245,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	75 265,34	75 265,34	8 550,00	0,00	8 550,00
Total REEL	75 265,34	75 265,34	8 550,00	0,00	8 550,00
021 - Virement de la section d'exploitation	50 000,00	0,00	12 695,00	0,00	12 695,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
041 - Opérations patrimoniales	50 000,00	0,00			
Total ORDRE	100 000,00	0,00	17 695,00	0,00	17 695,00
Total RECETTES	175 265,34	75 265,34	26 245,00	0,00	26 245,00

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-41-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Structures gérontologiques
Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 Charges à caractère général

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	92 606,75	8 166,32	20 000,00	0,00	20 000,00	
66 - Charges financières	1 900,00	1 427,21				
Total REEL	94 506,75	9 593,53	20 000,00	0,00	20 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	206 964,00	0,00	226 518,13	0,00	226 518,13	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 800,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	
Total ORDRE	209 764,00	0,00	256 518,13	0,00	256 518,13	
Total DEPENSES	304 270,75	9 593,53	276 518,13	0,00	276 518,13	
002 - Résultat d'exploitation reporté	124 270,75	124 270,75	196 518,13	0,00	196 518,13	
75 - Autres produits de gestion courante	180 000,00	180 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	
Total REEL	304 270,75	304 270,75	276 518,13	0,00	276 518,13	
Total RECETTES	304 270,75	304 270,75	276 518,13	0,00	276 518,13	
						011 - Charges à caractère général Diverses études et entretien du bâtiment, notamment pour le système de sécurité incendie

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Structures g rontologiques

Recettes de fonctionnement

Chapitre 002 R sultat d'exploitation report 

Section de fonctionnement	Budget total vot� 2025	R�alis� 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total vot� 2026	Commentaires
011 - Charges � caract�re g�n�ral	92 606,75	8 166,32	20 000,00	0,00	20 000,00	
66 - Charges financi�res	1 900,00	1 427,21				
Total REEL	94 506,75	9 593,53	20 000,00	0,00	20 000,00	
023 - Virement � la section d'investissement	206 964,00	0,00	226 518,13	0,00	226 518,13	
042 - Op�rations d'ordre de transfert entre sections	2 800,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	
Total ORDRE	209 764,00	0,00	256 518,13	0,00	256 518,13	
Total DEPENSES	304 270,75	9 593,53	276 518,13	0,00	276 518,13	002 R�sultat d'exploitation report�
002 - R�sultat d'exploitation report�	124 270,75	124 270,75	196 518,13	0,00	196 518,13	Exc�dents 2025 report�s en 2026
75 - Autres produits de gestion courante	180 000,00	180 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	
Total REEL	304 270,75	304 270,75	276 518,13	0,00	276 518,13	
Total RECETTES	304 270,75	304 270,75	276 518,13	0,00	276 518,13	

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Structures gériatologiques

Recettes de fonctionnement

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	92 606,75	8 166,32	20 000,00	0,00	20 000,00	
66 - Charges financières	1 900,00	1 427,21				
Total REEL	94 506,75	9 593,53	20 000,00	0,00	20 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	206 964,00	0,00	226 518,13	0,00	226 518,13	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 800,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	
Total ORDRE	209 764,00	0,00	256 518,13	0,00	256 518,13	
Total DEPENSES	304 270,75	9 593,53	276 518,13	0,00	276 518,13	
002 - Résultat d'exploitation reporté	124 270,75	124 270,75	196 518,13	0,00	196 518,13	
75 - Autres produits de gestion courante	180 000,00	180 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	75 - Autres produits de gestion courante
Total REEL	304 270,75	304 270,75	276 518,13	0,00	276 518,13	Recettes du loyer de l'EHPAD
Total RECETTES	304 270,75	304 270,75	276 518,13	0,00	276 518,13	

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-41-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Structures g rontologiques

D penses et recettes d'investissement

Projets d'investissements	AP/CP	DEPENSES		RECETTES		Reste � charge BP 2026 et R�R
		BP2026	R�R 2025	BP2026	R�R 2025	
Etudes diverses		63 000,00 �	4 752,00 �			67 752,00 �
Travaux ascenseurs et portail		0,00 �	16 735,43 �			16 735,43 �
Provision pour nouveaux projets (Chap 21)		11 930,13 �	0,00 �			11 930,13 �
Travaux pour le syst�me de s�curit� et d'incendie		170 000,00 �	0,00 �			170 000,00 �
Provision pour nouveaux projets (Chap 23)		11 588,00 �	0,00 �			11 588,00 �
�quipement de la cuisine	AP/CP				31 086,32 �	-31 086,32 �
Climatisation					27 823,00 �	-27 823,00 �
TOTAL Projets d'investissement		256 518,13 �	21 487,43 �	0,00 �	58 909,32 �	219 096,24 �
D�ficit d'investissement		135 580,98 �				135 580,98 �
Exc�dent de fonctionnement				98 159,09 �		-98 159,09 �
TOTAL autres �l�ments d'investissement		135 580,98 �	0,00 �	98 159,09 �	0,00 �	37 421,89 �
TOTAL investissement r�el		392 099,11 �	21 487,43 �	98 159,09 �	58 909,32 �	256 518,13 �

Accus  de r ception en pr fecture
 074-217400811-20260421000041-DE
 Date de t l transmission : 28/04/2026
 Date de r ception pr fecture : 28/04/2026

La commune  tant propri taire du b timent de l'EHPAD, elle est tenue de r aliser les gros travaux de maintien du b timent et de mise en conformit  de celui-ci.

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Structures gérontologiques

Présentation générale de la section d'investissement

Section d'investissement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement r	92 931,78	92 931,78	135 580,98	0,00	135 580,98
16 - Emprunts et dettes assimilées	71 422,48	71 211,24			
20 - Immobilisations incorporelles	29 752,00	0,00	63 000,00	4 752,00	67 752,00
21 - Immobilisations corporelles	114 521,77	57 515,96	11 930,13	16 735,43	28 665,56
23 - Immobilisations en cours	40 800,00	0,00	181 588,00	0,00	181 588,00
Total REEL	349 428,03	221 658,98	392 099,11	21 487,43	413 586,54
Total DEPENSES	349 428,03	221 658,98	392 099,11	21 487,43	413 586,54
10 - Dotations, fonds divers et réserves	86 077,71	86 078,00	98 159,09	0,00	98 159,09
13 - Subventions d'investissement	53 586,32	0,00	0,00	58 909,32	58 909,32
Total REEL	139 664,03	86 078,00	98 159,09	58 909,32	157 068,41
021 - Virement de la section d'exploitation	206 964,00	0,00	226 518,13	0,00	226 518,13
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 800,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
Total ORDRE	209 764,00	0,00	256 518,13	0,00	256 518,13
Total RECETTES	349 428,03	86 078,00	354 677,22	58 909,32	413 586,54

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-41-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Structures g rontologiques

Autorisations de Programmes et Cr dits de Paiement

n� AP	Autorisation de programme					Cr�dits de paiement			
	Montant de l'AP avant BP2026	AP Ajustement BP2026	Montant de l'AP apr�s BP	Montant d�j engag� sur AP	Disponible pour engager sur AP	Total CP d�j consomm�s	CP Budg�t� 2026	Pr�visionnel CP 2027	Pr�visionnel CP 2028
AP26GER Travaux de r�novation SSI	0,00 �	456 000,00 �	456 000,00 �	0,00 �	456 000,00 �		170 000,00 �	286 000,00 �	

Accus  de r ception en pr fecture
074-217400811-20260421-26-41-DE
Date de t l transmission : 28/04/2026
Date de r ception pr fecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – LEXIQUE

2CCAM	Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes
AC	Attributions de compensation
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
DCRTP	Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
DILICO	Dispositif de Lissage Conjoncturel
DMTO	Droit de Mutation à Titre Onéreux
DSC	Dotation de Solidarité Communautaire
EPCC	Etablissement Public de Coopération Culturelle
FB	Foncier Bâti
FNB	Foncier non bâti
FNGIR	Fonds national de garantie individuelle de ressources
FPIC	Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales
GIP	Groupeement d'Intérêt Public
INRS	Nouvelle Bonification Indiciaire
IRAR	Restes À réaliser
ISF	Supplément Familial de Traitement
RS	Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires

Accusé de réception en préfecture
074117403811120260421-26-41-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Cluses du 21 avril 2026

Le 21 avril 2026, à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Cluses s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Philippe MAS, Maire.

Présents

MAS JP, Maire
SALOU N, PASQUIER D, DELACQUIS A,
HEMISSI S, BOURRET M, NOIZET-MARET M,
THABUIS H, GUEBEY D, GUILLEN F,
DEBRABANT J, REDONDO M, VOISEY P,
DUCRETTET E, GENOVESE D, LÉVEILLÉ N,
EVERAERE J, LOUNIS A, TOUBIA Lili,
PASQUIER C, QUINTELA N, GUERBAA F,
PLATIAU-VASSET M, POULET C, DURAND S,
GREVAZ M, SENNEGON C,
NGUYEN-DINH S, DUPONT B.

Absent(s) :

BENEDETTI T procuration à HEMISSI S
TOUBIA Lamita procuration à DELACQUIS A
SCRUFARI F procuration à VOISEY P
BUFFET N procuration à SALOU N

Date de convocation et d'affichage : 14 avril 2026

Secrétaire de séance : GUILLEN Françoise

Nombre de conseillers :

En exercice :	33
Présents :	29
Votants :	33

Vote :

Pour :	33
Contre :	-
Abstention :	-
Ne Participe au Vote :	-

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par son envoi dématérialisé en Sous-Préfecture de Bonneville et sa publication sur le site internet de la commune le : 28/04/26 .

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**



Jean-Philippe MAS

26-42 : Actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement du Budget annexe Structures Gériatologiques

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 relatifs au contrôle budgétaire, tels que modifiés par l'ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025 (applicables à compter de l'exercice 2026) ;

Vu l'article L.1612-29 du CGCT définissant les autorisations de programme (AP) et les crédits de paiement (CP) et précisant leurs effets sur l'appréciation de l'équilibre budgétaire ;

Vu l'article L.2311-3 du CGCT relatif aux modalités d'adoption des autorisations de programme et crédits de paiement par l'assemblée délibérante ;

Vu la délibération du conseil municipal du 21 avril 2026 relative à l'approbation du budget primitif 2026 du budget annexe Structures Gériatologiques ;

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-42-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Considérant que les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour l'exécution des investissements et demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à annulation ; que les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'exercice pour couvrir les engagements nés des AP correspondantes. L'équilibre réel de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls CP ;

Considérant que le recours aux AP/CP permet d'optimiser la programmation pluriannuelle des investissements, d'améliorer la lisibilité financière et d'éviter une mobilisation prématurée des ressources, sous réserve du respect des règles d'équilibre et de sincérité budgétaire ;

Considérant qu'il convient, pour garantir la continuité du service public et la bonne conduite des opérations d'investissement inscrites au plan pluriannuel, de créer en 2026 une autorisation de programme et d'arrêter la répartition des crédits de paiement par exercice ;

Considérant que la présente délibération a pour objectif de créer une autorisation de programme et ses crédits de paiement afin d'être en cohérence avec les éléments présentés précédemment lors du budget primitif de l'exercice 2026
Il est proposé au Conseil municipal de voter l'autorisation de programme et ses crédits de paiement de la manière suivante :

Autorisations de programme :

Autorisation de programme			
n° AP	Montant de l'AP en 2026	Montant déjà engagé sur AP	Disponible pour engager sur AP
AP26GER Travaux de rénovation SSI	456 000,00 €	0,00 €	456 000,00 €

Crédits de paiement :

Crédits de paiement			
n° AP	CP Budgété 2026	Prévisionnel CP 2027	Prévisionnel CP 2028
AP26GER Travaux de rénovation SSI	170 000,00 €	286 000,00 €	

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-42-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Après exposé et en avoir débattu et délibéré,

Le Conseil Municipal

- **Approuve la création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement telle que présentée ci-dessus ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et à procéder aux ajustements techniques nécessaires en cours d'exercice, dans le respect du cadre légal et réglementaire.**

Ainsi délibéré, le 21 avril 2026,

Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance



GUILLEN Françoise

Le Maire,

Vice-Président du Conseil départemental

Président de la Communauté de

communes Cluses Arve & montagnes



Jean-Philippe MAS

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble (Le TA peut être saisi par « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ») ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-42-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Cluses du 21 avril 2026

Le 21 avril 2026, à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Cluses s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Philippe MAS, Maire.

Présents

MAS JP, Maire
SALOU N, PASQUIER D, DELACQUIS A,
HEMISSI S, BOURRET M, NOIZET-MARET M,
THABUIS H, GUEBEY D, GUILLEN F,
DEBRABANT J, REDONDO M, VOISEY P,
DUCRETTET E, GENOVESE D, LÉVEILLÉ N,
EVERAERE J, LOUNIS A, TOUBIA Lili,
PASQUIER C, QUINTELA N, GUERBAA F,
PLATIAU-VASSET M, POULET C, DURAND S,
GREVAZ M, SENNEGON C,
NGUYEN-DINH S, DUPONT B.

Absent(s) :

BENEDETTI T procuration à HEMISSI S
TOUBIA Lamita procuration à DELACQUIS A
SCRUFARI F procuration à VOISEY P
BUFFET N procuration à SALOU N

Date de convocation et d'affichage : 14
avril 2026

Secrétaire de séance : GUILLEN Françoise

Nombre de conseillers :

En exercice :	33
Présents :	29
Votants :	33

Vote :

Pour :	33
Contre :	-
Abstention :	-
Ne Participe au Vote :	-

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par son envoi dématérialisé en Sous-Préfecture de Bonneville et sa publication sur le site internet de la commune le : 28/04/26

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**



Jean-Philippe MAS

26-43 : Examen et vote du Budget Primitif 2026 du Budget annexe Parkings

Rapporteur : Madame Nathalie LÉVEILLÉ, conseillère

Annexes : rapport de présentation et document synthétique

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-1 à L.1612-41 relatifs à l'adoption, à l'équilibre et à la transmission des budgets ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire (ROB) présenté et débattu le 7 avril 2026, fixant les grandes orientations financières et budgétaires de l'exercice 2026 ;

Vu l'article L.1612-26 du CGCT relatif aux obligations préalables au vote du budget, notamment la tenue du débat d'orientations budgétaires dans les dix semaines précédant l'examen du budget et la communication du projet de budget aux membres de l'assemblée au moins douze jours avant la première réunion consacrée à son examen ;

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-43-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

*Vu les délais de convocation prévus aux articles L.2121-11 et L.2121-12 du CGCT ;
Vu l'article L.1612-28 du CGCT autorisant, dans la limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;*

Considérant que, conformément à l'article L.1612-26 du CGCT, le projet de budget a été communiqué aux membres de l'assemblée douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à son examen ; que la convocation, accompagnée de la note explicative de synthèse, a été adressée dans le respect du délai de cinq jours francs prévu à l'article L.2121-12 du CGCT;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur l'adoption du budget primitif 2026 du budget annexe Parkings et de voter les sections de fonctionnement et d'investissement équilibrées en recettes et en dépenses, par chapitre.

Considérant qu'en 2025 les aspects relatifs au stationnement sur voirie ont été transférés au Budget principal de la commune de Cluses puisque seuls les stationnement payants et fermés peuvent être intégrés à un budget annexe, il convient en 2026 de renommer ce budget annexe Parkings.

Accusé de réception en préfecture 074-217400811-20260421-26-43-DE Date de télétransmission : 28/04/2026 Date de réception préfecture : 28/04/2026
--

Présentation du projet de budget annexe Parkings 2026 :

Section de fonctionnement :

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026
011 - Charges à caractère général	13 500,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
67 - Charges exceptionnelles	123 991,63	123 991,63	50 000,00	0,00	50 000,00
Total REEL	137 491,63	123 991,63	60 000,00	0,00	60 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	50 000,00	0,00	12 695,00	0,00	12 695,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
Total ORDRE	50 000,00	0,00	17 695,00	0,00	17 695,00
Total DEPENSES	187 491,63	123 991,63	77 695,00	0,00	77 695,00
002 - Résultat d'exploitation reporté	173 991,63	173 991,63	62 695,00	0,00	62 695,00
75 - Autres produits de gestion courante	13 500,00	21 245,00	15 000,00	0,00	15 000,00
Total REEL	187 491,63	195 236,63	77 695,00	0,00	77 695,00
Total RECETTES	187 491,63	195 236,63	77 695,00	0,00	77 695,00

Section d'investissement :

Section d'investissement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement r	75 265,34	75 265,34			
21 - Immobilisations corporelles	50 000,00	0,00	17 695,00	8 550,00	26 245,00
Total REEL	125 265,34	75 265,34	17 695,00	8 550,00	26 245,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00			
041 - Opérations patrimoniales	50 000,00	0,00			
Total ORDRE	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total DEPENSES	175 265,34	75 265,34	17 695,00	8 550,00	26 245,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	75 265,34	75 265,34	8 550,00	0,00	8 550,00
Total REEL	75 265,34	75 265,34	8 550,00	0,00	8 550,00
021 - Virement de la section d'exploitation	50 000,00	0,00	12 695,00	0,00	12 695,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
041 - Opérations patrimoniales	50 000,00	0,00			
Total ORDRE	100 000,00	0,00	17 695,00	0,00	17 695,00
Total RECETTES	175 265,34	75 265,34	26 245,00	0,00	26 245,00

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-43-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

**Après exposé et en avoir débattu et délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **Approuve le budget primitif 2026 du budget annexe Parkings, en dépenses et en recettes, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, par chapitre, tels que présentés en annexes réglementaires ;**
- **Autorise en application de l'article L.1612-28 du CGCT, l'exécutif à procéder, pour l'exercice 2026, à des virements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exception des crédits relatifs aux dépenses de personnel), dans la limite maximale de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, cette autorisation étant matérialisée dans la maquette budgétaire (état « Informations générales – Modalités de vote du budget ») ;**
- **Précise que les crédits sont ouverts par chapitre conformément aux règles de l'instruction M4 ;**
- **Précise que l'ancien budget annexe « stationnements » du fait de son évolution, devient le budget annexe « Parkings ».**

Ainsi délibéré, le 21 avril 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance



GUILLEN Françoise

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**



Jean-Philippe MAS

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble (Le TA peut être saisi par « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ») ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-43-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Mardi 21 Avril 2026

Vote du

BUDGET

PRIMITIF 2026

Présentation
au Conseil Municipal

Avis de réception en préfecture
07/2026-17400811-20260421-26-13-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 03/04/2026

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Préambule

Le budget Primitif 2026 a été élaboré conformément aux **règles comptables applicables** et aux principes d'annualité, de sincérité et de prudence budgétaire. Il reprend tous les éléments obligatoires et permet un vote éclairé du budget.

Les hypothèses travaillées avec les services tiennent compte :

- du **Rapport d'Orientation Budgétaire** 2026 ;
- du niveau de **réalisation des dépenses et des recettes** des exercices précédents ;
- de l'analyse des **dépenses et recettes courantes et ponctuelles** qui peuvent impacter l'exercice 2026 ;
- des **tendances d'évolution connues ou estimées** pour l'année 2026 dont la loi de finances, les éléments conjoncturels d'inflation, les indices de révision des prix, les prévisions effectuées par les organismes nationaux et européens.

Les **dépenses de fonctionnement ont été optimisées** au maximum afin de limiter le recours à l'emprunt, tout en préservant une capacité d'investissement répondant aux besoins de la population communale.

Suivie de l'évolution des compétences entre la 2CCAM et la commune de Cluses, les budgets annexes Eau potable et Aménagement économique ont été clôturés au 31 décembre 2025 et transférés au 1^{er} janvier 2026.

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 Charges à caractère général

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	011 - Charges à caractère général En 2026, les principales charges de gestion des services restent stables par rapport au réalisé estimé 2025. Elles sont principalement composées par les charges de fluides (électricité, eau, gaz, chauffage urbain), par les contrats de prestation de service (notamment les coûts des repas à destination des enfants), les honoraires (dont frais de portages fonciers), la fourniture de petits équipements, les dépenses d'entretien et de maintenance des bâtiments et matériels publics.
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-43-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	012 - Charges de personnel et frais assimilés
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	Les charges de personnel en 2026 se stabilisent par rapport à 2025 avec une très légère hausse de 0,53%. Cette évolution est détaillée dans la diapositive suivante.
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-43-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses de fonctionnement

Au 1^{er} janvier 2026, la commune de Cluses comptabilise 246 postes occupés pour 251 postes ouverts.

Filière	Catégorie	Postes ouverts 2025	Postes occupés 2025	Postes ouverts 2026	Postes occupés 2026
Administrative	A	15	12	13	12
	B	6	6	10	10
	C	31	31	30	30
Animation	A	0	0	0	0
	B	10	9	8	8
	C	30	29	33	31
Culture	A	1	1	1	1
	B	5	6	6	6
	C	3	3	4	4
Médico-Sociale	A	0	0	0	0
	B	1	1	1	1
	C	22	24	22	22
Police Municipale	A	0	0	0	0
	B	1	1	1	1
	C	15	12	14	12
Sociale	A	1	1	0	0
	B	1	1	0	0
	C	2	2	2	2
Sport	A	0	0	0	0
	B	2	2	2	2
	C	0	0	0	0
Technique	A	1	1	1	1
	B	9	9	12	12
	C	97	98	91	91
		253	249	251	246

Accusé de réception en préfecture
074-217400611-20260421_26-43-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Focus sur les charges de personnel

	BP 2025	BP 2026	Evolution %
Traitement indiciaire du personnel titulaire	4 791 662	4 558 937	-4,86%
Complément de rémunération titulaire	1 709 969	1 704 108	-0,34%
Traitement indiciaire du personnel contractuel	1 689 208	1 919 011	+13,60%
Complément de rémunération contractuel	370 051	440 451	+19,02%
SFT	65 667	69 218	+5,41%
NBI	80 576	76 032	-5,64%
Cotisations patronales	3 650 082	3 772 395	+3,35%
Rémunération des apprentis	22 000	10 500	-52,27%
Personnel mis à disposition	192 785	111 475	-42,18%
Autres charges diverses	493 000	472 000	-4,26%
	13 065 000	13 134 127	+0,53%

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 014 Atténuations de produits

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	199 700,00	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

014 - Atténuations de produits

Le prélèvement du FPIC est prévu en diminution par rapport à 2025 pour s'établir à 665 K€, notamment en raison de la décision prise par la 2CCAM de prendre à sa charge 30% de FPIC en plus. En outre, il n'y aura pas de DILICO en 2026.

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante

Section de fonctionnement	Budget total vote 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total vote 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

65 - Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante correspondent principalement aux subventions au CCAS, aux associations, à l'EPCC, au GIP, à la contribution au SDIS et aux frais de fonctionnement de l'assemblée locale (formation, indemnités élus, cotisations, ...). Elles augmentent d'environ 2% entre 2025 et 2026, principalement du fait de la hausse de la subvention au CCAS (+ 100 K€).

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses de fonctionnement

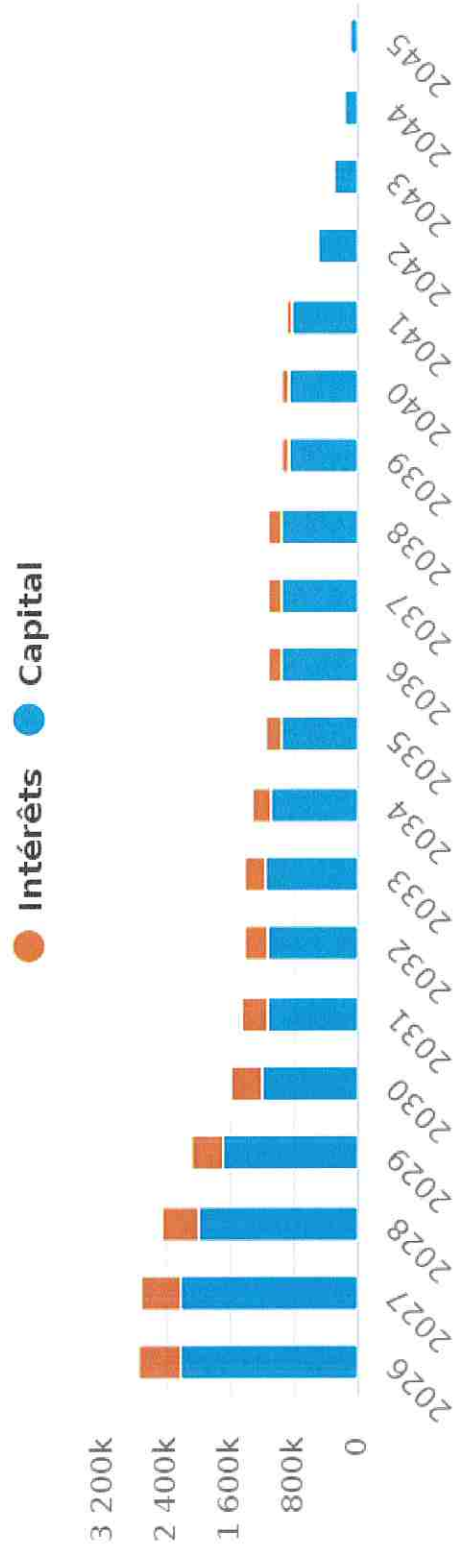
Chapitre 66 Charges financières

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	66 - Charges financières Avec un nouvel emprunt 2024 inférieur au remboursement du capital de la dette, la commune s'est désendettée sur l'exercice 2025. Le niveau des intérêts de la dette a ainsi diminué de 7,43% en 2025, puis de 2,74% en 2026.
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
013 - Atténuations de charges	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
731 - Fiscalité locale	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
74 - Dotations et participations	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
75 - Autres produits de gestion courante	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
76 - Produits financiers	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
77 - Produits spécifiques	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses de fonctionnement

Focus sur la dette



Accusé de réception en préfecture
074-2026-0421-2026-043-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception en préfecture : 28/04/2026

Le Conseil Général de la commune comptabilise 20 emprunts au 1^{er} janvier 2026, contractés auprès de la Caisse d'Épargne, le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Banque Populaire et la Société de Financement Local.

Le taux moyen est de 2,6%.

Le Capital restant dû au 1^{er} janvier 2026 est 21 344 288 €.

La commune de Cluses cherche à se désendetter depuis plusieurs années. C'est pourquoi, les intérêts des emprunts bancaires diminuent pour atteindre, 547 000 € en 2026.

Sans nouvel emprunt, la dette bancaire s'éteindrait en 2045.

Les années 2028, 2029 et 2030 marqueront une évolution importante pour la commune avec la fin du remboursement d'une partie des emprunts restructurés et l'extinction de l'emprunt revolving.

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 67 Charges spécifiques et 68 Dotations aux provisions

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-43-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Les contributions et subventions prévues sur le Budget Général

Objet	Tiers	Montant
Contribution annuelle	Syane	10 000,00
Contribution annuelle	SDIS	778 936,00
Contribution annuelle	OGEC	203 000,00
Contribution annuelle	Sydeval	110 000,00
Contribution annuelle	GLP Conciergerie	39 000,00
TOTAL DES CONTRIBUTIONS		1 140 936,00
Subvention de fonctionnement	CCAS	1 200 000,00
Subvention de fonctionnement	EPCC	275 000,00
Subventions aux associations (Cf. Délibérations du 17 décembre 2025)	Associations	645 464,05
TOTAL DES SUBVENTIONS		2 120 464,05
TOTAL DES CONTRIBUTIONS ET DES SUBVENTIONS		3 261 400,05

Accusé de réception en préfecture
 074-217400811-20260421-26-43-DE
 Date de télétransmission : 28/04/2026
 Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Recettes de fonctionnement

Chapitre 002 Résultat de fonctionnement reporté

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	002 - Résultat de fonctionnement reporté Le résultat de fonctionnement reporté correspond à l'excédent dégagé par la section de fonctionnement l'année antérieure (recettes - dépenses), diminué du montant réservé en investissement pour couvrir le déficit antérieur d'investissement et les RAR. Il augmente en 2026 pour atteindre 3,46 M€ car il intègre les résultats de fonctionnement du budget principal (698 K€) et des budgets clôturés fin 2025, le budget de l'eau potable (2,34M€) et le budget zones d'aménagements économiques (400 K€).
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

Accusé de réception en préfecture
 074-217400811-20260421-26-43-DE
 Date de télétransmission : 28/04/2026
 Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Recettes de fonctionnement

Chapitre 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses

Section de fonctionnement	Budget total vote 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total vote 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
070 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

70 - Produits des services du domaine et ventes diverses

Les recettes du chapitre 70 correspondent principalement aux produits des services enfance /jeunesse (centre de loisir, périscolaire, ...) et des services culturels et sportifs (Les Allos, l'Atelier, les équipements sportifs, ...).

La diminution sur ce chapitre s'explique par la baisse d'autres recettes qui le composent, notamment celles de refacturation de personnel entre collectivité, aux budgets annexes (notamment le budget de l'eau potable) ou à des associations.

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Recettes de fonctionnement

Chapitre 73 Impôts et taxes & 731 Fiscalité locale

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	73 - Impôts et taxes 731 - Fiscalité locale Ces deux chapitres intègrent principalement les produits de fiscalités (FB, FNB, THRS) qui augmentent de +0,8% environ en 2026. Ils comprennent aussi le FNGIR (compensation suite à la suppression de la taxe professionnelle) qui est fixe et s'élève à 3,2 M€. La principale diminution s'explique par la baisse des AC de 125 K€ entre 2025 et 2026 et par l'évaluation prudente de la DSC contrat de ville (-54 K€ par rapport à 2025). Les autres recettes (610 K€ DMTO, 332 K€ taxe sur l'électricité, 155 K€, droits de place 50 K€) restent stables en 2026. Le reversement du DILICO pour 22 K€ est à souligner en 2026.
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-43-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Recettes de fonctionnement

Chapitre 74 Dotations et participations

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	74 - Dotations et participations Ce chapitre regroupe principalement les dotations versées par l'Etat (DCRTP & allocations compensatrices). C'est là que les recettes diminuent le plus fortement en 2026 avec 583 K€ de ponction par l'Etat suite à la loi de finances 2026. Dans le même temps les recettes de la CAF pour les services enfance/jeunesse diminuent de 115 K€ du fait de régularisations et d'encaissements en 2025 de recettes 2024. Les diverses subventions de fonctionnement sont également en recul mais le niveau du fonds genevois reste stable à 1,035 M€.
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
Total DEPENSES	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
013 - Atténuations de charges	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	199 700,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	2 063 911,00	
731 - Fiscalité locale	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	8 500 429,00	
74 - Dotations et participations	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	11 376 700,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	4 033 933,00	
76 - Produits financiers	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	566 200,00	
77 - Produits spécifiques	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	345 035,42	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-43-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Recettes de fonctionnement

Chapitre 013 Atténuations de charges – 75 Autres produits de gestion courante
– 76 Produits financiers – 77 Produits spécifiques – 78 Reprises sur provisions

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	7 788 403,00	7 425 710,21	7 422 648,26	0,00	7 422 648,26	013 - Atténuations de charges 75 - Autres produits de gestion courante 76 - Produits financiers 77 - Produits spécifiques 78 - Reprises sur provisions En 2026, les recettes de ces chapitres diminuent fortement. En effet, en 2025 la commune a reçu 2,19 M€ d'indemnités liées à des contentieux. Par ailleurs, il est prévu 50 K€ de reversement du budget annexe parkings en 2026 contre 124 K€ en 2025. Les revenus des loyers diminuent de 6% quand les autres recettes de ces chapitres restent stables, notamment les remboursements d'indemnités journalières et du fonds de soutien versé par l'Etat concernant la sortie des emprunts toxiques.
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13 065 000,00	13 035 474,74	13 134 127,00	0,00	13 134 127,00	
014 - Atténuations de produits	795 598,00	795 598,00	665 000,00	0,00	665 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 788 860,34	3 748 436,69	3 830 410,65	0,00	3 830 410,65	
66 - Charges financières	605 000,00	562 426,12	547 000,00	0,00	547 000,00	
67 - Charges spécifiques	10 200,00	2 934,03	6 000,00	0,00	6 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	164 388,94	164 388,94	16 000,00	0,00	16 000,00	
Total REEL	26 217 450,28	25 734 968,73	25 621 185,91	0,00	25 621 185,91	
023 - Virement à la section d'investissement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00	
Total ORDRE	5 500 965,35	1 732 594,03	5 016 535,05	0,00	5 016 535,05	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	31 718 415,63	27 467 562,76	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	
013 - Atténuations de charges	1 419 733,53	1 419 733,53	3 462 003,54	0,00	3 462 003,54	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	196 000,00	246 344,01	199 700,00	0,00	199 700,00	
73 - Produits issus de la fiscalité	2 256 391,00	2 437 338,33	2 063 911,00	0,00	2 063 911,00	
731 - Fiscalité locale	8 624 546,00	8 657 023,28	8 500 429,00	0,00	8 500 429,00	
74 - Dotations et participations	11 274 745,00	11 305 476,44	11 376 700,00	0,00	11 376 700,00	
75 - Autres produits de gestion courante	4 627 044,00	4 780 746,24	4 033 933,00	0,00	4 033 933,00	
76 - Produits financiers	2 664 017,63	2 877 622,76	566 200,00	0,00	566 200,00	
77 - Produits spécifiques	344 436,00	345 027,40	345 035,42	0,00	345 035,42	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	85 215,47	21 241,90	0,00	0,00	0,00	
Total REEL	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 642 128,63	32 240 553,89	30 547 911,96	0,00	30 547 911,96	
Total ORDRE	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00	
Total RECETTES	31 718 415,63	32 312 870,89	30 637 720,96	0,00	30 637 720,96	

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses et recettes d'investissement

Thématique	N°	PROJET	AP/CP	DEPENSES		RECETTES		Reste à charge BP 2026 et RàR
				BP2026	RàR 2025	BP2026	RàR 2025	
Entretien de la voirie	1	Plan lumière (reste à charge commune, participation SYANE)	AP/CP	18 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 300,00 €
	2	Voie et mobilité douce	AP/CP	641 700,00 €	206 191,17 €	380 950,00 €	0,00 €	466 941,17 €
	4	Accessibilité PMR voirie		50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
PPI Voirie	8	PPI Voirie : Travaux rue des îles		100 000,00 €	32 000,00 €	100 000,00 €	65 000,00 €	-33 000,00 €
	45	Stationnement	AP/CP	65 320,00 €	65 150,77 €	0,00 €	0,00 €	130 470,77 €
Politique de la ville	11	Requalification transversale des Ewies	AP/CP	209 474,22 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	209 474,22 €
	12	Salle de motricité Ewies 2		0,00 €	13 320,00 €	0,00 €	0,00 €	13 320,00 €
	13	Travaux bâtiments communaux		443 000,00 €	97 943,69 €	5 323,00 €	189 790,00 €	345 830,69 €
Rénovation des bâtiments communaux	14	Entretien des équipements sportifs		0,00 €	48 836,28 €	40 000,00 €	48 000,00 €	-39 163,72 €
	15	Rénovation énergétique des bâtiments communaux		0,00 €	6 480,00 €	0,00 €	0,00 €	6 480,00 €
	39	Rénovation énergétique Groupe Scolaire Messy	AP/CP	350 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €
	43	Transformation du terrain en terrain synthétique		114 440,00 €	54 203,24 €	595 000,00 €	75 000,00 €	-501 356,76 €
	16	Développement des classes numériques		22 000,00 €	8 505,71 €	0,00 €	0,00 €	30 505,71 €
Développement du numérique	17	Systèmes d'information		84 300,00 €	28 385,77 €	0,00 €	0,00 €	112 685,77 €
	18	Vidéo-protection		130 000,00 €	42 199,36 €	24 000,00 €	0,00 €	148 199,36 €
Gestion foncière et planification	19	Opérations immobilières		2 021 000,00 €	24 548,62 €	-38 984,15 €	349 734,15 €	1 734 798,62 €
	20	Autres opérations Urbanisme		24 000,00 €	37 215,93 €	0,00 €	0,00 €	61 215,93 €
Équipements culturels	21	Acquisition d'équipements culturels		13 700,00 €	1 078,31 €	0,00 €	0,00 €	14 778,31 €
	22	Entretien et renouvellement parc automobile		100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €
Équipements des services	23	Autres investissements divers		428 891,56 €	113 248,79 €	0,00 €	0,00 €	542 140,35 €
	24	Carrefours Maladière		608 400,00 €	191 840,32 €	54 900,00 €	0,00 €	745 340,32 €
Aménagements structurants	29	Pôle culturel (friches Bretton, Depery, Marty)		0,00 €	11 512,40 €	0,00 €	0,00 €	11 512,40 €
	30	Requalification de la place Charles de Gaulle		0,00 €	0,00 €	31 269,25 €	0,00 €	-31 269,25 €
	33	Extension du groupe scolaire du Noiret		0,00 €	2 520,00 €	0,00 €	0,00 €	2 520,00 €
	35	Réhabilitation du camping		150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
	37	Autres aménagements structurants		144 600,00 €	22 980,00 €	0,00 €	0,00 €	167 580,00 €
	38	Construction du Médipole	AP/CP	180 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	180 000,00 €
	40	Renaturation des cours d'école		0,00 €	0,00 €	15 557,00 €	0,00 €	-15 557,00 €
	41	Aménagement des halles alimentaires	AP/CP	1 380 000,00 €	6 980,33 €	0,00 €	132 500,00 €	1 254 480,33 €
	42	Aménagement du nouveau poste de police municipale	AP/CP	914 000,00 €	0,00 €	176 330,45 €	222 713,05 €	514 956,50 €
		TOTAL		8 193 125,78 €	1 015 140,69 €	1 534 345,55 €	1 082 737,20 €	6 591 183,72 €

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Dépenses et recettes d'investissement

Thématique	Autres éléments d'investissement	AP/CP	DEPENSES		RECETTES		Reste à charge BP 2026 et RàR
			BP2026	RàR 2025	BP2026	RàR 2025	
Chap. 27 - Autres immobilisations financières	Créances sur transfert de droits à déduction de la TVA				49 822,00 €		-49 822,00 €
Chap. 024 - Produits des cessions	Vente des terrains ZAE à la 2CCAM				660 000,00 €		-660 000,00 €
	Autres cessions				500 000,00 €		-500 000,00 €
Chap. 10 - Dotations, fonds divers et réserves	Taxe d'aménagement		45 000,00 €		113 575,50 €		-68 575,50 €
	FCTVA				443 000,00 €		-443 000,00 €
Chap. 16 - Emprunts et dettes assimilées	1068 - Excédents de fonctionnement				4 147 550,21 €		-4 147 550,21 €
	Emprunt		2 251 000,00 €		2 693 989,82 €		-442 989,82 €
	Dépôts et cautionnements				2 000,00 €		-2 000,00 €
	Versement de rentes viagère		52 000,00 €				52 000,00 €
	Déficit d'investissement du budget Principal		4 215 146,72 €				4 215 146,72 €
Chap. 001 - Solde d'exécution de la section d'invest	Déficit d'investissement du B.A ZAE		388 019,49 €				388 019,49 €
	Excédent d'investissement du B.A Eau potable		-5 686,35 €				-5 686,35 €
	TOTAL autres éléments d'investissement		6 945 479,86 €	0,00 €	8 609 937,53 €	0,00 €	-1 664 457,67 €
	TOTAL investissement réel		15 138 605,64 €	1 015 140,69 €	10 144 283,08 €	1 082 737,20 €	4 926 726,05 €

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-43-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Présentation générale de la section d'investissement

Section d'investissement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement r	1 430 480,30	1 430 480,30	4 597 479,86	0,00	4 597 479,86
10 - Dotations, fonds divers et réserves	15 000,00	1 636,39	45 000,00	0,00	45 000,00
13 - Subventions d'investissement	14 400,00	0,00	0,00	14 400,00	14 400,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 718 000,00	2 272 560,25	2 303 000,00	0,00	2 303 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	505 491,03	352 712,99	106 800,00	92 937,69	199 737,69
204 - Subventions d'équipement versées	843 838,32	658 919,68	731 900,00	184 918,64	916 818,64
21 - Immobilisations corporelles	2 636 208,60	1 770 537,81	2 365 891,56	613 001,12	2 978 892,68
23 - Immobilisations en cours	2 904 086,65	2 293 652,84	3 463 534,22	109 883,24	3 573 417,46
26 - Participations et créances rattachées à des partic	38 546,00	38 546,00	0,00	0,00	0,00
27 - Autres immobilisations financières	1 009 438,52	1 009 011,78	1 425 000,00	0,00	1 425 000,00
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
Total REEL	12 115 489,42	9 828 058,04	15 138 605,64	1 015 140,69	16 153 746,33
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 287,00	72 317,00	89 809,00	0,00	89 809,00
041 - Opérations patrimoniales	6 100 000,00	3 962 002,64	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
Total ORDRE	6 176 287,00	4 034 319,64	3 089 809,00	0,00	3 089 809,00
Total DEPENSES	18 291 776,42	13 862 377,68	18 228 414,64	1 015 140,69	19 243 555,33
024 - Produits des cessions d'immobilisations	212 000,00	0,00	1 160 000,00	0,00	1 160 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 976 213,82	1 985 071,43	4 704 125,71	0,00	4 704 125,71
13 - Subventions d'investissement	2 325 381,15	182 475,00	1 434 345,55	1 082 737,20	2 517 082,75
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 145 216,10	1 696 300,00	2 695 989,82	0,00	2 695 989,82
23 - Immobilisations en cours	0,00	54 932,78	0,00	0,00	0,00
27 - Autres immobilisations financières	0,00	0,00	49 822,00	0,00	49 822,00
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	32 000,00	33 855,08	100 000,00	0,00	100 000,00
Total REEL	6 690 811,07	3 952 634,29	10 144 283,08	1 082 737,20	11 227 020,28
021 - Virement de la section de fonctionnement	3 307 776,35	0,00	3 441 716,05	0,00	3 441 716,05
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 193 189,00	1 732 594,03	1 574 819,00	0,00	1 574 819,00
041 - Opérations patrimoniales	6 100 000,00	3 962 002,64	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
Total ORDRE	11 600 965,35	5 694 596,67	8 016 535,05	0,00	8 016 535,05
Total RECETTES	18 291 776,42	9 647 230,96	18 160 818,13	1 082 737,20	19 243 555,33

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-43-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

* Résultats provisoires dans l'attente du vote du compte administratif

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement

n° AP	Autorisation de programme					Crédits de paiement			
	Montant de l'AP avant BP2026	AP Ajustement BP2026	Montant de l'AP après BP	Montant déjà engagé sur AP	Disponible pour engager sur AP	Total CP déjà consommés	CP Budgeté 2026	Prévisionnel CP 2027	Prévisionnel CP 2028
AP19-A Plan Lumière	1 300 000,00 €		1 300 000,00 €	956 387,44 €	343 612,56 €	944 290,82 €	18 300,00 €	337 409,18 €	
AP19-B Requalification rue des îles	2 500 000,00 €		2 500 000,00 €	1 549 694,43 €	950 305,57 €	1 546 694,43 €	0,00 €	953 305,57 €	
AP19-C Construction Gymnase Ewues	4 000 000,00 €		4 000 000,00 €	3 639 378,70 €	360 621,30 €	3 639 378,70 €	0,00 €	360 621,30 €	
AP23PV06 Requalification transversale des Ewües	2 370 000,00 €		2 370 000,00 €	1 310 035,82 €	1 059 964,18 €	1 092 730,47 €	209 474,22 €	1 067 795,31 €	
AP25GS Rénovation énergétique Groupe Scolaire Messy	2 700 000,00 €		2 700 000,00 €	203 105,21 €	2 496 894,79 €	42 723,78 €	350 000,00 €	1 200 000,00 €	1 107 276,22 €
AP25PARK02 Aménagements parking Claude Anthoine	100 800,00 €		100 800,00 €	100 800,00 €	0,00 €	0,00 €	65 320,00 €	35 480,00 €	
AP25MEDI02 Médipôle 2	500 000,00 €		500 000,00 €	440 256,72 €	59 743,28 €	49 500,00 €	180 000,00 €	270 500,00 €	
AP25HALLES Halles Gourmandes	1 100 000,00 €	579 194,91 €	1 679 194,91 €	1 061 981,48 €	617 213,43 €	299 194,91 €	1 380 000,00 €	0,00 €	
AP25PM01 Transfert de la PM	1 600 000,00 €	15 000,00 €	1 615 000,00 €	1 398 264,32 €	216 735,68 €	698 595,25 €	914 000,00 €	2 404,75 €	
AP26VOI01 Travaux rue Raoul Follereau	0,00 €	156 000,00 €	156 000,00 €		156 000,00 €		0,00 €	156 000,00 €	
AP26GER Travaux de rénovation SSI	0,00 €	456 000,00 €	456 000,00 €	0,00 €	456 000,00 €		170 000,00 €	286 000,00 €	

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-43-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Parkings

Focus et rappel sur l'évolution du budget

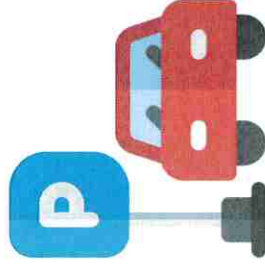
Le budget 2025 a marqué une évolution importante du budget annexe Stationnement Payant.

Conformément aux Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le stationnement sur voirie a été rebasculé sur le budget principal de la commune.

En effet, le stationnement sur voirie n'est pas assimilé à un service public industriel et commercial (SPIC), devant être financé exclusivement par les recettes des usagers. Il est classé dans la catégorie des services publics administratifs (SPA) comme c'est le cas pour la gestion des voiries communales. Ces recettes, comme celles liées aux droits de terrasses et aux marchés, sont donc intégrées au budget principal de la commune.

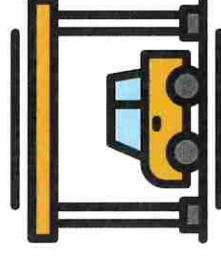
Seuls les parkings en ouvrages (bâtiments et parkings souterrains) et en enclos (barrière d'entrée) doivent être intégrés au sein d'un budget annexe SPIC. Pour Cluses c'est le parking souterrain de la Place de Weitzer.

C'est pourquoi en 2026, il est proposé de dénommer ce budget annexe « Parkings » au lieu de « Stationnement ».



Stationnement sur voirie
au Budget Général

- Gestion, maintenance et renouvellement des horodateurs ;
- Personnel affecté à la gestion et à la surveillance du stationnement par parc-mètre ;
- Redevances de stationnement en centre-ville / Forfait post-stationnement (FPS) ;
- Abonnements de stationnement en centre-ville.



Budget annexe Parkings
(ouvrages et enclos)

- Gestion, maintenance et renouvellement du parking couvert ;
- Recettes des usagers pour l'occupation des places de parking.

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Parkings
Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 Charges à caractère général

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	13 500,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	
67 - Charges exceptionnelles	123 991,63	123 991,63	50 000,00	0,00	50 000,00	
Total REEL	137 491,63	123 991,63	60 000,00	0,00	60 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	50 000,00	0,00	12 695,00	0,00	12 695,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	
Total ORDRE	50 000,00	0,00	17 695,00	0,00	17 695,00	
Total DEPENSES	187 491,63	123 991,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
002 - Résultat d'exploitation reporté	173 991,63	173 991,63	62 695,00	0,00	62 695,00	
75 - Autres produits de gestion courante	13 500,00	21 245,00	15 000,00	0,00	15 000,00	
Total REEL	187 491,63	195 236,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
Total RECETTES	187 491,63	195 236,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
						011 - Charges à caractère général Provision pour maintenance des équipements

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Parkings

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 67 Charges exceptionnelles

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	13 500,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	
67 - Charges exceptionnelles	123 991,63	123 991,63	50 000,00	0,00	50 000,00	
Total REEL	137 491,63	123 991,63	60 000,00	0,00	60 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	50 000,00	0,00	12 695,00	0,00	12 695,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	
Total ORDRE	50 000,00	0,00	17 695,00	0,00	17 695,00	
Total DEPENSES	187 491,63	123 991,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
002 - Résultat d'exploitation reporté	173 991,63	173 991,63	62 695,00	0,00	62 695,00	
75 - Autres produits de gestion courante	13 500,00	21 245,00	15 000,00	0,00	15 000,00	
Total REEL	187 491,63	195 236,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
Total RECETTES	187 491,63	195 236,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
						67 - Charges exceptionnelles
						Reversement de l'excédent 2025 au budget principal (suite au transfert du stationnement sur voirie au budget principal)

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Parkings
Recettes de fonctionnement

Chapitre 002 Résultat d'exploitation reporté

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	13 500,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	002 Résultat d'exploitation reporté Excédents 2025 reportés en 2026
67 - Charges exceptionnelles	123 991,63	123 991,63	50 000,00	0,00	50 000,00	
Total REEL	137 491,63	123 991,63	60 000,00	0,00	60 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	50 000,00	0,00	12 695,00	0,00	12 695,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	
Total ORDRE	50 000,00	0,00	17 695,00	0,00	17 695,00	
Total DEPENSES	187 491,63	123 991,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
002 - Résultat d'exploitation reporté	173 991,63	173 991,63	62 695,00	0,00	62 695,00	
75 - Autres produits de gestion courante	13 500,00	21 245,00	15 000,00	0,00	15 000,00	
Total REEL	187 491,63	195 236,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
Total RECETTES	187 491,63	195 236,63	77 695,00	0,00	77 695,00	

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Parkings
Recettes de fonctionnement

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	13 500,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	
67 - Charges exceptionnelles	123 991,63	123 991,63	50 000,00	0,00	50 000,00	
Total REEL	137 491,63	123 991,63	60 000,00	0,00	60 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	50 000,00	0,00	12 695,00	0,00	12 695,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	
Total ORDRE	50 000,00	0,00	17 695,00	0,00	17 695,00	
Total DEPENSES	187 491,63	123 991,63	77 695,00	0,00	77 695,00	
002 - Résultat d'exploitation reporté	173 991,63	173 991,63	62 695,00	0,00	62 695,00	
75 - Autres produits de gestion courante	13 500,00	21 245,00	15 000,00	0,00	15 000,00	75 - Autres produits de gestion courante
Total REEL	187 491,63	195 236,63	77 695,00	0,00	77 695,00	Recettes des usagers
Total RECETTES	187 491,63	195 236,63	77 695,00	0,00	77 695,00	

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Parkings

Dépenses et recettes d'investissement

Projets d'investissements	AP/CP	DEPENSES		RECETTES		Reste à charge BP 2026 et RàR
		BP2026	RàR 2025	BP2026	RàR 2025	
Provisions pour nouveaux projets (Chap 21)		17 695,00 €	8 550,00 €			17 695,00 €
Parking Place Schweitzer						8 550,00 €
TOTAL Projets d'investissement		17 695,00 €	8 550,00 €	0,00 €	0,00 €	26 245,00 €
Excédent de fonctionnement				8 550,00 €		-8 550,00 €
TOTAL autres éléments d'investissement		0,00 €	0,00 €	8 550,00 €	0,00 €	-8 550,00 €
TOTAL investissement réel		17 695,00 €	8 550,00 €	8 550,00 €	0,00 €	17 695,00 €

Accusé de réception en préfecture
 074-217400811-20260421-26-DE
 Date de télétransmission : 28/04/2026
 Date de réception en préfecture : 28/04/2026

Aucun projet n'est spécifiquement prévu en 2026 sur le budget annexe Parkings.
 Un montant de 17 695 € est provisionné en cas de travaux imprévus.

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Parkings

Présentation générale de la section d'investissement

Section d'investissement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement r	75 265,34	75 265,34			
21 - Immobilisations corporelles	50 000,00	0,00	17 695,00	8 550,00	26 245,00
Total REEL	125 265,34	75 265,34	17 695,00	8 550,00	26 245,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00			
041 - Opérations patrimoniales	50 000,00	0,00			
Total ORDRE	50 000,00	0,00			
Total DEPENSES	175 265,34	75 265,34	17 695,00	8 550,00	26 245,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	75 265,34	75 265,34	8 550,00	0,00	8 550,00
Total REEL	75 265,34	75 265,34	8 550,00	0,00	8 550,00
021 - Virement de la section d'exploitation	50 000,00	0,00	12 695,00	0,00	12 695,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
041 - Opérations patrimoniales	50 000,00	0,00			
Total ORDRE	100 000,00	0,00	17 695,00	0,00	17 695,00
Total RECETTES	175 265,34	75 265,34	26 245,00	0,00	26 245,00

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-43-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

* Résultats provisoires dans l'attente du vote du compte administratif

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Structures gérontologiques
Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 Charges à caractère général

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	92 606,75	8 166,32	20 000,00	0,00	20 000,00	
66 - Charges financières	1 900,00	1 427,21				
Total REEL	94 506,75	9 593,53	20 000,00	0,00	20 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	206 964,00	0,00	226 518,13	0,00	226 518,13	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 800,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	
Total ORDRE	209 764,00	0,00	256 518,13	0,00	256 518,13	
Total DEPENSES	304 270,75	9 593,53	276 518,13	0,00	276 518,13	
002 - Résultat d'exploitation reporté	124 270,75	124 270,75	196 518,13	0,00	196 518,13	
75 - Autres produits de gestion courante	180 000,00	180 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	
Total REEL	304 270,75	304 270,75	276 518,13	0,00	276 518,13	
Total RECETTES	304 270,75	304 270,75	276 518,13	0,00	276 518,13	
						011 - Charges à caractère général Diverses études et entretien du bâtiment, notamment pour le système de sécurité incendie

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Structures gérontologiques

Recettes de fonctionnement

Chapitre 002 Résultat d'exploitation reporté

Section de fonctionnement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026	Commentaires
011 - Charges à caractère général	92 606,75	8 166,32	20 000,00	0,00	20 000,00	
66 - Charges financières	1 900,00	1 427,21				
Total REEL	94 506,75	9 593,53	20 000,00	0,00	20 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	206 964,00	0,00	226 518,13	0,00	226 518,13	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 800,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	
Total ORDRE	209 764,00	0,00	256 518,13	0,00	256 518,13	
Total DEPENSES	304 270,75	9 593,53	276 518,13	0,00	276 518,13	
002 - Résultat d'exploitation reporté	124 270,75	124 270,75	196 518,13	0,00	196 518,13	002 Résultat d'exploitation reporté
75 - Autres produits de gestion courante	180 000,00	180 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	Excédents 2025 reportés en 2026
Total REEL	304 270,75	304 270,75	276 518,13	0,00	276 518,13	
Total RECETTES	304 270,75	304 270,75	276 518,13	0,00	276 518,13	

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Structures g rontologiques
Recettes de fonctionnement

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante

Section de fonctionnement	Budget total vot� 2025	R�alis� 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total vot� 2026	Commentaires
011 - Charges � caract�re g�n�ral	92 606,75	8 166,32	20 000,00	0,00	20 000,00	
66 - Charges financi�res	1 900,00	1 427,21				
Total REEL	94 506,75	9 593,53	20 000,00	0,00	20 000,00	
023 - Virement � la section d'investissement	206 964,00	0,00	226 518,13	0,00	226 518,13	
042 - Op�rations d'ordre de transfert entre sections	2 800,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	
Total ORDRE	209 764,00	0,00	256 518,13	0,00	256 518,13	
Total DEPENSES	304 270,75	9 593,53	276 518,13	0,00	276 518,13	
002 - R�sultat d'exploitation report�	124 270,75	124 270,75	196 518,13	0,00	196 518,13	
75 - Autres produits de gestion courante	180 000,00	180 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	75 - Autres produits de gestion courante Recettes du loyer de l'EHPAD
Total REEL	304 270,75	304 270,75	276 518,13	0,00	276 518,13	
Total RECETTES	304 270,75	304 270,75	276 518,13	0,00	276 518,13	

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Structures g rontologiques

D penses et recettes d'investissement

Projets d'investissements	AP/CP	DEPENSES		RECETTES		Reste � charge BP 2026 et R�R
		BP2026	R�R 2025	BP2026	R�R 2025	
Etudes diverses		63 000,00 �	4 752,00 �			67 752,00 �
Travaux ascenseurs et portail		0,00 �	16 735,43 �			16 735,43 �
Provision pour nouveaux projets (Chap 21)		11 930,13 �	0,00 �			11 930,13 �
Travaux pour le syst�me de s�curit� et d'incendie		170 000,00 �	0,00 �			170 000,00 �
Provision pour nouveaux projets (Chap 23)		11 588,00 �	0,00 �			11 588,00 �
�quipement de la cuisine	AP/CP				31 086,32 �	-31 086,32 �
Climatisation					27 823,00 �	-27 823,00 �
TOTAL Projets d'investissement		256 518,13 �	21 487,43 �	0,00 �	58 909,32 �	219 096,24 �
D�ficit d'investissement		135 580,98 �				135 580,98 �
Exc�dent de fonctionnement				98 159,09 �		-98 159,09 �
TOTAL autres �l�ments d'investissement		135 580,98 �	0,00 �	98 159,09 �	0,00 �	37 421,89 �
TOTAL investissement r�el		392 099,11 �	21 487,43 �	98 159,09 �	58 909,32 �	256 518,13 �

Accus  de r ception en pr fecture
 074-217400811-20260421-2026-43-DE
 Date de t l transmission : 28/04/2026
 Date de r ception pr fecture : 28/04/2026

La commune  tant propri taire du b timent de l'EHPAD, elle est tenue de r aliser les gros travaux de maintien du b timent et de mise en conformit  de celui-ci.

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Structures gérontologiques

Présentation générale de la section d'investissement

Section d'investissement	Budget total voté 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026	RAR	Budget total voté 2026
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement r	92 931,78	92 931,78	135 580,98	0,00	135 580,98
16 - Emprunts et dettes assimilées	71 422,48	71 211,24			
20 - Immobilisations incorporelles	29 752,00	0,00	63 000,00	4 752,00	67 752,00
21 - Immobilisations corporelles	114 521,77	57 515,96	11 930,13	16 735,43	28 665,56
23 - Immobilisations en cours	40 800,00	0,00	181 588,00	0,00	181 588,00
Total REEL	349 428,03	221 658,98	392 099,11	21 487,43	413 586,54
Total DEPENSES	349 428,03	221 658,98	392 099,11	21 487,43	413 586,54
10 - Dotations, fonds divers et réserves	86 077,71	86 078,00	98 159,09	0,00	98 159,09
13 - Subventions d'investissement	53 586,32	0,00	0,00	58 909,32	58 909,32
Total REEL	139 664,03	86 078,00	98 159,09	58 909,32	157 068,41
021 - Virement de la section d'exploitation	206 964,00	0,00	226 518,13	0,00	226 518,13
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 800,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
Total ORDRE	209 764,00	0,00	256 518,13	0,00	256 518,13
Total RECETTES	349 428,03	86 078,00	354 677,22	58 909,32	413 586,54

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-43-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

* Résultats provisoires dans l'attente du vote du compte administratif

BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Structures gérontologiques

Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement

n° AP	Autorisation de programme					Crédits de paiement			
	Montant de l'AP avant BP2026	AP Ajustement BP2026	Montant de l'AP après BP	Montant déjà engagé sur AP	Disponible pour engager sur AP	Total CP déjà consommés	CP Budgété 2026	Prévisionnel CP 2027	Prévisionnel CP 2028
AP26GER Travaux de rénovation SSI	0,00 €	456 000,00 €	456 000,00 €	0,00 €	456 000,00 €		170 000,00 €	286 000,00 €	

Accusé de réception en préfecture
 074-217400811-20260421-26-43-DE
 Date de télétransmission : 28/04/2026
 Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – LEXIQUE

2CCAM	Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes
AC	Attributions de compensation
CCAS	Centre Communal d’Action Sociale
DCRTP	Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
DILICO	Dispositif de Lissage COnjoncturel
DMTO	Droit de Mutation à Titre Onéreux
DSC	Dotation de Solidarité Communautaire
EPCC	Etablissement Public de Coopération Culturelle
FB	Foncier Bâti
FNB	Foncier non bâti
FNGIR	Fonds national de garantie individuelle de ressources
FPIC	Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales
GIP	Groupeement d’Intérêt Public
INPI	Nouvelle Bonification Indiciaire
IRAR	Restes À réaliser
IRF	Supplément Familial de Traitement
IRRS	Taxe d’Habitatation sur les Résidences Secondaires

Accusé de réception en préfecture
 07/04/2026 à 17:46:31
 Date de télétransmission : 28/04/2026
 Date de réception préfecture : 28/04/2026

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Cluses du 21 avril 2026

Le 21 avril 2026, à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Cluses s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Philippe MAS, Maire.

Présents

MAS JP, Maire
SALOU N, PASQUIER D, DELACQUIS A,
HEMISSI S, BOURRET M, NOIZET-MARET M,
THABUIS H, GUEBEY D, GUILLEN F,
DEBRABANT J, REDONDO M, VOISEY P,
DUCRETTET E, GENOVESE D, LÉVEILLÉ N,
EVERAERE J, LOUNIS A, TOUBIA Lili,
PASQUIER C, QUINTELA N, GUERBAA F,
PLATIAU-VASSET M, POULET C, DURAND S,
GREVAZ M, SENNEGON C,
NGUYEN-DINH S, DUPONT B.

Absent(s) :

BENEDETTI T procuration à HEMISSI S
TOUBIA Lamita procuration à DELACQUIS A
SCRUFARI F procuration à VOISEY P
BUFFET N procuration à SALOU N

Date de convocation et d'affichage : 14 avril 2026

Secrétaire de séance : GUILLEN Françoise

Nombre de conseillers :

En exercice :	33
Présents :	29
Votants :	33

Vote :

Pour :	33
Contre :	-
Abstention :	-
Ne Participe au Vote :	-

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par son envoi dématérialisé en Sous-Préfecture de Bonneville et sa publication sur le site internet de la commune le : 28/04/26 .

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**



Jean-Philippe MAS

26-44 : Subvention complémentaire au CCAS – Exercice 2026

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles (CASF), notamment ses articles L.123-4 et L.123-6 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 4 février 2026 attribuant au CCAS une première subvention de fonctionnement de 440 000 € au titre de l'exercice 2026 ;

Considérant que le CCAS est un établissement public administratif communal chargé de mettre en œuvre les missions d'action sociale relevant de sa compétence ;

Considérant qu'il convient de compléter la subvention communale attribuée au CCAS au titre de l'exercice 2026 afin de porter son montant total à 1 200 000 € ;

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-44-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Considérant que la subvention complémentaire à attribuer s'élève en conséquence à 760 000 € ;

Après exposé et en avoir débattu et délibéré,

Le Conseil Municipal

- **Décide d'attribuer au CCAS, au titre de l'exercice 2026, une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 760 000 €, portant la subvention totale 2026 à 1 200 000 € ;**
- **Autorise le versement de cette subvention, avec des versements échelonnés en fonction des besoins de trésorerie du CCAS ;**
- **Impute la dépense au chapitre 65 du budget principal de la commune ;**
- **Charge Monsieur le Maire de procéder à l'engagement, à la liquidation et au mandatement de la subvention.**

Ainsi délibéré, le 21 avril 2026,

Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance



GUILLEN Françoise

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**



Jean-Philippe MAS

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble (Le TA peut être saisi par « Télérécourse Citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ») ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-44-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Cluses du 21 avril 2026

Le 21 avril 2026, à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Cluses s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Philippe MAS, Maire.

Présents

MAS JP, Maire
SALOU N, PASQUIER D, DELACQUIS A,
HEMISSI S, BOURRET M, NOIZET-MARET M,
THABUIS H, GUEBEY D, GUILLEN F,
DEBRABANT J, REDONDO M, VOISEY P,
DUCRETTET E, GENOVESE D, LÉVEILLÉ N,
EVERAERE J, LOUNIS A, TOUBIA Lili,
PASQUIER C, QUINTELA N, GUERBAA F,
PLATIAU-VASSET M, POULET C, DURAND S,
GREVAZ M, SENNEGON C,
NGUYEN-DINH S, DUPONT B.

Absent(s) :

BENEDETTI T procuration à HEMISSI S
TOUBIA Lamita procuration à DELACQUIS A
SCRUFARI F procuration à VOISEY P
BUFFET N procuration à SALOU N

Date de convocation et d'affichage : 14 avril 2026

Secrétaire de séance : GUILLEN Françoise

Nombre de conseillers :

En exercice :	33
Présents :	29
Votants :	33

Vote :

Pour :	33
Contre :	-
Abstention :	-
Ne Participe au Vote :	-

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par son envoi dématérialisé en Sous-Préfecture de Bonneville et sa publication sur le site internet de la commune le : 28/04/26 .

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**



Jean-Philippe MAS

26-45 : Subvention complémentaire à l'EPCC Arve en Scène – Exercice 2026

Rapporteur : Madame Françoise GUILLEN, Maire-adjointe

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2121-29, L.1612-25, L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL21_62 en date du 27 avril 2021 approuvant les statuts de l'EPCC Arve en Scène ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 4 février 2026 attribuant à l'EPCC Arve en Scène une première subvention de fonctionnement de 110 000 € au titre de l'exercice 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer, sur l'exercice 2026, la continuité du service public culturel exercé par l'EPCC Arve en Scène ;

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-45-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Considérant qu'il convient de compléter la subvention communale attribuée à l'EPCC Arve en Scène au titre de l'exercice 2026 afin de porter son montant total à 275 000 € ;

Considérant que la subvention complémentaire à attribuer s'élève en conséquence à 165 000 € ;

**Après exposé et en avoir débattu et délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **Décide d'attribuer à l'EPCC Arve en Scène, au titre de l'exercice 2026, une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 165 000 €, portant la subvention totale 2026 à 275 000 € ;**
- **Autorise le versement de cette subvention, avec des versements échelonnés en fonction des besoins de trésorerie de l'établissement ;**
- **Impute la dépense au chapitre 65 du budget principal de la commune ;**
- **Charge Madame Nadine SALOU, 1^{ère} Maire-Adjointe, de procéder à l'engagement, à la liquidation et au mandatement de la subvention.**

Ainsi délibéré, le 21 avril 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance



GUILLEN François

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**



Jean-Philippe MAS

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble (Le TA peut être saisi par « Télérécourse Citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ») ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-45-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Cluses du 21 avril 2026

Le 21 avril 2026, à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Cluses s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Philippe MAS, Maire.

Présents

MAS JP, Maire
SALOU N, PASQUIER D, DELACQUIS A,
HEMISSI S, BOURRET M, NOIZET-MARET M,
THABUIS H, GUEBEY D, GUILLEN F,
DEBRABANT J, REDONDO M, VOISEY P,
DUCRETTET E, GENOVESE D, LÉVEILLÉ N,
EVERAERE J, LOUNIS A, TOUBIA Lili,
PASQUIER C, QUINTELA N, GUERBAA F,
PLATIAU-VASSET M, POULET C, DURAND S,
GREVAZ M, SENNEGON C,
NGUYEN-DINH S, DUPONT B.

Absent(s) :

BENEDETTI T procuration à HEMISSI S
TOUBIA Lamita procuration à DELACQUIS A
SCRUFARI F procuration à VOISEY P
BUFFET N procuration à SALOU N

Date de convocation et d'affichage : 14 avril 2026

Secrétaire de séance : GUILLEN Françoise

Nombre de conseillers :

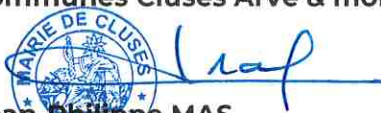
En exercice :	33
Présents :	29
Votants :	33

Vote :

Pour :	33
Contre :	-
Abstention :	-
Ne Participe au Vote :	-

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par son envoi dématérialisé en Sous-Préfecture de Bonneville et sa publication sur le site internet de la commune le : 28/04/26

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**


Jean-Philippe MAS

26-46 : Garantie d'emprunt au profit d'ALLIADE HABITAT – Opération « Acquisition en VEFA de 5 logements locatifs intermédiaires – 161 Allée de l'Arc en Ciel »

Rapporteur : Madame Amélie DELACQUIS, Maire-adjointe

Annexe : garantie d'emprunt

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L.2252-1 et L.2252-2 portant sur les garanties d'emprunt accordées par les communes, ainsi que les articles D.1511-30 à D.1511-35 relatifs aux modalités de calcul des plafonds réglementaires applicables aux garanties d'emprunt ;

Vu le contrat de prêt n° 182629 en annexe, signé entre ALLIADE HABITAT, ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations, portant sur le financement de l'acquisition en VEFA de 5 logements locatifs intermédiaires situés 161 Allée de l'Arc en Ciel à Cluses ;

Considérant l'intérêt public local attaché à l'acquisition en VEFA de 5 logements locatifs intermédiaires situés 161 Allée de l'Arc en Ciel à Cluses ; Considérant qu'ALLIADE HABITAT, société anonyme d'habitations à loyer modéré, sollicite la garantie de la commune pour une opération d'acquisition de logements entrant dans le champ de l'article L.2252-2 du CGCT ;

Monsieur le Maire expose qu'ALLIADE HABITAT sollicite la garantie de la commune pour un contrat de prêt destiné à financer l'acquisition en VEFA de 5 logements locatifs intermédiaires situés 161 Allée de l'Arc en Ciel à Cluses. Ce financement permet d'assurer la réalisation de l'opération dans les conditions prévues au contrat de prêt conclu avec la Caisse des dépôts et consignations.

Le contrat de prêt n° 182629 proposé par la Caisse des dépôts et consignations porte sur un montant total de 858 909,00 €, composé de deux lignes du prêt : une ligne PLI de 548 460,00 € et une ligne PLI foncier de 310 449,00 €. Les deux lignes sont à taux révisable indexé sur le Livret A, avec une marge fixe de 1,40 %, soit un taux actuariel annuel initial de 3,10 % à la date d'émission du contrat, pour des durées respectives de 35 ans et 50 ans, avec une durée de différé d'amortissement de 60 mois et une périodicité annuelle.

La garantie sollicitée porterait à hauteur de 100 % sur les sommes dues au titre du contrat de prêt n° 182629. Le contrat de prêt sera annexé à la présente délibération et en fera partie intégrante.

Caractéristiques essentielles du prêt :

- Prêteur : Banques des territoires / Caisse des dépôts et consignations
- Contrat de prêt : n° 182629
- Montant total : 858 909,00 €
- Objet : acquisition en VEFA de 5 logements locatifs intermédiaires situés 161 Allée de l'Arc en Ciel à Cluses
- Ligne du prêt n° 5704755 – PLI : 548 460,00 € – durée 35 ans – différé d'amortissement 60 mois – périodicité annuelle – taux actuariel annuel initial 3,10 %
- Ligne du prêt n° 5704754 – PLI foncier : 310 449,00 € – durée 50 ans – différé d'amortissement 60 mois – périodicité annuelle – taux actuariel annuel initial 3,10 %

Portée de la garantie :

Garantie à hauteur de 100 % des sommes dues au titre du contrat de prêt n° 182629 (principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires), dans la limite des sommes contractuellement dues par l'emprunteur. La garantie est accordée pour la durée totale du prêt, en ce compris les périodes de différé d'amortissement, et jusqu'à son complet remboursement.

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-46-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

**Après exposé et en avoir débattu et délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **Accorde la garantie d'emprunt ci-dessus à ALLIADE HABITAT ;**
- **Précise que le contrat de prêt n° 182629, annexé à la présente délibération dont il fait partie intégrante, est garanti à hauteur de 100 % pour la durée totale du prêt et jusqu'à son complet remboursement ;**
- **Indique qu'en cas de défaillance de l'emprunteur, sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la commune réglera les sommes dues en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;**
- **S'engage, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré, le 21 avril 2026,

Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance



GUILLEN Françoise

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**



Jean-Philippe MAS

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble (Le TA peut être saisi par « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ») ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-46-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Olivier MOREL
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
Signé électroniquement le 15/12/2025 17:05:53

Nadege GERARD

ALLIADE HABITAT
Signé électroniquement le 19/12/2025 10 11 :02

CONTRAT DE PRÊT

N° 182629

Entre

ALLIADE HABITAT - n° 000287007

Et

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

CONTRAT DE PRÊT

Entre

ALLIADE HABITAT, SIREN n°: 960506152, sis(e) 173 AVENUE JEAN JAURES 69007 LYON,

Ci-après indifféremment dénommé(e) « **ALLIADE HABITAT** » ou « **l'Emprunteur** »,

DE PREMIÈRE PART,

et :

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816, codifiée aux articles L. 518-2 et suivants du Code monétaire et financier, sise 56 rue de Lille, 75007 PARIS,

Ci-après indifféremment dénommée « **la Caisse des Dépôts** », « **la CDC** » ou « **le Prêteur** »

DE DEUXIÈME PART,

Indifféremment dénommé(e)s « **les Parties** » ou « **la Partie** »





BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

PRÉAMBULE

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays : la Caisse des Dépôts assure ses missions d'intérêt général en appui des politiques publiques, nationales et locales, notamment au travers de sa direction, la Banque des Territoires (ci-après « Banque des Territoires »).

La Banque des Territoires accompagne les grandes évolutions économiques et sociétales du pays. Ses priorités s'inscrivent en soutien des grandes orientations publiques au service de la croissance, de l'emploi et du développement économique et territorial du pays.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

SOMMAIRE

ARTICLE 1	OBJET DU PRÊT	P.5
ARTICLE 2	PRÊT	P.5
ARTICLE 3	DURÉE TOTALE	P.5
ARTICLE 4	TAUX EFFECTIF GLOBAL	P.5
ARTICLE 5	DÉFINITIONS	P.6
ARTICLE 6	CONDITIONS DE PRISE D'EFFET ET DATE LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRAT	P.9
ARTICLE 7	CONDITIONS SUSPENSIVES AU VERSEMENT DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.10
ARTICLE 8	MISE À DISPOSITION DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.10
ARTICLE 9	CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.12
ARTICLE 10	DÉTERMINATION DES TAUX	P.13
ARTICLE 11	CALCUL ET PAIEMENT DES INTÉRÊTS	P.14
ARTICLE 12	AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL	P.15
ARTICLE 13	RÈGLEMENT DES ÉCHÉANCES	P.15
ARTICLE 14	COMMISSIONS, PENALITES ET INDEMNITES	P.15
ARTICLE 15	DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR	P.16
ARTICLE 16	GARANTIES	P.19
ARTICLE 17	REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS ET LEURS CONDITIONS FINANCIÈRES	P.19
ARTICLE 18	RETARD DE PAIEMENT - INTÉRÊTS MORATOIRES	P.22
ARTICLE 19	DISPOSITIONS DIVERSES	P.22
ARTICLE 20	DROITS ET FRAIS	P.24
ARTICLE 21	NOTIFICATIONS ET DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL	P.24
ARTICLE 22	ÉLECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE	P.25
ANNEXE	CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE	
L' ANNEXE EST UNE PARTIE INDISSOCIABLE DU PRÉSENT CONTRAT DE PRÊT		

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 1 OBJET DU PRÊT

Le présent Contrat est destiné au financement de l'opération 8244-02 CLUSES Allée Arc-en-Ciel LLI, Parc social public, Acquisition en VEFA de 5 logements situés 161 Allée de l'Arc en Ciel 74300 CLUSES.

ARTICLE 2 PRÊT

Le Prêteur consent à l'Emprunteur qui l'accepte, un Prêt d'un montant maximum de huit-cent-cinquante-huit mille neuf-cent-neuf euros (858 909,00 euros) constitué de 2 Lignes du Prêt.

Ce Prêt est destiné au financement de l'opération visée à l'Article « **Objet du Prêt** » et selon l'affectation suivante :

- PLI Soutien VEFA , d'un montant de cinq-cent-quarante-huit mille quatre-cent-soixante euros (548 460,00 euros) ;
- PLI foncier Soutien VEFA , d'un montant de trois-cent-dix mille quatre-cent-quarante-neuf euros (310 449,00 euros) ;

Le montant de chaque Ligne du Prêt ne pourra en aucun cas être dépassé et il ne pourra pas y avoir de fongibilité entre chaque Ligne du Prêt.

ARTICLE 3 DURÉE TOTALE

Le Contrat entre en vigueur suivant les dispositions de l'Article « **Conditions de Prise d'Effet et Date Limite de Validité du Contrat** » pour une durée totale allant jusqu'au paiement de la dernière échéance du Prêt. Le présent Contrat n'est en aucun cas susceptible de renouvellement ou reconduction tacite.

ARTICLE 4 TAUX EFFECTIF GLOBAL

Le Taux Effectif Global (TEG) ainsi que le taux de période applicable au Prêt, figurant à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** », sont donnés en respect des dispositions de l'article L. 313-4 du Code monétaire et financier.

Le TEG de chaque Ligne du Prêt est calculé pour leur durée totale sans remboursement anticipé, sur la base du taux d'intérêt initial auquel s'ajoutent les frais, commissions ou rémunérations de toute nature, directs ou indirects, nécessaires à l'octroi du Prêt.

L'Emprunteur reconnaît que, conformément à la réglementation en vigueur, le TEG susmentionné, calculé selon un mode proportionnel au taux de période établi à partir d'une période de mois normalisés et rapporté à une année civile, est fourni en tenant compte de l'ensemble des commissions, rémunérations et frais, dont les frais de garantie, supportés par l'Emprunteur et portés à la connaissance du Prêteur lors de l'instruction de chaque Ligne du Prêt.

L'Emprunteur reconnaît avoir procédé personnellement à toutes les estimations et investigations qu'il considère nécessaires pour apprécier le coût total de chaque Ligne du Prêt et reconnaît avoir obtenu tous les renseignements nécessaires de la part du Prêteur.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Pour l'avenir, le Prêteur et l'Emprunteur reconnaissent expressément pour chaque Ligne du Prêt que :

- le TEG du fait des particularités de taux notamment en cas de taux variable, ne peut être fourni qu'à titre indicatif ;
- le calcul est effectué sur l'hypothèse d'un unique Versement, à la date de signature du Contrat qui vaut, pour les besoins du calcul du TEG, date de début d'amortissement théorique du Prêt.

Toutefois, ce TEG indicatif ne saurait être opposable au Prêteur en cas de modification des informations portées à sa connaissance.

Les éventuels frais de garantie, visés ci-dessus, sont intégrés pour le calcul du TEG sur la base du montage de garantie prévu à l'Article « **Garanties** ».

ARTICLE 5 DÉFINITIONS

Pour l'interprétation et l'application du Contrat, les termes et expressions ci-après auront la signification suivante :

Les « **Autorisations** » désignent tout agrément, permis, certificat, autorisation, licence, approbation, notariation ou enregistrement.

Le « **Contrat** » désigne le présent Contrat de Prêt, son annexe et ses éventuels avenants.

La « **Courbe de Taux de Swap Euribor** » désigne la courbe formée par la structure par termes des Taux de Swap Euribor.

En cas d'absence de publication de ces taux pour une maturité donnée, la Courbe de Taux de Swap Euribor sera déterminée par interpolation linéaire réalisée à partir des Taux de Swap Euribor (taux swap « ask ») publiés pour une durée immédiatement inférieure et de ceux publiés pour une durée immédiatement supérieure.

La « **Courbe de Taux de Swap Inflation** » désigne la courbe formée par la structure par termes des Taux de Swap Inflation.

En cas d'absence de publication de ces taux pour une maturité donnée, la Courbe de Taux de Swap Inflation sera déterminée par interpolation linéaire réalisée à partir des Taux de Swap Inflation (taux swap « ask ») publiés pour une durée immédiatement inférieure et de ceux publiés pour une durée immédiatement supérieure.

La « **Date de Début de la Phase d'Amortissement** » correspond au premier jour du mois suivant la Date d'Effet du Contrat additionnée, dans le cas d'une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement, de la Durée de la Phase de Préfinancement.

Les « **Dates d'Echéances** » correspondent, pour une Ligne du Prêt, aux dates de paiement des intérêts et/ou de remboursement du capital pendant la Phase d'Amortissement.

Selon la périodicité choisie, la date des échéances est déterminée à compter de la Date de Début de la Phase d'Amortissement.

La « **Date d'Effet** » du Contrat est la date de réception, par le Prêteur, du Contrat signé par l'ensemble des Parties et ce, dès lors que la (ou les) condition(s) stipulée(s) à l'Article « **Conditions de Prise d'Effet et Date Limite de Validité du Contrat** » a (ont) été remplie(s).



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

La « **Date Limite de Mobilisation** » correspond à la date de fin de la Phase de Mobilisation d'une Ligne du Prêt et est fixée soit deux mois avant la date de première échéance si la Ligne du Prêt ne comporte pas de Phase de Préfinancement, soit au terme de la Durée de la Phase de Préfinancement si la Ligne du Prêt comporte une Phase de Préfinancement.

La « **Durée de la Ligne du Prêt** » désigne, pour chaque Ligne du Prêt, la durée comprise entre la Date de Début de la Phase d'Amortissement et la dernière Date d'Echéance.

La « **Durée totale du Prêt** » désigne la durée comprise entre le premier jour du mois suivant sa Date d'Effet et la dernière Date d'Echéance.

La « **Durée de la Phase d'Amortissement de la Ligne du Prêt** » désigne la durée comprise entre la Date de Début de la Phase d'Amortissement et la dernière Date d'Echéance.

La « **Garantie** » est une sûreté accordée au Prêteur qui lui permet d'obtenir le paiement de sa créance en cas de défaillance de l'Emprunteur.

La « **Garantie publique** » désigne l'engagement par lequel une collectivité publique accorde sa caution à l'Emprunteur en garantissant au Prêteur le remboursement de la Ligne du Prêt en cas de défaillance de sa part.

L'« **Index** » désigne, pour une Ligne du Prêt, l'Index de référence appliqué en vue de déterminer le taux d'intérêt.

L'« **Index Livret A** » désigne le taux du Livret A, exprimé sous forme de taux annuel, calculé par les pouvoirs publics sur la base de la formule en vigueur décrite à l'article 3 du règlement n°86-13 modifié du 14 mai 1986 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit.

A chaque Révision de l'Index Livret A, l'Emprunteur aura la faculté de solliciter du Prêteur la communication des informations utiles concernant la nouvelle valeur applicable à la prochaine Date d'Echéance. En cas d'indisponibilité temporaire de l'Index, l'Emprunteur ne pourra remettre en cause la Consolidation de la Ligne du Prêt ou retarder le paiement des échéances. Celles-ci continueront à être appelées aux Dates d'Echéances contractuelles, sur la base du dernier Index publié et seront révisées lorsque les nouvelles modalités de révision seront connues.

Si le Livret A servant de base aux modalités de révision de taux vient à disparaître avant le complet remboursement du Prêt, de nouvelles modalités de révision seront déterminées par le Prêteur en accord avec les pouvoirs publics. Dans ce cas, tant que les nouvelles modalités de révision ne seront pas définies, l'Emprunteur ne pourra user de la faculté de rembourser par anticipation qu'à titre provisionnel ; le décompte de remboursement définitif sera établi dès détermination des modalités de révision de remplacement.

Le « **Jour ouvré** » désigne tout jour de la semaine autre que le samedi, le dimanche ou jour férié légal.

La « **Ligne du Prêt** » désigne la ligne affectée à la réalisation de l'opération ou à une composante de celle-ci. Elle correspond à un produit déterminé et donne lieu à l'établissement d'un tableau d'amortissement qui lui est propre. Son montant correspond à la somme des Versements effectués entre la Date d'Effet et la Date Limite de Mobilisation auquel sont ajoutés le cas échéant, pour une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement, les intérêts capitalisés liés aux Versements.

Le « **Livret A** » désigne le produit d'épargne prévu par les articles L. 221-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Caisse des dépôts et consignations

44 rue de la Villette - Immeuble Aquilon - 69425 Lyon cedex 03 - Tél : 04 72 11 49 48
auvergne-rhone-alpes@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-46-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Les « **Normes en matière de lutte contre la corruption** » signifient (i) l'ensemble des dispositions légales et réglementaires françaises relatives à la lutte contre la corruption, notamment celles contenues au titre III du livre IV du code pénal, à la section 3 du Chapitre II (« manquements au devoir de probité »), ainsi qu'à la section 1 du chapitre V (« corruption des personnes n'exerçant pas une fonction publique ») du titre IV, (ii) la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi Sapin II ; (iii) les réglementations étrangères relatives à la lutte contre la corruption dans la mesure où celles-ci sont applicables.

Le « **Pays Sanctionné** » signifie tout pays ou territoire faisant l'objet, au titre des Réglementations Sanctions, de restrictions générales relatives aux exportations, importations, financements ou investissements.

La « **Phase d'Amortissement pour une Ligne du Prêt sans Phase de Préfinancement** » désigne, pour chaque Ligne du Prêt, la période débutant au premier jour du mois suivant la Date d'Effet, durant laquelle l'Emprunteur rembourse le capital prêté dans les conditions définies à l'Article « **Règlement des Echéances** », et allant jusqu'à la dernière Date d'Echéance.

La « **Phase de Différé d'Amortissement** » désigne, pour une Ligne du Prêt, la période durant laquelle l'Emprunteur ne règle que des échéances en intérêts. Son début coïncide avec le début de la Phase d'Amortissement.

La « **Phase de Mobilisation pour une Ligne du Prêt sans Phase de Préfinancement** » désigne la période débutant dix (10) Jours ouvrés après la Date d'Effet et s'achevant 2 mois avant la date de première échéance de la Ligne du Prêt. Durant cette phase, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer des demandes de Versement.

Le « **Prêt** » désigne la somme mise à disposition de l'Emprunteur sous la forme d'une ou plusieurs Lignes du Prêt. Son montant ne peut pas excéder celui stipulé à l'Article « **Prêt** ».

Le « **Prêt Locatif Intermédiaire** » (PLI) est destiné à l'acquisition, la construction et l'amélioration de logement intermédiaire à usage locatif. Il répond selon les cas, aux dispositions prévues à l'article R. 391-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation ou aux conditions prévues à l'article 279-0 bis A du Code général des impôts.

La « **Réglementation relative à la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT)** » signifie (i) l'ensemble des dispositions légales et réglementaires françaises relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent, notamment celles contenues au Livre III, titre II « Des autres atteintes aux biens » du Code pénal, et relatives à la lutte contre le financement du terrorisme, notamment celles contenues au Livre IV, Titre II « Du Terrorisme » du Code pénal ainsi que celles contenues au Livre V, Titre VI « Obligations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement des activités terroristes, les loteries, jeux et paris prohibés et l'évasion et la fraude fiscale » du Code monétaire et financier et (ii) les réglementations étrangères relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans la mesure où celles-ci sont applicables.

La « **Réglementation Sanctions** » signifie les mesures restrictives adoptées, administrées, imposées ou mises en oeuvre par le Conseil de Sécurité des Nations Unies et/ou l'Union Européenne et/ou la République Française au travers de la Direction Générale du Trésor (DGT) et/ou le gouvernement américain au travers de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) du Trésor américain et/ou toute autre autorité équivalente prononçant des mesures restrictives, dans la mesure où celles-ci sont applicables.



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

La « **Révision** » consiste à prendre en compte la nouvelle valeur de l'Index de référence selon les modalités de révision ci-dessous :

La « **Double Révisibilité** » (**DR**) signifie que, pour une Ligne du Prêt, le taux d'intérêt actuariel annuel ainsi que le taux de progressivité des échéances sont révisés en cas de variation de l'Index.

Le « **Taux de Swap Euribor** » désigne à un moment donné, en euro et pour une maturité donnée, le taux fixe in fine qui sera échangé contre l'Index Euribor par référence aux taux composites Bloomberg pour la Zone euro disponibles pour les maturités allant de 1 à 50 ans (taux swap « ask »), tels que publiés sur les pages Bloomberg accessibles à l'aide de la fonction <IRSB>, ou en cas de cessation de publication sur ces pages, toutes autres pages Bloomberg ou Thomson Reuters ou d'autres contributeurs financiers agréés qui seraient notifiées par le Prêteur à l'Emprunteur.

Le « **Taux de Swap Inflation** » désigne, à un moment donné et pour une maturité donnée, le taux (exprimé en pourcentage ou en points de base par an) fixe zéro coupon (déterminé lors de la conclusion d'un contrat de swap) qui sera échangé contre l'inflation cumulée sur la durée du swap, par référence aux taux London composites swap zéro coupon pour l'inflation hors tabac disponibles pour des maturités allant de 1 à 50 ans (taux swap « ask »), tels que publiés sur les pages Bloomberg accessibles à l'aide des codes <FRSWI1 Index> à <FRSWI50 Index>, ou en cas de cessation de publication sur ces pages, toutes autres pages Bloomberg ou Thomson Reuters ou d'autres contributeurs financiers agréés qui seraient notifiées par le Prêteur à l'Emprunteur.

La « **Valeur de Marché de la Ligne du Prêt** » désigne, pour une Ligne du Prêt, à une date donnée, la valeur actualisée de chacun des flux de Versements et de remboursements en principal et intérêts restant à courir.

Dans le cas d'un Index révisable ou variable, les échéances seront recalculées sur la base de scénarios déterminés :

- sur la Courbe de Taux de Swap Euribor dans le cas de l'Index Euribor ;
- sur la Courbe de Taux de Swap Inflation dans le cas de l'Index Inflation ;
- sur une combinaison des Courbes de Taux de Swap des indices de référence utilisés au sein des formules en vigueur, dans le cas des Index Livret A ou LEP.

Les échéances calculées sur la base du taux fixe ou des scénarios définis ci-dessus, sont actualisées sur la Courbe de Taux de Swap Euribor zéro coupon.

Les courbes utilisées sont celles en vigueur le jour du calcul des sommes dues.

Le « **Versement** » désigne, pour une Ligne du Prêt, la mise à disposition de l'Emprunteur de tout ou partie du montant en principal de la Ligne du Prêt.

ARTICLE 6 CONDITIONS DE PRISE D'EFFET ET DATE LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRAT

Le présent contrat et l'annexe devront être retournés signés au Prêteur

- soit par courrier : le Contrat devra alors être dûment complété, paraphé à chaque page et signé à la dernière page ;
- soit électroniquement via le site www.banquedesterritoires.fr si l'Emprunteur a opté pour la signature électronique : la signature sera alors apposée électroniquement sans qu'il soit besoin de parapher les pages.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Le contrat prendra effet à la date de réception du Contrat signé par l'ensemble des Parties et après réalisation, à la satisfaction du Prêteur, de la (ou des) condition(s) ci-après mentionnée(s).

A défaut de réalisation de cette (ou de ces) condition(s) à la date du **15/03/2026** le Prêteur pourra considérer le présent Contrat comme nul et non avenu.

La prise d'effet est subordonnée à la réalisation de la (ou des) condition(s) suivante(s) :

- la production de (ou des) acte(s) conforme(s) habilitant le représentant de l'Emprunteur à intervenir au présent contrat.

ARTICLE 7 CONDITIONS SUSPENSIVES AU VERSEMENT DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Il est précisé que le Versement d'une Ligne du Prêt est subordonné au respect des dispositions suivantes :

- que l'autorisation de prélèvement soit retournée au Prêteur signée par un représentant de l'Emprunteur habilité ;
- qu'il n'y ait aucun manquement de l'Emprunteur à l'un quelconque des engagements prévus à l'Article « **Déclarations et Engagements de l'Emprunteur** » ;
- qu'aucun cas d'exigibilité anticipée, visé à l'Article « **Remboursements Anticipés et Leurs Conditions Financières** », ne soit survenu ou susceptible de survenir ;
- que l'Emprunteur ne soit pas en situation d'impayé, de quelque nature que ce soit, vis-à-vis du Prêteur ;
- que l'Emprunteur justifie au Prêteur l'engagement de l'opération financée tel que précisé à l'Article « **Mise à Disposition de chaque Ligne du Prêt** » ;
- que l'Emprunteur produise au Prêteur la (ou les) pièce(s) suivante(s) :
 - Contrat signé électroniquement par la CDC -
 - Garanties collectivités territoriales (délibération exécutoire de garantie initiale) - Commune de Cluses

A défaut de réalisation des conditions précitées au moins dix (10) Jours ouvrés avant la date souhaitée pour le premier Versement, le Prêteur sera dans l'impossibilité de procéder au Versement des fonds à cette date.

ARTICLE 8 MISE À DISPOSITION DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Chaque Ligne du Prêt est mise à disposition pendant la Phase de Mobilisation du Contrat. Les Versements sont subordonnés au respect de l'Article « **Conditions Suspensives au Versement de chaque Ligne du Prêt** », à la conformité et à l'effectivité de la (ou des) Garantie(s) apportée(s), ainsi qu'à la justification, par l'Emprunteur, de l'engagement de l'opération financée notamment par la production de l'ordre de service de démarrage des travaux, d'un compromis de vente ou de toute autre pièce préalablement agréée par le Prêteur.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Sous réserve des dispositions de l'alinéa précédent, l'échéancier de Versements pour chaque Ligne du Prêt correspondra au calendrier des appels de fonds figurant dans l'acte ou le projet d'acte authentique de VEFA de l'opération financée qui devra être fourni par l'Emprunteur au Prêteur.

Le premier Versement prévu par cet échéancier est subordonné à la prise d'effet du Contrat et ne peut intervenir moins de dix (10) Jours ouvrés après la Date d'Effet et le dernier Versement doit intervenir avant la Date Limite de Mobilisation.

A la date limite de mobilisation de chaque Ligne du Prêt, si la somme des Versements est inférieure au montant de la Ligne du Prêt, le montant de la Ligne du Prêt sera ramené au montant effectivement versé dans les conditions figurant à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

En cas de retard dans le déroulement de l'opération, l'Emprunteur s'engage à avertir le Prêteur. Le Prêteur pourra adapter le ou les échéanciers de Versements prévisionnels aux besoins effectifs de décaissements liés à l'avancement des travaux.

Le Prêteur a la faculté, pour des raisons motivées, de modifier une ou plusieurs dates prévues à l'échéancier de Versements voire de suspendre les Versements, sous réserve d'en informer préalablement l'Emprunteur par courrier ou par voie électronique.

Les Versements sont domiciliés sur le compte dont l'intitulé exact est porté sur l'accusé de réception transmis à l'Emprunteur à la prise d'effet du Contrat. Ce compte devra être celui du notaire de l'Emprunteur sur l'opération financée.

Sous réserve des stipulations de l'alinéa précédent, l'Emprunteur a la faculté de procéder à un changement de domiciliation en cours de Versement du Prêt sous réserve d'en faire la demande au Prêteur, par lettre parvenue au moins vingt (20) Jours ouvrés avant la nouvelle date de réalisation du Versement.

Le Prêteur se réserve, toutefois, le droit d'agréer les établissements teneurs des comptes ainsi que les catégories de comptes sur lesquels doivent intervenir les Versements.

En cas de mobilisation des fonds du Prêt après la date d'achèvement des travaux « **DAT** », par dérogation aux dispositions ci-dessus, les fonds de chaque Ligne de Prêt seront versés par le Prêteur en une seule fois sous la forme d'un unique Versement et sous réserve du respect des dispositions de l'Article « **Conditions Suspensives au Versement de chaque Ligne de Prêt** » ainsi que de la conformité et de l'effectivité de la (ou des) Garantie(s) apportée(s).

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 9 CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLI	PLI foncier		
Enveloppe	PLI Soutien VEFA	PLI Soutien VEFA		
Identifiant de la Ligne du Prêt	5704755	5704754		
Montant de la Ligne du Prêt	548 460 €	310 449 €		
Commission d'instruction	320 €	180 €		
Durée de la période	Annuelle	Annuelle		
Taux de période	3,1 %	3,1 %		
TEG de la Ligne du Prêt	3,1 %	3,1 %		
Phase d'amortissement				
Durée du différé d'amortissement	60 mois	60 mois		
Durée	35 ans	50 ans		
Index ¹	Livret A	Livret A		
Marge fixe sur index	1,4 %	1,4 %		
Taux d'intérêt ²	3,1 %	3,1 %		
Périodicité	Annuelle	Annuelle		
Profil d'amortissement	Échéance et intérêts prioritaires	Échéance et intérêts prioritaires		
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)		
Modalité de révision	DR	DR		
Taux de progressivité de l'échéance	0 %	0 %		
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent		
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360		

¹ A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 1,7 % (Livret A).

² Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'Index de la Ligne du Prêt.

ARTICLE 10 DÉTERMINATION DES TAUX

MODALITÉS D'ACTUALISATION DU TAUX VARIABLE

A chaque variation de l'Index, l'Emprunteur aura la faculté de solliciter du Prêteur la communication des informations utiles concernant les nouvelles valeurs applicables à la prochaine Date d'Echéance de chaque Ligne du Prêt.

Selon les caractéristiques propres à chaque Ligne du Prêt, l'actualisation du (ou des) taux applicable(s) s'effectue selon les modalités de révisions ci-après.

Le taux d'intérêt et, le cas échéant, le taux de progressivité de l'échéance indiqués à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** », font l'objet d'une actualisation de leur valeur, à la Date d'Effet du Contrat, en cas de variation de l'Index.

Les valeurs actualisées sont calculées par application des formules de révision indiquées ci-après.

MODALITÉS DE RÉVISION DU TAUX VARIABLE

Pour chaque Ligne du Prêt révisée selon la modalité « Double Révisibilité », le taux d'intérêt actuariel annuel (I) et le taux annuel de progressivité (P) indiqués à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et actualisés, comme indiqué ci-dessus, sont révisés à la Date de Début de la Phase d'Amortissement puis à chaque Date d'Echéance de la Ligne du Prêt, dans les conditions ci-après définies :

- Le taux d'intérêt révisé (I') de la Ligne du Prêt est déterminé selon la formule : $I' = T + M$

où T désigne le taux de l'Index en vigueur à la date de Révision et M la marge fixe sur Index prévue à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » en vigueur à la Date d'Echéance de la Ligne du Prêt.

Le taux ainsi calculé correspond au taux actuariel annuel pour la Durée de la Ligne du Prêt restant à courir. Il s'applique au capital restant dû et, le cas échéant, à la part des intérêts dont le règlement a été différé.

- Le taux annuel de progressivité révisé (P') des échéances, est déterminé selon la formule : $P' = (1+I') (1+P) / (1+I) - 1$

Les taux révisés s'appliquent au calcul des échéances relatives à la Phase d'Amortissement restant à courir.

En tout état de cause, en Phase d'Amortissement ainsi qu'en Phase de Préfinancement éventuelle, le taux d'intérêt de chaque Ligne du Prêt ne saurait être négatif et le cas échéant sera ramené à 0 %.

SUBSTITUTION DE L'INDEX ET/OU AUTRE(S) INDICE(S) EN CAS DE DISPARITION DÉFINITIVE DE L'INDEX ET/OU AUTRE(S) INDICE(S)

L'Emprunteur reconnaît que les Index et les indices nécessaires à la détermination de la Courbe de Taux de Swap Euribor, de la Courbe de Taux de Swap Inflation et/ou le cas-échéant de la Courbe de Taux OAT sont susceptibles d'évoluer en cours d'exécution du présent Contrat.

En particulier,



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- si un Index ou un indice nécessaire à la détermination de la Courbe de Taux de Swap Inflation, de la Courbe de Taux de Swap Euribor et/ou le cas-échéant de la Courbe de Taux OAT cesse d'être publié de manière permanente et définitive,

- s'il est publiquement et officiellement reconnu que ledit indice a cessé d'être représentatif du marché ou de la réalité économique sous-jacent qu'il entend mesurer ; ou

- si son administrateur fait l'objet d'une procédure de faillite ou de résolution ou d'un retrait d'agrément (ci-après désignés comme un « Événement »),

le Prêteur désignera l'indice qui se substituera à ce dernier à compter de la disparition effective de l'indice affecté par un Événement (ou à toute autre date antérieure déterminée par le Prêteur) parmi les indices de référence officiellement désignés ou recommandés, par ordre de priorité :

(1) par l'administrateur de l'indice affecté par un Événement ;

(2) en cas de non désignation d'un successeur dans l'administration de l'indice affecté par un Événement, par toute autorité compétente (en ce compris la Commission Européenne ou les pouvoirs publics) ; ou

(3) par tout groupe de travail ou comité mis en place ou constitué à la demande de l'une quelconque des entités visées au (1) ou au (2) ci-dessus comme étant le (ou les) indices de référence de substitution de l'indice affecté par un Événement, étant précisé que le Prêteur se réserve le droit d'appliquer ou non la marge d'ajustement recommandée.

Le Prêteur, agissant de bonne foi, pourra en outre procéder à certains ajustements relatifs aux modalités de détermination et de décompte des intérêts afin de préserver l'équilibre économique des opérations réalisées entre l'Emprunteur et le Prêteur.

En particulier, si l'Index Euribor est affecté par un Événement, le Prêteur pourra substituer au Taux de Swap Euribor le taux fixe in fine qui sera échangé contre l'indice de substitution choisi. L'indice de substitution et les éventuels ajustements y afférents seront notifiés à l'Emprunteur.

Afin de lever toute ambiguïté, il est précisé que le présent paragraphe (Substitution de l'Index – disparition permanente et définitive de l'Index et/ou autres indices) et l'ensemble de ses stipulations s'appliqueront mutatis mutandis à tout taux successeur de l'Index initial et/ou des autres indices initiaux qui serait à son tour affecté par un Événement.

ARTICLE 11 CALCUL ET PAIEMENT DES INTÉRÊTS

Les intérêts dus au titre de la période comprise entre deux Dates d'Echéances sont déterminés selon la ou les méthodes de calcul décrites ci-après.

Où (I) désigne les intérêts calculés à terme échu, (K) le capital restant dû au début de la période majoré, le cas échéant, du stock d'intérêts et (t) le taux d'intérêt annuel sur la période.

■ Méthode de calcul selon un mode équivalent et une base « 30 / 360 » :

$$I = K \times [(1 + t)^{\text{"base de calcul"}} - 1]$$

La base de calcul « 30 / 360 » suppose que l'on considère que tous les mois comportent 30 jours et que l'année comporte 360 jours.

Pour chaque Ligne du Prêt, les intérêts seront exigibles selon les conditions ci-après.

Pour chaque Ligne du Prêt ne comportant pas de Phase de Préfinancement, les intérêts dus au titre de la première échéance seront déterminés prorata temporis pour tenir compte des dates effectives de Versement des fonds.

Caisse des dépôts et consignations

44 rue de la Villette - Immeuble Aquilon - 69425 Lyon cedex 03 - Tél : 04 72 11 49 48
auvergne-rhone-alpes@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-46-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

14/25

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

De la même manière, les intérêts dus au titre des échéances suivantes seront déterminés selon les méthodes de calcul ci-dessus et compte tenu des modalités définies à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

ARTICLE 12 AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL

Pour chaque Ligne du Prêt, l'amortissement du capital se fera selon le ou les profils d'amortissements ci-après.

Lors de l'établissement du tableau d'amortissement d'une Ligne du Prêt avec un profil « échéance et intérêts prioritaires », les intérêts et l'échéance sont prioritaires sur l'amortissement de la Ligne du Prêt. Ce dernier se voit déduit et son montant correspond à la différence entre le montant de l'échéance et celui des intérêts.

La séquence d'échéance est fonction du taux de progressivité des échéances mentionnées aux Articles « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et « **Détermination des Taux** ».

Si les intérêts sont supérieurs à l'échéance, le montant de l'échéance est alors égal au montant des intérêts. Le montant amorti au titre de la période est donc nul.

ARTICLE 13 RÈGLEMENT DES ÉCHÉANCES

L'Emprunteur paie, à chaque Date d'Echéance, le montant correspondant au remboursement du capital et au paiement des intérêts dus. Ce montant est déterminé selon les modalités définies à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

Le tableau d'amortissement de chaque Ligne du Prêt indique le capital restant dû et la répartition des échéances entre capital et intérêts, et le cas échéant du stock d'intérêts, calculée sur la base d'un Versement unique réalisé en Date de Début de la Phase d'Amortissement.

Les paiements font l'objet d'un prélèvement automatique au bénéfice du Prêteur. Ce prélèvement est effectué conformément à l'autorisation reçue par le Prêteur à cet effet.

Les paiements sont effectués de sorte que les fonds parviennent effectivement dans les écritures comptables de la Caisse des Dépôts au plus tard le jour de l'échéance ou le premier jour ouvré suivant celui de l'échéance si ce jour n'est pas un jour ouvré.

ARTICLE 14 COMMISSIONS, PENALITES ET INDEMNITES

L'Emprunteur sera redevable, sauf exonération accordée par le Prêteur, pour une ou plusieurs Lignes du Prêt, d'une commission d'instruction de 0,06% (6 points de base) du montant de la Ligne du Prêt. Cette commission ne pourra excéder vingt mille euros (20 000 euros) et correspond au montant perçu par le Prêteur au titre des frais de dossier.

Selon la typologie du dossier, elle viendra minorer le premier Versement fait par le Prêteur à l'Emprunteur ou fera l'objet d'une mise en recouvrement dans le mois suivant la prise d'effet du Contrat. Elle restera définitivement acquise au Prêteur, même si la Ligne du Prêt n'est que partiellement mobilisée. Son montant est prévu à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Ladite commission d'instruction sera également due par l'Emprunteur si à l'issue de la Phase de Mobilisation aucun Versement n'a été effectué.

ARTICLE 15 DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR

15.1 Déclarations de l'Emprunteur :

L'Emprunteur déclare et garantit au Prêteur :

- avoir pris connaissance de ses obligations prévues à l'article 1112-1 du Code civil et avoir échangé à cette fin avec le Prêteur toutes les informations qu'il estimait, au regard de leur importance, déterminantes pour le consentement de l'autre Partie ;
- avoir pris connaissance de toutes les dispositions et pièces formant le Contrat et les accepter ;
- qu'il a la capacité de conclure et signer le Contrat auquel il est Partie, ayant obtenu toutes les autorisations nécessaires à cet effet, ainsi que d'exécuter les obligations qui en découlent ;
- qu'il renonce expressément à bénéficier d'un délai de rétractation à compter de la conclusion du contrat ;
- qu'il a une parfaite connaissance et compréhension des caractéristiques financières et des conditions de remboursement du Prêt et qu'il reconnaît avoir obtenu de la part du Prêteur, en tant que de besoin, toutes les informations utiles et nécessaires ;
- la conformité des décisions jointes aux originaux et rendues exécutoires ;
- la sincérité des documents transmis et notamment de la certification des documents comptables fournis et l'absence de toute contestation à leur égard ;
- qu'il n'est pas en état de cessation de paiement et ne fait l'objet d'aucune procédure collective ;
- qu'il n'a pas déposé de requête en vue de l'ouverture d'une procédure amiable le concernant ;
- l'absence de recours de quelque nature que ce soit à l'encontre de l'opération financée ;
- qu'il disposera de toutes les Autorisations nécessaires au financement de l'opération visée à l'Article « **Objet du Prêt** », et notamment les autorisations d'urbanisme, les justificatifs d'autorisations administratives purgées de tous recours et de tout retrait, les titres conférant les droits réels immobiliers (droits de propriété par exemple) nécessaires à la réalisation de l'opération financée, ainsi que, le cas échéant si l'objet de financement l'exige, les agréments ou décisions attributives de subventions (DAS) émanant de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) ou les titres conférant des droits pour les baux et l'usufruit locatif social (ULS). A défaut de disposer de tels documents justificatifs, l'Emprunteur s'expose aux conséquences d'une déchéance du terme du crédit octroyé par le Prêteur dans les conditions prévues à l'Article 17.2.1 du présent Contrat ;
- que les informations communiquées à la CDC sont exactes, sincères et exhaustives, et s'engage à informer immédiatement la CDC de toute évolution ou événement susceptible de remettre en cause les déclarations effectuées ou d'affecter l'exécution du présent Contrat.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

15.2 Engagements de l'Emprunteur :

Sous peine de déchéance du terme de remboursement du Prêt, l'Emprunteur s'engage à :

- affecter les fonds exclusivement au projet défini à l'Article « **Objet du Prêt** » du Contrat. Cependant, l'utilisation des fonds par l'Emprunteur pour un objet autre que celui défini à l'Article précité ne saurait en aucun cas engager la responsabilité du Prêteur ;
- rembourser le Prêt aux Dates d'Echéances convenues ;
- assurer les immeubles, objet du présent financement, contre l'incendie et à présenter au Prêteur un exemplaire des polices en cours à première réquisition ;
- ne pas consentir, sans l'accord préalable du Prêteur, de garantie ou sûreté de toute nature portant sur et/ou en lien avec le bien financé, pendant toute la durée de remboursement du Prêt, à l'exception des garanties hypothécaires sur le foncier et/ou les immeubles financés qui pourraient être prises, le cas échéant, par le(s) garant(s) en contrepartie de l'engagement constaté par l'Article « **Garanties** » du Contrat ;
- transmettre à la demande du Prêteur, notamment à des fins de contrôle, tous droits immobiliers, permis et Autorisations nécessaires, s'assurer et /ou faire en sorte que ceux-ci nécessaires ou requis pour réaliser l'opération sont délivrés et maintenus en vigueur ;
- transmettre à la demande du Prêteur, notamment à des fins de contrôle, le titre définitif conforme conférant les droits réels immobiliers pour l'opération financée dans les cas où celui-ci n'a pas été préalablement transmis et conserver, sauf accord préalable écrit du Prêteur, la propriété de tout ou partie significative des biens financés par le Prêt ;
- souscrire et maintenir, le cas échéant, pendant toute la durée du chantier et jusqu'à l'achèvement des ouvrages financés par le Prêteur, une police d'assurance tous risques chantier, pour son compte et celui de tous les intervenants à la construction, garantissant les ouvrages en cours de construction contre tous dommages matériels, ainsi que la responsabilité de l'Emprunteur comme de tous les intervenants pour tous dommages aux avoisinants ou aux existants ;
- entretenir, réparer et renouveler les actifs utilisés dans le cadre de l'opération ;
- apporter, le cas échéant, les fonds propres nécessaires à l'équilibre financier de l'opération ;
- informer, le cas échéant, préalablement (et au plus tard dans le mois précédant l'évènement) le Prêteur et obtenir son accord sur tout projet :
 - de transformation de son statut, ou de fusion, absorption, scission, apport partiel d'actif, transfert universel de patrimoine ou toute autre opération assimilée ;
 - de modification relative à son actionnariat de référence et à la répartition de son capital social telle que cession de droits sociaux ou entrée au capital d'un nouvel associé/actionnaire ;
 - de signature ou modification d'un pacte d'associés ou d'actionnaires, et plus spécifiquement s'agissant des SA d'HLM au sens des dispositions de l'article L.422-2-1 du Code de la construction et de l'habitation ;
- maintenir, pendant toute la durée du Contrat, la vocation sociale de l'opération financée et justifier du respect de cet engagement par l'envoi, au Prêteur, d'un rapport annuel d'activité ;



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- produire à tout moment au Prêteur, sur sa demande, les documents financiers et comptables des trois derniers exercices clos ainsi que, le cas échéant, un prévisionnel budgétaire ou tout ratio financier que le Prêteur jugera utile d'obtenir ;
- fournir à la demande du Prêteur, les pièces attestant de la réalisation de l'objet du financement visé à l'Article « **Objet du Prêt** », ainsi que les documents justifiant de l'obtention de tout financement permettant d'assurer la pérennité du caractère social de l'opération financée ;
- fournir au Prêteur, dans les deux années qui suivent la date d'achèvement des travaux, le prix de revient définitif de l'opération financée par le Prêt ;
- tenir des écritures comptables de toutes les transactions financières et dépenses faites dans le cadre de l'opération financée et conserver lesdits livres comptables ;
- fournir, soit sur sa situation, soit sur les projets financés, tout renseignement et document budgétaire ou comptable à jour que le Prêteur peut être amené à lui réclamer notamment, une prospective actualisée mettant en évidence sa capacité à moyen et long terme à faire face aux charges générées par le projet, et à permettre aux représentants du Prêteur de procéder à toutes vérifications qu'ils jugeraient utiles ;
- informer, le cas échéant, le Prêteur sans délai, de toute décision tendant à déferer les délibérations de l'assemblée délibérante de l'Emprunteur autorisant le recours au Prêt et ses modalités devant toute juridiction, de même que du dépôt de tout recours à l'encontre d'un acte détachable du Contrat ;
- informer, le cas échéant, le Prêteur, sans délai, de l'ouverture d'une procédure amiable à sa demande ou de l'ouverture d'une procédure collective à son égard, ainsi que de la survenance de toute procédure précontentieuse, contentieuse, arbitrale ou administrative devant toute juridiction ou autorité quelconque ;
- informer préalablement, le cas échéant, le Prêteur de tout projet de nantissement de ses parts sociales ou actions ;
- informer, dès qu'il en a connaissance, le Prêteur de la survenance de tout événement visé à l'article « **Remboursements Anticipés et Leurs Conditions Financières** » ;
- informer le Prêteur dès qu'il en a connaissance, de tout événement susceptible de retarder le démarrage de l'opération financée, d'en suspendre momentanément ou durablement voire d'en annuler la réalisation, ou d'en modifier le contenu ;
- informer le Prêteur de la date d'achèvement des travaux, par production de la déclaration ad hoc, dans un délai maximum de trois mois à compter de celle-ci ;
- respecter les dispositions réglementaires applicables aux logements locatifs sociaux et transmettre au Prêteur, en cas de réalisation de logements locatifs sociaux sur le(s) bien(s) immobilier(s) financé(s) au moyen du Prêt, la décision de subvention ou d'agrément ouvrant droit à un financement de la Caisse des Dépôts ou d'un établissement de crédit ayant conclu une convention avec celle-ci ;

ARTICLE 16 GARANTIES

Le remboursement du capital et le paiement des intérêts ainsi que toutes les sommes contractuellement dues ou devenues exigibles au titre du présent contrat sont garantis comme suit :

Type de Garantie	Dénomination du garant / Désignation de la Garantie	Quotité Garantie (en %)
Collectivités locales	COMMUNE DE CLUSES	100,00

Le Garant du Prêt s'engage, pendant toute la durée du Prêt, au cas où l'Emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes sommes contractuellement dues ou devenues exigibles, à en effectuer le paiement en son lieu et place et sur simple demande du Prêteur, sans pouvoir exiger que celui-ci discute au préalable les biens de l'Emprunteur défaillant.

L'engagement de ce dernier porte sur la totalité du Prêt contracté par l'Emprunteur.

ARTICLE 17 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS ET LEURS CONDITIONS FINANCIÈRES

Tout remboursement anticipé devra être accompagné du paiement, le cas échéant, des intérêts différés correspondants. Ce montant sera calculé au prorata des capitaux remboursés en cas de remboursement partiel.

Tout remboursement anticipé doit être accompagné du paiement des intérêts courus contractuels correspondants.

Le paiement des intérêts courus sur les sommes ainsi remboursées par anticipation, sera effectué dans les conditions définies à l'Article « **Calcul et Paiement des Intérêts** ».

Le remboursement anticipé partiel ou total du Prêt, qu'il soit volontaire ou obligatoire, donnera lieu, au règlement par l'Emprunteur d'une indemnité dont les modalités de calcul sont détaillées selon les différents cas, au sein du présent Article.

L'indemnité perçue par le Prêteur est destinée à compenser le préjudice financier résultant du remboursement anticipé du Prêt avant son terme, au regard de la spécificité de la ressource prêtée et de son remplacement sur les marchés financiers.

L'Emprunteur reconnaît avoir été informé des conditions financières des remboursements anticipés et en accepte les dispositions.

17.1 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS VOLONTAIRES

17.1.1 Conditions des demandes de remboursements anticipés volontaires

Pour chaque Ligne du Prêt comportant une indemnité actuarielle, dont les modalités de calculs sont stipulées ci-après, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer, en Phase d'amortissement, des remboursements anticipés volontaires totaux ou partiels à chaque Date d'Echéance moyennant un préavis de quarante cinq (45) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée.

La date du jour de calcul des sommes dues est fixée quarante (40) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Toute demande de remboursement anticipé volontaire notifiée conformément à l'Article « **Notifications** » doit indiquer, pour chaque Ligne du Prêt, la date à laquelle doit intervenir le remboursement anticipé volontaire, le montant devant être remboursé par anticipation et préciser la (ou les) Ligne(s) du Prêt sur laquelle (ou lesquelles) ce(s) remboursement(s) anticipé(s) doit(doivent) intervenir.

Le Prêteur lui adressera, trente cinq (35) jours calendaires avant la date souhaitée pour le remboursement anticipé volontaire, le montant de l'indemnité de remboursement anticipé volontaire calculé selon les modalités détaillées ci-après au présent article.

L'Emprunteur devra confirmer le remboursement anticipé volontaire par courriel ou par télécopie, selon les modalités définies à l'Article « **Notifications** », dans les cinq (5) jours calendaires qui suivent la réception du calcul de l'indemnité de remboursement anticipé volontaire.

Sa confirmation vaut accord irrévocable des Parties sur le montant total du remboursement anticipé volontaire et du montant de l'indemnité.

17.1.2 Conditions financières des remboursements anticipés volontaires

Les conditions financières des remboursements anticipés volontaires définies ci-dessous et applicables à chaque Ligne du Prêt sont détaillées à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

Durant la Phase d'Amortissement, les remboursements anticipés volontaires donnent également lieu à la perception, par le Prêteur, d'une indemnité actuarielle dont le montant sera égal à la différence, uniquement lorsque celle-ci est positive, entre la « **Valeur de Marché de la Ligne du Prêt** » et le montant du capital remboursé par anticipation, augmenté des intérêts courus non échus dus à la date du remboursement anticipé.

En cas de remboursement anticipé partiel, les échéances ultérieures sont recalculées, par application des caractéristiques en vigueur à la date du remboursement, sur la base, d'une part, du capital restant dû majoré, le cas échéant, des intérêts différés correspondants et, d'autre part, de la durée résiduelle du Prêt.

17.2 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS OBLIGATOIRES

17.2.1 Premier cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre du Contrat deviendront immédiatement exigibles en cas de :

- tout impayé à Date d'Echéance, ces derniers entraîneront également l'exigibilité d'intérêts moratoires ;
- perte par l'Emprunteur de sa qualité le rendant éligible au Prêt ;
- dévolution du bien financé à une personne non éligible au Prêt et/ou non agréée par le Prêteur en raison de la dissolution, pour quelque cause que ce soit, de l'organisme Emprunteur ;
- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes morales ne contractualisant pas avec la Caisse des Dépôts pour l'acquisition desdits logements et ne respectant pas les dispositions applicables au PLI défini par le Code général des impôts ;
- non respect par l'Emprunteur des dispositions légales et réglementaires applicables aux logements locatifs sociaux ;



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- non utilisation des fonds empruntés conformément à l'objet du Prêt tel que défini à l'Article « **Objet du Prêt** » du Contrat ;

- non respect de l'un des engagements de l'Emprunteur énumérés à l'Article « **Déclarations et Engagements de l'Emprunteur** », ou en cas de survenance de l'un des événements suivants :

- dissolution, liquidation judiciaire ou amiable, plan de cession de l'Emprunteur ou de l'un des associés de l'Emprunteur dans le cadre d'une procédure collective ;
- la(les) Garantie(s) octroyée(s) dans le cadre du Contrat, a(ont) été rapportée(s), cesse(nt) d'être valable(s) ou pleinement efficace(s), pour quelque cause que ce soit.

- Fausse déclaration de l'Emprunteur ayant permis d'obtenir l'octroi du Prêt ;

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus donneront lieu au paiement par l'Emprunteur d'une pénalité égale à 7 % du montant total des sommes exigibles par anticipation.

17.2.2 Deuxième cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre du Contrat deviendront immédiatement exigibles dans les cas suivants :

- cession, démolition ou destruction du bien immobilier financé par le Prêt, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires ou renonciation expresse du Prêteur ;
- transfert, démembrement ou extinction, pour quelque motif que ce soit, des droits réels immobiliers détenus par l'Emprunteur sur le bien financé ;
- action judiciaire ou administrative tendant à modifier ou à annuler les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- modification du statut juridique, du capital (dans son montant ou dans sa répartition), de l'actionnaire de référence, du pacte d'actionnaires ou de la gouvernance de l'Emprunteur, n'ayant pas obtenu l'accord préalable du Prêteur ;
- nantissement des parts sociales ou actions de l'Emprunteur.

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus donneront lieu au paiement par l'Emprunteur d'une indemnité égale à un semestre d'intérêts sur les sommes remboursées par anticipation, calculée au taux du Prêt en vigueur à la date du remboursement anticipé.

17.2.3 Troisième cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

L'Emprunteur s'oblige, au plus tard dans les deux (2) années qui suivent la date de déclaration d'achèvement des travaux ou dans l'année qui suit l'élaboration de la fiche de clôture d'opération, à rembourser les sommes trop perçues, au titre du Contrat, lorsque :

- le montant total des subventions obtenues est supérieur au montant initialement mentionné dans le plan de financement de l'opération ;
- le prix de revient définitif de l'opération est inférieur au prix prévisionnel ayant servi de base au calcul du montant du Prêt.



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

A défaut de remboursement dans ces délais une indemnité, égale à celle perçue en cas de remboursements anticipés volontaires, sera due sur les sommes trop perçues remboursées par anticipation.

Donnent lieu au seul paiement des intérêts contractuels courus correspondants, les cas de remboursements anticipés suivants :

- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes physiques ;
- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes morales contractualisant avec la Caisse des Dépôts, dans les conditions d'octroi de cette dernière, pour l'acquisition desdits logements, ou bien respectant les dispositions applicables au PLI défini par le Code général des impôts ;
- démolition pour vétusté et/ou dans le cadre de la politique de la ville (Zone ANRU).

En cas de cession partielle ou totale d'un ou de plusieurs logements, l'Emprunteur devra rembourser la quote-part de capital restant dû correspondant à la pondération du ou des logements cédés telles que déterminée dans la liste descriptive des logements à céder qui devra être fournie par l'Emprunteur, rapporté à l'encours du Prêt à la date de remboursement anticipé.

ARTICLE 18 RETARD DE PAIEMENT - INTÉRÊTS MORATOIRES

Toute somme due au titre de chaque Ligne du Prêt indexée sur Livret A, non versée à la date d'exigibilité, porte intérêt de plein droit, dans toute la mesure permise par la loi, à compter de cette date, au taux du Livret A majoré de 6 % (600 points de base).

La date d'exigibilité des sommes remboursables par anticipation s'entend de la date du fait générateur de l'obligation de remboursement, quelle que soit la date à laquelle ce fait générateur a été constaté par le Prêteur.

La perception des intérêts de retard mentionnés au présent article ne constituera en aucun cas un octroi de délai de paiement ou une renonciation à un droit quelconque du Prêteur au titre du Contrat.

Sans préjudice de leur exigibilité à tout moment, les intérêts de retard échus et non-payés seront capitalisés avec le montant impayé, s'ils sont dus pour au moins une année entière au sens de l'article 1343-2 du Code civil.

ARTICLE 19 DISPOSITIONS DIVERSES

19.1 Non renonciation

Le Prêteur ne sera pas considéré comme ayant renoncé à un droit au titre du Contrat ou de tout document s'y rapportant du seul fait qu'il s'abstient de l'exercer ou retarde son exercice.

L'exercice partiel d'un droit ne sera pas un obstacle à son exercice ultérieur, ni à l'exercice, plus généralement, des droits et recours prévus par toute réglementation.

19.2 Imprévision

Sans préjudice des autres stipulations du Contrat, chacune des Parties convient que l'application des dispositions de l'article 1195 du Code civil à ses obligations au titre du présent contrat est écartée et reconnaît qu'elle ne sera pas autorisée à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 dudit code.

Caisse des dépôts et consignations

44 rue de la Villette - Immeuble Aquilon - 69425 Lyon cedex 03 - Tél : 04 72 11 49 48
auvergne-rhone-alpes@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-46-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

22/25



19.3 Nullité

Même si l'une des clauses ou stipulations du Contrat est réputée, en tout ou partie, nulle ou caduque, la validité du Contrat n'est pas affectée.

19.4 Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) et lutte anti-corruption (LAC)

L'Emprunteur déclare que lui-même, ses filiales, leurs représentants, mandataires sociaux, dirigeants ou représentants légaux et agents ou employés respectifs ne se sont comportés d'une manière susceptible d'enfreindre les Réglementations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux, et de financement du terrorisme (LCB-FT), ou aux normes en matière de lutte anti-corruption (LAC) qui leur sont applicables.

En outre, l'Emprunteur a pris et maintient toutes les mesures nécessaires et a notamment adopté et met en oeuvre des procédures et lignes de conduite adéquates afin de prévenir toute violation de ces lois, réglementations et règles.

L'Emprunteur s'engage :

(i) à ne pas utiliser, directement ou indirectement, tout ou partie du produit du Prêt pour prêter, apporter ou mettre à disposition d'une quelconque manière ledit produit à toute personne ou entité ayant pour effet d'entraîner un non-respect des Réglementations relatives à la LCB-FT ou à la LAC.

(ii) à informer sans délai le Prêteur ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, de toute plainte, action, procédure, mise en demeure ou investigation relative à une violation des lois et/ou réglementations en matière de LCB-FT ou de LAC concernant une des personnes susmentionnées.

En vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives à LCB-FT et des sanctions pénales y attachées, le Prêteur a l'obligation de maintenir une connaissance actualisée de l'Emprunteur, de s'informer de l'identité véritable des personnes au bénéfice desquelles les opérations sont réalisées le cas échéant (bénéficiaires effectifs) et de s'informer auprès de l'Emprunteur lorsqu'une opération lui apparaît inhabituelle en raison notamment de ses modalités ou de son montant ou de son caractère exceptionnel. A ce titre, le Prêteur, ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, sera notamment tenu de déclarer les sommes ou opérations pouvant provenir de toute infraction passible d'une peine privative de liberté supérieure à un an ou qui pourraient participer au financement du terrorisme.

Dans le respect des lois et réglementations en vigueur, pendant toute la durée du Contrat de Prêt, l'Emprunteur (i) est informé que, pour répondre à ses obligations légales, le Prêteur, ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, met en oeuvre des traitements de surveillance ayant pour finalité la LCB-FT, (ii) s'engage à communiquer à première demande au Prêteur, ou à l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, tout document ou information nécessaires aux fins de respecter toute obligation qui lui est imposée par toute disposition légale ou réglementaire relative à la LCB-FT, (iii) s'engage à ce que les informations communiquées soient exactes, complètes et à jour et (iv) reconnaît que l'effet des règles ou décisions des autorités françaises, internationales ou étrangères peuvent affecter, suspendre ou interdire la réalisation de certaines opérations.

19.5 Sanctions internationales

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

L'Emprunteur déclare que lui-même, ses filiales, leurs représentants, mandataires sociaux, dirigeants ou représentants légaux et agents ou employés respectifs (i) ne sont actuellement pas visés par les, ou soumis aux, Réglementations Sanctions, (ii) ne sont actuellement pas situés, organisés ou résidents dans un pays ou territoire qui est visé par ou soumis à, ou dont le gouvernement est visé par ou soumis à, l'une des Réglementations Sanctions et/ou (iii) ne sont pas engagés dans des activités qui seraient interdites par les Réglementations Sanctions.

L'Emprunteur s'engage à respecter l'ensemble des Réglementations Sanctions et à ne pas utiliser, prêter, investir, ou mettre autrement à disposition le produit du prêt (i) dans un Pays Sanctionné ou (ii) d'une manière qui entraînerait une violation par l'Emprunteur des Réglementations Sanctions.

L'Emprunteur s'engage à informer sans délai le Prêteur ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, de tout soupçon ou connaissance qu'il pourrait avoir sur le fait que l'une des personnes susmentionnées est en violation des Réglementations Sanctions.

19.6 Cession

L'Emprunteur ne pourra en aucun cas céder ni transférer l'un quelconque de ses droits ou de l'ensemble de ses droits ou obligations en vertu du présent contrat sans avoir au préalable obtenu l'accord écrit du Prêteur.

Le Prêteur pourra céder ou transférer tout ou partie de ses droits et/ou obligations découlant du présent contrat.

ARTICLE 20 DROITS ET FRAIS

L'Emprunteur prend à sa charge les droits et frais présents et futurs qui peuvent résulter du Contrat et notamment les frais de gestion et les commissions prévues à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et, le cas échéant, à l'Article « **Commissions, pénalités et indemnités** ».

Les frais de constitution des Garanties, de réalisation des formalités de publicité éventuelles et les frais liés à leur renouvellement seront supportés par l'Emprunteur.

Les impôts et taxes présents et futurs, de quelque nature que ce soit, et qui seraient la suite ou la conséquence du Prêt seront également acquittés par l'Emprunteur ou remboursés au Prêteur en cas d'avance par ce dernier, et définitivement supportés par l'Emprunteur.

ARTICLE 21 NOTIFICATIONS ET DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Toutes les communications entre l'Emprunteur et le Prêteur (y compris les demandes de Prêt(s)) peuvent être effectuées soit par courriel soit via le site www.banquedesterritoires.fr par un représentant de l'Emprunteur dûment habilité. A cet égard, l'Emprunteur reconnaît que toute demande ou notification émanant de son représentant dûment habilité et transmise par courriel ou via le site indiqué ci-dessus l'engagera au même titre qu'une signature originale et sera considérée comme valable, même si, pour la bonne forme, une lettre simple de confirmation est requise.

Par ailleurs, l'Emprunteur est avisé que les informations résultant de la législation et de la réglementation concernant les données personnelles, et notamment, le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du Traitement des Données à caractère personnel et à la libre circulation de ces Données, applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « le RGPD »), font l'objet d'une notice, consultable sur le site www.banquedesterritoires.fr/donnees-personnelles.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 22 ÉLECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Le Contrat est soumis au droit français.

Pour l'entière exécution des présentes et de leur suite, les Parties font élection de domicile, à leurs adresses ci-dessus mentionnées.

En cas de différends sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, les Parties s'efforceront de trouver de bonne foi un accord amiable.

A défaut d'accord trouvé, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents de Paris.



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES



ALLIADE HABITAT
173 AVENUE JEAN JAURES
69007 LYON

à CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES
44 rue de la Villette
Immeuble Aquilon
69425 Lyon cedex 03

CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

U160392, ALLIADE HABITAT

Objet : Contrat de Prêt n° 182629, Ligne du Prêt n° 5704755

Je confirme l'autorisation donnée à la Caisse des Dépôts de recouvrer les échéances, les commissions, les frais et accessoires, ainsi que les indemnités, pénalités et toutes autres sommes éventuellement dues au titre de la Ligne du Prêt visée en objet et ce, par prélèvement direct sur le compte référencé CEPAFRPP382/FR7613825002000877910594569 en vertu du mandat n° ??DPH2013319003892 en date du 15 novembre 2013.

Si vous souhaitez changer de domiciliation bancaire de recouvrement, nous vous invitons à nous retourner le relevé d'identité bancaire correspondant afin que nous puissions établir le cas échéant le mandat SEPA correspondant.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES



ALLIADE HABITAT
173 AVENUE JEAN JAURES
69007 LYON

à CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES
44 rue de la Villette
Immeuble Aquilon
69425 Lyon cedex 03

CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

U160392, ALLIADE HABITAT

Objet : Contrat de Prêt n° 182629, Ligne du Prêt n° 5704754

Je confirme l'autorisation donnée à la Caisse des Dépôts de recouvrer les échéances, les commissions, les frais et accessoires, ainsi que les indemnités, pénalités et toutes autres sommes éventuellement dues au titre de la Ligne du Prêt visée en objet et ce, par prélèvement direct sur le compte référencé CEPAFRPP382/FR7613825002000877910594569 en vertu du mandat n° ??DPH2013319003892 en date du 15 novembre 2013.

Si vous souhaitez changer de domiciliation bancaire de recouvrement, nous vous invitons à nous retourner le relevé d'identité bancaire correspondant afin que nous puissions établir le cas échéant le mandat SEPA correspondant.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 15/12/2025

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES



Emprunteur : 0287007 - ALLIADE HABITAT
N° du Contrat de Prêt : 182629 / N° de la Ligne du Prêt : 5704755
Opération : Acquisition en VEFA
Produit : PLI - PLI Soutien VEFA

Capital prêté : 548 460 €
Taux actuariel théorique : 3,10 %
Taux effectif global : 3,10 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	15/12/2026	3,10	17 002,26	0,00	17 002,26	0,00	548 460,00	0,00
2	15/12/2027	3,10	17 002,26	0,00	17 002,26	0,00	548 460,00	0,00
3	15/12/2028	3,10	17 002,26	0,00	17 002,26	0,00	548 460,00	0,00
4	15/12/2029	3,10	17 002,26	0,00	17 002,26	0,00	548 460,00	0,00
5	15/12/2030	3,10	17 002,26	0,00	17 002,26	0,00	548 460,00	0,00
6	15/12/2031	3,10	28 344,94	11 342,68	17 002,26	0,00	537 117,32	0,00
7	15/12/2032	3,10	28 344,94	11 694,30	16 650,64	0,00	525 423,02	0,00
8	15/12/2033	3,10	28 344,94	12 056,83	16 288,11	0,00	513 366,19	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
44 rue de la Villette - Immeuble Aquilon - 69425 Lyon cedex 03 - Tél : 04 72 11 49 48
auvergne-rhone-alpes@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

1/3

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-46-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 15/12/2025

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
9	15/12/2034	3,10	28 344,94	12 430,59	15 914,35	0,00	500 935,60	0,00
10	15/12/2035	3,10	28 344,94	12 815,94	15 529,00	0,00	488 119,66	0,00
11	15/12/2036	3,10	28 344,94	13 213,23	15 131,71	0,00	474 906,43	0,00
12	15/12/2037	3,10	28 344,94	13 622,84	14 722,10	0,00	461 283,59	0,00
13	15/12/2038	3,10	28 344,94	14 045,15	14 299,79	0,00	447 238,44	0,00
14	15/12/2039	3,10	28 344,94	14 480,55	13 864,39	0,00	432 757,89	0,00
15	15/12/2040	3,10	28 344,94	14 929,45	13 415,49	0,00	417 828,44	0,00
16	15/12/2041	3,10	28 344,94	15 392,26	12 952,68	0,00	402 436,18	0,00
17	15/12/2042	3,10	28 344,94	15 869,42	12 475,52	0,00	386 566,76	0,00
18	15/12/2043	3,10	28 344,94	16 361,37	11 983,57	0,00	370 205,39	0,00
19	15/12/2044	3,10	28 344,94	16 868,57	11 476,37	0,00	353 336,82	0,00
20	15/12/2045	3,10	28 344,94	17 391,50	10 953,44	0,00	335 945,32	0,00
21	15/12/2046	3,10	28 344,94	17 930,64	10 414,30	0,00	318 014,68	0,00
22	15/12/2047	3,10	28 344,94	18 486,48	9 858,46	0,00	299 528,20	0,00
23	15/12/2048	3,10	28 344,94	19 059,57	9 285,37	0,00	280 468,63	0,00
24	15/12/2049	3,10	28 344,94	19 650,41	8 694,53	0,00	260 818,22	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
44 rue de la Villette - Immeuble Aquilon - 69425 Lyon cedex 03 - Tél : 04 72 11 49 48
auvergne-rhone-alpes@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 15/12/2025

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
25	15/12/2050	3,10	28 344,94	20 259,58	8 085,36	0,00	240 558,64	0,00
26	15/12/2051	3,10	28 344,94	20 887,62	7 457,32	0,00	219 671,02	0,00
27	15/12/2052	3,10	28 344,94	21 535,14	6 809,80	0,00	198 135,88	0,00
28	15/12/2053	3,10	28 344,94	22 202,73	6 142,21	0,00	175 933,15	0,00
29	15/12/2054	3,10	28 344,94	22 891,01	5 453,93	0,00	153 042,14	0,00
30	15/12/2055	3,10	28 344,94	23 600,63	4 744,31	0,00	129 441,51	0,00
31	15/12/2056	3,10	28 344,94	24 332,25	4 012,69	0,00	105 109,26	0,00
32	15/12/2057	3,10	28 344,94	25 086,55	3 258,39	0,00	80 022,71	0,00
33	15/12/2058	3,10	28 344,94	25 864,24	2 480,70	0,00	54 158,47	0,00
34	15/12/2059	3,10	28 344,94	26 666,03	1 678,91	0,00	27 492,44	0,00
35	15/12/2060	3,10	28 344,94	27 492,44	852,50	0,00	0,00	0,00
Total			935 359,50	548 460,00	386 899,50	0,00		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index en vigueur lors de l'émission du présent contrat est de 1,70 % (Livret A).

Caisse des dépôts et consignations
44 rue de la Villette - Immeuble Aquilon - 69425 Lyon cedex 03 - Tél : 04 72 11 49 48
auvergne-rhone-alpes@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

3/3

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-46-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 15/12/2025

Emprunteur : 0287007 - ALLIADE HABITAT
 N° du Contrat de Prêt : 182629 / N° de la Ligne du Prêt : 5704754
 Opération : Acquisition en VEFA
 Produit : PLI foncier - PLI Soutien VEFA

Capital prêté : 310 449 €
 Taux actuariel théorique : 3,10 %
 Taux effectif global : 3,10 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	15/12/2026	3,10	9 623,92	0,00	9 623,92	0,00	310 449,00	0,00
2	15/12/2027	3,10	9 623,92	0,00	9 623,92	0,00	310 449,00	0,00
3	15/12/2028	3,10	9 623,92	0,00	9 623,92	0,00	310 449,00	0,00
4	15/12/2029	3,10	9 623,92	0,00	9 623,92	0,00	310 449,00	0,00
5	15/12/2030	3,10	9 623,92	0,00	9 623,92	0,00	310 449,00	0,00
6	15/12/2031	3,10	12 885,83	3 261,91	9 623,92	0,00	307 187,09	0,00
7	15/12/2032	3,10	12 885,83	3 363,03	9 522,80	0,00	303 824,06	0,00
8	15/12/2033	3,10	12 885,83	3 467,28	9 418,55	0,00	300 356,78	0,00
9	15/12/2034	3,10	12 885,83	3 574,77	9 311,06	0,00	296 782,01	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 15/12/2025

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
10	15/12/2035	3,10	12 885,83	3 685,59	9 200,24	0,00	293 096,42	0,00
11	15/12/2036	3,10	12 885,83	3 799,84	9 085,99	0,00	289 296,58	0,00
12	15/12/2037	3,10	12 885,83	3 917,64	8 968,19	0,00	285 378,94	0,00
13	15/12/2038	3,10	12 885,83	4 039,08	8 846,75	0,00	281 339,86	0,00
14	15/12/2039	3,10	12 885,83	4 164,29	8 721,54	0,00	277 175,57	0,00
15	15/12/2040	3,10	12 885,83	4 293,39	8 592,44	0,00	272 882,18	0,00
16	15/12/2041	3,10	12 885,83	4 426,48	8 459,35	0,00	268 455,70	0,00
17	15/12/2042	3,10	12 885,83	4 563,70	8 322,13	0,00	263 892,00	0,00
18	15/12/2043	3,10	12 885,83	4 705,18	8 180,65	0,00	259 186,82	0,00
19	15/12/2044	3,10	12 885,83	4 851,04	8 034,79	0,00	254 335,78	0,00
20	15/12/2045	3,10	12 885,83	5 001,42	7 884,41	0,00	249 334,36	0,00
21	15/12/2046	3,10	12 885,83	5 156,46	7 729,37	0,00	244 177,90	0,00
22	15/12/2047	3,10	12 885,83	5 316,32	7 569,51	0,00	238 861,58	0,00
23	15/12/2048	3,10	12 885,83	5 481,12	7 404,71	0,00	233 380,46	0,00
24	15/12/2049	3,10	12 885,83	5 651,04	7 234,79	0,00	227 729,42	0,00
25	15/12/2050	3,10	12 885,83	5 826,22	7 059,61	0,00	221 903,20	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
44 rue de la Villette - Immeuble Aquilon - 69425 Lyon cedex 03 - Tél : 04 72 11 49 48
auvergne-rhone-alpes@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

2/4

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-46-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
26	15/12/2051	3,10	12 885,83	6 006,83	6 879,00	0,00	215 896,37	0,00
27	15/12/2052	3,10	12 885,83	6 193,04	6 692,79	0,00	209 703,33	0,00
28	15/12/2053	3,10	12 885,83	6 385,03	6 500,80	0,00	203 318,30	0,00
29	15/12/2054	3,10	12 885,83	6 582,96	6 302,87	0,00	196 735,34	0,00
30	15/12/2055	3,10	12 885,83	6 787,03	6 098,80	0,00	189 948,31	0,00
31	15/12/2056	3,10	12 885,83	6 997,43	5 888,40	0,00	182 950,88	0,00
32	15/12/2057	3,10	12 885,83	7 214,35	5 671,48	0,00	175 736,53	0,00
33	15/12/2058	3,10	12 885,83	7 438,00	5 447,83	0,00	168 298,53	0,00
34	15/12/2059	3,10	12 885,83	7 668,58	5 217,25	0,00	160 629,95	0,00
35	15/12/2060	3,10	12 885,83	7 906,30	4 979,53	0,00	152 723,65	0,00
36	15/12/2061	3,10	12 885,83	8 151,40	4 734,43	0,00	144 572,25	0,00
37	15/12/2062	3,10	12 885,83	8 404,09	4 481,74	0,00	136 168,16	0,00
38	15/12/2063	3,10	12 885,83	8 664,62	4 221,21	0,00	127 503,54	0,00
39	15/12/2064	3,10	12 885,83	8 933,22	3 952,61	0,00	118 570,32	0,00
40	15/12/2065	3,10	12 885,83	9 210,15	3 675,68	0,00	109 360,17	0,00
41	15/12/2066	3,10	12 885,83	9 495,66	3 390,17	0,00	99 864,51	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 15/12/2025

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
42	15/12/2067	3,10	12 885,83	9 790,03	3 095,80	0,00	90 074,48	0,00
43	15/12/2068	3,10	12 885,83	10 093,52	2 792,31	0,00	79 980,96	0,00
44	15/12/2069	3,10	12 885,83	10 406,42	2 479,41	0,00	69 574,54	0,00
45	15/12/2070	3,10	12 885,83	10 729,02	2 156,81	0,00	58 845,52	0,00
46	15/12/2071	3,10	12 885,83	11 061,62	1 824,21	0,00	47 783,90	0,00
47	15/12/2072	3,10	12 885,83	11 404,53	1 481,30	0,00	36 379,37	0,00
48	15/12/2073	3,10	12 885,83	11 758,07	1 127,76	0,00	24 621,30	0,00
49	15/12/2074	3,10	12 885,83	12 122,57	763,26	0,00	12 498,73	0,00
50	15/12/2075	3,10	12 885,83	12 498,73	387,10	0,00	0,00	0,00
Total			627 981,95	310 449,00	317 532,95	0,00		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index en vigueur lors de l'émission du présent contrat est de 1,70 % (Livret A).

PROJETS-PROJETS V2.0
Offre Contractuelle n° 182529 Emprunteur n° 000207007

Caisse des dépôts et consignations
44 rue de la Villette - Immeuble Aquilon - 69425 Lyon cedex 03 - Tél : 04 72 11 49 48
auvergne-rhone-alpes@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

4/4

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-46-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Cluses du 21 avril 2026

Le 21 avril 2026, à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Cluses s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Philippe MAS, Maire.

Présents

MAS JP, Maire
SALOU N, PASQUIER D, DELACQUIS A,
HEMISSI S, BOURRET M, NOIZET-MARET M,
THABUIS H, GUEBEY D, GUILLEN F,
DEBRABANT J, REDONDO M, VOISEY P,
DUCRETTET E, GENOVESE D, LÉVEILLÉ N,
EVERAERE J, LOUNIS A, TOUBIA Lili,
PASQUIER C, QUINTELA N, GUERBAA F,
PLATIAU-VASSET M, POULET C, DURAND S,
GREVAZ M, SENNEGON C,
NGUYEN-DINH S, DUPONT B.

Absent(s) :

BENEDETTI T procuration à HEMISSI S
TOUBIA Lamita procuration à DELACQUIS A
SCRUFARI F procuration à VOISEY P
BUFFET N procuration à SALOU N

Date de convocation et d'affichage : 14 avril 2026

Secrétaire de séance : GUILLEN Françoise

Nombre de conseillers :

En exercice :	33
Présents :	29
Votants :	33

Vote :

Pour :	33
Contre :	-
Abstention :	-
Ne Participe au Vote :	-

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par son envoi dématérialisé en Sous-Préfecture de Bonneville et sa publication sur le site internet de la commune le : 28/04/26

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**



Jean-Philippe MAS

26-47 : Tableau des effectifs de la Ville

Rapporteur : Madame Nadine SALOU, Maire-Adjointe

Annexe : tableau des effectifs de la Ville

*Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.313-1 ;
Vu l'avis du Comité Social Territorial du 21 avril 2026 ;*

Le présent tableau affiche 265 postes budgétaires à compter du mois de mai 2026.

Dont 64 postes à Temps non complet

MOUVEMENTS DEPUIS LE TABLEAU DES EFFECTIFS 2025

Tableau des effectifs au 1 ^{er} janvier 2024	Tableau des effectifs au 1 ^{er} janvier 2025	Tableau des effectifs au 1 ^{er} janvier 2026
Personnel Ville = 273	Personnel Ville : 263	Personnel Ville : 260
Modifications en cours d'année 2024	Modifications en cours d'année 2025	Modifications effectives au 1 ^{er} mai 2026
12 suppressions 4 créations Personnel Ville = 265	4 suppressions 1 création Personnel Ville = 260	10 suppressions 14 créations (déprécarisation) 1 contrat de projet Personnel Ville = 265

SUPPRESSIONS DE POSTE :

- 3 postes d'adjoint technique au niveau de la SAEM des Cuisines du Faucigny suite à l'actualisation des situations individuelles des agents, dont un est parti en disponibilité pour convenances personnelles en juillet 2024, un a été admis à la retraite pour invalidité en décembre 2025 et le 3^{ème} agent sera admis à la retraite en juin 2026 (son poste sera donc supprimé en conséquence après cette date).
- 1 poste au service informatique d'adjoint technique car le service informatique a été transféré à la 2CCAM en septembre 2023,
- 1 poste au service population d'adjoint administratif inoccupé depuis le départ de l'agent en 2021.

AUTRES POSTES :

-2 apprentis : 1 au service Espaces Verts et 1 au service Ressources Humaines.

- L'ensemble des postes ouverts au tableau des effectifs de la Ville est susceptible d'être occupé par un agent stagiaire, titulaire, ou contractuel (articles L.332-8 à L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique),
- La collectivité peut également avoir recours à des agents non permanents pour des besoins ponctuels liés à l'activité du service (agents en remplacement, accroissement temporaire d'activité, accroissement saisonnier d'activité)

MISES À DISPOSITION :

Plusieurs agents de la collectivité sont mis à disposition d'organismes extérieurs :

- 5 agents du service Ressources Humaines pour le compte de la 2CCAM :
 - 1 attaché à hauteur de 20% de son temps de travail,
 - 1 rédacteur principal de 1^{ère} classe à hauteur de 20% de son temps de travail,
 - 1 adjoint administratif à hauteur de 20% de leur temps de travail,
 - 2 adjoints administratifs principal 1^{ère} à hauteur de 20% de son temps de travail.

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-47-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

- 1 attaché de la Direction des Affaires Culturelles pour le compte de la 2CCAM, à hauteur de 10% de son temps de travail,
- 1 attaché de la Direction Générale Adjointe des Services CVAE pour le compte de la 2CCAM, à hauteur de 10% de son temps de travail,
- 1 ingénieur de la Direction Générale Adjointe des Services CVAE pour le compte de la 2CCAM, à hauteur de 25% de son temps de travail,
- 3 agents pour le compte de la SAEM des Cuisines du Faucigny :
 - 1 Adjoint technique territorial,
 - 1 Adjoint technique principal 2^{ème} classe qui partira à la retraite en juin 2026 et dont le poste sera supprimé,
 - 1 Adjoint technique principal 1^{ère} classe.
- 1 assistant d'enseignement artistique de 1^{ère} classe pour le compte de la Batterie-Fanfare,
- 1 assistant d'enseignement artistique de 1^{ère} classe pour le compte de l'EPCC Arve en Scène (5% d'un temps complet) et de l'orchestre d'harmonie (50% d'un temps complet)
- 1 agent adjoint administratif principal 2^{ème} classe du service entretien pour le compte de la 2CCAM à hauteur de 3%,
- 5 agents adjoints techniques du service cadre de vie pour le compte de la brigade PAV 2CCAM à hauteur de 20 % maximum chacun.

MODIFICATIONS LIEES A L'ORGANISATION DES SERVICES DE LA COLLECTIVITE :

CREATIONS DE POSTE :

Service Entretien :

Dans le cadre de la politique de gestion des ressources humaines de la collectivité et conformément aux engagements pris en matière de sécurisation des parcours professionnels, il apparaît nécessaire de procéder à une mise à jour des situations administratives des agents d'entretien actuellement en poste.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté affirmée par la collectivité de déprécarisation et de création des postes correspondant aux heures de travail actuellement définies dans les contrats de travail. Cela sera bénéfique à plusieurs niveaux : une sécurisation juridique des situations administratives, une fidélisation des agents, un renforcement de l'attractivité des postes ainsi qu'une organisation plus lisible et harmonisée.

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-47-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Postes supprimés au 01/05/2026 :

Date et n° de délibération portant création ou modification du poste	Filière	Catégorie	Grade	Effectifs budgétaires 2025	Equivalent temps plein (temps complet - temps non complet)	Service
21/03/2017 n°2017/33 21/03/2017 n°2017/33 26/09/2024 n°24-119 26/09/2018 n°18-115 21/03/2017 n°2017/23	Technique	C	Adjoint technique à Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	5	4,3171 dont 3 postes à temps plein	Entretien

Postes créés au 01/05/2026 :

Date et n° de délibération portant création ou modification du poste	Filière	Catégorie	Grade	Effectifs budgétaires 2025	Equivalent temps plein (temps complet - temps non complet)	Service
	Technique	C	Adjoint technique	14	7,3907 soit en détail : 3 postes à 0,8571 1 poste à 0,6205 1 poste à 0,5714 1 poste à 0,4386 1 poste à 0,4286 1 poste à 0,4138 1 poste à 0,3810 1 poste à 0,2714 1 poste à 0,2143 1 poste à 0,4285 1 poste à 0,4908 1 poste à 0,5605	Entretien

Service Communication :

Dans le cadre du nouveau mandat, l'équipe municipale a souhaité repenser l'organisation des services Cabinet et Communication, pour répondre plus efficacement à de nouveaux enjeux, et travailler à la fois sur le rayonnement de la Ville (pour ses propres habitants) et son attractivité (vis-à-vis de l'extérieur).

Dès lors pour remplir ces nouveaux objectifs, il est prévu la création d'un poste de Directeur Communication et Attractivité du Territoire sous la forme d'un contrat de projet (pour 2 ans) et la transformation d'un poste en catégorie B.

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-47-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Poste créé au 01/05/2026 :

Date et n° de délibération portant création ou modification du poste	Filière	Catégorie	Grade	Effectifs budgétaires 2025	Equivalent temps plein (temps complet - temps non complet)	Service
Contrat de projet (non permanent)	Administrative	A	Attaché	1	1	Communication

Postes modifiés au 01/05/2026 :

Date et n° de délibération portant création ou modification du poste	Filière	Catégorie	Grade	Effectifs budgétaires 2025	Equivalent temps plein (temps complet - temps non complet)	Service
10/12/2019 N°19-145	Administrative	C	Adjoint administratif	1	1	Communication
→	Administrative	B	Rédacteur	1	1	Communication

Service Ressources Humaines :

Le service Ressources Humaines a connu récemment plusieurs mobilités internes qui ont conduit à réexaminer l'organisation actuelle pour être en adéquation avec le statut des agents en poste et la réussite d'un concours pour l'un d'entre eux.

Postes modifiés au 01/05/2026 :

Date et n° de délibération portant création ou modification du poste	Filière	Catégorie	Grade	Effectifs budgétaires 2025	Equivalent temps plein (temps complet - temps non complet)	Service
24/02/2015 N°2015/21	Administrative	A	Attaché	1	1	RH
21/03/2017 N°2017/23	Administrative	C	Adjoint Administratif	1	1	RH
→	Administrative	B	Rédacteur	1	1	RH
→	Administrative	B	Rédacteur	1	1	RH

Service Urbanisme et Foncier :

Dans le cadre du départ de l'agent occupant le poste d'Assistant Foncier – référent ERP, la collectivité a engagé une procédure de recrutement comprenant une phase de publication de l'annonce, ainsi que plusieurs entretiens. Malgré ces démarches, aucun candidat présentant les compétences attendues n'a pu être retenu, ce qui met en évidence des difficultés de recrutement importantes sur le grade actuellement ouvert.

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-47-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Afin de renforcer l'attractivité du poste, il est proposé de modifier le grade de recrutement en l'ouvrant désormais en catégorie B aux deux premiers grades de rédacteur, contre celui d'adjoint administratif jusqu'ici. Cette adaptation permettra d'élargir le vivier de candidatures et d'optimiser les chances de pourvoir le poste dans des délais raisonnables.

Postes modifiés au 01/05/2026 :

Date et n° de délibération portant création ou modification du poste	Filière	Catégorie	Grade	Effectifs budgétaires 2025	Equivalent temps plein (temps complet - temps non complet)	Service
25/11/2025 - N°25-141	Administrative	C	Adjoint Administratif à adjoint administratif principal 2ème classe	1	1	DGSTU – Urbanisme Foncier
→	Administrative	B	Rédacteur à Rédacteur principal 2ème classe	1	1	DGSTU – Urbanisme Foncier

Centre Technique Municipal – Rapprochement des services Manutention / Electricité et, Gardiennage / Parvis :

Dans la continuité du rapprochement opéré en 2024 au niveau des service voirie et espaces verts du Centre Technique Municipal pour créer le service cadre de vie, la collectivité doit faire face à plusieurs évolutions structurelles nécessitant une adaptation de l'organisation des équipes opérationnelles des services Manutention / Electricité et Gardiennage / Parvis.

Face à ces constats, il apparaît pertinent de regrouper les compétences aujourd'hui éclatées entre ces deux services, afin de constituer une structure unique, plus agile et adaptée aux exigences croissantes de la collectivité.

Cette modification d'organisation est prévue à périmètre constant en termes de nombre de postes pour les agents de ces deux services, pour être réellement opérationnelle à l'automne 2026 avec une évolution progressive des missions.

Il est prévu que ce service soit managé par un chef de service et accompagné par 2 chefs d'équipe, postes calibrés sur un cadre d'emploi d'agent de maîtrise, un pour le service électricité et un pour le service Manutention / Parvis, dont les recrutements seront opérés après candidature interne des agents déjà en poste au CTM.

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-47-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Postes modifiés au 01/05/2026 :

Date et n° de délibération portant création ou modification du poste	Filière	Catégorie	Grade	Effectifs budgétaires 2025	Equivalent temps plein (temps complet - temps non complet)	Service
25/11/2025 - N°25-141	Technique	C	Agent de maîtrise à agent de maîtrise principal	1	1	Pôle Gardiennage
21/03/2017 N°2017/23	Technique	C	Adjoint technique	1	1	CTM Electricité
→	Technique	C	Agent technique à Agent technique principal 1 ^{ère} classe Agent de maîtrise à agent de maîtrise principal	1	1	CTM Manutention / Parvis
→	Technique	C	Agent technique à Agent technique principal 1 ^{ère} classe Agent de maîtrise à agent de maîtrise principal	1	1	CTM Electricité

Après exposé et en avoir débattu et délibéré,

Le Conseil Municipal

- Approuve le tableau des effectifs de la ville de Cluses.

Ainsi délibéré, le 21 avril 2026,

Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance


GUILLEN François

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**


Jean-Philippe MAS

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble (Le TA peut être saisi par « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ») ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-47-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Date et n° de délibération portant création ou modification du poste	Filière	Catégorie	Grade	Effectifs budgétaires 2025	Equivalent temps plein (temps complet - temps non complet)	Service
Avant 2000	Administrative	A	Attaché hors classe détaché sur un emploi fonctionnel de Directeur Général des services	1	1	Direction Générale
20/07/2021 N°21-102	Administrative	A	Attaché détaché sur un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services	1	1	Direction Générale
25/11/2025 - N°25-141	Administrative	A	Attaché à attaché principal	1	1	Direction Générale
Avant 2000	Administrative	A	Directeur de Cabinet	1	1	Cabinet du Maire
16/12/2008 N°08/143	Administrative	A	Attaché principal	1	1	Direction des Affaires Culturelles
CM 28/09/2023 n°23-131	Administrative	A	Attaché	1	1	DGSTU
CM 28/09/2023 n°23-131	Administrative	A	Attaché	1	1	DGSTU
25/11/2025 - N°25-141	Administrative	A	Attaché à attaché principal	1	1	Direction PEEEEJ
26/09/2024 n°24-119	Administrative	A	Attaché	1	1	Direction PEEEEJ
CM 01/07/2025 n°25-88	Administrative	A	Attaché	1	1	Jeunesse
Modification à venir	Administrative	C	Adjoint Administratif	1	1	Ressources Humaines
13/12/2011 N°2011/184	Administrative	A	Attaché	1	1	Ressources Humaines
23/11/2004 N°04/112	Administrative	A	Attaché	1	1	Communication
30/03/2004 N° 04/36	Administrative	A	Attaché	1	1	Communication

Création à venir Contrat de projet	Administrative	A	Attaché		1	1	Communication
18/12/2018 N°18-149	Administrative	A	Chargé de mission		1	1	Spectacles vivants
CM 17/09/2025 n°25-114	Administrative	A	Attaché		1	0,15	Contrôle de Gestion
18/12/2018 N°18-149	Administrative	B	Rédacteur principal 1ère classe		1	1	Direction PEEEEJ
10/12/2019 N°19-145	Administrative	B	Rédacteur principal 1ère classe		1	1	Population
25/11/2025 - N°25-141	Administrative	B	Rédacteur principal 1ère classe		1	1	Ressources Humaines
25/11/2025 - N°25-141	Administrative	B	Rédacteur principal 1ère classe		1	1	SEM
CM 22/11/2022 n°22-131	Administrative	B	Rédacteur		1	1	Ressources Humaines
20/07/2021 N°21-102	Administrative	B	Rédacteur		1	1	Vie associative
Modification à venir	Administrative	B	Rédacteur		1	1	Communication
CM 02/04/2024 n°24-35	Administrative	C	Adjoint administratif à Adjoint administratif principal 1ère classe		1	1	Population
CM 18/03/2025 n°25-38	Administrative	C	Adjoint administratif à Adjoint administratif principal 1ère classe		1	0,8	DGSTU
21/03/2017 N°2017/23	Administrative	C	Adjoint administratif principal 1ère classe		1	1	CTM Administration
20/07/2021 N°21-102	Administrative	C	Adjoint administratif principal 1ère classe		1	1	Direction Générale
20/07/2021 N°21-102	Administrative	C	Adjoint administratif principal 1ère classe		1	1	Direction Générale

21/03/2017 N°2017/23	Administrative	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	1	1	1	Direction PEEJ
CM 22/11/2022 n°22-131	Administrative	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	1	1	1	Entretien
20/07/2021 N°21-102	Administrative	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	1	1	1	Guichet unique
CM 22/11/2022 n°22-131	Administrative	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	1	1	1	Population
21/03/2017 N°2017/23	Administrative	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	1	1	1	Ressources Humaines
CM 17/10/2023 n°23-141	Administrative	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	1	1	1	Ressources Humaines
05/11/2024 n°24-148	Administrative	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	1	1	1	CTM Administration
10/12/2019 N°19-145	Administrative	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	1	1	1	DGSTU
05/11/2024 n°24-148	Administrative	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	1	1	1	Entretien
20/07/2021 N°21-102	Administrative	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	1	1	1	Guichet unique
05/11/2024 n°24-148	Administrative	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	1	1	1	Guichet unique
20/07/2021 N°21-102	Administrative	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	1	1	1	Police Municipale
CM 22/11/2022 n°22-131	Administrative	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	1	1	0,5	Population
05/11/2024 n°24-148	Administrative	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	1	1	1	Population
CM 01/07/2025 n°25-88	Administrative	C	Adjoint administratif à adjoint administratif ppal 1ère classe	1	0,5	0,5	Guichet Unique

25/11/2025 - N°25-141	Administrative	C	Agent administratif principal 1ère classe	1	1	Guichet unique
21/03/2017 N°2017/23	Administrative	C	Adjoint administratif	1	1	CTM Administration
Modification à venir	Administrative	B	Rédacteur à Rédacteur principal 2ème classe	1	1	DGSTU
13/12/2016 N°2016-141	Administrative	C	Adjoint administratif	1	1	DGSTU
18/12/2018 N°18-149	Administrative	C	Adjoint administratif	1	1	Guichet unique
17/09/2019 N°19-94	Administrative	C	Adjoint administratif	1	1	Population
17/09/2019 N°19-94	Administrative	C	Adjoint administratif	1	1	Population
Modification à venir	Administrative	B	Rédacteur	1	1	Ressources Humaines
CM 28/03/2023 n°38	Administrative	C	Adjoint administratif	1	1	Spectacles vivants
23/06/2015 N°2015-91	Administrative	C	Adjoint administratif	1	0,685	Spectacles vivants
CM 18/03/2025 n°25-38	Administrative	C	Adjoint administratif	1	0,785	Spectacles vivants
CM 28/03/2023 n°38	Administrative	C	Adjoint administratif	1	1	Spectacles vivants
CM 02/04/2024 n°24-35	Animation	B	Animateur à Animateur principal 2ème classe	1	1	Enfance Jeunesse
18/12/2018 N°18-149	Animation	B	Animateur Principal 1ère classe	1	1	Education
CM 17/10/2023 n°23-141	Animation	B	Animateur Principal 1ère classe	1	1	Vie associative

CM 17/10/2023 n°23-141	Animation	B		Animateur Principal 2ème classe		1	1	Direction PEEJ
CM 17/10/2023 n°23-141	Animation	B		Animateur Principal 2ème classe		1	1	Enfance Jeunesse
CM 17/10/2023 n°23-141	Animation	B		Animateur Principal 2ème classe		1	1	Jeunesse
CM 28/03/2023 n°38	Animation	B		Animateur		1	1	Enfance Jeunesse
26/09/2024 n°24-119	Animation	B		Animateur		1	1	Enfance Jeunesse
14/12/2017 N°17-121	Animation	B		Animateur		1	1	Jeunesse
CM 18/07/2023 n°23-111	Animation	C		Adjoint d'animation à Adjoint d'animation ppral 1ère classe		1	1	Enfance Jeunesse
CM 18/07/2023 n°23-111	Animation	C		Adjoint d'animation à Adjoint d'animation ppral 1ère classe		1	1	Enfance Jeunesse
CM 18/07/2023 n°23-111	Animation	C		Adjoint d'animation à Adjoint d'animation ppral 1ère classe		1	1	Enfance Jeunesse
CM 18/06/2024 n°24-68	Animation	C		Adjoint d'animation à Adjoint d'animation ppral 1ère classe		1	1	Enfance Jeunesse
CM 18/06/2024 n°24-68	Animation	C		Adjoint d'animation à Adjoint d'animation ppral 1ère classe		1	1	Enfance Jeunesse
CM 18/06/2024 n°24-68	Animation	C		Adjoint d'animation à Adjoint d'animation ppral 1ère classe		1	1	Enfance Jeunesse
CM 18/06/2024 n°24-68	Animation	C		Adjoint d'animation à Adjoint d'animation ppral 1ère classe		1	1	Enfance Jeunesse
CM 18/06/2024 n°24-68	Animation	C		Adjoint d'animation à Adjoint d'animation ppral 1ère classe		1	0,5714	Enfance Jeunesse
CM 18/07/2023 n°23-111	Animation	C		Adjoint d'animation à Adjoint d'animation principal 1ère classe		1	1	Enfance Jeunesse

CM 18/07/2023 n°23-111	Animation	C	Adjoint d'animation à Adjoint d'animation principal 1ère classe	1	1	Enfance Jeunesse
CM 17/10/2023 n°23-141	Animation	C	Adjoint d'animation principal 1ère classe	1	1	Enfance Jeunesse
CM 22/11/2022 n°22-131	Animation	C	Adjoint d'animation principal 1ère classe	1	1	Enfance Jeunesse
CM 17/10/2023 n°23-141	Animation	C	Adjoint d'animation principal 1ère classe	1	1	Enfance Jeunesse
CM 17/10/2023 n°23-141	Animation	C	Adjoint d'animation principal 1ère classe	1	1	Enfance Jeunesse
10/12/2019 N°19-145	Animation	C	Adjoint d'animation principal 1ère classe	1	1	Enfance Jeunesse
05/11/2024 n°24-148	Animation	C	Adjoint d'animation principal 1ère classe	1	1	Enfance Jeunesse
21/03/2017 N°2017/23	Animation	C	Adjoint d'animation principal 1ère classe	1	1	Vie associative
28/01/2025 N°25-01	Animation	C	Adjoint d'animation principal 1ère classe	1	0,8	Enfance Jeunesse
05/11/2024 n°24-148	Animation	C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	1	1	Enfance Jeunesse
21/03/2017 N°2017/23	Animation	C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	1	1	Enfance Jeunesse
CM 17/10/2023 n°23-141	Animation	C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	1	1	Enfance Jeunesse
25/11/2025 - N°25-141	Animation	C	Adjoint d'animation principal 2ème classe à adjoint d'animation principal 1ère classe	1	1	Enfance Jeunesse
05/11/2024 n°24-148	Animation	C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	1	1	Enfance Jeunesse

CM 22/11/2022 n°22-131	Animation	C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	1	1	Enfance Jeunesse
CM 22/11/2022 n°22-131	Animation	C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	1	1	Enfance Jeunesse
CM 22/11/2022 n°22-131	Animation	C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	1	1	Enfance Jeunesse
10/12/2019 N°19-145	Animation	C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	1	1	Jeunesse
10/12/2019 N°19-145	Animation	C	Adjoint d'animation	1	1	Enfance Jeunesse
21/03/2017 N°2017/23	Animation	C	Adjoint d'animation	1	1	Enfance Jeunesse
21/03/2017 N°2017/23	Animation	C	Adjoint d'animation	1	1	Enfance Jeunesse
21/03/2017 N°2017/23	Animation	C	Adjoint d'animation	1	1	Enfance Jeunesse
21/03/2017 N°2017/23	Animation	C	Adjoint d'animation	1	1	Enfance Jeunesse
21/03/2017 N°2017/23	Animation	C	Adjoint d'animation	1	1	Enfance Jeunesse
CM 22/11/2022 n°22-131	Culture	A	Bibliothécaire principal	1	1	Médiathèque
22/06/2016 N°2016/66	Culture	B	Assistant de conservation principal 1° classe	1	1	Médiathèque
08/12/2009 N°09/159	Culture	B	Assistant de conservation principal 1° classe	1	1	Médiathèque
CM 22/11/2022 n°22-131	Culture	B	Assistant de conservation principal 1ère classe	1	1	Médiathèque
18/12/2018 N°18-149	Culture	B	Assistant de conservation principal 2ème classe	1	1	Médiathèque
26/09/2018 N°18-115	Culture	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1	0,65	Musique

19/02/2019 N°19-12	Culture	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1	0,826	Musique
20/07/2021 N°21-102	Culture	C	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	1	1	Médiathèque
CM 22/11/2022 n°22-131	Culture	C	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	1	1	Médiathèque
CM 01/07/2025 n°25-88	Culture	C	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	1	0,5	Médiathèque
05/11/2024 n°24-148	Culture	C	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	1	1	Médiathèque
25/11/2025 - N°25-141	Médico-Sociale	B	Auxiliaire de puériculture classe normale à auxiliaire de puériculture classe exceptionnelle	1	0,9	Education
CM 17/10/2023 n°23-141	Médico-Sociale	C	Adjoint social principal 1ère classe	1	0,5	Entretien
26/06/2018 N° 18-89	Médico-Sociale	C	Atsem principal 1ère classe	1	0,95	Education
17/09/2025 - N°25-114	Médico-Sociale	C	Agent de maîtrise	1	0,93	Education
26/06/2018 N° 18-89	Médico-Sociale	C	Atsem principal 1ère classe	1	1	Education
21/03/2017 N°2017/23	Médico-Sociale	C	Atsem principal 1ère classe	1	0,93	Education
21/03/2017 N°2017/23	Médico-Sociale	C	Atsem principal 1ère classe	1	1	Education
20/07/2021 N°21-102	Médico-Sociale	C	Atsem principal 1ère classe	1	1	Education
10/12/2019 N°19-145	Médico-Sociale	C	Atsem principal 1ère classe	1	0,9	Education
05/11/2024 n°24-148	Médico-Sociale	C	Atsem principal 1ère classe	1	0,9	Education
CM 18/07/2023 n°23-111	Médico-Sociale	C	Atsem principal 1ère classe	1	0,95	Education
CM 22/11/2022 n°22-131	Médico-Sociale	C	Atsem principal 1ère classe	1	0,9	Education

20/07/2021 N°21-102	Médico-Sociale	C		Atsem principal 1ère classe	1	1	1	Education
05/11/2024 n°24-148	Médico-Sociale	C		Atsem principal 1ère classe	1	1	1	Education
10/12/2019 N°19-145	Médico-Sociale	C		Atsem principal 1ère classe	1	0,9	0,9	Education
17/09/2025 - N°25-114	Médico-Sociale	C		Agent de maîtrise	1	0,9	0,9	Education
20/07/2021 N°21-102	Médico-Sociale	C		Atsem principal 1ère classe	1	0,9	0,9	Education
21/03/2017 N°2017/23	Médico-Sociale	C		Atsem principal 2ème classe	1	0,9	0,9	Education
21/03/2017 N°2017/23	Médico-Sociale	C		Atsem principal 2ème classe	1	0,9	0,9	Education
21/03/2017 N°2017/23	Médico-Sociale	C		Atsem principal 2ème classe	1	0,9	0,9	Education
25/11/2025 - N°25-141	Médico-Sociale	C		Atsem principal 1ère classe	1	0,9	0,9	Education
CM 28/01/2025 n°25-01	Médico-Sociale	C		Atsem principal 2ème classe	1	0,67	0,67	Education
CM 28/03/2023 n°38	Médico-Sociale	C		Atsem principal 2ème classe	1	0,7	0,7	Education
25/11/2025 - N°25-141	Médico-Sociale	C		ATSEM principal 1ère classe	1	0,9	0,9	Education
19/07/2022 n°22-103	Police Municipale	B		Chef de service de Police municipale	1	1	1	Police Municipale
21/03/2017 N°2017/23	Police Municipale	C		Brigadier chef principal	1	1	1	Police Municipale
21/03/2017 N°2017/23	Police Municipale	C		Brigadier chef principal	1	1	1	Police Municipale
21/03/2017 N°2017/23	Police Municipale	C		Brigadier chef principal	1	1	1	Police Municipale
18/12/2020 N°20-135	Police Municipale	C		Brigadier chef principal	1	1	1	Police Municipale
21/03/2017 N°2017/23	Police Municipale	C		Brigadier chef principal	1	1	1	Police Municipale
21/03/2017 N°2017/23	Police Municipale	C		Brigadier chef principal	1	1	1	Police Municipale

CM 22/11/2022 n°22-131	Police Municipale	C	Brigadier chef principal	1	1	Police Municipale
21/03/2017 N°2017/23	Police Municipale	C	Gardien-brigadier	1	1	Police Municipale
21/03/2017 N°2017/23	Police Municipale	C	Gardien-brigadier	1	1	Police Municipale
10/12/2019 N°19-145	Police Municipale	C	Gardien-brigadier	1	1	Police Municipale
15/12/2015 N°2015/153	Police Municipale	C	Gardien-brigadier	1	1	Police Municipale
21/03/2017 N°2017/23	Police Municipale	C	Gardien-brigadier	1	1	Police Municipale
21/03/2017 N°2017/23	Police Municipale	C	Gardien-brigadier	1	1	Police Municipale
21/03/2017 N°2017/23	Police Municipale	C	Gardien-brigadier	1	1	Police Municipale
22/03/2022 n°22-34	Police Municipale	C	Gardien-brigadier	1	1	Police Municipale
19/07/2022 n°22-103	Sociale	A	Assistant territorial socio éducatif	1	1	Enfance Jeunesse
CM 18/06/2024 n°24-68	Sociale	B	Moniteur-Educateur et intervenant familial à Moniteur-Educateur et intervenant familial principal Adjoint d'animation à Adjoint d'animation ppal 1ère classe	1	1	Enfance Jeunesse
25/11/2025 - N°25-141	Administratif	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	1	1	Police Municipale
CM 02/04/2024 n°24-35	Sociale Animation	C	Agent social ou Adjoint d'animation	1	0,858	Enfance Jeunesse
13/12/2011 N°2011/184	Sport	B	Educateur APS principal 1ère classe	1	1	Sport

13/12/2011 N°2011/184	Sport	B	Educateur APS principal 1ère classe	1	1	1	Sport
10/12/2019 N°19-145	Technique	A	Ingénieur	1	1	1	DGSTU
17/12/2013 N°2013/169	Technique	B	Technicien principal 1ère classe	1	1	1	DGSTU
25/01/2021 N° 21-08	Technique	B	Technicien principal 1ère classe	1	1	1	DGSTU
05/11/2024 n°24-148	Technique	B	Technicien principal 2ème classe	1	1	1	CTM Bâtiments
20/07/2021 N°21-102	Technique	B	Technicien principal 2ème classe	1	1	1	Spectacles vivants
27/06/2006 N°06/46	Technique	B	Régisseur	1	1	1	Spectacles vivants
26/09/2024 n°24-119	Technique	B	Technicien	1	1	1	CTM Cadre de vie
26/09/2024 n°24-119	Technique	B	Technicien	1	1	1	CTM Manutention
CM 28/09/2023 n°23-131	Technique	B	Technicien	1	1	1	CTM Administration
CM 22/11/2022 n°22-131	Technique	B	Technicien - Titulaire + contractuel	1	1	1	DGSTU
26/06/2018 N° 18-89	Technique	C	Agent de maîtrise principal	1	1	1	CTM Bâtiments
13/12/2016 N°2016-141	Technique	C	Agent de maîtrise principal	1	1	1	CTM Bâtiments
05/11/2024 n°24-148	Technique	C	Agent de maîtrise principal	1	1	1	CTM Espaces verts
26/06/2018 N° 18-89	Technique	C	Agent de maîtrise principal	1	1	1	CTM Garage
26/06/2018 N° 18-89	Technique	C	Agent de maîtrise principal	1	1	1	CTM Manutention
26/06/2018 N° 18-89	Technique	C	Agent de maîtrise principal	1	1	1	CTM Voirie
CM 22/11/2022 n°22-131	Technique	C	Agent de maîtrise principal	1	1	1	CTM Voirie

CM 18/07/2023 n°23-111	Technique	C	Agent de maîtrise	1	0,9	Education
26/09/2024 n°24-119	Technique	C	Agent de maîtrise	1	1	CTM Bâtiments
26/09/2024 n°24-119	Technique	C	Agent de maîtrise	1	1	CTM Bâtiments
26/09/2024 n°24-119	Technique	C	Agent de maîtrise	1	1	CTM Bâtiments
26/09/2024 n°24-119	Technique	C	Agent de maîtrise	1	1	CTM Espaces verts
26/06/2018 N° 18-89	Technique	C	Agent de maîtrise	1	1	CTM Espaces verts
26/09/2024 n°24-119	Technique	C	Agent de maîtrise	1	1	Culture
CM 18/07/2023 n°23-111	Technique	C	Agent de maîtrise	1	0,9	Education
20/07/2021 N°21-102	Technique	C	Agent de maîtrise	1	1	Entretien
Modification à venir	Technique	C	Adjoint technique à adjoint principal 1ère classe Agent de maîtrise à Agent de maîtrise ppal	1	1	CTM Gardiennage
25/11/2025 - N°25-141	Technique	C	Adjoint technique à Adjoint technique principal 1ère classe Agent de maîtrise	1	0,8	Restauration pour enfants
25/11/2025 - N°25-141	Technique	C	Adjoint technique à Adjoint technique principal 1ère classe Agent de maîtrise et Agent de maîtrise principal	1	1	Restauration pour enfants
CM 18/06/2024 n°24-68	Technique	C	Adjoint technique à adjoint principal 1ère classe Agent de maîtrise à Agent de maîtrise ppal	1	1	CTM Electricité
CM 02/04/2024 n°24-35	Technique	C	Adjoint technique à Adjoint technique principal 1ère classe	1	1	Spectacles vivants

CM 02/04/2024 n°24-35	Technique	C	Adjoint technique à Agent de maîtrise principal	1	1	CTM Electricité
21/03/2017 N°2017/23	Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	1	1	CTM Bâtiments
21/03/2017 N°2017/23	Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	1	1	CTM Espaces verts
21/03/2017 N°2017/23	Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	1	1	CTM Espaces verts
05/11/2024 n°24-148	Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	1	1	CTM Espaces verts
CM 17/10/2023 n°23-141	Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	1	1	CTM Manutention
21/03/2017 N°2017/23	Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	1	1	CTM Manutention
CM 17/10/2023 n°23-141	Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	1	1	CTM Voirie
20/07/2021 N°21-102	Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	1	1	CTM Voirie
20/07/2021 N°21-102	Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	1	1	CTM Voirie
22/03/2022 n°22-34	Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	1	1	CTM Voirie
CM 22/11/2022 n°22-131	Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	1	1	CTM Voirie
21/03/2017 N°2017/23	Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	1	1	CTM Voirie
CM 17/10/2023 n°23-141	Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	1	1	CTM Voirie
CM 22/11/2022 n°22-131	Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	1	1	CTM Voirie
CM 22/11/2022 n°22-131	Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	1	1	CTM Voirie

13/06/2017 N°17/52	Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	1	1	Cuisine centrale
13/06/2017 N°17/52	Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	1	1	Cuisine centrale
13/06/2017 N°17/52	Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	1	1	Cuisine centrale
CM 22/11/2022 n°22-131	Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	1	0,9	Education
CM 17/10/2023 n°23-141	Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	1	1	Entretien
CM 17/10/2023 n°23-141	Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	1	0,95	Entretien
CM 17/10/2023 n°23-141	Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	1	1	Entretien
CM 22/11/2022 n°22-131	Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	1	1	Entretien
05/11/2024 n°24-148	Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	1	0,85	Entretien
CM 17/10/2023 n°23-141	Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	1	0,55	Entretien
28/01/2025 N° 25-01	Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	1	0,85	Restauration pour enfants
01/07/2005 n° 25/88	Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	1	0,8	Restauration pour enfants
20/07/2021 N°21-102	Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	1	1	CTM Bâtiments
20/07/2021 N°21-102	Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	1	1	CTM Espaces verts
05/11/2024 n°24-148	Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	1	1	CTM Espaces verts
05/11/2024 n°24-148	Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	1	1	CTM Espaces verts
CM 17/10/2023 n°23-141	Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	1	1	CTM Garage

CM 17/10/2023 n°23-141	Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	1	1	CTM Manutention
05/11/2024 n°24-148	Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	1	1	CTM Manutention
CM 17/10/2023 n°23-141	Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	1	1	CTM Manutention
CM 17/10/2023 n°23-141	Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	1	1	CTM Voirie
05/11/2024 n°24-148	Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	1	1	CTM Voirie
CM 17/10/2023 n°23-141	Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	1	1	CTM Voirie
CM 17/10/2023 n°23-141	Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	1	1	Cuisine centrale
25/11/2025 - N°25-141	Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe à principal 1ère classe	1	1	Cuisine centrale
CM 17/10/2023 n°23-141	Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	1	1	Cuisine centrale
CM 28/03/2023 n°38	Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	1	1	CTM Gardiennage
21/03/2017 N°2017/23	Technique	C	Adjoint technique	1	0,8571	Entretien
05/11/2024 n°24-148	Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	1	1	Entretien
CM 17/10/2023 n°23-141	Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	1	1	Entretien
CM 22/11/2022 n°22-131	Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	1	0,51	Entretien
21/03/2017 N°2017/23	Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	1	1	Entretien
20/07/2021 N°21-102	Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	1	1	Informatique

21/03/2017 N°2017/23	Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe		1	1	Police Municipale
21/03/2017 N°2017/23	Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe		1	0,8	Restauration pour enfants
20/07/2021 N°21-102	Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe		1	0,7	Restauration pour enfants
CM 17/10/2023 n°23-141	Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe		1	0,75	Restauration pour enfants
CM 22/11/2022 n°22-131	Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe		1	0,48	Transports scolaires
21/03/2017 N°2017/23	Technique	C	Adjoint technique		1	1	CTM Bâtiments
Modification à venir	Technique	C	Adjoint technique à adjoint principal 1ère classe Agent de maîtrise à Agent de maîtrise ppal		1	1	CTM Electricité
15/12/2015 N°2015/153	Technique	C	Adjoint technique		1	1	CTM Espaces verts
21/03/2017 N°2017/23	Technique	C	Adjoint technique		1	1	CTM Espaces verts
21/03/2017 N°2017/23	Technique	C	Adjoint technique		1	1	CTM Espaces verts
21/03/2017 N°2017/23	Technique	C	Adjoint technique		1	1	CTM Espaces verts
21/03/2017 N°2017/23	Technique	C	Adjoint technique		1	1	CTM Espaces verts
21/03/2017 N°2017/23	Technique	C	Adjoint technique		1	1	CTM Voirie
21/03/2017 N°2017/23	Technique	C	Adjoint technique		1	1	CTM Voirie
21/03/2017 N°2017/23	Technique	C	Adjoint technique		1	1	CTM Voirie
21/03/2017 N°2017/23	Technique	C	Adjoint technique		1	1	Entretien
21/03/2017 N°2017/23	Technique	C	Adjoint technique		1	1	Entretien
26/09/2024 n°24-119	Technique	C	Adjoint technique		1	0,8571	Entretien
26/09/2018 N°18-115	Technique	C	Adjoint technique		1	0,46	Entretien
21/03/2017 N°2017/23	Technique	C	Adjoint technique		1	1	Entretien

21/03/2017 N°2017/23	Technique	C	Adjoint technique	1	1	CTM Gardiennage
21/03/2017 N°2017/23	Technique	C	Adjoint technique	1	1	CTM Gardiennage
21/03/2017 N°2017/23	Technique	C	Adjoint technique	1	1	CTM Gardiennage
25/11/2025 - N°25-141	Technique	C	Adjoint technique à Adjoint technique principal 1ère classe Agent de maîtrise et Agent de maîtrise principal	1	1	Restauration pour enfants
22/11/2022 N°22-131	Technique	C	Adjoint technique	1	0,75	Restauration pour enfants
22/11/2022 N°22-131	Technique	C	Adjoint technique	1	0,8	Restauration pour enfants
22/11/2022 N°22-131	Technique	C	Adjoint technique	1	0,9	Restauration pour enfants
28/01/2025 N° 25-01	Technique	C	Adjoint technique	1	0,8	Restauration pour enfants
Poste créé - Déprécarisation	Technique	C	Adjoint technique	1	0,8571	Entretien
Poste créé - Déprécarisation	Technique	C	Adjoint technique	1	0,8571	Entretien
Poste créé - Déprécarisation	Technique	C	Adjoint technique	1	0,8571	Entretien
Poste créé - Déprécarisation	Technique	C	Adjoint technique	1	0,6205	Entretien
Poste créé - Déprécarisation	Technique	C	Adjoint technique	1	0,5714	Entretien
Poste créé - Déprécarisation	Technique	C	Adjoint technique	1	0,4386	Entretien

Poste créé - Déprécarisation	Technique	C	Adjoint technique	1	0,4286	Entretien
Poste créé - Déprécarisation	Technique	C	Adjoint technique	1	0,4138	Entretien
Poste créé - Déprécarisation	Technique	C	Adjoint technique	1	0,381	Entretien
Poste créé - Déprécarisation	Technique	C	Adjoint technique	1	0,2714	Entretien
Poste créé - Déprécarisation	Technique	C	Adjoint technique	1	0,2143	Entretien
Poste créé - Déprécarisation	Technique	C	Adjoint technique	1	0,4285	Entretien
Poste créé - Déprécarisation	Technique	C	Adjoint technique	1	0,4908	Entretien
Poste créé - Déprécarisation	Technique	C	Adjoint technique	1	0,5605	Entretien
TOTAL				275	256,6103	

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Cluses du 21 avril 2026

Le 21 avril 2026, à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Cluses s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Philippe MAS, Maire.

Présents

MAS JP, Maire
SALOU N, PASQUIER D, DELACQUIS A,
HEMISSI S, BOURRET M, NOIZET-MARET M,
THABUIS H, GUEBEY D, GUILLEN F,
DEBRABANT J, REDONDO M, VOISEY P,
DUCRETTET E, GENOVESE D, LÉVEILLÉ N,
EVERAERE J, LOUNIS A, TOUBIA Lili,
PASQUIER C, QUINTELA N, GUERBAA F,
PLATIAU-VASSET M, POULET C, DURAND S,
GREVAZ M, SENNEGON C,
NGUYEN-DINH S, DUPONT B.

Absent(s) :

BENEDETTI T procuration à HEMISSI S
TOUBIA Lamita procuration à DELACQUIS A
SCRUFARI F procuration à VOISEY P
BUFFET N procuration à SALOU N

Date de convocation et d'affichage : 14 avril 2026

Secrétaire de séance : GUILLEN Françoise

Nombre de conseillers :

En exercice :	33
Présents :	29
Votants :	33

Vote :

Pour :	33
Contre :	-
Abstention :	-
Ne Participe au Vote :	-

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par son envoi dématérialisé en Sous-Préfecture de Bonneville et sa publication sur le site internet de la commune le : 28/04/26 .

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**



Jean-Philippe MAS

26-48 : Attribution de véhicules de service

Rapporteur : Madame Nadine SALOU, Maire-Adjointe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2123-18-1-1 ;

Vu le rapport de la Chambre Régionale des Comptes du 07 juillet 2020 ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 21 avril 2026 ;

En mars 2022, la collectivité avait pris une délibération générale, précisant les attributions des véhicules de service et de fonction.

Ces attributions ayant évolué, il convient de reprendre une délibération pour actualiser cette liste.

Pour rappel, l'attribution de véhicules de service est liée aux missions et responsabilités de chacun des postes concernés, et doit permettre un meilleur fonctionnement des services.

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-48-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Le véhicule de service est utilisé par les agents pour les besoins de leur service et en fonction de leur activité. En cas de nécessité de service (travail en horaires décalés, astreintes...) ils peuvent bénéficier d'une autorisation de remisage à domicile.

Le véhicule de service est susceptible d'être utilisé par d'autres agents de la collectivité durant la journée, selon les besoins du service.

Proposition :

Dans ce cadre, les agents occupant les postes suivants peuvent être dotés d'un véhicule :

Poste	Type de véhicule attribué
Directeur Général des Services	Véhicule de service
Directeur de Cabinet	Véhicule de service
Elus municipaux	Véhicule de service
Directeur adjoint DGAS ICVAE	Véhicule de service
Directeur des Affaires Culturelles	Véhicule de service
Responsable service Entretien	Véhicule de service
Directeur du CTM / CTI	Véhicule de service
Directeur adjoint du CTM	Véhicule de service
Responsable CTM cadre de vie	Véhicule de service
Responsable CTM Bâtiments	Véhicule de service
Responsable CTM Manutention	Véhicule de service
Responsable CTM Garage	Véhicule de service
Responsable / Responsable adjoint CTM Gardiennage	Véhicule de service
Responsable Police Municipale	Véhicule de service

Après exposé et en avoir débattu et délibéré,

Le Conseil Municipal

- **Valide la liste des fonctions susceptibles d'être dotés d'un véhicule de service ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés d'attribution correspondant.**

Ainsi délibéré, le 21 avril 2026,

Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance



GUILLEN Françoise

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**



Jean-Philippe MAS

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble (Le TA peut être saisi par « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ») ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-48-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Cluses du 21 avril 2026

Le 21 avril 2026, à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Cluses s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Philippe MAS, Maire.

Présents

MAS JP, Maire
SALOU N, PASQUIER D, DELACQUIS A,
HEMISSI S, BOURRET M, NOIZET-MARET M,
THABUIS H, GUEBEY D, GUILLEN F,
DEBRABANT J, REDONDO M, VOISEY P,
DUCRETTET E, GENOVESE D, LÉVEILLÉ N,
EVERAERE J, LOUNIS A, TOUBIA Lili,
PASQUIER C, QUINTELA N, GUERBAA F,
PLATIAU-VASSET M, POULET C, DURAND S,
GREVAZ M, SENNEGON C,
NGUYEN-DINH S, DUPONT B.

Absent(s) :

BENEDETTI T procuration à HEMISSI S
TOUBIA Lamita procuration à DELACQUIS A
SCRUFARI F procuration à VOISEY P
BUFFET N procuration à SALOU N

Date de convocation et d'affichage : 14 avril 2026

Secrétaire de séance : GUILLEN Françoise

Nombre de conseillers :

En exercice :	33
Présents :	29
Votants :	33

Vote :

Pour :	33
Contre :	-
Abstention :	-
Ne Participe au Vote :	-

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par son envoi dématérialisé en Sous-Préfecture de Bonneville et sa publication sur le site internet de la commune le : 28/04/26 .

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**



Jean-Philippe MAS

26-49 : Désignation des représentants de la Commune de Cluses au Conseil d'Administration de la SEM « Cuisines du Faucigny »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la SEM « Cuisines du Faucigny »,

Considérant la représentation de la Commune de Cluses au sein du Capital de la SEM « Cuisines du Faucigny »

Considérant, qu'en conséquence, la Commune de Cluses dispose de 5 sièges au Conseil d'administration

Considérant que le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du Code général des collectivités territoriales et des textes régissant ces organismes.

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-49-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Il est rappelé que l'actionnariat des Cuisines du Faucigny est réparti comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant	% détenu
VILLE DE CLUSES	2240	224 000 €	54,37%
Caisse d'Epargne Rhône-Alpes	630	63 000 €	15,29%
CCFG	420	42 000 €	10,19%
CCAS de Cluses	130	13 000 €	3,16%
Ville de MONT-SAXONNEX	145	14 500 €	3,52%
Ville de SAINT-SIGISMOND	30	3 000 €	0,73%
CCAS de MONT-SAXONNEX	5	500 €	0,12%
Ville de SALLANCHES	420	42 000 €	10,19%
Ville du REPOSOIR	5	500 €	0,12%
Ville de NANCY-SUR-CLUSES	5	500 €	0,12%
Ville de BONNE	30	3 000 €	0,73%
Ville d'ANNEMASSE	20	2 000 €	0,49%
CCAS d'ANNEMASSE	40	4 000 €	0,97%
TOTAL	4120	412 000 €	100%

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner les 5 représentants de la Ville, au sein du Conseil d'Administration de la SEM « Cuisines du Faucigny », et de préciser que l'un de ces représentants sera autorisé :

- À présenter la candidature de la Ville de Cluses à la présidence du Conseil d'Administration,
- À assurer les fonctions de président du Conseil d'Administration et, le cas échéant, de président-directeur général de la Société,

En application de l'article L2121-21 2 du CGCT :

Le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents.

Il est voté au scrutin secret :

1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;

2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-49-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Tout conseiller municipal atteint d'infirmité certaine et le mettant dans l'impossibilité d'introduire son bulletin dans l'enveloppe est autorisé à se faire assister par une personne de son choix.

Les candidats sont présentés en séance

L'assemblée donne son accord, à l'unanimité, afin de ne pas procéder au scrutin secret.

Après exposé et en avoir débattu et délibéré,

Le Conseil Municipal

- Désigne 5 membres du Conseil Municipal pour siéger au conseil d'administration de la SEM « Cuisines du Faucigny », dont l'un sera par ailleurs autorisé à exercer la Présidence du conseil d'administration :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	BOURRET Myriam	GUERBAA Fayçal
2	HEMISSI Sami	GUILLEN Françoise
3	MAS Jean-Philippe	POULET Christian
4	NOIZET-MARET Maryline ➔ Candidate à la Présidence	THABUIS Hervé
5	SALOU Nadine	VOISEY Patrick

Ainsi délibéré, le 21 avril 2026,

Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance



GUILLEN Françoise

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**

Jean-Philippe MAS

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble (Le TA peut être saisi par « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ») ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-49-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Cluses du 21 avril 2026

Le 21 avril 2026, à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Cluses s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Philippe MAS, Maire.

Présents

MAS JP, Maire
SALOU N, PASQUIER D, DELACQUIS A,
HEMISSI S, BOURRET M, NOIZET-MARET M,
THABUIS H, GUEBEY D, GUILLEN F,
DEBRABANT J, REDONDO M, VOISEY P,
DUCRETTET E, GENOVESE D, LÉVEILLÉ N,
EVERAERE J, LOUNIS A, TOUBIA Lili,
PASQUIER C, QUINTELA N, GUERBAA F,
PLATIAU-VASSET M, POULET C, DURAND S,
GREVAZ M, SENNEGON C,
NGUYEN-DINH S, DUPONT B.

Absent(s) :

BENEDETTI T procuration à HEMISSI S
TOUBIA Lamita procuration à DELACQUIS A
SCRUFARI F procuration à VOISEY P
BUFFET N procuration à SALOU N

Date de convocation et d'affichage : 14 avril 2026

Secrétaire de séance : GUILLEN Françoise

Nombre de conseillers :

En exercice :	33
Présents :	29
Votants :	33

Vote :

Pour :	33
Contre :	-
Abstention :	-
Ne Participe au Vote :	-

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par son envoi dématérialisé en Sous-Préfecture de Bonneville et sa publication sur le site internet de la commune le : 28/04/26 .

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**



Jean-Philippe MAS

26-50 : Désignation des représentants de la Commune de Cluses au sein des instances du GIP Conciergerie

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2121-33 ;

Vu la Loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°25-02 du 28 janvier 2025, approuvant le projet de statuts de Groupement d'Intérêt Public (GIP) et la signature de la convention constitutive du GIP.

Considérant l'arrêté préfectoral n°PREF 2025-0027, en date du 08 avril 2025, approuvant la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « la conciergerie » ;

Considérant que le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du Code général des collectivités territoriales et des textes régissant ces organismes.

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-50-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Considérant qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026 il convient de désigner des représentants de la Commune de Cluses au sein du GIP Conciergerie, à savoir :

- un représentant au sein de l'Assemblée Générale,
- un représentant au sein du Conseil d'Administration.

En application de l'article L2121-21 2 du CGCT :

Le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents.

Il est voté au scrutin secret :

1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;

2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Tout conseiller municipal atteint d'infirmité certaine et le mettant dans l'impossibilité d'introduire son bulletin dans l'enveloppe est autorisé à se faire assister par une personne de son choix.

Les candidats sont présentés en séance

L'assemblée donne son accord, à l'unanimité, afin de ne pas procéder au scrutin secret.

Après exposé et en avoir débattu et délibéré,

Le Conseil Municipal

- **Désigne Madame Nadine SALOU en tant que représentante de la Ville au sein de l'assemblée générale du GIP – Conciergerie ;**
- **Désigne Monsieur Ahmed LOUNIS en tant que représentant de la Ville au sein du conseil d'administration du GIP – Conciergerie.**

Ainsi délibéré, le 21 avril 2026,

Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance



GUILLEN Françoise

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**



Jean-Philippe MAS

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble (Le TA peut être saisi par « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ») ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. Elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception en préfecture
074-247460001-20260421-26-50-01-Elle soit
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Cluses du 21 avril 2026

Le 21 avril 2026, à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Cluses s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Philippe MAS, Maire.

Présents

MAS JP, Maire
SALOU N, PASQUIER D, DELACQUIS A,
HEMISSI S, BOURRET M, NOIZET-MARET M,
THABUIS H, GUEBEY D, GUILLEN F,
DEBRABANT J, REDONDO M, VOISEY P,
DUCRETTET E, GENOVESE D, LÉVEILLÉ N,
EVERAERE J, LOUNIS A, TOUBIA Lili,
PASQUIER C, QUINTELA N, GUERBAA F,
PLATIAU-VASSET M, POULET C, DURAND S,
GREVAZ M, SENNEGON C,
NGUYEN-DINH S, DUPONT B.

Absent(s) :

BENEDETTI T procuration à HEMISSI S
TOUBIA Lamita procuration à DELACQUIS A
SCRUFARI F procuration à VOISEY P
BUFFET N procuration à SALOU N

Date de convocation et d'affichage : 14 avril 2026

Secrétaire de séance : GUILLEN Françoise

Nombre de conseillers :

En exercice :	33
Présents :	29
Votants :	33

Vote :

Pour :	33
Contre :	-
Abstention :	-
Ne Participe au Vote :	-

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par son envoi dématérialisé en Sous-Préfecture de Bonneville et sa publication sur le site internet de la commune le : 28/04/26 .

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**



Jean-Philippe MAS

26-51 : Désignation des représentants de la Commune de Cluses au sein de diverses structures associatives

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2121-33 ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu les statuts :

- De l'association pour l'Insertion Socio-Professionnelle (AISP) Centre de l'Englennaz
- De l'association du musée de l'horlogerie
- De l'association Atelier de l'Arve ADTP
- De l'Union Clusienne des associations de Bouliste
- Du comité des fêtes
- De l'association des communes forestières

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-51-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Considérant qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026 il convient de désigner des représentants de la Commune de Cluses au sein des structures associatives dont les statuts sont visés ci-dessus,

Considérant que le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du Code général des collectivités territoriales et des textes régissant ces organismes.

Le Conseil municipal est ainsi invité à désigner les élus pour représenter la Ville auprès des structures associatives tel que cela ressort du tableau ci-après :

Structures associatives	Titulaires
Association pour l'Insertion Socio-Professionnelle (AISP) Centre de l'Englennaz	1
Association du musée de l'horlogerie	1
Association Atelier de l'Arve ADTP	1
Union Clusienne des associations de Boulistes	1
Association comité des fêtes	8
Association des communes forestières	1

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents.

Il est voté au scrutin secret :

1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;

2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Tout conseiller municipal atteint d'infirmité certaine et le mettant dans l'impossibilité d'introduire son bulletin dans l'enveloppe est autorisé à se faire assister par une personne de son choix. »

Les candidats sont présentés en séance

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-51-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

L'assemblée donne son accord, à l'unanimité, afin de ne pas procéder au scrutin secret.

**Après exposé et en avoir débattu et délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **Désigne les représentants de la Ville auprès de structures associatives :**

Structures associatives	TITULAIRES	
Association pour l'Insertion Socio-Professionnelle (AISP) Centre de l'Englennaz	1	DURAND Sandrine
Musée de l'horlogerie	1	GUEBEY Denis
Atelier de l'Arve ADTP	1	DUCRETTET Éric
Union Clusienne des associations de Bouliste	1	THABUIS Hervé
Comité des fêtes	8	BUFFET Nathalie GUILLEN Françoise MAS Jean-Philippe PASQUIER Christine PASQUIER Didier REDONDO Maria SCRUFARI François TOUBIA Lamita
Association des communes forestières	1	PASQUIER Didier

Ainsi délibéré, le 21 avril 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance



GUILLEN Françoise

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**



Jean-Philippe MAS

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble (Le TA peut être saisi par « Télérécours Citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ») ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-51-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Cluses du 21 avril 2026

Le 21 avril 2026, à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Cluses s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Philippe MAS, Maire.

Présents

MAS JP, Maire
SALOU N, PASQUIER D, DELACQUIS A,
HEMISSI S, BOURRET M, NOIZET-MARET M,
THABUIS H, GUEBEY D, GUILLEN F,
DEBRABANT J, REDONDO M, VOISEY P,
DUCRETTET E, GENOVESE D, LÉVEILLÉ N,
LOUNIS A, TOUBIA Lili, PASQUIER C,
QUINTELA N, GUERBAA F,
PLATIAU-VASSET M, POULET C, DURAND S,
GREVAZ M, SENNEGON C,
NGUYEN-DINH S, DUPONT B.

Absent(s) :

EVERAERE J procuration à TOUBIA Lili
BENEDETTI T procuration à HEMISSI S
TOUBIA Lamita procuration à DELACQUIS A
SCRUFARI F procuration à VOISEY P
BUFFET N procuration à SALOU N

Date de convocation et d'affichage : 14 avril 2026

Secrétaire de séance : GUILLEN Françoise

Nombre de conseillers :

En exercice :	33
Présents :	28
Votants :	33

Vote :

Pour :	33
Contre :	-
Abstention :	-
Ne Participe au Vote :	-

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par son envoi dématérialisé en Sous-Préfecture de Bonneville et sa publication sur le site internet de la commune le : 28/04/26

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**



Jean-Philippe MAS

26-52: Désignation des représentants de la Commune de Cluses au sein d'établissements publics locaux d'enseignement

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2121-33 ;

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L. 421-2 ;

Considérant qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026 il convient de désigner des représentants de la Commune de Cluses au sein des établissements publics locaux d'enseignement,

Considérant que le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du Code général des collectivités territoriales et des textes régissant ces organismes,

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-52-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Considérant que les collèges, les lycées et les établissements d'éducation spéciale sont administrés par un conseil d'administration composé, selon l'importance de l'établissement, de vingt-quatre ou de trente membres, comprenant pour un tiers de ses membres des représentants des collectivités territoriales,

Le conseil municipal est ainsi invité à désigner un élu titulaire et un élu suppléant pour représenter la Ville auprès de chaque conseil d'administration des établissements d'enseignement Charles Poncet et Geneviève Anthonioz de Gaulle

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents.

Il est voté au scrutin secret :

1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;

2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Tout conseiller municipal atteint d'infirmité certaine et le mettant dans l'impossibilité d'introduire son bulletin dans l'enveloppe est autorisé à se faire assister par une personne de son choix. »

Les candidats sont présentés en séance

L'assemblée donne son accord, à l'unanimité, afin de ne pas procéder au scrutin secret.

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-52-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

**Après exposé et en avoir débattu et délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **Désigne les représentants de la Ville auprès des établissements publics locaux d'enseignement :**

Etablissements	Titulaires	
Collège Geneviève Anthonioz de Gaulle	1	Maryline NOIZET-MARET
Lycée Charles Poncet	1	Patrick VOISEY

*Ainsi délibéré, le 21 avril 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.*

La Secrétaire de séance



GUILLEN Françoise

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**



Jean-Philippe MAS

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble (Le TA peut être saisi par « Télérécourse Citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ») ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-52-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Cluses du 21 avril 2026

Le 21 avril 2026, à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Cluses s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Philippe MAS, Maire.

Présents

MAS JP, Maire
SALOU N, PASQUIER D, DELACQUIS A,
HEMISSI S, BOURRET M, NOIZET-MARET M,
THABUIS H, GUEBEY D, GUILLEN F,
DEBRABANT J, REDONDO M, VOISEY P,
DUCRETTET E, GENOVESE D, LÉVEILLÉ N,
LOUNIS A, TOUBIA Lili, PASQUIER C,
QUINTELA N, GUERBAA F,
PLATIAU-VASSET M, POULET C, DURAND S,
GREVAZ M, SENNEGON C,
NGUYEN-DINH S, DUPONT B.

Absent(s) :

EVERAERE J procuration à TOUBIA Lili
BENEDETTI T procuration à HEMISSI S
TOUBIA Lamita procuration à DELACQUIS A
SCRUFARI F procuration à VOISEY P
BUFFET N procuration à SALOU N

Date de convocation et d'affichage : 14 avril 2026

Secrétaire de séance : GUILLEN Françoise

Nombre de conseillers :

En exercice :	33
Présents :	28
Votants :	33

Vote :

Pour :	33
Contre :	-
Abstention :	-
Ne Participe au Vote :	-

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par son envoi dématérialisé en Sous-Préfecture de Bonneville et sa publication sur le site internet de la commune le : 28/04/26

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**


Jean-Philippe MAS

26-53 : Désignation des représentants de la Commune de Cluses au sein des structures de syndicat

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2121-33, L.5711-1, L. 5721-1 et suivant ;

Vu les statuts du Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE),

Vu les statuts du Syndicat des Déchets de l'Eau et de la Valorisation (SYDEVAL)

Considérant qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026 il convient de désigner des représentants de la Commune de Cluses au sein des syndicats dont les statuts sont visés ci-dessus ;

Considérant que le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du Code général des collectivités territoriales et des textes régissant ces organismes.

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-53-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Le conseil municipal est ainsi invité à désigner les élus pour représenter la Ville auprès des syndicats SYANE et SYDEVAL

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents.

Il est voté au scrutin secret :

1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;

2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Tout conseiller municipal atteint d'infirmité certaine et le mettant dans l'impossibilité d'introduire son bulletin dans l'enveloppe est autorisé à se faire assister par une personne de son choix. »

Les candidats sont présentés en séance

L'assemblée donne son accord, à l'unanimité, afin de ne pas procéder au scrutin secret.

Après exposé et en avoir débattu et délibéré,

Le Conseil Municipal

- **Désigne les représentants de la Ville au sein des structures de syndicats suivant le tableau ci-après :**
- **Autorise ces représentants à accepter toutes fonctions qui pourraient leurs être confiées par les instances des Syndicats :**

Structures syndicales	Titulaires		Suppléants	
SYANE	4	DELACQUIS Amélie DUCRETTET Eric PASQUIER Didier VOISEY Patrick		
SYDEVAL	2	MAS Jean-Philippe PASQUIER Didier	2	DUCRETTET Eric LÉVEILLÉ Nathalie

Ainsi délibéré, le 21 avril 2026,

Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance



GUILLEN Françoise

Le Maire,

Vice-Président du Conseil départemental

Président de la Communauté de

communes Cluses Arve & montagnes



Jean-Philippe MAS

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble (Le TA peut être saisi par « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.recours-citoyens.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

recours contentieux auprès du Tribunal
Accusé de réception en préfecture
074217400811-20260421-26-93-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Cluses du 21 avril 2026

Le 21 avril 2026, à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Cluses s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Philippe MAS, Maire.

Présents

MAS JP, Maire
SALOU N, PASQUIER D, DELACQUIS A,
HEMISSI S, BOURRET M, NOIZET-MARET M,
THABUIS H, GUEBEY D, GUILLEN F,
DEBRABANT J, REDONDO M, VOISEY P,
DUCRETTET E, GENOVESE D, LÉVEILLÉ N,
LOUNIS A, TOUBIA Lili, PASQUIER C,
QUINTELA N, GUERBAA F,
PLATIAU-VASSET M, POULET C, DURAND S,
GREVAZ M, SENNEGON C,
NGUYEN-DINH S, DUPONT B.

Absent(s) :

EVERAERE J procuration à TOUBIA Lili
BENEDETTI T procuration à HEMISSI S
TOUBIA Lamita procuration à DELACQUIS A
SCRUFARI F procuration à VOISEY P
BUFFET N procuration à SALOU N

Date de convocation et d'affichage : 14 avril 2026

Secrétaire de séance : GUILLEN Françoise

Nombre de conseillers :

En exercice :	33
Présents :	28
Votants :	33

Vote :

Pour :	33
Contre :	-
Abstention :	-
Ne Participe au Vote :	-

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par son envoi dématérialisé en Sous-Préfecture de Bonneville et sa publication sur le site internet de la commune le : **28/04/26**

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**


Jean-Philippe MAS

26-54 : Désignation des représentants de la Commune de Cluses au sein de l'EHPAD Béatrix de Faucigny

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2121-33, L. 5511-1, L. 1431-1 et suivants, R. 1431-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles notamment les article L. 315-9 et suivants ;

Vu les statuts de l'EHPAD Béatrix de Faucigny

Considérant qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026 il convient de désigner des représentants de la Commune de Cluses au sein des établissements publics dont les statuts sont visés ci-dessus ;

Considérant que le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du Code général des collectivités territoriales et des textes régissant ces organismes.

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-54-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

La commune dispose de 3 sièges au Conseil d'Administration de l'EHPAD Béatrix de Faucigny, il convient de délibérer pour les désigner.

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents.

Il est voté au scrutin secret :

1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;

2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Tout conseiller municipal atteint d'infirmité certaine et le mettant dans l'impossibilité d'introduire son bulletin dans l'enveloppe est autorisé à se faire assister par une personne de son choix. »

Les candidats sont présentés en séance

L'assemblée donne son accord, à l'unanimité, afin de ne pas procéder au scrutin secret.

Après exposé et en avoir débattu et délibéré,

Le Conseil Municipal

- **Désigne les trois représentants de la Ville au sein du Conseil d'Administration de l'EHPAD Béatrix de Faucigny ;**
- **Autorise ces représentants à accepter toutes fonctions qui pourraient leurs être confiées par les instances de l'EHPAD :**

Représentants	Titulaires
1	Jean-Philippe MAS
2	Myriam BOURRET
3	Nadine SALOU

Ainsi délibéré, le 21 avril 2026,

Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance



GUILLEN Françoise

Le Maire,

**Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**



Jean-Philippe MAS

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble (Le TA peut être saisi par « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ») ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-54-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Cluses du 21 avril 2026

Le 21 avril 2026, à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Cluses s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Philippe MAS, Maire.

Présents

MAS JP, Maire
SALOU N, PASQUIER D, DELACQUIS A,
HEMISSI S, BOURRET M, NOIZET-MARET M,
THABUIS H, GUEBEY D, GUILLEN F,
DEBRABANT J, REDONDO M, VOISEY P,
DUCRETTET E, GENOVESE D, LÉVEILLÉ N,
LOUNIS A, TOUBIA Lili, PASQUIER C,
QUINTELA N, GUERBAA F,
PLATIAU-VASSET M, POULET C, DURAND S,
GREVAZ M, SENNEGON C,
NGUYEN-DINH S, DUPONT B.

Absent(s) :

EVERAERE J procuration à TOUBIA Lili
BENEDETTI T procuration à HEMISSI S
TOUBIA Lamita procuration à DELACQUIS A
SCRUFARI F procuration à VOISEY P
BUFFET N procuration à SALOU N

Date de convocation et d'affichage : 14 avril 2026

Secrétaire de séance : GUILLEN Françoise

Nombre de conseillers :

En exercice :	33
Présents :	28
Votants :	33

Vote :

Pour :	33
Contre :	-
Abstention :	-
Ne Participe au Vote :	-

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par son envoi dématérialisé en Sous-Préfecture de Bonneville et sa publication sur le site internet de la commune le : 28/04/26 .

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**



Jean-Philippe MAS

26-55 : Désignation d'un représentant de la Commune de Cluses au sein du conseil de surveillance des Hôpitaux du Pays du Mont-Blanc

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2121-33 ;

Vu le Code de la santé et notamment les articles L. 6143-1 et R. 6143-1 et suivants du code de la santé ;

Considérant qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026 il convient de désigner le représentant de la Commune de Cluses au sein du conseil de surveillance des Hôpitaux du Pays du Mont-Blanc

Considérant que le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du Code général des collectivités territoriales et des textes régissant ces organismes.

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-55-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Le Conseil de surveillance des Hôpitaux du Pays du Mont-Blanc (HPMB) comporte un siège destiné à un représentant de la principale commune d'origine des patients en nombre d'entrées en hospitalisation au cours du dernier exercice connu, autre que celle du siège de l'établissement principal.
Ce siège est ainsi attribué à la Commune de Cluses.

Le mandat au sein du conseil de surveillance des HPMB est de 5 ans, il convient de délibérer pour désigner le représentant de la commune au sein des HPMB.

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :
« Le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents.

Il est voté au scrutin secret :

1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;

2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Tout conseiller municipal atteint d'infirmité certaine et le mettant dans l'impossibilité d'introduire son bulletin dans l'enveloppe est autorisé à se faire assister par une personne de son choix. »

Le candidat est présenté en séance

L'assemblée donne son accord, à l'unanimité, afin de ne pas procéder au scrutin secret.

Après exposé et en avoir débattu et délibéré,

Le Conseil Municipal

- **Désigne Monsieur Jean-Philippe MAS en tant que représentant de la Ville au sein du conseil de surveillance des Hôpitaux du Pays du Mont-Blanc ;**
- **Autorise Monsieur Jean-Philippe MAS à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par le Conseil de surveillance.**

Ainsi délibéré, le 21 avril 2026,

Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance



GUILLEN Françoise

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**



Jean-Philippe MAS

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble (Le TA peut être saisi par « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ») ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être attaquée dans un délai de deux mois.

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-55-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Cluses du 21 avril 2026

Le 21 avril 2026, à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Cluses s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Philippe MAS, Maire.

Présents

MAS JP, Maire
SALOU N, PASQUIER D, DELACQUIS A,
HEMISSI S, BOURRET M, NOIZET-MARET M,
THABUIS H, GUEBEY D, GUILLEN F,
DEBRABANT J, REDONDO M, VOISEY P,
DUCRETTET E, GENOVESE D, LÉVEILLÉ N,
LOUNIS A, TOUBIA Lili, PASQUIER C,
QUINTELA N, GUERBAA F,
PLATIAU-VASSET M, POULET C, DURAND S,
GREVAZ M, SENNEGON C,
NGUYEN-DINH S, DUPONT B.

Absent(s) :

EVERAERE J procuration à TOUBIA Lili
BENEDETTI T procuration à HEMISSI S
TOUBIA Lamita procuration à DELACQUIS A
SCRUFARI F procuration à VOISEY P
BUFFET N procuration à SALOU N

Date de convocation et d'affichage : 14 avril 2026

Secrétaire de séance : GUILLEN Françoise

Nombre de conseillers :

En exercice :	33
Présents :	28
Votants :	33

Vote :

Pour :	33
Contre :	-
Abstention :	-
Ne Participe au Vote :	-

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par son envoi dématérialisé en Sous-Préfecture de Bonneville et sa publication sur le site internet de la commune le : 28/04/26 .

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**



Jean-Philippe MAS

26-56 : Désignation du représentant de la Commune de Cluses au sein de TERACTION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de TERACTION

Considérant la représentation de la Commune de Cluses au sein du Capital TERACTION, qui lui octroie le droit à une représentation par le biais de l'Assemblée Spéciale des Actionnaires, constituée en application des dispositions de l'article L 1524-5 alinéa 3 du CGCT

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de :

-désigner le représentant de la collectivité au sein de l'Assemblée Spéciale des Actionnaires et des Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires de TERACTION

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-56-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

-l'autoriser à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'Assemblée Spéciale, notamment la présidence ou la fonction d'administrateur représentant l'Assemblée Spéciale, au Conseil d'Administration de TERACTION.

En application de l'article L2121-21 2 du CGCT :

Le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents.

Il est voté au scrutin secret :

1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;

2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Tout conseiller municipal atteint d'infirmité certaine et le mettant dans l'impossibilité d'introduire son bulletin dans l'enveloppe est autorisé à se faire assister par une personne de son choix.

L'assemblée donne son accord, à l'unanimité, afin de ne pas procéder au scrutin secret.

Après exposé et en avoir débattu et délibéré, Le Conseil Municipal

- **Désigne Monsieur Jean-Philippe MAS, en tant que représentant de la collectivité au sein de l'Assemblée Spéciale des Actionnaires et des Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires de TERACTION ;**
- **Autorise Monsieur Jean-Philippe MAS, à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'Assemblée Spéciale, notamment la présidence ou la fonction d'administrateur représentant l'Assemblée Spéciale, au Conseil d'Administration de TERACTION.**

Ainsi délibéré, le 21 avril 2026,

Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance



GUILLEN Françoise

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**



Jean-Philippe MAS

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble (Le TA peut être saisi par « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ») ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-56-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Cluses du 21 avril 2026

Le 21 avril 2026, à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Cluses s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Philippe MAS, Maire.

Présents

MAS JP, Maire
SALOU N, PASQUIER D, DELACQUIS A,
HEMISSI S, BOURRET M, NOIZET-MARET M,
THABUIS H, GUEBEY D, GUILLEN F,
DEBRABANT J, REDONDO M, VOISEY P,
DUCRETTET E, GENOVESE D, LÉVEILLÉ N,
LOUNIS A, TOUBIA Lili, PASQUIER C,
QUINTELA N, GUERBAA F,
PLATIAU-VASSET M, POULET C, DURAND S,
GREVAZ M, SENNEGON C,
NGUYEN-DINH S, DUPONT B.

Absent(s) :

EVERAERE J procuration à TOUBIA Lili
BENEDETTI T procuration à HEMISSI S
TOUBIA Lamita procuration à DELACQUIS A
SCRUFARI F procuration à VOISEY P
BUFFET N procuration à SALOU N

Date de convocation et d'affichage : 14 avril 2026

Secrétaire de séance : GUILLEN Françoise

Nombre de conseillers :

En exercice :	33
Présents :	28
Votants :	33

Vote :

Pour :	33
Contre :	-
Abstention :	-
Ne Participe au Vote :	-

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par son envoi dématérialisé en Sous-Préfecture de Bonneville et sa publication sur le site internet de la commune le : 28/04/26

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**



Jean-Philippe MAS

26-57 : Autorisation de signature de l'avenant à la convention tripartite de portage d'intervention ciblée au sein de copropriétés dégradées du quartier des Ewües entre la 2CCAM, CDC Habitat et la Ville de Cluses

Rapporteur : Amélie DELACQUIS, Maire-adjointe

Annexes : convention de portage et plan de financement

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment l'article L 303-modifié par la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 et l'article L 411-2 modifié par ordonnance n°2019_770 du 17 juillet 2019 ;

Vu la délibération n°19.37 du 12 mars 2019 autorisant la signature de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain 2019-2026 du quartier des Ewües à Cluses ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Cluses Arve & montagnes en date du 14 mars 2019 autorisant la signature de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain 2019-2026 du quartier des Ewües à Cluses ;

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-57-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Vu la délibération de la Communauté de communes Cluses Arve & montagnes en date du 30 mai 2024 de mise à jour de l'intérêt communautaire qui précise à l'article 4-2-2 que les actions d'amélioration du parc public et privé intéressant l'ensemble du territoire sont d'intérêt communautaire ;

Considérant que les copropriétés privées du quartier des Ewües à Cluses sont en grande difficulté et font l'objet d'un arrêté préfectoral de Plan de Sauvegarde ou d'une mesure d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ;

Dans le cadre du projet urbain qu'elle conduit sur l'ensemble du quartier des Ewües, la Ville de Cluses a sollicité en 2021 l'intervention du groupe CDC Habitat pour la mise en œuvre d'une intervention foncière sur les copropriétés K et H3 du quartier des Ewües via une première convention d'urgence d'une durée de trois ans.

Depuis le 19 septembre 2024, du fait de sa compétence en matière de politique du logement et du cadre de vie, la communauté de communes se substitue à la commune de Cluses sur une intervention de portage ciblée d'une durée de 9 ans avec l'objectif d'une volumétrie de 19 lots répartis sur les copropriétés K et H3.

Cette convention de longue durée permettra de réaliser des acquisitions de lots endettés, d'effectuer des travaux, d'assurer la location puis la revente des biens.

Mais plus globalement, cette convention vise à lutter contre l'indignité de l'habitat et constitue par ailleurs un outil de rééquilibrage de la mixité sociale, enjeu majeur au sein du quartier des Ewües.

Depuis le début du portage en 2021 par la ville de Cluses, le dispositif de portage ciblé a permis d'acquérir 7 lots et de récupérer 131 764€ de dettes. Un 8^{ème} lot est en cours d'acquisition qui pourra permettre la récupération de 29 004€ de dettes.

Voisine et jumelle de la copropriété H3, située au 54 avenue Georges Clemenceau, la copropriété H1 comporte 16 logements. Au regard de la forte problématique d'impayés qui se montent à 163 % du budget annuel de la copropriété en janvier 2026, il y a lieu de l'intégrer à la convention de portage, avec une nouvelle volumétrie qui se répartirait comme suit :

- 16 lots pour la copropriété K
- 3 lots pour la copropriété H3 ou la copropriété H1

Sont ajustés les articles suivants :

- Article 4 – désignation de la copropriété H1 pour une volumétrie globale de 19 lots identique à la convention initiale
- Article 9 relatif au prix d'acquisition fixé à 1200€/m² pour les copropriétés H1 comme pour la copropriété H3 et 1100€/m²
- Article 16 relatif au prix de revente estimé à 1500€/m² sur la copropriété H1 comme pour la copropriété H3

Les autres articles de la convention initiale demeurent inchangés.

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-57-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

**Après exposé et en avoir débattu et délibéré,
Le Conseil Municipal**

- Approuve l'avenant de la convention de portage immobilier et foncier 2024-2033, jointe en annexe ;
- Autorise Madame Amélie DELACQUIS, Maire-Adjointe, à signer cette convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Ainsi délibéré, le 21 avril 2026,

Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance



GUILLEN François

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**



Jean-Philippe MAS

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble (Le TA peut être saisi par « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ») ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-57-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026



CONVENTION DE PORTAGE LONGUE DUREE IMMOBILIER ET FONCIER

**INTERVENTION CIBLEE AU SEIN DE COPROPRIETES DEGRADEES
DU QUARTIER DES EWÜES A CLUSES**

2024 – 2033

AVENANT N°1

La Communauté de communes Cluses Arve et montagnes, représentée par son Président en exercice, Monsieur Jean-Philippe MAS, domicilié, en cette qualité, 2 avenue Charles Poncet à Cluses (74300), dûment habilité à cet effet par une délibération du Conseil **Communautaire n° DEL2026_XX** en date du 5 mars 2026 ;

Ci-après dénommée « la Communauté de communes »

D'une part,

La Ville de Cluses, représentée par sa première adjointe en exercice, Mme Nadine SALOU, domiciliée, en cette qualité, 1, place Charles de Gaulle à CLUSES (74300), dûment habilitée à cet effet par une délibération du Conseil Municipal en date **du XXXXXX** ;

Ci-après dénommée « la commune »

ET

La société CDC HABITAT SOCIAL, société anonyme d'habitations à loyer modéré, au capital de 163 940 080,00 euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 552 046 484 dont le siège social est situé 33, avenue Pierre Mendès France, 75013 PARIS, représentée par le président du directoire en exercice, Monsieur Jean Christophe CAPPE, dûment habilité à cet effet ;

Ci-après dénommée « CDC HABITAT SOCIAL »

D'autre part,

Ci-après dénommées « Les Partenaires ».

Le présent avenant à la convention de portage signée le 15/10/2024 par la Communauté de communes Cluses Arve et montagnes, la Commune de Cluses et CDC Habitat Social a pour objet l'intégration de la copropriété H1 dans le périmètre de la convention.

En substance, le présent avenant intègre la copropriété H1 sans modifier aucunement les éléments financiers du plan de financement prévisionnel : le volume total d'acquisition, les prix d'acquisition et de revente de la convention restant inchangés.

Le présent avenant modifie les dispositions de la convention originale ci-après énoncées. Toutes les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

Article 1 : Modifications du préambule et des articles 4, 9 et 16 de la convention initiale :

Préambule

Le préambule fait l'objet du rajout ci-après relatif la copropriété H1, les autres parties du préambule restant inchangées :

La copropriété H1 est intégrée à la convention de portage de lot. Voisine et jumelle de la copropriété H3, située au 54 avenue Georges Clemenceau, la copropriété H1 comporte 16 logements. Elle est marquée par une forte problématique d'impayés qui se montent à 163 % du budget annuel de la copropriété en janvier 2026 (mois des appels de fonds).

La copropriété H1 est pleinement engagée dans une démarche de redressement :

- Conseil Syndical actif et étoffé de deux propriétaires dont un propriétaire bailleur en 2026 ;
- Nouveau syndic (ORPI) mobilisé, devant stabiliser un.e gestionnaire de proximité ;
- Travaux d'urgence réceptionnés sans réserves en 2025 (277 483 € de subventions ANAH) ;
- Toutefois des besoins de travaux de rénovation et notamment de rénovation énergétique.

Copropriété	Gouvernance	Impayés	Etat Technique	Occupation
H1 16 lgts 1 tour R+3	Syndic qui doit stabiliser un.e gestionnaire attitré.e mais suivi bien réalisé. Conseil syndical s'étoffe en 2026 à trois personnes.	78 198 € 142 % du budget (février 2026)	Etat d'entretien moyen, en revanche changement de toutes les colonnes d'eau descendantes en 2025 dans le cadre de travaux d'urgence financés par l'ANAH.	7 PO (44 %) 9 PB 9 LOC (56 %)

Pour rappel, deux autres copropriétés restent concernées par la convention de portage :

Copropriété	Gouvernance	Impayés	Etat Technique	Occupation
H3 16 lgts 1 tour R+3	Changement de syndic voté en AG 2025 mais retard dans la transmission des pièces comptables. Pas de reprise comptable encore en cours.	Inconnus à ce jour	Etat d'entretien correct, quelques besoins de travaux en particulier de rénovation énergétique	9 PO (56%) 7 PB 7 LOC (44%)
K 64 lgts 1 barre R+3 8 allées	Nouveau syndic actif sur le dossier des impayés, devant encore monter en intensité. Conseil syndical étoffé à 5 propriétaires dont 1 bailleur en 2025.	230 458 € (dont 61 948 € en cours d'acquisition/négociation) 154% budget	Fort besoin en travaux mais reprise des colonnes descendantes pour 5 entrées sur 8 entre 2025 et 2026 financés en travaux d'urgence par l'ANAH	40 PO (71%) 17 PB : 18 LOC (29%)

Article 4. Désignation des lots concernés

L'article 4. Désignation des lots concernés est remplacé par les éléments suivants :

Les lots faisant l'objet de la Convention sont situés au sein de copropriétés privées du quartier des Ewües, sur les parcelles cadastrées section A n°1820 et A n°1825 sur le territoire de la commune de Cluses.

Ces lots correspondent à des logements. CDC HABITAT SOCIAL se portera acquéreur, le cas échéant, des autres lots attachés auxdits logements (caves ou garage). A titre exceptionnel, en accord avec le comité de pilotage décrit à l'article 2.1 du titre VII, CDC HABITAT SOCIAL pourra se porter acquéreur de locaux à destination autre que l'habitation si cette acquisition constitue un enjeu particulier pour la requalification de la copropriété visée.

Afin d'accompagner le redressement des copropriétés susvisées, le volume de lots maximal prévisionnel à acquérir est estimé, à titre indicatif, à 19 pour la durée de la convention et se répartit comme suit :

- 16 logements pour la copropriété K (13 lots initialement inscrits dans la convention d'urgence)
- **3 logements pour les copropriétés H1 ou H3 (4 lots initialement inscrits dans la convention d'urgence sur H3 uniquement)**

Le volume maximal initial de 19 logements reste inchangé suite au présent avenant.

Le choix de ces lots est définitivement fixé, d'un commun accord par les Partenaires, dans le cadre du comité de suivi constitué en application de **l'Article 24.2 du Titre VII**.

Il est ici précisé que la répartition ci-dessus est à titre indicatif et que le volume d'acquisition total de 19 lots reste fongible entre les trois copropriétés, sous réserve du respect des maxima figurant dans le RGA de l'Anah pour permettre le déclenchement des subventions d'aide au portage ciblé.

Toutefois, les Partenaires décident d'ores et déjà que **les lots prioritairement acquis** sont ceux :

- des copropriétaires occupants les plus endettés, au regard des charges courantes et/ou travaux ;
- des copropriétaires bailleurs débiteurs de la copropriété cumulant d'importantes dettes de charges de copropriété ;
- des propriétaires dont les logements font l'objet d'une procédure de mise en adjudication par la copropriété.

Article 9. Prix d'acquisition

L'article 9. Prix d'acquisition est remplacé par les éléments suivants :

Le prix d'acquisition de chaque lot est proposé par CDC HABITAT SOCIAL et doit être validé dans le cadre du comité de suivi constitué en application de **l'Article 24**

Le prix d'acquisition des logements est basé sur le prix moyen des dernières ventes au sein de la copropriété. Il tient également compte de l'état des logements, de leur occupation éventuelle, de l'estimation du service des domaines et de tout autre élément pertinent pour l'évaluation de ce prix. En outre, pour les Propriétaires Occupants, il prend en considération le souhait éventuel du propriétaire de se maintenir dans les lieux en tant que locataire.

CDC HABITAT SOCIAL devra optimiser le prix d'acquisition pour permettre à la fois le recouvrement des impayés de la copropriété, dans la perspective de son redressement financier, et la maîtrise des dépenses de l'opération de portage, afin d'atteindre l'équilibre de l'opération.

Le prix d'acquisition moyen inscrit dans le plan de financement prévisionnel (**Annexe I**) est de **1 100 €/m²** pour la copropriété K, de **1 200 €/m²** pour la copropriété H3 **et de 1 200 €/m² pour la copropriété H1**, pour des surfaces moyennes de 68 m².

Article 16. Le prix de revente

L'article 16. Le prix de revente est remplacé par les éléments suivants :

Le prix moyen cible de revente des lots, compte tenu d'une revalorisation de biens immobiliers de la copropriété après la mise en œuvre de la requalification du quartier, a été estimé à **1 375 €/m²** sur la copropriété K, de **1 500 €/m²** sur la copropriété H3 **et 1 500 €/m² sur la copropriété H1 (revalorisation d'environ 25 % par rapport aux valeurs actuelles).**

La fixation de ce prix de revente sera éventuellement confortée par la réalisation d'une étude de marché.

Ce prix s'entend comme un prix moyen pour l'ensemble de l'opération, étant entendu que le prix de vente lot par lot sera fixé en fonction de ses caractéristiques intrinsèques (superficie, typologie, état, étage) et de tout autre élément de nature contextuelle qui sera évalué au moment de la vente.

Article 2 :

Les autres articles de la convention initiale demeurent inchangés.

Fait à Cluses, le.....

Pour la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes, Son Président, Jean-Philippe MAS	Pour CDC HABITAT SOCIAL, Son Président du Directoire Christophe CAPPE
Pour la commune de Cluses, Sa Première Adjointe, Nadine SALOU	

[illegible]

																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						</
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	----

	50%	612 359 €	par l'org. compét.
ont été louées locataires responsables et acquittent leur part de la contribution	17%	104 387 €	par l'org. compét.
ont subi une déduction fiscale pour leur part de la contribution	33%	399 000 €	par l'org. compét.
Soustraction de la ZCVM		618 359 €	
dont subvention annuelle sur le durée de la conservation		32 540 €	7 788 €
dont subvention annuelle sur la durée de la conservation		68 695 €	3 616 €
dont subvention versée la dernière année de la conservation		0 €	0 €
		0 €	0 €

Plan de trésorerie en K€

Catégorie	Valeur (K€)
Emprunts contractés	100
Ventes	100
Subventions et participations	100
Recettes exploitation	100
Dépenses investissement	100



ensemble des entreprises		80	19	0	0	24%	1 102 €	-4 250 166	4 250 166	361 412	501 621	709 512	0	0
Nom des entreprises		Moins en cours	Encours à porter	Extrêmement à porter (un seul ligne)	Commentaires	% partage	Pourcentage de l'ensemble des entreprises	Total dépenses	Total postes	Subventions ANAH/ANRU	Subventions ANAH/ANRU	Participations aux	dont intervention	autres de la
1-10		16	0	0	0	25%	1 081 €	-3 023 014 €	3 023 014 €	831 086 €	51 559 €	51 559 €	0 €	0 €
11-20		14	0	0	0	19%	1 206 €	-607 252 €	607 252 €	139 206 €	64 602 €	64 602 €	0 €	0 €
21-30		10	0	0	0	15%	1 381 €	-1 023 014 €	1 023 014 €	231 086 €	11 559 €	11 559 €	0 €	0 €
31-40		10	0	0	0	15%	1 381 €	-1 023 014 €	1 023 014 €	231 086 €	11 559 €	11 559 €	0 €	0 €
41-50		10	0	0	0	15%	1 381 €	-1 023 014 €	1 023 014 €	231 086 €	11 559 €	11 559 €	0 €	0 €
51-60		10	0	0	0	15%	1 381 €	-1 023 014 €	1 023 014 €	231 086 €	11 559 €	11 559 €	0 €	0 €
61-70		10	0	0	0	15%	1 381 €	-1 023 014 €	1 023 014 €	231 086 €	11 559 €	11 559 €	0 €	0 €
71-80		10	0	0	0	15%	1 381 €	-1 023 014 €	1 023 014 €	231 086 €	11 559 €	11 559 €	0 €	0 €
81-90		10	0	0	0	15%	1 381 €	-1 023 014 €	1 023 014 €	231 086 €	11 559 €	11 559 €	0 €	0 €
91-100		10	0	0	0	15%	1 381 €	-1 023 014 €	1 023 014 €	231 086 €	11 559 €	11 559 €	0 €	0 €

Nombre de logements total à acquérir	19
Surface moyenne des logements/m² SHAB	68

Nom de la simulation

[illegible]

NOM DE L'OPERATION ET LOCALISATION	Operation de portage à Chusnes
NATURE DU CONTRAT	Convention spécifique
TYPE DE PORTAGE	Redressement ANAH
OPERATEUR DE PORTAGE	CDC Habitat Social
OPERATEUR GESTIONNAIRE	CDC Habitat Social

Nombre de logements total à acquiescer	19
Surface moyenne des logements/m² S14B	68

Nom de la simulation	Avenant n°1 - Version du 09-02-2026
----------------------	-------------------------------------

FLUX DE TRESORERIE (en K€)															
Rechercher sur le territoire (soutien local flow total) en incluant subventions ANAH/ANAH pour recyclage et collectivité locale	47 282	-115 834	-334 448	-169 467	191 342	26 539	488 546	405 909	-364 100	3 765	0	0	0	0	0
Cash flows courants (hors de la section mobilisée) en incluant subventions ANAH/ANAH pour recyclage	-301 735	-417 569	-552 017	-721 484	-530 142	-505 604	-7 058	-488 651	124 751	128 515	128 515	128 515	128 515	128 515	128 515 €
Rémunération fonds (régional + rémunicipalisation de la trésorerie mobilisée / si positif) la société a un excédent trésorerie plan 3.0)	-11 990	-12 770	-16 968	-22 265	21 803	-18 136	-10 210	-3 779	-1 356	0	0	0	0	0	128 515 €
Cumuli rémunération fonds propres	-22 160	-34 930	-51 698	-74 184	-96 088	-114 113	-124 423	-127 150	-128 515	-128 515	-128 515	-128 515	-128 515	-128 515	-128 515 €

Déficits / excédents résiduels après prise en compte subventions ANAH/ANAH et subvention annuelle ZCCAN

0 €

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-57-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Cluses du 21 avril 2026

Le 21 avril 2026, à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Cluses s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Philippe MAS, Maire.

Présents

MAS JP, Maire
SALOU N, PASQUIER D, DELACQUIS A,
HEMISSI S, BOURRET M, NOIZET-MARET M,
THABUIS H, GUEBEY D, GUILLEN F,
DEBRABANT J, REDONDO M, VOISEY P,
DUCRETTET E, GENOVESE D, LÉVEILLÉ N,
LOUNIS A, TOUBIA Lili, PASQUIER C,
QUINTELA N, GUERBAA F,
PLATIAU-VASSET M, POULET C, DURAND S,
GREVAZ M, SENNEGON C,
NGUYEN-DINH S, DUPONT B.

Absent(s) :

EVERAERE J procuration à TOUBIA Lili
BENEDETTI T procuration à HEMISSI S
TOUBIA Lamita procuration à DELACQUIS A
SCRUFARI F procuration à VOISEY P
BUFFET N procuration à SALOU N

Date de convocation et d'affichage : 14 avril 2026

Secrétaire de séance : GUILLEN Françoise

Nombre de conseillers :

En exercice :	33
Présents :	28
Votants :	33

Vote :

Pour :	33
Contre :	-
Abstention :	-
Ne Participe au Vote :	-

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par son envoi dématérialisé en Sous-Préfecture de Bonneville et sa publication sur le site internet de la commune le : 28/04/26

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**



Jean-Philippe MAS

26-58 : Approbation d'un protocole d'accord amiable avec la société Decremps TP – travaux complémentaires réalisés dans le cadre de la requalification du quartier des Ewües

Rapporteur : Madame Amélie DELACQUIS, Maire-adjoint

Annexe : Projet de protocole d'accord amiable

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 relatifs aux pouvoirs du Maire en matière de marchés et d'opérations d'urbanisme ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2191-1 et suivants relatifs aux marchés publics de travaux, aux avenants et aux accords amiables post-exécution ;

Vu le Code civil, notamment ses articles 1101 et suivants relatifs à la liberté contractuelle et aux conventions amiables ;

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-58-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Vu les marchés de travaux conclus dans le cadre de l'opération de requalification du quartier des Ewues (lots n°1 VRD-Génie civil et n°3 Maçonnerie paysagère et mobilier urbain), passés selon la procédure adaptée (MAPA) et réceptionnés sans réserve ;

Vu le projet de protocole d'accord amiable conclu entre la Ville de Cluses et la société Decremps TP relatif aux prestations complémentaires réalisées sur la dalle support des espaces publics du quartier des Ewues ;

Considérant que la Ville de Cluses mène une opération de requalification urbaine du quartier des Ewues, inscrite au programme national de rénovation urbaine (NPNRU) et soutenue par l'ANRU, visant à améliorer les espaces publics dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ;

Considérant que des contraintes techniques imprévues sont apparues en cours d'exécution des travaux, au droit d'une dalle supportant les aménagements urbains en surface d'un ouvrage de stationnement existant, rendant indispensables des prestations complémentaires de décapage, dépose et préparation des supports ;

Considérant que ces prestations, réalisées en surface des espaces publics sous le contrôle de la maîtrise d'œuvre et réceptionnées comme utiles à l'opération, étaient nécessaires à la poursuite des aménagements prévus et à l'établissement d'un diagnostic fiable des désordres affectant l'ouvrage en sous-face ;

Considérant que ces interventions de surface sont distinctes et indépendantes des travaux d'étanchéité ou de structure en sous-face, traités dans un cadre opérationnel et budgétaire séparé ;

Considérant qu'aucune formalisation par avenant n'a pu être mise en œuvre dans les délais post-réception, rendant opportun un protocole d'accord amiable pour régulariser de manière définitive et sécurisée les sommes dues (96 039,81 € TTC), sans reconnaissance de faute ni irrégularité de la part de l'une ou l'autre des parties ;

Considérant que cet accord amiable, conforme à la jurisprudence administrative permet d'éviter tout contentieux, de sécuriser juridiquement l'opération et de préserver les intérêts financiers de la commune tout en honorant les engagements contractuels ;

Considérant que le montant proposé résulte d'une analyse contradictoire des éléments techniques et financiers produits par la maîtrise d'œuvre et l'entreprise ;

Il est rappelé que la Ville de Cluses conduit une opération de requalification des espaces publics du quartier des Ewues, inscrite au programme national de rénovation urbaine (NPNRU) soutenu par l'ANRU. Cette action s'inscrit dans le quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) et vise à améliorer la qualité des espaces publics, la desserte piétonne et l'attractivité du secteur.

La requalification de la place Schweitzer et du parking souterrain a fait l'objet d'un marché de travaux attribué à la société Decremps TP.

Accusé de réception en préfecture 074-217400811-20260421-26-58-DE Date de télétransmission : 27/04/2026 Date de réception préfecture : 27/04/2026
--

En cours d'exécution des travaux d'aménagement des espaces publics, des pathologies surfaciques imprévues ont été constatées sur la dalle portée (dalle support des futurs aménagements urbains, en couverture d'un ouvrage de stationnement existant) :

- **Fissurations capillaires et dégradations revêtues** (revêtement usé, soulèvements localisés) incompatibles avec la pose des nouveaux aménagements paysagers et mobiliers urbains ;
- Nécessitant des opérations de **décapage complet, dépose des revêtements dégradés et préparation des supports** (grattage, dépoussiérage, apprêt si requis).

A ce titre, des travaux supplémentaires ont été diligentés qui ne pouvaient pas entrer dans le cadre d'un avenant.

Il est donc proposé de signer un protocole d'accord amiable permettant une régularisation définitive :

- Montant total : 96 039,81 € TTC (13 065,92 € lot n°1 ; 82 973,89 € lot n°3), issu d'une analyse contradictoire avec la commune

Ce protocole permet également à la collectivité d'être sécurisé juridiquement et financièrement. Il précise notamment :

- Absence de reconnaissance de faute ou irrégularité
- Renonciation réciproque à tout recours futur.
- Clôture définitive comptable et administratif du chantier

**Après exposé et en avoir débattu et délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **Approuve le protocole d'accord amiable conclu avec la société Decremps TP, pour un montant total de 96 039,81 € TTC (dont 13 065,92 € TTC lot n°1 et 82 973,89 € TTC lot n°3) ;**
- **Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit protocole, les pièces comptables afférentes et à procéder au règlement correspondant.**

Ainsi délibéré, le 21 avril 2026,

Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance



GUILLEN Françoise

Le Maire,

**Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**



Jean-Philippe MAS

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble (Le TA peut être saisi par « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ») ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-58-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

PROJET DE PROTOCOLE D'ACCORD AMIABLE

Entre les soussignés :

La Ville de Cluses,

Représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil municipal en date du 21 avril 2026

ci-après dénommée « la Ville »,

ET

La société DECREMPS TP,

Société spécialisée en travaux publics, dont le siège social est situé,
représentée par son Président, Monsieur Yann Decremps,

ci-après dénommée « l'Entreprise »,

PRÉAMBULE

La Ville de Cluses a engagé un projet de requalification urbaine du quartier des Ewües, inscrit dans le cadre du dispositif **Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV)** et du programme de rénovation urbaine soutenu par l'ANRU, visant notamment la requalification des espaces publics.

Dans ce cadre, la Ville a confié à l'Entreprise DECREMPS TP l'exécution de travaux au titre de plusieurs marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA), notamment :

- le lot n°1 – VRD / Génie civil,
- le lot n°3 – Maçonnerie paysagère et mobilier urbain.

Les travaux correspondants ont été exécutés, achevés et réceptionnés.

EXPOSÉ DES FAITS

En cours d'exécution de l'opération, des contraintes techniques imprévues sont apparues sur certains secteurs des espaces publics, notamment au droit d'une dalle supportant les aménagements urbains, située en surface d'un ouvrage de stationnement existant.

Afin de permettre la poursuite des travaux d'aménagement des espaces publics dans des délais compatibles avec le calendrier de l'opération, il a été nécessaire de réaliser des **prestations complémentaires de dépose, décapage et préparation des supports en surface**, indispensables à la réalisation des aménagements projetés et à l'établissement d'un diagnostic des désordres en sous face.

Ces prestations, réalisées par l'Entreprise à la demande de la maîtrise d'ouvrage et sous le contrôle de la maîtrise d'œuvre, ont donné lieu à des **quantités supplémentaires** par rapport aux marchés initiaux.

Les parties ont alors envisagé une régularisation ultérieure de ces prestations. Toutefois, aucune formalisation contractuelle par avenant n'a été mise en œuvre à l'issue des travaux, alors même que ceux-ci ont été réalisés, réceptionnés et reconnus comme utiles à l'opération.

OBJET DU PRÉSENT PROTOCOLE

Le présent protocole a pour objet de :

- Constater la réalité, l'utilité et l'achèvement des prestations complémentaires exécutées par l'Entreprise **en surface des espaces publics**,
- Fixer de manière amiable et définitive le montant dû à ce titre,
- Prévenir tout différend ou contentieux ultérieur,
- Permettre le règlement des sommes correspondantes dans un cadre juridiquement sécurisé.

REFERENCES REGLEMENTAIRES

- Code civil
 - Article 1101 et suivants : définition et régime général des contrats.
 - Article 2044 : définition de la transaction (« contrat par lequel les parties terminent une contestation née ou préviennent une contestation à naître »).
 - Article 2052 : autorité de chose jugée attachée à la transaction entre les parties.

- Code des relations entre le public et l'administration
 - Article L.423-1 : possibilité pour l'administration de conclure des protocoles transactionnels afin de prévenir ou éteindre un litige, sous réserve d'un objet licite, de concessions réciproques et du respect de l'ordre public.
- Code de la commande publique
 - Partie législative – Livre II « Marchés publics », notamment :
 - Dispositions relatives à l'exécution financière et aux modalités de règlement des différends entre pouvoir adjudicateur et titulaire (retards de paiement, intérêts moratoires, protocole transactionnel, aujourd'hui reprises notamment à l'article L.2192-14 pour les intérêts moratoires).

PÉRIMÈTRE DES PRESTATIONS CONCERNÉES

Les parties conviennent expressément que le présent protocole porte **exclusivement** sur des travaux réalisés :

- **En surface**, sur la dalle support des espaces publics,
- Consistant en des **prestations de dépose, décapage et préparation des supports** nécessaires à la réalisation des aménagements urbains.

Ces prestations sont **distinctes** et **indépendantes** :

- Des travaux portant sur l'ouvrage de stationnement en sous-sol,
- Des travaux d'étanchéité,
- Des travaux de structure ou de reprise en sous-face,

lesquels ont été traités dans un autre cadre opérationnel et budgétaire.

MONTANTS CONVENUS

Après analyse contradictoire des éléments techniques et financiers produits par la maîtrise d'œuvre et l'Entreprise, les parties conviennent des montants suivants :

- Lot n°1 – VRD / Génie civil :
 - Montant total du lot : 178 926,60 € TTC
 - Montant complémentaire dû, objet du protocole : 13 065,92 € TTC
- Lot n°3 – Maçonnerie paysagère et mobilier urbain :
 - Montant total du lot : 779 162,30 € TTC
 - Montant complémentaire dû : 82 973,89 € TTC

Soit un montant total de 96 039,81 € TTC.

Ces montants correspondent à des prestations effectivement réalisées, réceptionnées et utiles à l'opération d'aménagement des espaces publics.

ENGAGEMENTS DES PARTIES

Engagements de la Ville

La Ville s'engage à procéder au paiement de la somme totale de **96 039,81 € TTC**, sous réserve :

- de l'approbation du présent protocole par le Conseil municipal,
- de la production par l'Entreprise des pièces comptables nécessaires,
- de la validation par le comptable public assignataire.

Engagements de l'Entreprise

En contrepartie du paiement des sommes précitées, l'Entreprise :

- Reconnaît être intégralement réglée des prestations visées par le présent protocole,
- Renonce à toute réclamation, action ou recours ultérieur relatif à ces prestations,
- Déclare n'avoir plus aucune prétention financière à ce titre.

ABSENCE DE RECONNAISSANCE DE FAUTE

Le présent protocole constitue un accord amiable conclu dans l'intérêt des parties. Il ne saurait être interprété comme une reconnaissance de faute, d'irrégularité ou de manquement de la part de l'une ou l'autre des parties.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent protocole entrera en vigueur à compter :

- de sa signature par l'ensemble des parties,
- et de son approbation par délibération du Conseil municipal de la Ville de Cluses.

DROIT APPLICABLE – JURIDICTION COMPÉTENTE

Le présent protocole est soumis au droit français. Tout litige relatif à son interprétation ou à son exécution relèvera de la compétence du tribunal administratif de Grenoble.

Fait à Cluses, en 2 exemplaires originaux,

Le

Pour la Ville de Cluses

Jean-Philippe MAS

Le Maire

Pour la société DECREMPS TP

Yann DECREMPS

Le Président

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Cluses du 21 avril 2026

Le 21 avril 2026, à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Cluses s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Philippe MAS, Maire.

Présents

MAS JP, Maire
SALOU N, PASQUIER D, DELACQUIS A,
HEMISSI S, BOURRET M, NOIZET-MARET M,
THABUIS H, GUEBEY D, GUILLEN F,
DEBRABANT J, REDONDO M, VOISEY P,
DUCRETTET E, GENOVESE D, LÉVEILLÉ N,
LOUNIS A, TOUBIA Lili, PASQUIER C,
QUINTELA N, GUERBAA F,
PLATIAU-VASSET M, POULET C, DURAND S,
GREVAZ M, SENNEGON C,
NGUYEN-DINH S, DUPONT B.

Absent(s) :

EVERAERE J procuration à TOUBIA Lili
BENEDETTI T procuration à HEMISSI S
TOUBIA Lamita procuration à DELACQUIS A
SCRUFARI F procuration à VOISEY P
BUFFET N procuration à SALOU N

Date de convocation et d'affichage : 14 avril 2026

Secrétaire de séance : GUILLEN Françoise

Nombre de conseillers :

En exercice :	33
Présents :	28
Votants :	33

Vote :

Pour :	33
Contre :	-
Abstention :	-
Ne Participe au Vote :	-

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par son envoi dématérialisé en Sous-Préfecture de Bonneville et sa publication sur le site internet de la commune le : 28/04/26.

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**


Jean-Philippe MAS

26-59 : Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec la société OUI LOVE pour l'organisation du Miam Festival 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire

Annexe : convention

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant qu'il importe de développer l'attractivité de la Commune en organisant des événements accueillant un large public ;

Considérant que la société OUI LOVE a manifesté son intérêt d'organiser, une nouvelle fois sur la Commune, un événement culinaire qualitatif, populaire et fédérateur ;

Considérant qu'il importe que la Commune participe financièrement pour le bon déroulement de l'événement.

Il est rappelé que la société OUI LOVE a notamment pour objet social la création et l'organisation d'événements à vocation professionnelle et à destination des territoires.

Ainsi, la société OUI LOVE a proposé l'organisation d'un festival de Street Food (*cuisine de rue) qui aura lieu les 18, 19 et 20 septembre 2026 sur la commune.

Le Miam se veut un festival culinaire populaire et ouvert à tous sous le signe de la Street Food. Les participants pourront retrouver plusieurs Food trucks, stands de restaurateurs, qui proposeront des préparations culinaires façon Street Food de qualité, à manger sur place ou à emporter. Les 3 jours seront également rythmés par des animations sur le thème de la Street Food.

Il est donc proposé au Conseil Municipal la signature d'une convention de partenariat qui précise les obligations de l'organisateur et de la Commune et fixe la participation financière de la Commune à 20 000 € TTC.

La convention est annexée à la présente délibération.

Après exposé et en avoir débattu et délibéré,

Le Conseil Municipal

- ***Approuve la convention de partenariat avec la société OUI LOVE pour l'organisation du Miam Festival 2026 ;***
- ***Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.***

Ainsi délibéré, le 21 avril 2026,

Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance



GUILLEN Françoise

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**



Jean-Philippe MAS

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble (Le TA peut être saisi par « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ») ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-59-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

CONVENTION DE PARTENARIAT MIAM FESTIVAL - CLUSES 2026

ENTRE

La société Oui Love

Société à responsabilité limitée au capital de 8.500 euros

Ayant son siège social 132 Place Charles de Gaulle – 74300 CLUSES

Immatriculée auprès du RCS d'Annecy sous le numéro 817 451 982

Représentée par Monsieur Thomas Maxheim, gérant, dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommée par sa marque événementielle « **Oui Are** », ou « le Prestataire »

D'une part,

ET

La Ville de Cluses

Située 1 place Charles de Gaulle, 74300 Cluses,

Représentée par Monsieur Jean-Philippe Mas, le Maire, en tant que personne dûment habilitée aux fins des présentes, ci-après dénommée « **la Ville de Cluses** »

De deuxième part,

La Ville de Cluses étant dénommé « **Le Partenaire** »

Oui Are et la Ville de Cluses étant ci-après collectivement dénommés : « les Parties ».

PREAMBULE

Oui Are a notamment pour objectif la création et l'organisation d'événements à vocation professionnelle et à destination des territoires. Ainsi, Oui Are organise un festival de street food (ci-après « l'Événement ») qui aura lieu les **18,19,20 Septembre 2026** dans la commune de Cluses, plus précisément place des Allobroges.

Il s'agit d'un festival culinaire populaire et ouvert à tous sous le signe de la street food, dans une ambiance guinguette chic. Des grandes tables sont disposées pour les repas, et des animations culinaires pour rythmer la journée.

Les participants pourront retrouver plusieurs food trucks, stands de restaurateurs, qui proposeront des préparations culinaires façon street food de qualité, à manger sur place ou à emporter. Les 3 jours seront également rythmés par des animations.

Cet événement a été pensé pour redéfinir le vrai sens de la street food et offrir un événement culinaire qualitatif, populaire et fédérateur. L'événement dispose d'une notoriété installée avec peu de concurrence dans son environnement géographique. L'objectif est aussi de valoriser les produits de qualité et la cuisine faite maison, en valorisant nos acteurs locaux, le tout dans un cadre festif et convivial.

Au travers d'un événement populaire intergénérationnel et ouvert à tous, notre but est de promouvoir l'excellence, la spécificité et la qualité du savoir-faire, des acteurs du domaine et des produits de notre territoire.

Dans le cadre de la préparation et l'organisation de l'Évènement et afin d'assurer le bon déroulement de celui-ci, Oui Are s'est rapprochée du Partenaire, qui a manifesté son intérêt pour l'Évènement, celui-ci contribuant à la bonne image de la Vallée et de la Commune.

Les Parties ont souhaité déterminer les droits et obligations de chacun par la présente Convention.

CECI EXPOSE IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

Par les présentes, Oui Are consent à la Ville de Cluses, qui l'accepte, le droit d'accueillir l'évènement du Miam Festival qui se déroulera le **18,19,20 Septembre 2026** à Cluses.

Par ailleurs, Oui Are consent pendant la durée des présentes à la Ville de Cluses, qui l'accepte le droit non exclusif de s'associer au Miam Festival. A ce titre, la Ville de Cluses bénéficie du droit d'utiliser la marque "Miam Festival".

La présente convention de collaboration a pour but de définir les conditions dans lesquelles :

- Le Partenaire s'engage à mettre gracieusement à disposition des moyens humains et techniques durant la période précédant l'évènement pour répondre aux besoins de l'Évènement, et à collaborer avec le Prestataire dans le cadre de la préparation et la réalisation de l'Évènement ;
- Oui Are s'engage à respecter l'image de la Ville, communiquer sur la Commune et ses valeurs et à tout mettre en œuvre pour l'organisation et le bon déroulement de l'Évènement.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DES PARTIES

OUI ARE s'engage à :

- Communiquer sur la Ville de Cluses et renvoyer une bonne image et de bonnes valeurs, et notamment le dynamisme de la ville ;
- Communiquer sur l'ensemble de ses canaux et ceux que lui offre ses différents partenaires (presse, radio, réseaux sociaux, site web...)
- Mettre à disposition l'ensemble des visuels liés à l'évènement.
- Mettre à disposition de la Ville de Cluses plusieurs emplacements publicitaires, site de l'évènement, réseaux sociaux, village d'exposants, pub radio... Celle-ci devra fournir les oriflammes, banderoles, clip vidéos et autres supports devant apparaître sur le site.
- Communiquer sur la collaboration des Partenaires avant et pendant l'évènement. A cet effet, la Ville de Cluses autorise expressément Oui Are à utiliser la marque « Ville de Cluses » dans le cadre de la promotion de l'évènement, à faire figurer le logo sur tout document ou support publicitaire.
- Créer un site internet pour l'évènement et le mettre à jour avec toutes les informations associées à l'évènement.
- Créer l'ensemble des visuels dédiés à l'évènement.
- Rédiger et envoyer un communiqué de presse.
- Tout mettre en œuvre pour privilégier les entreprises Clusiennes.
- Valoriser les entreprises et commerçants clusiens, en tous cas qu'ils soient consultés et que des négociations aient lieu pour faire en sorte que les entreprises retenues soient le plus possible locales.
- Rendre tout le matériel prêté propre et dans l'état où ils étaient lorsqu'ils ont été confiés à Oui Are.
- Tout mettre en œuvre afin d'assurer l'organisation et le bon déroulement de l'Évènement, étant rappelé que la Oui Are n'est tenue que d'une obligation de moyens. Sa responsabilité ne pourra être engagée par l'une des parties si l'Évènement devait être partiellement ou totalement annulé pour des raisons indépendantes de sa volonté (cf article force majeure)
- Oui Are prend en charge les moyens techniques et humains pour la captation des images et vidéos de l'évènement et fera bénéficier la Ville de Cluses de tous ses contenus médiatiques.
- Oui Are prend en charge la sélection, l'accueil et la rémunération des différents exposants de l'évènement.

La Ville de Cluses s'engage à :

Organisation de l'évènement

- Mettre à disposition gracieusement le Parvis des Esserts en cas de mauvais temps.
- Mettre à disposition le parking Claude Anthoine ainsi que ceux disponibles dans les alentours pour accueillir les festivaliers.
- Mettre à disposition l'électricité nécessaire sur les différentes zones préalablement définies.
- Mettre à disposition des agents de la Police Municipale sur la manifestation en cas de besoin.
- Autorise la diffusion de musique tout au long de la manifestation.
- Mettre à disposition gracieusement une scène pour les prestations musicales, les tentes, tables, chaises, barrières, conteneurs OM, verre et de tri, écran vidéo et autres matériels disponibles.
- Mettre à disposition gracieusement la place des Allobroges ainsi que la Grande Rue et le rond-point de la place des Allobroges.
- Assurer la sécurité du site avec un dispositif de sécurité adapté au site (barrières) pendant toute la durée de la manifestation.
- Assurer le gardiennage nocturne du site, du village exposant (foodtruck), des structures événementielles, et des véhicules de l'organisation devant rester sur place.
- Prévoir des sanitaires près du site.

Technique et logistique

- Délivrer les arrêtés municipaux nécessaires sur les zones établies.
- Désigner un responsable technique présent lors du repérage, du montage et des 3 jours de l'évènement.
- Assurer la présence d'un électricien pour le montage ainsi qu'une assistance tout au long de l'évènement. Un fichier complet sera fourni à cette personne avec l'ensemble des besoins en électricité pour le site.

Promotion de l'évènement

- Communiquer sur l'évènement en amont.
- Communiquer sur l'ensemble de ses canaux ; Cluses TV, site de la Ville, réseaux sociaux, 4x3, journaux municipaux, affichages JC Decaux...
- Organiser en collaboration avec Oui Are un point presse en invitant les différents médias locaux avant l'évènement.
- Fournir les logos numériques de la Ville ainsi que des différents partenaires locaux qu'ils veulent mettre en avant.

ARTICLE 4 - DISPOSITION FINANCIÈRES

En contrepartie du droit d'accueillir le Miam Festival et l'octroi des droits de partenariats, la Ville de Cluses s'engage à remplir les obligations organisationnelles et à régler à Oui Are, la somme forfaitaire de 20 000€ TTC.

Oui Are adressera à la Ville de Cluses, au plus tard 5 mois avant la manifestation une facture d'acompte de 50% et 30 jours avant la manifestation, le solde de la contrepartie.

ARTICLE 5 - DUREE DU CONTRAT

La présente convention prend effet à compter du 16 Février 2026 pour se terminer de plein droit le lendemain de l'évènement.

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-59-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Avant cette date, les parties s'engagent à faire le point sur la mise en place de la présente convention et sur l'évolution de son contenu.

La convention ne sera en aucun cas tacitement reconductible d'une saison à l'autre et fera obligatoirement l'objet d'une nouvelle signature par les deux parties.

En outre, le non-respect par l'une des parties de l'une des obligations prévues par les présentes, trente jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé réception restée infructueuse, permet à la partie cocontractante, qui devra notifier alors son intention à l'autre partie :

- soit de poursuivre l'exécution forcée du contrat, nonobstant tous autres dommages-intérêts en réparation du préjudice subi,
- soit de constater la résiliation de plein droit des présentes, sans préjudice de toute action ou recours aux fins notamment d'allocations de dommages-intérêts en réparation du préjudice subi.

ARTICLE 6 – DEVOIR DE LOYAUTÉ ET D'INFORMATION

Les Parties s'engagent à toujours se comporter l'une envers l'autre comme des partenaires loyaux et de bonne foi.

Les Parties s'engagent, pendant toute la durée de la présente Convention, à s'informer mutuellement et régulièrement de tout élément utile à l'exécution de la présente Convention dont elles pourraient avoir connaissance.

Chacune des Parties s'engage à ne pas nuire à l'image, à la réputation et au prestige des autres Partenaires.

Article 7 – DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE

Les Parties déclarent et reconnaissent qu'elles sont et demeureront, pendant toute la durée de la Convention, des partenaires indépendants, assurant chacun les risques de sa propre exploitation. Elles reconnaissent n'avoir aucune autorité à agir pour le compte de l'autre Partie, de se lier d'une quelconque façon, de signer au nom de l'autre Partie ou de laisser entendre que l'autre Partie est d'une quelconque manière responsable de ses actes. Aucune des stipulations de la présente Convention ne pourra être interprétée comme créant, entre les Parties, un mandat, une filiale, une relation d'agent ou d'employé à employeur.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE

Il est rappelé que chaque Partie reste entièrement responsable du matériel ou des équipements qu'elle exploite. Ainsi, la société Oui Are ne saurait en aucun cas être responsable en cas de défaillance du matériel, des équipements ou de tout autre élément fournis par les Partenaires.

De même, en cas d'accidents ou de blessures causés par le matériel, les équipements ou de tout autre élément fournis par les Partenaires, la responsabilité de Oui Are ne pourrait être engagée.

ARTICLE 9 - ASSURANCES

Chaque Partie déclare avoir souscrit un contrat d'assurance en cours de validité garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'elle peut encourir en cas de dommages corporels et/ou matériels causés aux Participants ou aux tiers à l'occasion de l'Événement. Chaque Partie devra produire, à toute demande de toute autre Partie, une attestation de son assureur indiquant la nature, le montant et la durée de la garantie, au plus tard dans les quinze jours suivants la demande qui lui est adressée.

ARTICLE 10 : FORCE MAJEURE

En cas d'événement de force majeure, notamment en cas d'intempéries, d'impossibilité d'accéder au site, d'effondrement des installations, de tremblement de terre, de panne d'électricité, ou tout autre cause remettant en cause le bon déroulement de l'Événement, notamment pour des raisons de sécurité, les obligations de Oui Are seront

Accusé de réception en préfecture 074-217400811-20260421-26-59-DE Date de télétransmission : 27/04/2026 Date de réception préfecture : 27/04/2026
--

suspendues et l'Événement pourra être annulé, sans que cela n'ouvre droit à une quelconque indemnisation au profit des autres Parties.

En cas de survenance d'une cause susceptible d'entraîner l'annulation de l'Événement, le Prestataire s'engage, dans la mesure du possible, à consulter ses Partenaires. Toutefois, seul le Prestataire, en sa qualité d'organisateur de l'Événement, est décisionnaire.

ARTICLE 11 : CONFIDENTIALITE

Le Partenaire autorise OUI ARE à communiquer sur l'existence et la durée de la convention les liant et à utiliser, à titre de référence, sur ses plaquettes publicitaires et sur son Site internet son/ses logo(s) et sa/ses marques. La Mairie de Cluses demeure seule titulaire de tous droits de propriété intellectuelle afférents à son/ses logo(s) et sa/ses marque(s) et conservent la jouissance et l'usage de tous les droits qui y sont attachés.

En dehors de cette communication autorisée, le contenu des divers accords entre les Parties demeure confidentiel. En particulier, chaque Partie s'engage à garder confidentielle toute information technique ou commerciale concernant l'autre Partie, qui peut lui être transmise comme étant confidentielle ou qu'elle peut obtenir d'une façon ou d'une autre en sachant qu'elle est confidentielle.

Chaque Partie s'engage à faire respecter cette obligation de confidentialité à ses employés et intermédiaires, à ne pas révéler ces informations ou à les laisser à la disposition de tiers et à prendre les mêmes précautions pour en conserver le caractère confidentiel que celles qu'elle observe pour ses propres informations confidentielles.

En outre, les Parties s'engagent à n'utiliser aucune de ces informations confidentielles pour un objet autre que l'exécution de la Convention. Le présent engagement de confidentialité reste en vigueur pendant toute la durée de la Convention et se poursuivra pendant un an à l'expiration de celui-ci pour quelque cause que ce soit. Toute communication sur l'existence et les termes de la Convention devra faire l'objet d'un accord préalable écrit des Parties.

ARTICLE 12 – CESSION

La présente Convention est conclue *intuitu personae* ; de ce fait, les Parties s'interdisent de céder ou transférer de quelque manière que ce soit les droits et obligations en résultant.

ARTICLE 13 – CLAUSE DE SAUVEGARDE

Si l'une ou l'autre des dispositions de la présente Convention était ou devenait caduque ou nulle pour quelque cause que ce soit autre qu'un accord des Parties, l'application des autres dispositions contractuelles n'en serait pas affectée, sous réserve que les conditions économiques ou juridiques de la Convention demeurent équivalentes.

Les Parties s'engagent à négocier de bonne foi le remplacement de la disposition caduque ou nulle par une disposition aussi comparable que possible, préservant l'intention initiale des Parties et respectant les conditions économiques et juridiques de la Convention. Ces négociations sont poursuivies pendant un délai d'un maximum de trente (30) jours. Si les négociations n'aboutissent pas dans ce délai, la Convention prendra fin de plein droit, sans indemnité de part et d'autre, avec effet immédiat.

ARTICLE 14 – DROIT APPLICABLE

La présente convention est régie par le droit français. Tous les différends découlant de la convention ou en relation avec celle-ci, que les Parties ne seraient pas parvenues à régler amiablement, seront tranchés par les tribunaux d'ANNECY.

ARTICLE 15 : DISPOSITIONS DIVERSES

Toute notification prévue par le présent contrat sera faite aux adresses respectives des parties, telle qu'indiquée dans l'intitulé de la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception. Chacune des parties sera tenue d'informer l'autre de tout changement d'adresse par lettre recommandée avec accusé de réception.

Accusé de réception en préfecture 074-217400811-20260421-26-59-DE Date de télétransmission : 27/04/2026 Date de réception préfecture : 27/04/2026
--

La Convention régit l'entière relation contractuelle unissant les Parties en lieu et place de tous documents antérieurs.

La nullité de l'une des stipulations de la Convention ne suffit pas à entraîner la nullité de la Convention.

L'omission par l'une des Parties de se prévaloir de tout droit ou pouvoir qui lui est conféré aux termes de la Convention ne pourra être considérée comme constituant une renonciation de celui-ci. Il pourra être exercé à n'importe quel moment.

Toute renonciation par une Partie à un droit ou un pouvoir devra être notifiée préalablement à l'autre Partie, par lettre recommandée avec accusé de réception.

La Convention, ou l'une quelconque de ses clauses, ne pourra être modifiée que par un avenant signé par les Parties.

Établie en 2 exemplaires originaux dont un remis à chacune des parties.

Fait à Cluses, le 16 Février 2026.

La société Oui Love

Représentée par son gérant Monsieur Thomas Maxheim,

T.M

La Ville de Cluses

Représentée par Monsieur Jean-Philippe Mas,

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Cluses du 21 avril 2026

Le 21 avril 2026, à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Cluses s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Philippe MAS, Maire.

Présents

MAS JP, Maire
SALOU N, PASQUIER D, DELACQUIS A,
HEMISSI S, BOURRET M, NOIZET-MARET M,
THABUIS H, GUEBEY D, GUILLEN F,
DEBRABANT J, REDONDO M, VOISEY P,
DUCRETTET E, GENOVESE D, LÉVEILLÉ N,
LOUNIS A, TOUBIA Lili, PASQUIER C,
QUINTELA N, GUERBAA F,
PLATIAU-VASSET M, POULET C, DURAND S,
GREVAZ M, SENNEGON C,
NGUYEN-DINH S, DUPONT B.

Absent(s) :

EVERAERE J procuration à TOUBIA Lili
BENEDETTI T procuration à HEMISSI S
TOUBIA Lamita procuration à DELACQUIS A
SCRUFARI F procuration à VOISEY P
BUFFET N procuration à SALOU N

Date de convocation et d'affichage : 14 avril 2026

Secrétaire de séance : GUILLEN Françoise

Nombre de conseillers :

En exercice :	33
Présents :	28
Votants :	33

Vote :

Pour :	33
Contre :	-
Abstention :	-
Ne Participe au Vote :	-

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par son envoi dématérialisé en Sous-Préfecture de Bonneville et sa publication sur le site internet de la commune le : 28/04/26 .

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**


Jean-Philippe MAS

26-60 : Convention de portage foncier entre la commune et l'EPF 74 relative à l'acquisition d'un bien situé 3, rue des Buttes appartenant à Monsieur ZUKIC Ramiz et Madame PEKER Deniz

Rapporteur : Madame Amélie DELACQUIS, Maire-Adjointe

Annexes : plan et convention de portage

Vu l'article L 324-1 du Code de l'Urbanisme ;

Vu les Statuts de l'EPF 74 ;

Vu le PPI (2024 / 2028) ;

Vu le Règlement Intérieur de l'EPF 74 ;

Vu les modalités d'intervention, de portage et de restitution définies dans la convention pour portage foncier entre la Collectivité et l'Établissement Public Foncier de Haute-Savoie ;

Monsieur et Madame ZUKIC – PEKER ont proposé à la commune la cession de leur bien situé 3, rue des Buttes dont les parcelles sont désignées ci-après :

Section – N° parcelle	Adresse	Surface (m²)
AB 141	3, Rue des Buttes	106

Une maison mitoyenne, d'une surface de 106 m², comprenant deux logements

La Commune de CLUSES a sollicité l'intervention de l'EPF en vue d'acquérir une propriété bâtie située dans le centre-ville, en bord d'Arve.

Le bien à acquérir est une maison mitoyenne avec une ancienne usine de décolletage déjà maîtrisée par l'EPF74 et devant faire l'objet d'un projet de réhabilitation avec démolition partielle.

L'acquisition de cette propriété permettra à la commune de sécuriser les travaux envisagés.

Cette acquisition entre dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Intervention de l'EPF (2024 / 2028), Thématique « Equipements publics » ; portage sur 10 ans, remboursement par annuités.

Dans sa séance du 27/02/2026, le Conseil d'Administration de l'EPF a donné son accord pour procéder à ce portage réalisé, sur la base d'un avis du service des domaines et pour la somme totale de **310 000,00 euros**.

Après exposé et en avoir débattu et délibéré,

Le Conseil Municipal

- **Approuve les modalités d'intervention, de portage et de restitution des biens ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de la présente délibération.**

Ainsi délibéré, le 21 avril 2026,

Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance



GUILLEN Françoise

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**



Jean-Philippe MAS

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble (Le TA peut être saisi par « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ») ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-60-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

CONVENTION POUR PORTAGE FONCIER

ENTRE :

l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie - SIREN 451 440 275
Domicilié 1510 Route de l'Arny – 74350 ALLONZIER LA CAILLE
Représenté par sa Directrice, Catherine MINOT

Fonction à laquelle elle a été nommée aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 7 juillet 2023 ;
Et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en sa qualité de Directrice en vertu des dispositions de l'article L 324-6 du Code de l'Urbanisme.

Désigné ci-après par "L'EPF 74"

ET :

La Commune de Cluses - SIREN n° 217400811
Domiciliée 1 Place Charles de Gaulle BP 99 - 74302 CLUSES
Représentée par son Maire, Monsieur MAS Jean-Philippe

Désignée ci-après par "La Collectivité"

EXPOSE

La Commune de CLUSES sollicite l'intervention de l'EPF en vue d'acquérir une propriété bâtie située dans le centre-ville, en bord d'Arve.

Le bien à acquérir est une maison mitoyenne à une ancienne usine de décolletage déjà maîtrisée par l'EPF74 et devant faire l'objet d'un projet de réhabilitation avec démolition partielle afin de réaliser des stationnements.

L'acquisition de cette propriété permettra à la commune de sécuriser les travaux envisagés.

Cette acquisition entre dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Intervention de l'EPF (2024 / 2028) : **Thématique « Equipements publics » ; portage sur 10 ans, remboursement par annuités.**

Conformément à l'article L 324-1 du Code de l'Urbanisme, le Conseil d'Administration de l'EPF 74, dans sa séance du 27/02/2026, a donné son accord pour procéder à l'acquisition nécessaire au projet de la collectivité.

IDENTIFICATION DES BIENS A ACQUERIR

Désignation des biens à acquérir sur la commune de Cluses (74)					
Situation	Section	N° Cadastral	Surface (m²)	Bâti	Non bâti
3 Rue des Buttes	AB	0141	106	X	
Total			106 m2		
Une maison mitoyenne, d'une surface de 106 m², comprenant deux logements.					

PRIX D'ACQUISITION

Conformément aux statuts de l'EPF 74, cette acquisition est réalisée sur la base d'un avis communiqué par France Domaine, soit la somme de **310 000,00 euros**.

Conformément aux Statuts et au Règlement Intérieur de l'EPF 74,
les modalités d'intervention, de portage et de cession des biens sont définies comme suit :

MODALITES D'INTERVENTION ET DE GESTION

L'EPF 74 étant propriétaire des biens, la collectivité s'engage à ne pas en faire usage, à ne pas les louer, à ne pas entreprendre de travaux sans y avoir été autorisée au préalable par l'EPF 74.

Si la collectivité en fait la demande, une convention de mise à disposition sera établie entre elle et l'EPF 74.

MODALITES DE PORTAGE Cf bilan financier provisoire

La collectivité s'engage :

- à faire face aux conséquences financières pendant toute la durée du portage ;

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-60-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

- au remboursement à l'EPF de l'investissement réalisé sur **10 ans, par annuités**, (y compris les travaux et services réalisés dans le cadre d'un proto-aménagement, dépollution, démolition, indemnités d'éviction...). La première phase de remboursement interviendra un an après la date de signature de l'acte d'acquisition ;
- au remboursement annuel des frais annexes tels que des charges liées à la propriété du bien (taxe foncière, assurance, géomètre...);
- au règlement annuel des frais de portage, soit **2,7% HT sur le capital restant dû et sur les frais annexes**.

L'EPF restituera tous loyers perçus et attribuera au dossier toutes subventions perçues pendant la durée du portage.

L'EPF adressera annuellement à la collectivité un bilan comptable accompagné d'un récapitulatif des éléments financiers de l'opération dépenses/recettes.

Pour les portages à terme, les recettes annuelles des loyers perçus par l'EPF seront déduites annuellement du capital investi ;

Pour les portages par annuités les recettes annuelles des loyers perçus par l'EPF viendront en déduction du solde débiteur du bilan financier.

Pour l'ensemble des portages, les subventions perçues seront déduites n+1 du capital investi et porté par l'EPF.

La collectivité mandatera le solde du bilan comptable sur le compte trésorerie de l'EPF 74, dans le délai maximal de 40 jours fixé par le Conseil d'Administration. Des pénalités de retard seront appliquées au taux d'intérêt légal majoré votées annuellement par le Conseil d'Administration.

MODALITES DE CESSION DES BIENS

A la fin de la durée de portage, la collectivité s'engage soit à acquérir par acte authentique le bien porté par l'EPF, soit à délibérer pour qu'il soit cédé à un organisme désigné par elle, conformément à l'article 21 des statuts.

Lorsque le bien est cédé, le prix de cession HT par l'EPF correspond au montant de l'acquisition initiale augmenté des frais d'acquisition, agences, études, évictions et travaux amortissables.

L'EPF appliquera, sur la vente, un montant de TVA calculé sur la situation réelle du bien au moment de la vente, du document d'urbanisme, du taux de TVA en vigueur ou plus largement conforme à réglementation fiscale applicable.

Le bénéficiaire mandatera tout ou partie de la valeur du bien sur le compte trésorerie de l'EPF 74 en fonction du capital déjà remboursé au cours du portage.

Cependant, il pourra être mis fin à la présente, avant la fin de la durée de portage par délibération de la collectivité et après acceptation du Conseil d'Administration de l'EPF 74. La collectivité (ou le bénéficiaire) s'engage alors à rembourser par anticipation le solde de l'investissement réalisé.

L'EPF 74 transmettra à la collectivité un bilan de gestion clôturant la fin du portage ; les frais annexes et les frais de portage seront calculés au prorata de la durée effective du portage.

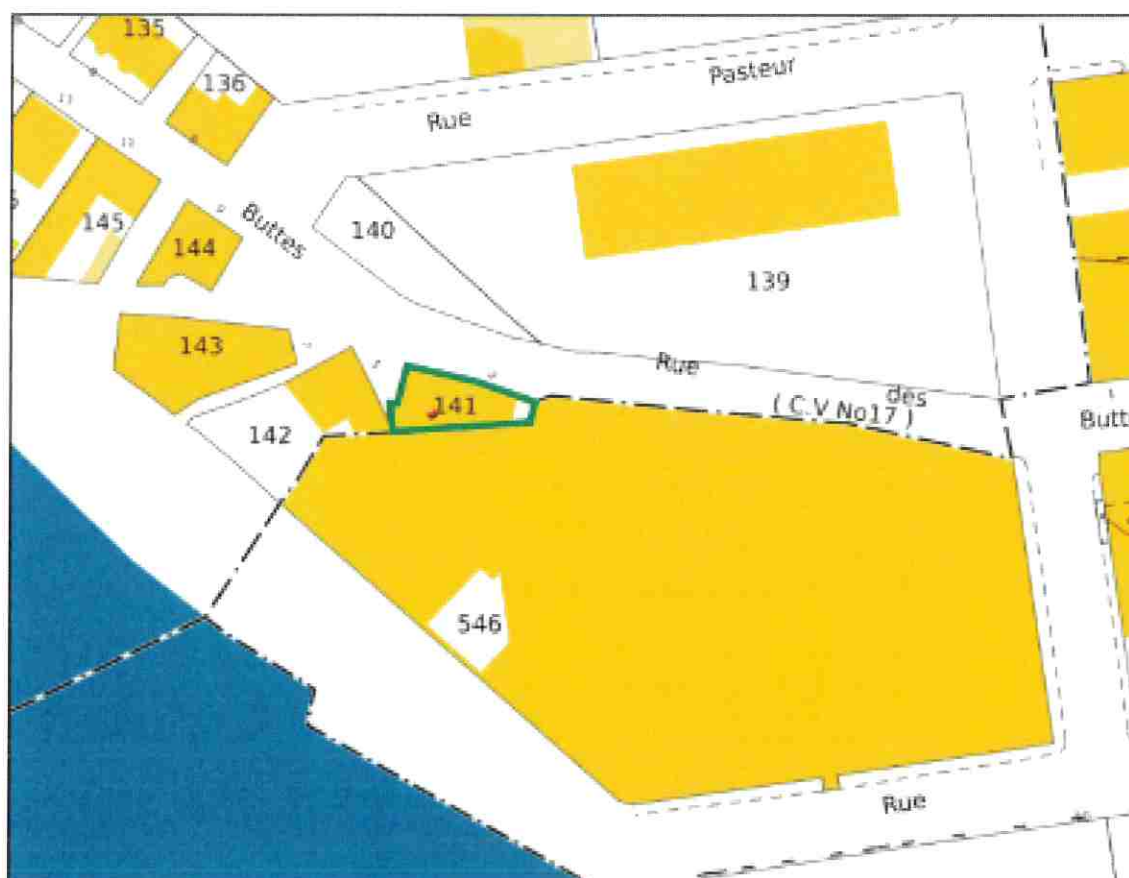
Fait le

Catherine MINOT
Directrice de l'EPF 74

Monsieur MAS Jean-Philippe
Maire de la Commune de Cluses

Désignation des biens à acquérir sur la Commune de CLUSES (R081BI)					
Situation	Section	N° Cadastal	Surface	Bâti	Non bâti
3 rue des Buttes	AB	141	01a 06ca	X	
Maison mitoyenne de 106 m² - Libre					

Situation PLU	Evaluation	Durée de portage
Uab	Avis du Domaine N° 2025-74081-86250 Du 17/12/2025	10 ans par annuités
Thématique PPI 2024-2028 QUALITE DU CADRE DE VIE : Services de proximité et Equipements Publics.		



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Cluses du 21 avril 2026

Le 21 avril 2026, à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Cluses s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Philippe MAS, Maire.

Présents

MAS JP, Maire
SALOU N, PASQUIER D, DELACQUIS A,
HEMISSI S, BOURRET M, NOIZET-MARET M,
THABUIS H, GUEBEY D, GUILLEN F,
DEBRABANT J, REDONDO M, VOISEY P,
DUCRETTET E, GENOVESE D, LÉVEILLÉ N,
LOUNIS A, TOUBIA Lili, PASQUIER C,
QUINTELA N, GUERBAA F,
PLATIAU-VASSET M, POULET C, DURAND S,
GREVAZ M, SENNEGON C,
NGUYEN-DINH S, DUPONT B.

Absent(s) :

EVERAERE J procuration à TOUBIA Lili
BENEDETTI T procuration à HEMISSI S
TOUBIA Lamita procuration à DELACQUIS A
SCRUFARI F procuration à VOISEY P
BUFFET N procuration à SALOU N

Date de convocation et d'affichage : 14 avril 2026

Secrétaire de séance : GUILLEN Françoise

Nombre de conseillers :

En exercice :	33
Présents :	28
Votants :	33

Vote :

Pour :	33
Contre :	-
Abstention :	-
Ne Participe au Vote :	-

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par son envoi dématérialisé en Sous-Préfecture de Bonneville et sa publication sur le site internet de la commune le : 28/04/26 .

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**



Jean-Philippe MAS

26-61 : Convention avec la Maison des Adolescents Rouge Cargo pour la mise en place d'une permanence sur Cluses

Rapporteur : Madame Myriam BOURRET, Maire-Adjointe

Annexe : convention

M.D.A Rouge Cargo : Maison des Adolescents

Vu le Projet Régional de Santé de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes 2018-2028,

Vu le Schéma Régional de Santé de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes 2023-2028,

Vu le Projet Territoriale de Santé Mentale de la Haute Savoie 2021-2025,

Vu la circulaire n°5899-SG du 28 novembre 2016 relative à l'actualisation du cahier des charges des Maisons de Adolescents et au Plan d'action en faveur du bien-être et de la santé des jeunes de novembre 2016,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du Conseil municipal,

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-61-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Vu les besoins identifiés par les services municipaux, les établissements scolaires et les partenaires sociaux concernant l'accompagnement des adolescents du territoire, notamment sur le volet santé mentale,

Vu les freins à la mobilité d'une partie du public à se déplacer sur la structure dédiée aux jeunes se situant à Rouge Cargo à Vétraz - Monthoux,

Considérant la nécessité de proposer un accueil de proximité à destination des adolescents rencontrant des difficultés personnelles, familiales, sociales, scolaires ou de santé ;

Considérant que la M.D.A est un dispositif partenarial reconnu, offrant un accompagnement gratuit, anonyme et confidentiel assuré par une équipe pluridisciplinaire ;

Considérant l'intérêt de proposer une permanence régulière de la M.D.A dans un lieu municipal identifié, à savoir le Carré Jeunes, afin de faciliter l'accès des jeunes du territoire à ces services,

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention constitutive entre la ville de Cluses, la Maison des Adolescents, ses membres fondateurs et les différentes institutions et associations signataires pour fixer les modalités d'organisation de ce partenariat, indispensables à la mise en place d'une permanence sur Cluses à partir du 18 mars 2026.

Sont précisées dans cette convention :

Les missions de la M.D.A : accueil, écoute, information, évaluation et orientation de toute situation mais aussi de soutien psychologique, social, éducatif et familial, tout en tenant compte des réalités économiques, des ressources humaines et des besoins des territoires.

Les publics concernés : les jeunes de 11 à 21 ans (jusqu'à 25 ans pour Cluses) sans autorisation parentale requise, même si les parents sont associés aux entretiens chaque fois que possible. Sont également accueillis les familles, professionnels, bénévoles et/ou élus intervenant auprès des adolescents.

Le Territoire couvert : En réponse aux besoins des jeunes les plus éloignés des sites d'implantation, la MDA met en place des permanences d'accueil en collaboration et avec le soutien des partenaires locaux et des élus.

Les institutions et associations constitutives de la MDA :

- Etablissement Public de santé Mentale 74
- Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes
- Département de la Haute Savoie
- Education Nationale
- Protection Judiciaire de la Jeunesse
- Centre Hospitalier Alpes Léman
- Association APRETO
- Association PASSAGE
- Clinique des Vallées
- Association Léman Santé Sexualité
- Association Addictions France
- Annemasse Agglomération
- Communauté de Communes du Genevois

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-61-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

- Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012.)

MAISON DES ADOLESCENTS

ROUGE CARGO



rouge cargo

Maison Des Adolescents 74



Convention constitutive

MDA@CH-EPSM74.FR
04 50 95 09 51

WWW.MAISON-DES-ADOLESCENTS74.COM

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-61-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Convention signée entre :

- Monsieur le Directeur de l'Etablissement Public de Santé Mentale 74 (EPSM74)
- Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute Savoie
- Monsieur le Directeur Départemental de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- Monsieur le Directeur académique des services de l'Education Nationale
- Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Alpes Léman (CHAL)
- Monsieur le Directeur de la Clinique des Vallées
- Madame la Directrice Générale de l'Association Pour la REhabilitation des Toxicomanes (APRETO)
- Monsieur le Président d'Annemasse Agglomération
- Monsieur le Directeur Général de l'association PASSAGE prévention spécialisée
- Monsieur le Président de l'Association Léman Santé Sexualité
- Monsieur le Président de la Communauté de communes du Genevois
- Madame la Directrice de l'Association Addictions France
- Monsieur le Directeur de la Fondation Cognacq Jay
- Madame la Directrice de l'Etablissement Public Départemental Autonome de Prévention Spécialisée (EPDA-PS)
- Monsieur le Maire de la ville de Cluses

Vu le Projet Régional de Santé de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes 2018-2028

Vu le Schéma Régional de Santé de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes 2023-2028

Vu le Projet Territoriale de Santé Mentale de la Haute Savoie 2021-2025

Conformément à la circulaire n°5899-SG du 28 novembre 2016 relative à l'actualisation du cahier des charges des Maisons de Adolescents et au Plan d'action en faveur du bien-être et de la santé des jeunes de novembre 2016.

PREAMBULE

La Maison des adolescents Rouge Cargo a été créée en 2010, en réponse à un appel à projets (lettre ministérielle du 21 novembre 2007) afin de favoriser l'articulation entre les différents services d'hospitalisations : service INTERMED de la Clinique des Vallées et pédiatrie du Centre Hospitalier Intercommunal Annemasse-Bonneville (aujourd'hui CHAL) les lieux de soins et les lieux d'accueil et d'écoute destinés aux adolescents.

Le projet veut répondre au constat d'un parcours de soins chaotique pour les adolescents de Haute Savoie, lié à la fois au manque de lits d'hospitalisation, mais aussi au manque de solutions d'aval qui viendraient consolider le projet de sortie des jeunes patients, ainsi qu'une insuffisance de liens intégrant soin-social et scolaire dans un projet global.

Le projet a été porté par l'EPSM de la Vallée de l'Arve (aujourd'hui EPSM 74), en concertation avec le CHIAB (actuel CHAL) et l'Association pour la Réhabilitation des Toxicomanes (APRETO).

Il émerge de la synergie et de la volonté des différents acteurs de créer un lieu ressource inter-institutionnel au service de l'adolescence, à la fois plateforme d'accueil pour les jeunes, les familles et les professionnels, mais aussi lieu de prévention, de documentation et de coordination de réseaux.

Sa constitution pluri-institutionnelle et pluri-professionnelle donne une vision globale et offre une meilleure prise en compte des questions de santé, entendue au sens de l'OMS : « état de bien-être physique, social et mental ».

Le bâtiment a « largué ses amarres » en mai 2010.

Depuis, la Maison des adolescents Rouge Cargo permet aux professionnels investis dans le secteur de l'adolescence de partager leurs analyses, de mettre en synergie leurs compétences spécifiques et de coordonner leurs actions, dans le cadre des missions inscrites dans la circulaire 5899-SG du 28 novembre 2016 relative à l'actualisation du cahier des charges des Maisons des Adolescents de novembre 2016.

Ses actions s'inscrivent pleinement dans les orientations prioritaires du programme régional de santé 2018-2028 de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes, comme décliné dans l'objectif stratégique 1 « Rendre les jeunes acteurs de leur santé ». Elle souscrit à la notion de parcours de santé et de décroisement qui intègrent les dimensions de la prévention du sanitaire, du social et du médico-social.

La Maison des adolescents Rouge Cargo est inscrite au Projet Territorial Santé Mentale, axe 1.3.1 : « Renforcer le rôle et la place de la MDA Rouge Cargo sur le Nord du Département » par l'actualisation du cadre général de la MDA, le développement de nouveaux partenariats et la création d'une antenne sur le territoire du Chablais.

Après 15 ans de fonctionnement, la Maison des adolescents Rouge Cargo réunit à nouveau ses membres fondateurs et partenaires autour de la rédaction de sa convention constitutive qui s'appuie sur un état des lieux dressé par le COPIL et inscrit dans le projet de service 2025. Elle définit les modalités d'organisation, de fonctionnement, ainsi que les engagements des partenaires signataires, les instances de gouvernance et d'évaluation de la Maison des adolescents.

Les membres signataires sont définis comme les membres qui concourent au fonctionnement de la MDA par l'apport de moyens humains et financiers.

Article 1. Objet

La présente convention a pour objet de fixer le cadre général de l'action de coopération permettant la création et le fonctionnement de la Maison des adolescents Rouge Cargo.

Article 2. Missions de la Maison des adolescents Rouge Cargo

Les missions de la MDA Rouge Cargo couvrent l'ensemble de celles décrites dans le cahier des charges de novembre 2016 : l'accueil, l'écoute, l'information, l'évaluation et l'orientation de toute situation mais aussi le soutien psychologique, social, éducatif et familial, tout en tenant compte des réalités économiques, des ressources humaines et des besoins des territoires.

La Maison des adolescents Rouge Cargo est une structure ouverte aux jeunes de 11 à 21 ans, sans autorisation parentale requise, même si les parents sont associés aux entretiens chaque fois que possible. Elle offre un accueil généraliste, confidentiel, sans rendez-vous et anonyme pour les adolescents qui le souhaitent.

Elle accueille, prend soin (au sens « care ») et accompagne des adolescents en les aidant à trouver des réponses pertinentes et adaptées à leurs besoins de santé, en articulation et en complémentarité avec les dispositifs existant sur le territoire. L'équipe de la MDA est pluri professionnelle et pluri-partenaire afin de proposer un accueil large et généraliste, et une écoute au plus prêt des problématiques rencontrées par les adolescents.

La MDA développe des actions innovantes et/ou expérimentales de nature à adapter l'offre aux évolutions des problématiques de santé des adolescents, des territoires, des partenaires et des ressources professionnelles.

Elle développe ou participe à des actions de promotion et prévention santé en direction des adolescents eux-mêmes, des parents mais aussi des professionnels en lien avec l'adolescence. Elle participe à des réseaux de santé et de prévention.

En réponse aux besoins des jeunes les plus éloignés des sites d'implantation, la MDA met en place des permanences d'accueil en collaboration et avec le soutien des partenaires locaux et des élus. Ses permanences s'inscrivent dans les contrats locaux de santé ou dans la politique en faveur des jeunes et de la famille.

L'organisation générale de la Maison des adolescents tient compte des contraintes de ces publics en terme d'accessibilité et de disponibilité.

Article 3. Publics concernés

- Les jeunes de 11 à 21 ans. Cette tranche d'âge peut varier jusqu'à 25 ans pour les accueils assurés par les services tels que la Consultation Jeunes Consommateur (CJC APRETO), le Point Ecoute Jeune (PEJ) et le Centre de Santé Sexuelle (CSS) et les Missions Locales.
- Les parents et les familles d'adolescents.
- Les professionnels, les bénévoles et/ou les élus, intervenant auprès d'eux.

Article 4. Territoire couvert

Bien que non sectorisé et ouvert à tous, le dispositif est infra-départemental. Il couvre le nord du département de la Haute-Savoie correspondant au territoire du GHT Léman Mont-Blanc et au canton de Saint-Julien-en-Genevois.

Dans le cadre d'une politique de proximité, une antenne a été ouverte à Thonon en septembre 2022 avec le soutien financier de l'ARS, du Conseil départemental et des élus locaux. Cette antenne est dédiée à l'ensemble du territoire du Chablais. Elle fonctionne grâce à la mobilisation des partenaires locaux sur le même mode que la MDA Rouge Cargo à laquelle elle est rattachée.

Des permanences sont créées sur sollicitation, avec le soutien des élus locaux et des partenaires qui contribuent à leur fonctionnement.

Article 5. Institutions et associations constitutives de la MDA Rouge Cargo

La convention constitutive est signée entre les membres :

- L'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes représentée par sa Directrice générale
- L'Etablissement Public de santé mentale 74 représenté par son Directeur
- Le Conseil Départemental de la Haute Savoie représenté par son Président
- La Protection Judiciaire de la Jeunesse représenté par sa Directrice territoriale
- L'Education Nationale représentée par son Directeur d'académie
- Le Centre Hospitalier Alpes Léman (CHAL) représenté par son Directeur
- L'Association Pour la REhabilitation des Toxicomanes (APRETO) représentée par sa Directrice
- Annemasse Agglomération représentée par son Président
- L'association PASSAGE prévention spécialisée représenté par son Président
- L'Association Léman Santé Sexualité représentée par son Président
- L'Association Addictions France représentée par sa Directrice
- La communauté de commune du Genevois, représentée par son Président
- La Fondation Cognacq Jay représentée par son Directeur
- L'Etablissement Public Départemental Autonome de Prévention Spécialisée (EPDA-PS)
- La mairie de Cluses

La Maison des adolescents Rouge Cargo est portée par l'EPSM 74. Sa spécialisation en psychiatrie, sa couverture géographique, ses relations structurelles avec l'ARS, son habitude à porter des dispositifs hors les murs, l'appui technique et matériel de ses services, justifient son positionnement comme porteur administratif de la Maison des adolescents Rouge Cargo.

Article 6. Modalité de contribution des membres de la Maison des adolescents Rouge Cargo

La contribution des membres s'effectue sur la base d'une déontologie interdisciplinaire.

Les institutions signataires s'engagent à contribuer par la mise à disposition de moyens financiers et/ou humains et/ou matériels, au fonctionnement de la Maison des adolescents Rouge Cargo.

Décrites d'une manière générale dans cet article, les contributions feront l'objet d'une annexe signée entre chaque partenaire et l'EPSM 74 porteur, précisant sa nature et son objectif. Elles feront aussi l'objet d'une valorisation financière dans le budget de fonctionnement du dispositif.

La participation financière au budget annuel d'investissement et de fonctionnement

L'EPSM 74 reçoit l'ensemble des subventions directement versées au titre de la Maison des adolescents. La gestion financière est assurée par les services de l'EPSM 74. Le budget est fléché dans son budget général. Dans ce budget fléché peuvent apparaître des lignes spécifiques à l'activité (à titre d'exemple, le budget pour les actions culturelles ou à médiation, ...).

Il présente annuellement au Comité de pilotage (COPIL) un état budgétaire spécifique MDA (recettes et dépenses). La MDA peut bénéficier de financements additionnels ponctuels sous forme de subventions ou appels à projets.

Le porteur financier est habilité à recevoir des dons ou des legs.

L'affectation de temps dédiés à la Maison des adolescents

Des professionnels de champ variés sont mis à disposition de la Maison des adolescents par leur institution, service ou administration, sur des temps dédiés.

Leur participation est soumise à l'autorisation de leur institution d'origine. Elle se fait avec leur accord, et au regard de leur engagement dans le travail auprès des adolescents et leur famille.

Ces professionnels restent sous l'autorité administrative et hiérarchique de leur employeur. Ils sont missionnés ou ont du temps dédié affecté à un ou plusieurs dispositifs, ce qui encadre leur intervention. Les temps dédiés sont sous l'autorité fonctionnelle du coordinateur de la MDA.

Les missions des professionnels mis à disposition sont ceux de la Maison des adolescents. Ils sont tenus aux règles de confidentialité qui s'imposent comme un pré requis à l'accueil proposé en MDA. L'organisation de leur activité est pensée collectivement, comme pour l'équipe socle de la MDA.

En fonction du volume horaire dédié, les modalités d'exercice (horaires et jours de travail) et type d'activité (accueil sans rendez-vous, animation de groupes, participation régulière à des réunions) seront précisés dans les annexes spécifiques à la convention constitutive.

Durant leur activité au sein de la Maison des adolescents, ils sont placés sous l'autorité fonctionnelle de la coordination. Ils sont tenus d'informer de leurs congés et absences pour le bon fonctionnement du service.

La mise à disposition de moyens matériels, d'équipements et de biens immobiliers

Le matériel et les équipements mis à disposition par un membre de la MDA, restent la propriété de ce dernier.

La mise à disposition de locaux fait l'objet d'une convention spécifique entre le porteur de la Maison des adolescents Rouge Cargo et le propriétaire, qui règle les modalités de la mise à disposition.

L'achat de matériel d'équipements ou de locaux au nom de la Maison des adolescents Rouge Cargo se fait via le porteur de la Maison des adolescents, sur les moyens trouvés ou apportés par l'ensemble des partenaires pour la Maison des adolescents. Les achats restent sous sa propriété.

Article 7. Dispositifs de la Maison des adolescents Rouge Cargo

Sont considérés comme des dispositifs MDA, l'ensemble des outils partenariaux concourant aux actions de promotion, de prévention de la santé dans et hors les murs, et d'accompagnement du parcours des publics au sein de la « Maison des adolescents » :

1. **L'accueil généraliste** effectué par les personnels missionnés, les temps dédiés de différentes formations et origines institutionnelles et/ou associatives et l'équipe socle de la MDA, pour tous les publics (adolescent, parent, professionnel).
2. **L'accompagnement individuel**
3. **Les actions collectives et dispositifs groupaux** associant plusieurs institutions, associations, et/ou l'équipe de la Maison des adolescents Rouge Cargo.
4. **Les actions « d'aller-vers »** par la mise en place de permanences ou d'interventions « hors les murs ».
5. **Les missions de coordination et d'appui aux acteurs de terrain**

Ces dispositifs sont co-construits et co-animés par l'équipe MDA. Ils peuvent évoluer et se transformer en fonction de l'évaluation de leur pertinence à l'égard du public. Ces changements sont pensés en équipe et présentés au COPIL.

6. La présence de services spécifiques

Ces services existent en dehors de la Maison des adolescents. Les institutions porteuses délocalisent une ou plusieurs de leurs permanences au sein de la MDA.

Leur localisation totale ou partielle dans un lieu neutre facilite un accès non stigmatisant pour des jeunes qui ne seraient pas allés dans l'institution d'origine.

Leur modalité d'accueil sans rendez-vous, converge et participe au fonctionnement de l'accueil généraliste de la MDA.

Ces services, dans le cadre de leur cahier des charges, s'inscrivent pleinement dans la dynamique de la MDA par leur participation aux temps institutionnels, aux actions de promotion et de prévention, et/ou aux dispositifs d'accueil et d'accompagnement.

Elles participent à l'évaluation des situations. Leur présence facilite les liens et les orientations de la MDA vers eux, et inversement. Ces liens de proximité contribuent à la fluidité du parcours des adolescents.

Article 8. Modalités de gouvernance et organisation

Le pilotage des MDA est effectué par l'ARS qui a désigné au sein de la Direction de l'Offre de Soins un.e référent.e régional.e des Maisons des Adolescents. Les délégations territoriales assurent un suivi et un soutien rapprochés des structures présentes sur le territoire, selon les modalités définies par l'ARS.

La gouvernance repose sur un Comité de pilotage (COPIL) et une organisation fonctionnelle. La gouvernance est le moyen de garantir l'expression de toutes les parties prenantes, elle est fondée sur l'éthique de la discussion. Il s'agit de penser ensemble le fonctionnement partenarial de la MDA Rouge Cargo, à partir de la mission propre de chacun.

Il n'y a pas de prévalence entre les membres : l'expertise est collective et résulte des complémentarités. La validation des axes de travail se fait à la majorité des voix.

1. Comité de Pilotage (COPIL)

Le comité de pilotage de la Maison des adolescents est composé des directeurs et responsables des institutions participantes, ou des représentants qu'ils désignent, à raison d'un siège par institution.

Convoqué par le Directeur de l'EPSM 74, le comité de pilotage a pour mission de valider les décisions stratégiques et l'évaluation des résultats de la structure. Il est décisionnaire tant au niveau politique que technique des orientations proposées par les responsables de la MDA.

Les missions du COPIL

- Déterminer les orientations politiques de la Maison des adolescents.
- Examiner le budget et les orientations budgétaires. Par sa position de porteur, l'EPSM 74 est garant de la bonne tenue des comptes, les projets doivent être en adéquation avec les ressources disponibles. En cas de choix à faire, la détermination des priorités se décide avec les principaux financeurs. En dernier ressort, l'ARS arbitre.
- Prendre toutes les décisions qu'il juge utile sur la mise en œuvre, le fonctionnement.
- Examiner et valider le rapport d'activité annuel.

2. Comité Technique (COTECH)

Les membres du COPIL désignent leurs représentants au COTECH.

Le Comité technique est mis en place afin de garantir le fonctionnement opérationnel de la MDA et mettre en œuvre les décisions du COPIL.

Il formule des propositions d'évolution au COPIL.

Convoqué par le coordinateur il se réunit trois fois par an à la demande de ses membres.

3. Organisation fonctionnelle

Le coordinateur et le responsable médical animent les réunions et mettent en place toutes les instances et les commissions de travail nécessaires à la vie de la MDA. Ils font le lien entre le COPIL, le COTECH et l'équipe de la Maison des adolescents.

Réunion de fonctionnement

- Composition : le coordinateur, le responsable médical, l'équipe MDA employée par l'EPSM 74.
- Missions : Faire vivre la Maison des adolescents Rouge Cargo dans son quotidien.
- Fréquence : 1 fois par mois.

Réunion des partenaires :

- Composition : l'ensemble des membres de l'équipe MDA et des partenaires qui concourent à son fonctionnement.
- Missions : Faire vivre les consultations, permanences, travailler des projets communs et échanger sur les actualités de chacun.
- Fréquence : 1 fois par trimestre.

Réunion des demandes

- Composition : l'ensemble des professionnels accueillants.
- Missions : présentation des demandes reçues et composition des binômes d'accueil.
- Fréquence : 1 fois par semaine sur chaque site (Vétraz et Thonon).

4. L'équipe de la MDA Rouge Cargo

Grade	MDA Vétraz-Monthoux	Antenne Thonon
Psychiatre ou pédopsychiatre (responsable médical)	0,3 ETP	
Coordination	0,7 ETP	
Secrétariat	1 ETP	
Infirmier	1,6 ETP	1 ETP
Psychologue	1,3 ETP	0,6 ETP
Educateur spécialisé	0,5 ETP	
Psychomotricien	0,25 ETP	
Assistante sociale	0,1 ETP	

Ce personnel est, par son financement spécifique, recruté pour les missions de la Maison des adolescents. Il ne peut être affecté à d'autres types d'activité sur son temps de travail MDA.

L'EPSM 74 est l'employeur du personnel. Il est en charge de sa gestion administrative et financière.

Article 9. Moyens de communication

La Maison des adolescents Rouge Cargo s'appuie sur un nom, un logo et une charte graphique qui lui permet de se distinguer de chacun de ses membres.

Elle fait figurer sur l'ensemble des documents les logos ou les noms de chacun de ses membres et financeurs.

Article 10. Modalités de suivi et évaluation

La Maison des adolescents Rouge Cargo produit un rapport d'activité annuel sur la base proposée par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce rapport d'activité s'attache à repérer la pertinence des réponses, les évolutions et envisage les perspectives d'amélioration. Il visualise les parcours des adolescents et des familles au sein de la Maison des adolescents Rouge Cargo et les articulations avec le réseau.

Il fait une présentation quantitative et qualitative du travail engagé.

Le rapport d'activité est rédigé par le coordinateur, présenté au COPIL pour validation puis transmis à l'ensemble des parties prenantes.

La participation de chaque institution est visible et peut être extraite pour être jointe au rapport d'activité de celle-ci, valorisant ainsi la contribution de chacune aux dispositifs communs.

Article 11. Admission ou retrait d'un membre

L'admission d'un nouveau membre est étudiée par le COPIL. L'institution/association qui souhaite rejoindre la Maison des adolescents doit proposer un projet en référence aux valeurs portées par celle-ci. Elle doit faire montre de sa contribution réelle. Le COPIL valide son admission. Un avenant entérine son inscription comme membre de la Maison des adolescents Rouge Cargo.

La dénonciation de la convention par un membre doit être annoncée au moins 6 mois avant le départ, par écrit aux membres de la MDA. Elle peut faire l'objet d'un débat en COPIL. Si aucune autre solution n'est trouvée, le COPIL prend acte de la décision et un avenant entérine le départ.

ARTICLE 12. Durée de la convention

Les engagements de cette convention constitutive sont valables pour une durée de trois ans à compter de la date de la signature, et sont renouvelables par tacite reconduction.

Elle peut être rendue caduque par l'extinction de budget, ou la défection d'un trop grand nombre de partenaires rendant impossible la poursuite de son objet.

Article 13. Evolution possible de la structure juridique de la MDA

Les parties peuvent, d'un commun accord, mettre fin à la présente convention et décider de la création d'une structure juridique distincte, telle qu'une association, un GIP, ou un GCSMS.

A Vétraz-Monthoux, le 18 février 2026

L'Agence Régionale de Santé ARS Auvergne-Rhône-Alpes Représentée par sa Directrice générale Madame Cécile COURREGÉ	L'Etablissement Public de Santé Mentale 74 (EPSM 74) Représenté par son directeur général Monsieur Clément CAILLAUX
Le Département de la Haute-Savoie Représenté par son président Monsieur Martial SADDIER	L'Education Nationale, Représentée par son Directeur académique Monsieur Frédéric BABLON
La Protection judiciaire de la jeunesse Représentée par son Directeur territorial Monsieur Jean-Paul RENOUX	Le Centre Hospitalier Alpes Léman (CHAL) Représenté par son Directeur général Monsieur Benoît LABRIERE

L'association APRETO Représentée par sa Directrice territoriale Madame Latifa ADJMI	La Clinique Des Vallées Représentée par son Directeur Monsieur Romain VIGNOLI
Annemasse Agglomération Représentée par son Président Monsieur Gabriel DOUBLET	L'association PASSAGE Représentée par son Président Monsieur Patrick HAMARD
L'association Léman Santé Sexualité Représentée par son Président Monsieur Jean Paul REGILLO	La Communauté de Communes du Genevois Représentée par son Président Monsieur Florent BENOIT
La Ville de Saint-Julien-en-Genevois Représenté par son maire Madame Véronique LECAUCHOIS	Association Addictions France Représentée par sa Directrice Madame Myriam AZOUT
La Ville de Cluses Représentée par son maire Monsieur Jean-Philippe MAS	MECS Fondation Cognacq Jay Représentée par son Directeur Monsieur Armel VILLARD
EPDA-PS représenté par sa Directrice Madame Hélène ALEXANDRE	

Partenaires	Engagements
L'Agence Régionale de Santé ARS Auvergne-Rhône-Alpes	
L'Etablissement Public de Santé Mentale 74 (EPSM 74)	Portage Maison des Adolescents Rouge Cargo Mise à disposition personnel : • 0,3 ETP médecin psychiatre • 0,7 ETP coordinateur • 0,25 ETP psychomotricien • 0,25 ETP ASH • 0,1 ETP Infirmier • 0,1 ETP Assistant de service social
Le Département de la Haute-Savoie	
L'Education Nationale,	Mise à disposition d'un 0,2 ETP infirmier
La Protection judiciaire de la jeunesse	Mise à disposition d'un 0,2 ETP d'Educateur(trice) spécialisé(e).
Le Centre Hospitalier Alpes Léman (CHAL)	Mise à disposition de 24h/ an de temps de diététicienne Permanence du Centre de Santé sexuel (3h/sem)
L'association APRETO	Mise à disposition de 0,1 ETP de professionnels (Infirmier(ère), Educateur(trice) spécialisé(e), psychologue).
L'association PASSAGE	Mise à disposition de 0,2 ETP d'éducateur(trice) spécialisé(e) + 5h/ mois pour la permanence à St Julien en Genevois.
La Clinique Des Vallées	Mise à disposition de 0,1 ETP infirmier
L'association Léman Santé Sexualité	Mise à disposition de personnel pour des entretiens en binômes.
Association Addictions France	Mise à disposition 6h/mois d'Educatrice Consultation Jeunes Consommateurs (CJC) pour la permanence de Cluses.
Annemasse Agglomération	Mise à disposition du terrain sur lequel est bâtie la MDA Rouge Cargo (bail emphytéotique)
La Communauté de Communes du Genevois	Subvention annuelle de fonctionnement de 3000€

La Ville de Saint-Julien-en-Genevois	Mise à disposition de : • Locaux au sein du service jeunesse « l'ETAGE » pour une permanence MDA bi-mensuelle • Animatrice jeunesse 6h/mois Subvention annuelle de fonctionnement de 2500€
La Ville de Cluses	Mise à disposition de locaux au « Carré jeunes » pour une permanence MDA bi-mensuelle. Mise à disposition de temps chargée de mission parentalité et prévention pôle PEEJ.
MECS Fondation Cognacq Jay	Mise à disposition de 0,2 ETP Educateur(s) spécialisé(s) et psychologue du pôle parentalité pour les entretiens en binômes et actions collectives.
EPDA-PS (Vallée de l'ARVE)	Mise à disposition de 6h/ mois d'éducateur(trice) spécialisé(e) pour la permanence MDA à Cluses

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Cluses du 21 avril 2026

Le 21 avril 2026, à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Cluses s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Philippe MAS, Maire.

Présents

MAS JP, Maire
SALOU N, PASQUIER D, DELACQUIS A,
HEMISSI S, BOURRET M, NOIZET-MARET M,
THABUIS H, GUEBEY D, GUILLEN F,
DEBRABANT J, REDONDO M, VOISEY P,
DUCRETTET E, GENOVESE D, LÉVEILLÉ N,
LOUNIS A, TOUBIA Lili, PASQUIER C,
QUINTELA N, GUERBAA F,
PLATIAU-VASSET M, POULET C, DURAND S,
GREVAZ M, SENNEGON C,
NGUYEN-DINH S, DUPONT B.

Absent(s) :

EVERAERE J procuration à TOUBIA Lili
BENEDETTI T procuration à HEMISSI S
TOUBIA Lamita procuration à DELACQUIS A
SCRUFARI F procuration à VOISEY P
BUFFET N procuration à SALOU N

Date de convocation et d'affichage : 14 avril 2026

Secrétaire de séance : GUILLEN Françoise

Nombre de conseillers :

En exercice :	33
Présents :	28
Votants :	33

Vote :

Pour :	33
Contre :	-
Abstention :	-
Ne Participe au Vote :	-

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par son envoi dématérialisé en Sous-Préfecture de Bonneville et sa publication sur le site internet de la commune le : 28/04/26 .

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**



Jean-Philippe MAS

26-62 : Demande de licences d'entrepreneur de spectacles vivants auprès de la DRAC – Désignation du détenteur des licences

Rapporteur : Madame Françoise GUILLEN, Maire-adjointe

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du travail, notamment en ses articles L.7122-1 à L.7122-18 et les articles D7122-1 à R7122-12,

Vu l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles,

Vu le décret n° 2019-1004 du 27 septembre 2019 relatif aux entrepreneurs de spectacles vivants

Vu l'arrêté du 27 septembre 2019 pris en application du code du travail (partie réglementaire) fixant la liste des documents et informations requis en vue de l'exercice de l'activité d'entrepreneur de spectacles vivants,

Vu la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,

Considérant qu'il appartient à la Ville de Cluses de se conformer à la réglementation en vigueur en sollicitant les licences d'entrepreneur de spectacles vivants nécessaires ;

Considérant que la licence d'entrepreneur de spectacles vivants est délivrée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour une durée de cinq ans ;

Considérant que lorsque l'activité d'entrepreneur de spectacles vivants est exercée par une personne morale de droit public, la licence est accordée au représentant légal ou statutaire de celle-ci, soit un agent permanent de la Collectivité de catégorie A, soit un élu désigné.

Considérant que la constitution du dossier de demande de licence s'effectue en ligne sur le site de téléservices dédié, accompagné des pièces justificatives nécessaires ;

Considérant que l'exercice de cette activité sans licence expose la collectivité à des sanctions administratives ;

Toute personne exerçant une activité d'exploitation de lieux de spectacles, de production ou de diffusion de spectacles, seule ou dans le cadre de contrats conclus avec d'autres entrepreneurs de spectacles vivants, quel que soit le mode de gestion, public ou privé, à but lucratif ou non, est « entrepreneur de spectacles vivants ». L'exercice de cette activité est soumis à la délivrance d'une licence d'entrepreneur de spectacles vivants relevant d'une ou plusieurs des catégories prévues par les dispositions de l'article L.7122-3 du code du travail dès la proposition de six spectacles par an. Il est également assorti d'obligations telles que la mise en sécurité des lieux et spectacles ou la remontée d'information trimestrielle.

Il est entendu que la notion de spectacle vivant concerne l'organisation de représentations avec au moins un artiste du spectacle rémunéré. Dès lors, les spectacles sportifs, défilés de mannequins sont exclus ainsi que le Parvis des Esserts qui propose en majorité des spectacles amateurs et moins de six « spectacles vivants » par an au sens du code du travail.

Il existe trois catégories de licences d'entrepreneur de spectacles vivants :

- la catégorie I : exploitants de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques,
- la catégorie II : producteurs de spectacles ou entrepreneurs de tournées,
- la catégorie III : diffuseurs de spectacles ;

La Ville de Cluses, dans le cadre de sa politique culturelle, assure la programmation et la diffusion de spectacles vivants dans les équipements culturels que sont le Théâtre des Allos et L'Atelier. Ils sont des lieux municipaux accueillant du spectacle vivant.

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-62-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Les licences d'entrepreneur de la Ville arrivant à échéance, il convient de les renouveler afin de maintenir les activités de service public.

Après exposé et en avoir débattu et délibéré,

Le Conseil Municipal

- **Approuve le renouvellement des demandes de licences d'entrepreneur de spectacles vivants à déposer auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, pour des licences de catégorie I, II et III pour chacun des lieux de diffusion suivants :**
 - o **Théâtre des Allos,**
 - o **L'Atelier ;**
- **Désigne Madame Françoise GUILLEN, Maire-adjointe, comme titulaire des licences d'entrepreneur de spectacles vivants pour la Ville de Cluses ;**
- **Autorise Madame Françoise GUILLEN, Maire-adjointe, à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires au renouvellement des licences, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ainsi que toutes pièces afférentes nécessaires à sa mise en œuvre et des dossiers ou formalités administratives liés.**

Ainsi délibéré, le 21 avril 2026,

Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance



GUILLEN Françoise

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**



Jean-Philippe MAS

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble (Le TA peut être saisi par « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ») ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260421-26-62-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026